

LA VIE

DE MAXIMILIEN

ROBESPIERRE.

Si cet homme eût été couvert d'un froc au lieu d'une robe d'avocat, peut-être quelque profond philosophe eût dit en le rencontrant : Bon Dieu ! à quoi sert cet homme ?

DE MAISTRE.



ARRAS,

Chez Théry, libraire, rue Saint-Aubert.

1850.

LA VIE

DE MAXIMILIEN

ROBESPIERRE

Si cet homme eût été couvert d'un
froc au lieu d'une robe d'avocat,
peut-être quelque profond
philosophe eût dit en le rencontrant
: Bon Dieu ! à quoi sert cet homme
?

DE MAISTRE.

ARRAS

Chez Théry, libraire, rue Saint-Aubert.

1850

PREFACE

Le 1^{er} mars 1848, le jour de l'installation de M. Frédéric Degeorge, nommé commissaire général du Pas-de-Calais par M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, l'Hôtel-de-Ville d'Arras fut le théâtre d'une scène fort émouvante, dont voici les détails, que nous ont racontés des témoins oculaires, et qui ont été conservés par les journaux du pays.

Huit à dix jeunes gens de 18 à 25 ans, sortis de l'école Normale et du Val-de-Grâce, étant venus de Paris avec la mission de faire reconnaître les commissaires désignés pour les départements, le conseil municipal et toutes les autorités, auxquels s'était joint un grand concours de peuple, se réunirent dans la grande salle. L'un de ces jeunes gens prit la parole. Son discours fut goûté. Après lui un de ses compagnons veut aussi parler. Se trouvant dans la patrie d'un homme pour lequel il professait la plus grande admiration, et à qui la ville d'Arras devait être fière, selon lui, d'avoir donné la naissance, il croit devoir en faire l'éloge en présence de l'immense auditoire. Enfin un nom s'échappe de ses lèvres, c'est celui de Robespierre. Aussitôt on se regarde avec étonnement. L'orateur continue ses éloges. Mais voilà qu'un sentiment unanime éclate de toutes parts. On lui crie des divers points de la salle : « Assez ! assez ! assez ! » La tempête devient furieuse, les interpellations s'échangent, vont, viennent de ci, de là ; c'est une vague qui roule, c'est un tonnerre qui gronde. Le jeune homme veut, s'expliquer ; on ne veut plus l'entendre. Un des adjoints lui fait observer que la république nouvelle n'a rien de commun avec celle de 93. L'agitation est à son comble. L'orateur, déconcerté, se met à pleurer. Il comprend qu'il a mis le pied sur un terrain brûlant¹

Au milieu du tumulte, M. l'avocat Luez s'écrie : *Nous applaudissons aux vertus de Robespierre, mais nous éviterons ses crimes.* Ce mot calme l'orage. Enfin un autre de ces jeunes gens, le sieur Beulet, élève de l'école Normale, demande à donner quelques explications. A sa voix le silence se rétablit, le calme se fait. Il conjure l'assemblée de ne pas se méprendre sur les sentiments de son collègue. Il exprime les plus nobles pensées sur le bon ordre, le respect dû à la propriété. Il dit que, bien loin de vouloir persécuter leurs concitoyens, ils sont prêts à verser leur sang pour leur bonheur. Les

fronts s'éclaircissent, la confiance renaît, et le jeune orateur finit par conquérir toutes les sympathies. Bientôt on l'entoure, on lui presse la main ; chacun veut l'embrasser, le voir au moins, et la foule le place, bien malgré lui, sur la table même où l'on délibère : car il éloigne les souvenirs affreux du passé, il ne fait entendre que des paroles de paix et de conciliation. Son discours, prononcé avec beaucoup de chaleur et de verve, exalte l'assemblée et provoque d'unanimes applaudissements. Alors ces jeunes gens se précipitent dans les bras les uns des autres, et s'embrassent avec effusion, pour faire comprendre qu'ils sont unanimes dans la profession des mêmes doctrines.

Cette scène et plusieurs autres symptômes qui se sont manifestés parmi nous ont fait naître l'idée de remettre en lumière des documents épars de divers côtés, touchant Maximilien Robespierre, et de reproduire des souvenirs qu'il est bon de ne pas laisser tomber dans l'oubli. Le fond principal de l'ouvrage est digne de toute la confiance des lecteurs. C'est le résultat des observations d'un homme qui a particulièrement connu le célèbre Montagnard. Le portrait est parfaitement conforme à l'original.

CHAPITRE PREMIER.

Naissance de Robespierre. — Sa famille. — Son père quitte le pays. — Mort de sa mère. — Son caractère. — Ses succès dans les classes. — Boursier de Saint-Vaast au collège de Louis-le-Grand à Paris. — Il recommence sa rhétorique. — Son éloignement pour ses condisciples qui pratiquaient la vertu, et pour tous les exercices religieux. — M. l'abbé Asseline, son confesseur.

Maximilien Marie-Isidore-Robespierre est né à Arras le 6 mai 1758 de Maximilien-Barthélemy François, avocat au conseil d'Artois, et de Jacqueline-Marguerite Carraut. Il fut tenu sur les fonts sacrés de l'église de Saint-Aubert par Maximilien de Robespierre, son grand-père, et par Marguerite Cornu, sa grand-mère du côté maternel, et baptisé par M. G. H. F. Lenglais, curé de cette paroisse. Sa maison de naissance fait le coin de la rue des Rapporteurs et de celle des Petits-Rapporteurs, à droite en descendant, sous le numéro 274. Il était l'aîné d'un frère qui le suivit dans sa carrière politique. Il avait deux sœurs, dont l'une mourut en bas âge. Celle qui lui survécut, Charlotte, avait eu l'avantage d'une éducation religieuse dont elle avait profité. Mais, comme la médiocrité de sa fortune la tenait dans une entière dépendance de son frère, elle se vit obligée d'aller vivre auprès de lui à Paris ; et l'on n'a jamais su ce qu'elle a pu devenir à l'école d'un tel maître. Ce qui paraîtrait néanmoins, déposer en sa faveur, c'est que son frère, à l'époque de ses plus grandes fureurs contre ses compatriotes, la chassa de sa maison, et l'obligea d'aller mendier un asile dans la ville d'Arras. Elle mourut à Paris le 1^{er} août 1834², pensionnaire de l'Etat. La prétendue généalogie qui fait Robespierre parent de Damions, l'assassin de Louis XV, malgré tout ce qu'on a pu dire, est absolument fausse et controuvée.

Le père de Robespierre avait la réputation, dans la ville d'Arras, d'une tête assez mal organisée, surtout très attachée à son sens. Soit bizarrerie de caractère, ou désagrément de profession, à la suite d'un procès perdu il quitta brusquement le pays, où il laissa sa femme et les quatre enfants dont nous venons de parler. On ignore longtemps la route qu'il avait tenue. Mais

dans la suite on découvrit qu'au sortir de sa patrie il s'était rendu en Belgique, et que de là il passa en Allemagne et habita pendant, quelque temps la ville de Cologne, où pour subsister il ouvrit une école de français pour les enfants. Dégoûté de sa nouvelle profession, il quitta Cologne annonçant le dessein de se rendre à Londres et de là en Amérique.

Peu d'années après la disparition de son père, Robespierre perdit sa mère, et se trouva orphelin, dès l'âge de neuf ans. N'étant héritier d'aucun patrimoine, il n'avait de ressources pour sa subsistance que celles que pouvaient lui procurer son grand-père maternel et la charité des gens de bien, que sollicitaient assez efficacement deux tantes du même nom que lui, qui vivaient dans une grande réputation de piété. L'une d'elles, dans la vue d'assurer du pain aux pupilles dont elle se voyait chargée, se détermina à l'un de ces mariages qu'on appelle de raison, quoique souvent très peu raisonnables. Elle épousa un vieux médecin qui, outre les secours actuels qu'il pouvait fournir aux Robespierre, s'engagea encore à donner à l'aîné un asile dans sa maison lorsqu'il aurait achevé ses études.

Dès sa plus tendre enfance, Robespierre annonça le caractère sombre et machinateur qu'il conserva toute sa vie. Il ne passa point par le bel âge de l'ingénuité. Dissimulé par instinct avant de pouvoir l'être par réflexion, il avait l'air de toujours craindre qu'on ne lui surprît le secret de sa pensée ; et le moyen de la connaître n'était pas de l'interroger ; on y réussissait mieux en le flattant. Il aimait à être bien habillé, et il cherchait à jeter du ridicule sur les enfants de son âge qui l'étaient mieux que lui. Fier et dédaigneux avec ses égaux, il était d'une dureté tyrannique avec son frère et ses sœurs. Comme il parlait peu, il trouvait mauvais qu'ils parlassent plus que lui. Il ne leur accordait pas le sens commun. Rien de ce qu'ils disaient n'était bien dit. Il ne laissait échapper aucune occasion de les mortifier ou de les humilier ; il leur prodiguait, pour les moindres, sujets, les reproches les plus grossiers. S'il n'aimait point ses semblables, il aimait les animaux. « Des pigeons et des moineaux qu'il avait dans une volière *faisaient toutes ses délices* ; il était sans cesse autour d'eux dans ses moments de récréation. Il conserva toujours cette prédilection lors même que, lancé dans la politique, il dirigeait à Paris l'opinion publique. Un énorme chien de race dogue, *qu'il aimait beaucoup*, et avec lequel il jouait sans cesse, était le compagnon assidu de ses courses (de ses promenades solitaires). Ce chien, connu dans tout le quartier, s'appelait *Brount*.... Accoudé sur la table de sa mansarde, la tête entre ses deux mains, seul avec Brount, son fidèle gardien, il travaillait

dans le silence des nuits avec une activité dévorante à rédiger son journal *le Défenseur de la Constitution*³ »

Dans l'état d'indigence où se trouvait le jeune homme à l'époque de sa première éducation, il n'était pas à présumer qu'il dût en recevoir une bien distinguée. Ses tantes lui apprirent à lire ; mais n'ayant pas le moyen de lui donner un maître d'écriture, il s'en passa. Aussi était-il aisé de s'apercevoir qu'il n'en avait jamais eu. Il apprit à écrire, en la manière dont il savait le faire, en copiant les premiers principes de la langue latine. Comme le collège d'Arras offrait la ressource de l'étude gratuite du latin, on s'empressa de l'y envoyer.

Bientôt l'orgueil, seul guide de ses actions, le tint appliqué à l'étude ; et l'on ne fut pas longtemps à remarquer en lui, sinon la facilité du génie, du moins la patience du travail jointe à une grande raideur de caractère. L'état où il se voyait réduit pénétrait son âme hautaine d'un sentiment pénible. L'idée de sa misère le révoltait, et l'on s'empressait encore de lui en présager les tristes suites, de peur qu'il ne ralentît les efforts qu'il faisait pour s'y soustraire un jour. Ainsi des parents inconsidérés sont souvent les premiers à seconder dans la jeunesse des penchants vicieux, dont le développement doit causer sa perte.

Avec de l'application et des dispositions ordinaires, Robespierre se distingua parmi les écoliers de son âge. Ces premiers succès firent concevoir à ses parents l'espoir, dont ils n'oublièrent pas de le flatter lui-même, d'obtenir une bourse qui le mettrait à portée de faire ses études dans l'Université de Paris. Cette perspective, nouvel aliment à son ambition naissante, lui fit faire de nouveaux efforts pour attirer sur lui la faveur à laquelle il aspirait. En effet, à la recommandation de ses protecteurs, et nommément d'un chanoine de la cathédrale d'Arras, il fut pourvu d'une bourse du collège de Saint-Vaast⁴ l'un des vingt-huit réunis à celui de Louis-le-Grand.

Ce fut en 1770 que Robespierre arriva à Paris. Il fut admis au collège pour la classe de cinquième. Il paraît que ses inclinations sinistres s'étaient déjà manifestées dans son pays : au moins n'avaient-elles pas échappé à une mère respectable⁵, qui, ayant son fils à Louis-le-Grand, écrivait à l'un des maîtres de cette maison : « J'ose espérer, mon »sieur, qu'à toutes les bontés que vous avez ; déjà pour mon fils, vous voudrez bien ajouter encore celle de surveiller un peu sa société, et surtout de lui interdire toute fréquentation

avec le jeune Robespierre, qui, soit dit entre nous, ne promet pas un bon sujet. »

Cependant le désir de se distinguer parmi ses condisciples le suivit sur le nouveau théâtre qui s'ouvrait à son ambition ; et, quoiqu'il eût à lutter d'abord avec des concurrents plus redoutables que ceux qu'il avait laissés au collège d'Arras, il le fit sans se rebuter, et si opiniâtrement, qu'en moins de deux ans il parvint à briller parmi ses égaux, dans un cours à la vérité qui ne passait pas pour brillant, comparé à ceux qui l'avaient immédiatement précédé. N'ayant eu que de médiocres succès en rhétorique dans les compositions de l'Université, il n'hésita pas, pour venger son orgueil humilié, de recommencer cette classe ; et, comme il s'y était attendu, l'application lui assura, cette seconde année, les palmes que le génie lui avait refusées la première.

Pendant son cours d'humanités, content de ce genre de supériorité conquise par le travail, Robespierre n'en ambitionnait point d'autre, et ne craignait aussi rien tant que de la perdre. Conséquent dans la fausse idée qu'il s'était formée de ce qui constitue le vrai mérite, il rapportait tout à l'étude, il négligeait tout pour l'étude ; l'étude était son culte. Quant aux qualités morales, le plus bel ornement de la jeunesse et le seul fruit précieux de la bonne éducation, il n'en parut jamais touché. D'accord avec la philosophie du jour, avant même d'en connaître les principes, il craignait comme l'écueil des talents la vertu, qui seul a le droit de leur imprimer le sceau de la vraie grandeur. Opiniâtrement occupé du soin de parer l'esprit, il semblait ignorer qu'il eût un cœur à régler.

Après avoir ainsi méconnu ou dédaigné pour lui même le mérite de la vertu, Robespierre finit par le mépriser et le prendre en aversion dans les autres. Contemporain, dans son collège, de cet aimable jeune homme si connu dans toute la France sous le nom de l'*Écolier vertueux* ⁶, et de grand nombre d'autres qui, à des talents plus marqués que les siens, réunissaient l'aménité du caractère et tout le charme de la piété modeste, Robespierre ne leur pardonnait pas de jouir parmi leurs condisciples d'une considération dont il était exclu, et, auprès des maîtres, d'une confiance qu'il ne partageait pas. Censeur sévère et presque toujours injuste de leur conduite, il leur trouvait des crimes dans les moindres fautes, et leur voyait des torts où personne n'en soupçonnait ; tantôt il se plaisait à les ridiculiser par l'ironie, tantôt à les piquer par la causticité ; et, plus souvent encore, à les mortifier

par le dédain. Plus un de ses condisciples s'avance dans la carrière de la vertu, plus Robespierre s'éloignait de lui.

Constant adorateur de ses pensées, il les trouvait toujours infiniment préférables à celles des autres. Il parlait peu, ne le faisait que quand on paraissait l'écouter, et toujours sur le ton décisif et confiant. Quoique avide et insatiable de louanges, lorsqu'on lui en donnait il les recevait d'un air de modestie froide, qui semblait dire : « Je me sens encore au dessus de vos éloges. » Si, dans sa classe, il était nommé à la première place, il allait s'y asseoir sans empressement, et comme au seul endroit qui convînt à ses talents, Avait-il le chagrin de voir passer devant lui un nombre de ses condisciples, il les saluait d'un rire moqueur qui décelait toute l'impatience de l'orgueil blessé ; et il n'était pas satisfait qu'il n'eût trouvé l'occasion de se venger par quelque trait méchamment lancé, tantôt contre ceux qui avaient obtenu la préférence, tantôt contre le juge qui l'avait décernée.

Avec ces dispositions et cette malignité de caractère, Robespierre se faisait redouter de ses condisciples, et n'était aimé d'aucun. Mais, infatué de sa propre excellence, il se croyait dédommagé de l'affection que lui refusaient ses camarades, en s'aimant éperdument lui-même. Très souvent, pendant les récréations particulières qui se prenaient dans les salles d'étude, on le laissait seul, et il avait la constance de rester ainsi des heures entières. Il eût cru se compromettre en faisant un pas pour s'approcher d'un condisciple, et, dans le délaissement où il se trouvait alors, il affectait de se suffire à lui-même et de trouver tout dans la jouissance de ses pensées.

Dans ses classes inférieures, quelque jeune qu'il eût été, on le voyait très rarement partager les amusements et les jeux qui plaisent le plus à l'enfance. Son cœur, froid et misanthrope, ne connut jamais ces épanchements d'une joie vive et franche, indices naturels de la candeur et de l'ingénuité. De tous les divertissements bruyants et variés à l'infini qui font de la récréation publique d'un collège une scène si animée, aucun ne lui plaisait, et il leur préférait les sombres rêveries et les promenades solitaires. Quelqu'un, dans ces moments, s'approchait-il de lui, il l'accueillait avec une gravité froide, et ne lui répondait d'abord que par monosyllabes. Se mettait-il en devoir de louer son style et ses productions scolastiques, Robespierre lui faisait la grâce de lier conversation avec lui. Biais, pour peu qu'on se hasardât à le contrarier, on devenait à l'instant l'objet de quelque trait dur et virulent. Camille Desmoulins, qui habitait le même collège et dont le caractère impétueux et brouillon s'accommodait

peu de la morgue philosophique de Robespierre, avait de temps en temps des prises avec lui. Mais dès-lors, comme depuis, les champions ne combattaient point à forces égales : toujours plus réfléchi que l'adversaire qui le provoquait, et plus maître de ses coups, Robespierre, épiant le moment, fondait sur lui avec tout l'avantage qu'a la froide prudence sur la témérité.

Ce penchant dominateur, et le fonds d'égoïsme qui faisait son caractère, le rendaient ennemi de toute espèce de contrainte ; et il est aisé d'imaginer de quel prix pouvait être à ses yeux l'ordre établi dans son collège : il le détestait. La sage variété des exercices qu'il prescrivait n'était pour lui qu'un joug insupportable. Il s'y pliait néanmoins, parce qu'il craignait plus encore l'humiliation des reproches que la gêne de l'assujétissement. Prudent et circonspect, il évitait avec soin tout ce qui eût pu le compromettre. C'était en silence qu'il rongait le frein que lui imposait la règle ; ou, s'il se permettait de raconter ses ennuis et de soupirer ses plaintes, ce n'était qu'à l'écart, et dans ses confidences secrètes avec certains sujets à la discrétion desquels il croyait pouvoir se fier. C'était auprès de ceux-là seulement que le collège n'était qu'une prison, les écoliers de malheureux captifs, et les maîtres des despotes oppresseurs de la liberté de la jeunesse.

Mais de tous les exercices qui se pratiquent dans une maison d'éducation, il n'en était point qui coûtassent plus à Robespierre et qui parussent le contrarier plus fortement, que ceux qui avaient plus directement la religion pour objet. Ses tantes, avec beaucoup de piété, n'avaient pas réussi à lui en inspirer le goût dans l'enfance ; il ne le prit pas dans un âge plus avancé : au contraire. La prière, les instructions religieuses, les offices divins, la fréquentation du sacrement de pénitence, tout cela lui était odieux ; et la manière dont il s'acquittait de ces devoirs ne trahissait que trop l'opposition de son cœur à leur égard. Obligé de comparaître à ces divers exercices, il y portait l'attitude passive de l'automate. Il fallait qu'il eût un livre à la main : il l'avait, mais n'en tournait pas les feuillets. Ses camarades priaient, il ne remuait pas les lèvres ; ses camarades chantaient, il restait muet ; et, jusqu'au milieu des saints mystères et au pied de l'autel chargé de la victime sainte, où la surveillance contenait, son extérieur, il était aisé de s'apercevoir que ses affections et ses pensées étaient fort éloignées du Dieu qui s'offrait à ses adorations.

Les retraites surtout que l'on donnait à la jeunesse du collège de Louis-le-Grand, au commencement de chaque année scolastique, ennuyaient cruellement Robespierre. Il ne pouvait dissimuler son aversion pour ces exercices religieux. « A quoi bon cette perte, disait-il à ses condisciples ? Est-ce qu'on ne pourrait pas faire un meilleur emploi du temps ? » Il s'applaudissait, comme d'un trait de sagesse, toutes les fois que, trompant la vigilance de ses maîtres, il avait réussi à substituer la lecture de quelque auteur profane aux pieuses lectures qui lui étaient prescrites ou conseillées. Tant que durait la retraite, on lui voyait l'air embarrassé, ennuyé, dépité quelquefois. Il eût été difficile, en effet, que les grandes vérités dont il était instruit, et sur lesquelles on l'obligeait alors de se fixer malgré lui, n'eussent pas agité son âme de quelques troubles importuns.

La nécessité de se confesser tous les mois fatiguait Robespierre plus encore que tout le reste ; mais la règle était expresse, et il lui eût été impossible de s'y soustraire impunément : il s'y soumettait. Les ecclésiastiques attachés au collège de Louis-le-Grand étaient dans l'usage de confesser les jeunes gens qui voulaient s'adresser à eux, laissant toute liberté aux autres de donner leur confiance à des confesseurs du dehors, sujets choisis, qu'un zèle pur engageait à consacrer une partie de leur temps à l'œuvre importante de la direction de la jeunesse. Robespierre essaya des uns, essaya des autres. Il eut même le précieux avantage d'avoir pendant, un temps pour confesseur M. l'abbé Asseline, qui fut ensuite nommé évêque de Boulogne. Ce prélat, connu par son zèle et ses lumières, était, comme directeur des consciences, un de ces hommes auxquels un pécheur ne saurait échapper qu'en bravant bien des remords. Il n'était pas rare de voir ses jeunes pénitents essuyer des larmes au sortir de son confessionnal. Mais ce qu'on remarquait peu dans les autres parut assez extraordinaire pour qu'on le remarquât dans la personne de Robespierre. Quelques-uns de ses condisciples, un jour, le surprirent fondant en larmes au moment où il se retirait du tribunal sacré, et s'empressèrent de publier dans la maison que Robespierre était converti. L'expérience, qui sait que l'impénitence a eu aussi ses larmes et ses soupirs dans les Antiochus, attendit, pour prononcer, des fruits moins équivoques de conversion, et ces fruits ne parurent point.

Dans toutes les maisons d'éducation bien réglées, on prescrit la fréquentation du sacrement de pénitence comme un des moyens les plus efficaces d'épurer les mœurs de la jeunesse et de la former à la vertu ; mais il n'en est pas de même quant à la communion. Son fréquent usage, fruit

des dispositions de l'âme, ne saurait être qu'un objet d'exhortation et de conseil. Robespierre habitait le collège de Louis-le-Grand à une époque où la piété y régnait dans toute sa ferveur. L'usage général était que les écoliers communiasent une fois chaque mois ; grand nombre le faisaient plus souvent, et le vertueux Décalogne n'était pas le seul qui communiât au moins tous les huit jours. Aux grandes fêtes de l'année, le nombre des communicants était tel, que la messe en durait une demi-heure de plus. Quel touchant spectacle que celui d'une pieuse jeunesse qui se levait en masse, pour ainsi dire, pour aller entourer la Table sainte ! Robespierre, dans ces solennités, aurait eu honte de se faire remarquer en ne s'associant point à ses condisciples, et il prenait des arrangements, Dieu sait quels, pour suivre l'exemple général. On se rappelle même un temps où ses communions étaient assez fréquentes ; ce qui, joint à son ardeur pour le travail, lui donnait alors un certain air de régularité parmi ses condisciples. Mais ses maîtres, qui avaient sous les yeux l'ensemble de sa conduite, étaient plus effrayés qu'édifiés toutes les fois qu'ils le voyaient participer aux saints mystères.

Ce qui annoncerait encore que l'hypocrisie et le dessein de se ménager une réputation, beaucoup plus que la religion, conduisaient Robespierre dans cet acte auguste du christianisme, c'est qu'à l'époque d'une révolution dans le collège de Louis le-Grand qui lui enleva presque tous ses maîtres, et dans un temps où il n'était plus honteux de s'absenter de la Table sainte, non seulement Robespierre n'eut plus de jours réglés pour s'en approcher, mais il alla jusqu'à braver l'anathème de l'Église et abjurer la communion pascalle. Il n'en fit plus une seule tout le temps de son séjour dans le collège : autant impie par le mépris d'un devoir sacré que par la profanation même.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Robespierre lit de mauvais livres. — Son horreur de la surveillance. — Son aversion pour ses maîtres. — Il écrit à l'abbé Proyart. — Son ingratitude. — Son orgueil. — Ses maîtres le flattent sans réserve. — Il complimente Louis XVI. — Il fait son cours de philosophie.

A l'époque où il savait le mieux s'environner de certaines apparences de régularité, il avait si peu de part à la confiance de ses maîtres, que dans les fréquentes visites qu'ils faisaient pour écarter de leur collège la contagion des mauvais livres, peu de sujets étaient aussi scrupuleusement recherchés que lui sur ce point. Robespierre, dans ces occasions, était toujours fort piqué des soupçons qu'on paraissait fixer sur lui ; il s'en plaignait amèrement, criant à l'injustice et à la prévention. La vérité était néanmoins, et quelques-uns de ses camarades ne l'ignoraient point, qu'il était possesseur des mauvais livres qu'on lui soupçonnait. Mais, toujours prudent et circonspect, il les déposait dans un lieu neutre, et se rendait pour les lire dans l'endroit de la maison où l'on se croit sûr de se trouver sans témoins. Un jour néanmoins, un préfet, ouvrant brusquement une porte, le trouva méditant sur le siège percé une très mauvaise brochure. Surpris ainsi en flagrant délit, Robespierre se croit perdu, et, oubliant sa fierté naturelle, il tombe aux pieds de l'arbitre de son sort, il descend aux plus humbles supplications. Le maître auquel il avait affaire n'était ni inflexible, ni sévère dans sa morale. C'était un homme qu'on avait entendu plus d'une fois s'écrier au milieu des jeunes gens : « Vive la liberté, mes amis, loin de nous la cagoterie. » C'était l'abbé Audrein, qui mérita depuis, par son apostasie, de devenir le collègue de Robespierre dans l'assemblée des Factieux⁷. Auprès d'un tel juge, l'affaire du mauvais livre se civilisa sans peine, et ne parvint pas même à la connaissance des autres maîtres de la maison.

Qu'ils sont coupables, qu'on nous permette cette réflexion, qu'ils sont coupables, et de quel compte ils se chargent envers le Ciel et la société, ces maîtres faibles et cruellement indulgents qui craignent de sacrifier ce qu'ils appellent la fortune d'un sujet, par son expulsion d'un collège, d'un séminaire, et ne craignent pas de sacrifier toute la jeunesse d'un établissement aux scandales d'un corrupteur, et d'élever encore dans sa personne une peste pour ses concitoyens. Si Robespierre eût été chassé de Louis-le-Grand le jour où il fut prouvé qu'il méritait de l'être⁸, et que, sans ressource alors, comme il l'était, pour continuer ses études, il eût été forcé d'apprendre un métier, que de crimes de moins en France ! que d'innocentes victimes soustraites à la mort ! Si on lui eût rendu la justice de le chasser du collège, il est vraisemblable qu'en lui épargnant les crimes de sa vie publique, on lui eût aussi épargné la honte de l'échafaud. N'est-il pas même possible que, dans cet ordre de choses, l'assassinat du roi n'eût pas eu lieu, puisque ce fut lui qui le proposa le premier, qui le sollicita avec le plus de fureur et le détermina par un sophisme ?

Comme tous les jeunes gens justement suspects, Robespierre, dans son collège, avait horreur de la surveillance, et semblait toujours craindre qu'on ne lui dérobat le secret de sa mauvaise conscience. La présence de ses maîtres le fatiguait : il la fuyait et ne respirait jamais plus à son aise qu'à une plus grande distance de leurs regards. Il n'était pas nécessaire qu'un maître l'eût repris ou humilié, il lui suffisait qu'il fût son maître pour qu'il lui vouât sa haine : en sorte que c'était plutôt encore l'autorité qu'il détestait que celui qui avait le pouvoir de l'exercer sur lui. Le premier soin des jeunes gens, lorsqu'on leur donne un nouveau maître, est de chercher à le connaître, et, pour cela, de s'empresser autour de lui, de le faire parler et de l'étudier. Robespierre, dans ces occasions, promenait sa dédaigneuse indifférence loin de ses camarades, et semblait dire au nouveau venu : « Je ne te connais pas, mais tu dois être mon maître, et pour cela tu m'es odieux. »

Ce n'était pas encore assez pour lui de se conduire par cette affreuse morale, il ne négligeait rien pour la propager, et il s'élevait quelquefois avec une sorte d'indignation contre ceux qu'il ne voyait pas disposés à en partager l'injustice et la bassesse. Il qualifiait de vils adulateurs ceux de ses condisciples dont les sentiments honnêtes et reconnaissants condamnaient son mauvais cœur. Il leur faisait un crime des attentions et des égards dont un jeune homme bien né ne se dispense jamais envers ses maîtres. Si quelqu'un d'eux, par le désir de s'instruire, ou par quelque autre motif louable, se rendait plus assidu auprès du maître pendant les récréations, Robespierre le prenait en aversion, ne laissait échapper aucune occasion de le mortifier, et croyait avoir exercé une bien noble vengeance quand il lui avait dit : « Vas donc faire ta cour au maître. »

Son aversion pour l'autorité était telle, qu'elle n'épargnait pas même ceux de ses supérieurs auxquels il était redevable de bienfaits particuliers. M. l'abbé Proyart⁹, alors sous-principal du collège Louis-le-Grand, était de ce nombre. Robespierre lui avait été recommandé par un vicaire-général de son diocèse, comme un jeune homme qui

avait besoin de secours. Témoin ensuite par lui-même de sa misère, qui quelquefois parlait aux yeux, et se produisait par une sorte de nudité, M. l'abbé Proyart demandait pour lui des secours à M. l'évêque d'Arras, M. de Conzié¹⁰, et le prélat ne les faisait pas solliciter. Un jour seulement il observa qu'il avait souvent ouï parler de son diocésain comme d'un sujet studieux, mais jamais comme d'un jeune homme vertueux. A quoi le patron du pauvre écolier répondit que sans doute les bienfaits constants de la religion inspireraient enfin au jeune homme un goût pour la religion que malheureusement il laissait encore désirer. La charité ne sait point contester avec la misère : M. l'évêque d'Arras continua ses secours à Robespierre. Nous rapporterons à ce sujet une pièce assez curieuse. C'est une lettre de Robespierre à M. l'abbé Proyart, alors retiré du collège de Louis-le-Grand et habitant la ville de Saint-Denis.

« Paris, ce 11 avril 1778.

Monsieur,

J'apprends que l'évêque d'Arras est à Paris, et je désirerais bien de le voir ; mais je n'ai point d'habits, et je manque de plusieurs choses sans lesquelles je ne puis sortir. J'espère que vous voudrez bien vous donner la peine de venir lui exposer vous-même ma situation, afin d'obtenir de lui ce dont j'ai besoin pour paraître en sa présence.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

DE ROBESPIERRE l'aîné, »

Malgré les obligations qu'avait Robespierre à celui qui protégeait ainsi sa misère, il ne lui en témoigna jamais plus d'attachement et de reconnaissance. Semblable à cet animal vorace qui vous suit dans la faim et va ronger loin de vous l'os que vous lui avez donné, il s'approchait de son bienfaiteur dans le besoin et le fuyait dès qu'il avait reçu. Lorsque M. l'abbé Proyart paraissait à Arras, au temps des vacances, Robespierre, le seul de tous les jeunes gens de cette ville élevés à Louis le-Grand qui lui dû au-delà de ce que tout disciple doit à ses maîtres, était le seul qui le négligeât et ne le vit que par rencontre. On eût dit que lui rendre des services n'était que lui payer une dette. Personne n'était plus attentif à se dispenser de la reconnaissance. Tout le temps qu'il passait à Arras, un chanoine de cette ville, M. l'abbé Aymé, lui donnait sa table par charité : il eût voulu persuader à ses camarades qu'il ne l'acceptait que par complaisance. Le souvenir d'un bienfait, comme la présence d'un bienfaiteur, faisait le supplice de son orgueil.

Cette passion, mobile unique de sa conduite, perçait en tout chez lui. Quoique boursier dans le collège, quoique réduit presque à l'indigence, il ambitionnait de paraître autant que les pensionnaires les plus aisés. La plupart des boursiers savaient se passer de perruquier, Robespierre faisait la dépense d'en payer un, et il n'était pas rare de lui voir, avec une frisure élégante, un habit et des souliers percés. Ce n'était pas assez pour lui d'affecter le ton de la richesse lorsqu'il vivait d'aumônes, il voulait encore singer la noblesse au milieu des témoins de sa roture, et il faisait précéder son nom d'un *de* que ridiculisaient tous ses jeunes compatriotes. Il est un orgueil qui n'exclut point les dehors de la politesse, qui les affecte même quelquefois ; celui de Robespierre le rendait grossier, au point que, lorsqu'il parlait de ses supérieurs, des hommes en place et des grands, il ne les appelait jamais que par leur nom, sans le faire précéder du titre usité de *Monsieur*, que la politesse française ne refuse à personne. C'est sur ce ton d'irrévérence qu'il implore les bienfaits de M. l'évêque d'Arras en le qualifiant tout simplement, l'*Évêque*, dans la même lettre où il signe sottement lui-même, de *Robespierre*.

Ce qui nourrit un fol orgueil dans tant de jeunes têtes, et ce qui acheva peut-être de rendre ce vice incurable dans Robespierre, c'est cette facilité perfide que trouve la jeunesse à faire excuser auprès des maîtres sa froideur pour la vertu par ses succès dans les sciences. Qui a goûté le plaisir d'être loué pour les qualités de l'esprit méritera rarement de l'être pour les qualités du cœur, et plus rarement encore pour les vertus de l'âme. Les professeurs de Robespierre, qui ne voyaient le sujet que pendant les classes, et lorsqu'il avait à leur offrir plus de preuves de son application à l'étude que de la bassesse de ses sentiments et de la noirceur de son caractère, le flattaient sans réserve, comme si un jeune homme avait rempli tous ses devoirs lorsqu'il a su disposer des mots et compasser des phrases. Mais aucun de ses maîtres ne contribua autant à développer le virus républicain qui fermentait déjà dans son âme, que son professeur de rhétorique. Admirateur enthousiaste des héros de l'ancienne Rome, M. Hérivaux¹¹, que Ses disciples, en plaisantant, surnommaient *le Romain*, trouvait aussi au caractère de Robespierre une sorte de physionomie romaine. Il le louangeait, le cajolait sans cesse, quelquefois même le félicitait très sérieusement sur cette précieuse similitude. Robespierre, non moins sérieusement, savourait les compliments, et se savait gré de porter l'âme quelconque d'un romain, fut-ce l'âme atroce d'un Brutus parricide ou celle d'un Catilina conspirateur.

Cette affection particulière, du maître disposa merveilleusement le disciple à profiter plus longtemps de ses leçons, et à faire sous lui deux années de rhétorique. Ce fut à cette époque que Robespierre obtint une faveur bien signalée, dans une circonstance mémorable, faveur dont il était le plus indigne sans doute, et qui prête à des rapprochements bien frappants. En 1775, Louis XVI, après la cérémonie de son sacre, fit son entrée solennelle dans Paris, accompagné de la reine et de la famille royale. Leurs majestés, en se rendant de l'église métropolitaine à celle de Sainte-Genève, s'arrêtèrent devant le collège de Louis-le-Grand, où elles furent complimentées par

l'Université en corps. Ce collège, qui subsistait en grande partie des bienfaits de nos rois, devait aussi un hommage spécial de reconnaissance, à Louis XVI ; et ce fut Robespierre que l'on chargea de le lui offrir au nom de ses condisciples, dans un discours en vers qu'avait composé son professeur. Le roi abaissa un regard de bonté sur ce jeune homme qui, élevé dans sa maison, devait un jour lui porter le premier coup de poignard. « Alors préfet des études dans le même collège, et me trouvant dépositaire de quelques aumônes que faisaient annuellement à Robespierre l'évêque et quelques chanoines d'Arras, je l'avais fait habiller, dit l'abbé Proyart, pour qu'il pût se présenter décemment. Parmi tous les jeunes gens qui étudiaient alors dans ce collège à l'aide d'une pension gratuite appelée *bourse*, je doute qu'il s'en fût trouvé un second réduit à l'état d'indigence où était le jeune Robespierre, et, s'il m'eût été donné de deviner le monstre dans l'écolier, rien ne m'eût été plus facile que de le museler dès lors, en tarissant le cours des aumônes que je recevais pour lui, ressource sans laquelle il lui eût été impossible de s'entretenir et de continuer ses études... J'attribue à ma déportation d'avoir échappé à ses, poignards, car il ne paraît pas qu'il ait pardonné à aucun de ceux à qui il devait quelque reconnaissance¹². »

Robespierre, après s'être distingué pendant sa seconde année de rhétorique, ne brilla pas en philosophie. Ce nouveau genre d'étude le dégoûta beaucoup d'abord, et il y eût volontiers renoncé. Mais, comme l'habitude du travail lui en avait fait un besoin et qu'il était jaloux d'ailleurs de se conserver la réputation de bon écolier, il sut triompher de ses répugnances et se commander la mesure d'application nécessaire pour se mettre à l'abri des reproches. A l'étude de ses cahiers il joignit la lecture des philosophes modernes ; et bientôt les brillants sophismes de ces flatteurs éternels des passions humaines lui parurent plus concluants que les arguments de la morale qui confondait son orgueil. Ce fut cette lecture des livres impies commencée pendant sa philosophie, qui acheva d'éteindre en son cœur tout sentiment honnête, et consumma l'œuvre de sa dépravation. Et ce que nous connaissons positivement de Robespierre, n'avons-nous pas le droit de le conclure de ses complices ? Il faudrait vouloir s'aveugler à plaisir, ou ne savoir ni lire ni observer, pour ne pas convenir que ce fut dans cette, même source des mauvais livres que les factieux puisèrent tous les moyens, dont ils avaient besoin pour déterminer la révolution, française ou, pour la prolonger. Aussi les principes des ministres de Louis XV et de Louis XVI sur la circulation des mauvais livres, sans en excepter ceux mêmes qui portaient les coups les plus directs à l'autel et au trône, sont-ils une véritable énigme, ou plutôt un mystère d'aveuglement qui ne trouve sa solution que dans les desseins d'une Providence vengeresse, qui voulait que de grands excès fussent punis par des excès plus grands encore, et que l'autorité, complice de tous les crimes de la presse, en devînt elle-même la terrible victime, pour apprendre une fois encore à tous les rois de la terre, à tous les chefs d'État inattentifs, que le premier de leurs devoirs, comme leur plus grand intérêt, est de s'opposer à la perversion de leurs peuples.

CHAPITRE TROISIÈME.

Robespierre se livre à l'étude du droit. — Il revient avec le titre d'avocat. — Son début au barreau. — Il se charge de toutes les mauvaises causes. — Ses mémoires. — Sa vanité, réprimée par l'un de ses confrères. — Il entre à l'académie d'Arras. — Sa dureté envers ses proches. — Son isolement. — Sa basse jalousie.

Arès avoir terminé son cours de philosophie, Robespierre se livra à l'étude du droit, qu'il faisait aussi marcher de pair avec la lecture des mauvais livres. Toujours guidé par l'ambition, il n'étudiait le droit que secondairement, aimant mieux cultiver l'éloquence du barreau, qui conduit à la célébrité, que d'en approfondir la science, qui rend l'homme de lois vraiment utile à la société ; il lisait les mémoires curieux, il suivait les causes célèbres, il courait au Palais entendre les plaidoyers d'appareil et portait son jugement sur les plus fameux avocats.

Devenu avocat lui-même, il reparut à Arras avec ce titre pour toute fortune. N'ayant ni feu ni lieu, il trouva un asile chez le médecin marié à sa tante dont nous avons déjà parlé ; et, comme s'il eût été de son essence malfaisante de nuire à tout ce qui lui faisait du bien, on s'aperçut bientôt que son commerce n'était rien moins qu'avantageux à celui qui lui donnait l'hospitalité. Sa bonne tante, qui s'était toujours flattée de trouver un jour en lui, sinon la piété qu'elle professait, du moins la religion de l'honnête homme, cruellement trompée dans son attente, ne se consola jamais, et mourut lente victime des chagrins que lui causaient les inclinations sinistres et surtout l'irréligion d'un neveu que peut-être elle avait trop aimé.

Robespierre, comme tous les jeunes gens présomptueux qui ont vu la capitale et copié ses vices, en était revenu plein de vent et vide des connaissances les plus essentielles à la profession qu'il embrassait. Forcé alors, malgré ses répugnances, de se soumettre aux leçons que voulaient bien lui donner ses confrères, après s'être éclairé de leur expérience et de leurs lumières il s'appliquait à déprécier leurs talents.

Son début au barreau ne répondit nullement aux prétentions fastueuses qu'il affichait. Les premiers pas qu'il fit dans sa nouvelle carrière furent

obscur, et les suivants furent scandaleux. Les pénibles efforts d'éloquence par lesquels il mendiait la faveur publique ne lui réussirent qu'auprès de la foule ignorante et frivole. Son style, acide et imprégné des affections de son mauvais cœur, révoltait les âmes honnêtes. Il eut beau s'assurer des preneurs, intriguer, faire des visites et des offres de service, son caractère perçait à travers toutes les formes dont il voulait le couvrir, et jamais il ne put atteindre le grand but de son ambition, qui était de s'insinuer dans la confiance des grands et des corps ecclésiastiques de la province ; aussi sut-il dans l'occasion se venger cruellement du mépris qu'ils avaient fait de ses talents. On proposait un jour Robespierre à M. le prince, de Ghistelles comme une tête capable d'occuper une place dans son conseil. Le prince, qui avait lu par hasard quelques mémoires sortis de la plume du jeune avocat, répondit aux porteurs de ses offres : « Vous tenez pour Robespierre, et moi pour mon honneur et mes intérêts. » L'on ne pouvait guère en effet employer un pareil agent sans compromettre la meilleure cause.

Cependant Robespierre n'avait de moyens de subsistance que dans son travail, et son orgueil souffrait infiniment d'être toujours à la charge d'étrangers qui ne lui devaient rien. Dans le désespoir de faire agréer ses services aux gens de bien et à quiconque avait une bonne cause ou de grands intérêts à défendre, il se dévoua à tous les genres de bassesses auxquelles peut descendre la profession d'avocat. Il était le conseil de l'injustice, il accueillait les plaideurs de mauvaise foi et se faisait le patron bienveillant des causes honteuses dont ses confrères ne voulaient pas souiller leur cabinet. Son cœur gâté trouvait une si agréable pâture en remuant ces sortes d'affaires, que, si on ne lui en apportait pas, il en imaginait à plaisir, qu'il traitait dans des mémoires subversifs de la morale et de l'honnêteté publiques. Aussi écrivit-il contre l'indissolubilité du mariage et pour légitimer le crime politique et religieux du divorce. Ainsi s'érigea-t-il en patron de la licence des mœurs, jusqu'au point de vouloir autoriser en quelque sorte la pluralité des femmes, et de prétendre que le bâtard, même adultérin, devait être admis avec les enfants légitimes au partage des biens de ses auteurs. Contre tous les sages législateurs qui ont cru qu'on ne pouvait accorder trop de respect à l'opinion publique, cette puissante maîtresse des mœurs, qui en maintes occasions supplée dans l'homme vicieux la loi et la conscience, Robespierre eût voulu détruire son empire. Il ne lui pardonnait pas surtout d'attacher de la honte à la mémoire des suppliciés, et, comme s'il eût prévu qu'il dût l'être un jour lui-même, il

dénonça à son siècle comme le plus injuste des préjugés un sentiment qui sans doute ne doit pas être exagéré, mais un sentiment pourtant que l'auteur même de la nature a gravé dans nos cœurs : sentiment vraiment précieux pour la société, puisque cette espèce de solidarité devant le tribunal de l'opinion tient les yeux d'une famille entière ouverts sur les déportements d'un sujet vicieux, et que ce sujet lui-même, qu'aucune autre considération n'arrêterait, est souvent contenu par la crainte de flétrir sa race d'un opprobre héréditaire.

En parcourant les méprisables écrits de ce méprisable avocat, parmi bien des erreurs grossières, bien des défauts de style et toute la morgue philosophique, on découvre encore les éléments de ce système monstrueux d'*égalité et de liberté*, c'est-à-dire de licence et d'anarchie, qu'ont établi les factieux en France. C'était, une tâche précieuse pour sa plume que d'avoir à justifier l'insurrection des inférieurs contre ce qu'il appelait la tyrannie de l'autorité. Loin de redouter en ces occasions les éclats scandaleux, c'était sur cette base qu'il asseyait l'espoir de sa célébrité. Il eût été fâché d'éteindre un procès par un accommodement, surtout s'il prévoyait qu'en le poursuivant malicieusement il pouvait en rejaillir quelque défaveur sur la religion ou ses ministres. Partout où il rencontrait l'autorité, son orgueil lui montrait un ennemi, et sa prévention lui signalait un coupable. Une des grandes jouissances de sa profession était de pouvoir calomnier presque impunément la conduite des personnes en place. Il fit des mémoires contre les magistrats de Saint-Omer, il en fit contre les magistrats d'Arras, il en fit contre les États de la province. Nulle autorité n'était innocente à ses yeux, nulle n'était sacrée pour lui ; et dans un de ces mémoires honteux qu'il composa en faveur d'un sujet dont la famille avait sagement sollicité la détention pour lui épargner l'échafaud, il ne craignit pas d'inculper l'autorité royale elle-même. Mais, ce qui est assez remarquable, c'est qu'à cette occasion, le méchant, accusant d'avance sa future cruauté en traçant de sa main la condamnation de son parricide, laissa échapper de sa plume l'éloge le plus vrai de la justice de Louis XVI et de ses vertus personnelles.

Il est aisé d'imaginer en quelle réputation était l'avocat Robespierre auprès d'un peuple religieux et judicieux, quand on songera qu'il ne la devait qu'à son audace à manifester l'immoralité de ses principes. Dans l'exercice de sa profession, il ignorait ce que c'étaient que procédés honnêtes. Il ne pardonnait à personne d'avoir raison contre lui ; et, s'il triomphait, c'était toujours insolemment. Substituant l'astuce à la bonne foi,

il comptait pour rien la justice et s'étayait d'un sophisme comme d'un axiome de droit. Hautain et mordant dans ses discussions et ses répliques, il prodiguait les sarcasmes et croyait avoir détruit les plus puissants moyens quand il leur avait opposé le fiel et la causticité. C'était une vraie peine pour tout ce qu'il y avait d'estimable parmi ses confrères que d'avoir à traiter d'affaires avec lui, et plusieurs s'y refusaient absolument. Mais, insensible à cet affront, il aimait à voir dans le mépris qu'on faisait de sa personne un aveu de la supériorité de ses talents.

Quoique Robespierre n'eût pas d'autres titres à la gloire littéraire que ceux dont nous avons parlé, il avait néanmoins la manie d'y prétendre. Il se mirait dans ses plus chétives productions et ne voyait rien au-dessus. Il vantait quelquefois comme des morceaux finis ses amplifications de collège, dont il ne mettait personne à portée de juger. Il chantait sur tous les tons ses succès scolastiques, et nul, après ravoir vu deux fois, n'ignorait combien il avait eu de prix à l'Université. On eût dit que par cela seul il se croyait un grand homme. Il ne pardonna jamais à un de ses jeunes confrères d'avoir un jour réprimé sa puérile jactance à ce sujet, par ce jeu de mots qui fut répété et fit rire la ville d'Arras, et surtout le barreau, à ses dépens :

L'on peut avoir des prix dans l'Université,
Sans être pour cela dans l'univers cité.

C'était toujours en juge que Robespierre parlait de nos grands modèles d'éloquence, et il le faisait quelquefois en termes vraiment risibles. Après avoir dit, par exemple, que M. Séguier *tournait* assez bien un réquisitoire, il ne faisait pas difficulté d'ajouter : *Mais.....* Au reste, il se croyait moins fait lui-même pour donner des réquisitoires que pour porter des conclusions, et le tribunal de la capitale eût été, à son avis, le seul théâtre digne de ses talents. Il faisait quelquefois dans ses rêveries ambitieuses le souhait d'être procureur-général du parlement de Paris, et sa présomption lui donnait toute la capacité de cette importante magistrature. Il affectait toujours un grand respect en parlant de Jean-Jacques Rousseau ; il trouvait seulement qu'il était fâcheux que ce génie n'eût pas été cultivé dans l'Université de Paris, où, comme lui sans doute, il eût aussi remporté des prix. A cela près il louait le philosophe sans réserve, et, parce qu'il avait quelque chose de son

caractère atrabilaire, il se croyait aussi sa chaleureuse éloquence et sa magie de style.

Pour donner un nouveau lustre à ses talents littéraires, Robespierre songea à réunir au titre d'avocat celui d'académicien. Il frappa à la porte de l'académie d'Arras, et M. Ferdinand de Fosseux la lui ouvrit.

A peine fut-il agrégé à la société, qu'il prétendit la régenter ; et il s'y arrogea véritablement cet empire despotique qu'on lui vit usurper depuis dans l'assemblée des Factieux. Il se moquait des usages, il enfreignait les statuts, il dédaignait surtout de soumettre les discours qu'il voulait lire, dans les séances publiques, à l'examen des commissaires chargés d'en prendre connaissance. Ainsi fit-il essayer, malgré eux, à ses confrères, la lecture de plusieurs mémoires scandaleux dont nous avons parlé.

L'académie d'Arras, au reste, n'était pas la seule qui eût son tyran. Presque toutes les autres émules de l'Académie française étaient asservies au joug philosophique, au point qu'être d'une académie était un titre qu'osait à peine avouer l'homme de lettres jaloux d'une réputation sans nuages.

Dans son domestique, l'académicien n'était ni moins despote ni plus aimable que dans ses relations du dehors. Il traitait avec une égale dureté, il accablait des mêmes reproches et son frère, qui pouvait les mériter, et une sœur qui ne les méritait pas. Le premier avait vingt-cinq ans, qu'il l'apostrophait encore d'un brutal *tais-toi, sotte bête*. A une époque où sa sœur, quoique économe de son temps, gagnait très peu du travail de ses doigts, il ne lui accordait pas même le supplément nécessaire pour l'entretien le plus modeste. Peu distrait par ses clients, il vivait assez retiré, s'occupant seul avec son ambition. Incapable d'amitié, il ne s'était fait aucun ami, et n'eut jamais que des complices. Il fréquentait les Oratoriens¹³. Il était peu de personnes qui supportassent sa société. De ce petit nombre, les uns craignaient sa langue, les autres détestaient son orgueil, tous méprisaient sa personne. Son caractère et le genre de vie qu'il menait l'éloignaient de tout commerce avec les femmes ; il affectait même une certaine austérité dans les mœurs. Mais, sobre par ostentation, il n'était chaste que par calcul. Redoutant plus les suites naturelles que le crime du libertinage, il donnait pour motif de sa sagesse la crainte qu'il avait de provoquer la pulmonie, héréditaire dans sa famille. Une manière de galanterie qu'il avait adoptée lorsqu'il avait en main le pouvoir suprême, c'était de faire jeter des femmes en prison, et d'aller ensuite leur apprendre

lui-même qu'elles étaient innocentes. Dans sa patrie, tandis qu'il amusait une jeune parente de l'espoir de lui donner sa main, il déclarait à qui voulait l'entendre qu'il abhorrerait le mariage tant qu'il serait un engagement indissoluble ; et célibataire de la liberté, l'inconséquent n'avait pas honte de déclamer contre le célibat de la religion.

Comme le cabinet de Robespierre et ses mémoires ne lui procuraient que de bien faibles ressources, l'aisance n'entra jamais dans sa maison, où tout était au dessous de la simplicité. Pauvre par nécessité, l'hypocrite savait jouer le mépris des richesses, mais sans que son jeu fît de dupes auprès de ceux qui savaient combien son orgueil était révolté de tout ce qui l'avertissait de la moindre infériorité. Aussi bassement envieux de la prospérité de ses concitoyens qu'il l'était du mérite de ses confrères, il eût voulu, dans son dépit jaloux, pouvoir réduire toutes les fortunes qui l'environnaient au niveau de la sienne. Dans le temps même qu'il cherchait à s'insinuer dans la confiance des riches et qu'il mendiait la gestion de leurs affaires, leurs richesses les plus légitimes étaient le continuel objet de ses déclamations virulentes et le crime qu'il leur pardonnait le moins. Quelqu'un ayant parlé en sa présence de former un établissement qui, dans le temps où les dentelles n'ont point de débit¹⁴, deviendrait une ressource pour les pauvres ouvrières qui les fabriquent, Robespierre, prompt à saisir l'idée sous le point de vue du mal, s'écria avec enthousiasme : « Oui, est un projet à suivre : on écrasera par là tous ces riches marchands que je déteste ». Pendant la révolution et à une époque où il était déjà redoutable à ses concitoyens, un particulier aisé crut qu'il pourrait mériter, sinon sa faveur, du moins son indifférence, en lui donnant une fête la plus magnifique qu'il lui fût possible. Quelqu'un qui connaissait mieux le sujet dit à celui qui se félicitait de l'avoir eu pour convive : « Robespierre a vu votre argenterie et vos belles porcelaines ; vous êtes déjà son ennemi, et comptez qu'avant eu sa jalousie vous fera piller ». En effet un mois ne s'était pas écoulé, que les brigands qu'on appelait le régiment de Robespierre entouraient la maison du festin pour en piller le buffet.

Tel fut Robespierre avant la révolution, étudiant sans religion, avocat méprisé, académicien hargneux, écrivain obscur, moraliste pervers, égoïste hypocrite, parent dénaturé, citoyen dangereux ; mais avec cela caractère opiniâtre, travailleur infatigable et ambitieux vigilant. Sans la révolution, il serait resté dans la classe des méchants ignorés. La révolution va nous le montrer dans une certaine élévation. Mais, pour y arriver et lors encore

qu'il y sera parvenu, nous le verrons se rouler dans un cercle étroit de moyens bas et astucieux.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Portrait de Robespierre. — Il communique ses mémoires à quelques philosophes parisiens. — Ses intrigues pour se faire députer aux États généraux. — Il ne garde plus de messe. — Son propos à Lantillette. — M^{me} Marchand lui prête une malle et de l'argent pour faire le voyage de Paris.

Avant d'entamer le récit de la vie publique de Robespierre, nous dirons un mot de son extérieur, qui n'avait rien que de très commun. Il était de la taille médiocre et de la figure la plus platte. Il portait sur de larges épaules une tête assez petite ; il avait les cheveux châtain blond, le visage arrondi, la peau gravée de petite vérole, le teint livide, le nez petit et rond, les yeux bleu pâle et un peu enfoncés, le regard indécis, l'abord froid et repoussant. Il ne riait jamais, à peine souriait-il quelquefois ; encore n'était-ce ordinairement que d'un sourire moqueur, qui décelait tout le fiel d'un caractère atrabilaire.

Quelque temps avant la révolution et vers l'époque des assemblées des notables, plus que jamais tourmenté du démon de l'ambition, et dépité de n'avoir nulle existence dans une province plus qu'indifférente sur ses talents, Robespierre imagina qu'en se produisant sur un plus grand théâtre il y trouverait de plus judicieux appréciateurs de son mérite. Plein de cette idée, ses mémoires, dédaignés dans l'Artois, il les adressa aux philosophes parisiens, qui, les jugeant d'après leur cœur, ne les trouvèrent pas si méprisables. Il avait même cru pouvoir tenter un envoi de ces libelles à plusieurs hommes en place ; et ceux-ci, que l'opinion publique ne lui avait que trop bien appris à juger, au lieu de faire punir l'auteur comme un corrupteur de la morale, soutien des empires, le gratifièrent d'un encens qui acheva d'exalter sa vanité. Ce succès était pour lui le sujet d'un triomphe insolent sur ce qu'il appelait la stupide apathie de ses concitoyens. Il publiait partout que le nouveau Sully de la France lisait ses mémoires ; Il montrait même des preuves d'une correspondance flatteuse avec la femme du grand homme. Soit jactance de sa part ou fait véritable, Robespierre prétendait que M. Necker lui avait dérobé l'idée de la double représentation

du tiers. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que, s'il ne fut pas le promoteur, il fut du moins le complice et l'ardent apologiste de cette mesure politique.

Dès l'instant où Louis XVI, fatigué des scandaleuses résistances du parlement de Paris, eut arrêté, sur sa demande, la convocation des États généraux du royaume, Robespierre conçut le dessein de s'y faire députer. Il suivit pour atteindre son but la marche commune à tous les factieux qui figurèrent dans cette première assemblée. A l'argent près, qu'il ne répandit pas, et pour cause, il descendit à tous les genres de bassesse que peut conseiller l'ambition la plus déhontée. On le vit ramper aux pieds du peuple, toujours crédule et toujours dupe de ses flatteurs. Il avait pour proches parents des villageois qu'il avait jusqu'alors dédaignés et qu'il connaissait à peine. Il se souvint d'eux au moment où il crut qu'ils pouvaient lui devenir utiles. Il leur envoya son frère, chargé de les assurer de son tendre attachement, et de leur faire envisager d'un côté le grand honneur qui rejaillirait sur toute la famille, si, par leurs bons offices auprès des paysans de leur canton, ils parvenaient à le faire députer aux États généraux, et, de l'autre, l'avantage signalé que trouveraient tous les habitants de la campagne à se donner pour protecteur dans cette assemblée un homme de talent comme lui, et si bien connu par son zèle pour les intérêts du peuple.

Tandis que Robespierre le jeune allait ainsi de village en village quêter les suffrages pour son frère, d'autres émissaires bénévoles choisis parmi les plus mauvaises têtes d'Arras se répandaient d'ans les tripots et les estaminets de la ville et des faubourgs, échauffant les têtes, prônant Robespierre comme un grand homme, et toujours comme un patron affectionné du peuple, dont il avait juré de venger les droits, depuis longtemps outragés par les grands. De son côté, Robespierre jouait le rôle qu'il s'était réservé. Affectant en toute occasion la plus grande popularité, il caressait la multitude, il saluait, il arrêtait dans les rues ceux qu'il savait avoir quelque ascendant sur elle. Mettant ses conseils au rabais, il les offrait, il les donnait gratuitement à quiconque pouvait lui accorder ou lui gagner une voix. Longtemps avant les élections, il répondait avec une feinte modestie à ceux qui lui faisaient compliment sur sa future députation, que si quelque chose le flattait plus encore que le touchant intérêt que lui marquait le bon peuple, c'était l'espoir qu'il concevait, s'il était député, de pouvoir travailler efficacement à lui conquérir la liberté et le bonheur. Une seule chose, disait-il, lui donnait de l'inquiétude : c'était que son zèle trop connu

pour le bien public ne lui suscitât de puissants ennemis, et ne le rendît victime de la cabale des riches et de leurs partisans. Et d'un autre côté l'hypocrite faisait des visites aux riches et à leurs partisans, mendiait publiquement leurs suffrages, et les assurait de son dévouement le plus entier et le plus pur à leurs intérêts.

Les choses en étaient là, et Robespierre était sans inquiétude sur le succès de son affaire, lorsque les électeurs s'assemblèrent pour procéder au choix de leurs représentants. Cependant, par surabondance de précautions et pour ne rien négliger dans une affaire capitale, le prudent négociateur chargea son frère et ses émissaires de se répandre dans les auberges où les électeurs étaient descendus, d'y faire retentir son nom et son éloge, et de parler à chacun le langage le plus propre à capter sa bienveillance. Il crut encore qu'il lui serait utile de transiger avec quelques-uns de ses concurrents. Il les vit et leur fit offre de seconder leur élection de tous les suffrages qui lui étaient dévoués, à charge de réciprocité.

Mais quels furent l'étonnement et la douleur de Robespierre, lorsque, tout étant ainsi disposé, au lieu de se voir nommer en tête et par acclamation, comme sa vanité s'en était laissé flatter, il vit successivement sortir les noms de plusieurs députés, et le sien toujours oublié, quelquefois même repoussé avec mépris ! C'est alors que, le désespoir dans le cœur, il court dans une maison que fréquentait sa sœur raconter son humiliation et ses chagrins. Une personne présente à son récit l'exhorte à ne point perdre courage tant qu'il restera une place à remplir. Là se trouvait aussi un député déjà nommé, M. Briois de Beaumez. On l'invite, on le presse de faire quelque chose pour Robespierre. Celui-ci s'y refuse d'abord ; mais voyant Robespierre à ses pieds, qui lui jure qu'il ne fera rien que par ses avis dans les États généraux, M. de Beaumez consent à lui prêter son crédit auprès des votants. Fort de cette ressource, Robespierre entrevoit encore une lueur d'espérance. Son ambition se ranime ; il tient conseil, il passe en revue divers expédients, et s'en tient à celui de faire une dernière tentative auprès des campagnards, par un discours qu'il croit propre à les séduire. Cependant il fait écrire sur-le-champ son nom sur quatre cents morceaux de papier qu'il remet à ses affidés avec injonction de les distribuer aux paysans de l'assemblée au moment précis où ils s'apercevront que sa harangue fera impression sur eux. Les choses ainsi convenues, on se rend à la séance qui devait terminer le scrutin. Robespierre y était arrivé le premier. Il s'empare de la tribune, il commence par annoncer emphatiquement, « qu'il va

éclairer le peuple sur de grands intérêts, et lui révéler des mystères d'iniquité opérés à son préjudice. » Aussitôt il se met à déclamer contre la prétendue tyrannie des levées militaires qui ont eu lieu dans l'Artois. Il prend de là occasion de calomnier les autorités. Il inculpe l'intendant de la province, il inculpe les États. Il accumule d'hypocrites doléances sur le sort du malheureux habitant des campagnes, qui, selon lui, déjà vexé en mille manières différentes par les grands, est encore cruellement arraché à ses utiles travaux pour le service militaire. Au moment où les villageois attentifs s'extasiaient, la bouche ouverte, devant le discoureur, on leur glisse dans la main le nom de celui que tant de zèle pour eux leur rend cher. Robespierre descend de la tribune ; on va au scrutin, il est nommé. Ainsi, ce fourbe qui devait bientôt enlever tous les bras à l'agriculture, aux arts et au commerce ; ce Robespierre qu'on a vu enrégimenter la France entière et placer toute la jeunesse du royaume entre les bayonnettes de l'ennemi et le couteau de la guillotine, faisait un crime au chef de l'État de la juste demande d'un homme par paroisse pour le maintien de l'ordre public et la défense du pays.

Cependant Robespierre, à peine nommé à la députation, ne garda plus aucune mesure, même de décence, à l'égard de la noblesse et des riches, qu'il n'avait attaqués jusqu'alors qu'indirectement et à raison d'intérêts particuliers. La prétention ambitieuse qu'il avait de se faire un patron de M. Neckeren flattant le système populaire de ce ministre, donnait encore une nouvelle ardeur à la fièvre démocratique qui le travaillait depuis longtemps. La trop fameuse sentence des Jacobins : *Osez tout contre la noblesse et le clergé, et vous serez soutenus*, n'avait pas encore été promulguée ; mais déjà elle était portée dans le sénat philosophique dont le Genevois était l'âme, et elle n'était pas un mystère pour tous ceux du Tiers-État qui, comme Robespierre, étaient dignes de la connaître. Aussi le nouveau représentant du peuple, sans révéler les moyens infernaux que l'on devait employer pour y parvenir, parlait-il en toutes rencontres du prochain nivellement des conditions et des fortunes ; et avant de partir pour sa mission, il assurait positivement la classe la plus infime de la société qu'avant peu ce serait elle qui occuperait les magistratures et qui ferait la loi dans les villes. Informé de ces propos, qui alors passaient encore pour séditieux, un homme qui depuis fut l'adulateur de Robespierre, M. de Fosseux, dit que sans doute par le crédit du déclamateur l'on verrait un beau jour Lantillette siéger à la tête du corps municipal d'Arras. Ce Lantillette

était une espèce de manœuvre connu de toute la ville pour son adresse à pêcher les seaux tombés dans les puits. Piqué de l'ironie, Robespierre ne l'oublia pas ; et, pour venger ses assertions et leur donner plus de publicité encore, la nuit même de son départ pour Paris, et au milieu d'un souper nombreux, il fait venir le cureur de puits Lantillette, qui doit porter sa malle à la voiture ; il lui dénonce l'insulte qu'un noble a faite en sa personne à la majesté du peuple, et lui dit : « Souviens-toi, mon cher ami, de ce que je vais te dire : Tout va changer en France : oui, avant peu, ce pauvre Lantillette que méprise si bien Ferdinand de Fosseux, n'aura plus qu'à se reposer : Les Lantillettes deviendront mayeurs, et les mayeurs seront des Lantillettes. »

Ce dernier trait, avant son départ, acheva de lui gagner la faveur de la populace. Elle comblait de bénédictions l'homme admirable qui allait lui assurer tant de bonheur et de gloire. Ainsi, dans tous les temps et tous les pays de l'ancien monde et du nouveau, d'Athènes à Rome, et de Philadelphie à Paris, les peuples, toujours dupes, ne cessent de prêter l'oreille à ces charlatans politiques qui, comme dit Tacite, ne mettent en avant le nom de *liberté* que pour s'élever sur les ruines de l'empire, qui ne feignent de s'apitoyer sur le sort de la multitude opprimée que pour mieux parvenir à se substituer eux-mêmes à ses prétendus oppresseurs. Tous ces tribuns factieux, tous ces zéloteurs des intérêts populaires, tous ces proclamateurs emphatiques de la souveraineté et des droits du peuple, tous ces fiers vengeurs de la liberté outragée, ils ont tous fini par se faire décerner, à titre de reconnaissance, une domination *très absolue* sur la multitude *libre* : et nous verrons bientôt qu'après avoir porté le terrible niveau sur tous ses concitoyens, le démagogue Robespierre ne songera plus à se dessaisir du souverain pouvoir pour aller fraterniser avec son ami Lantillette.

Cependant celui qui partait pour la conquête du pouvoir suprême sur les Français, celui qui allait bientôt asseoir sa puissance sur la puissance éclipmée de tant de rois, eût été obligé de s'acheminer vers la capitale le bâton à la main et le sac sur le dos, s'il eût été abandonné à ses propres ressources. Après avoir reçu la visite de quelques créanciers vigilants, Robespierre n'avait plus, de tous ses fonds rassemblés, la somme nécessaire pour payer une voiture jusqu'à Paris. Ce fut une dame d'Arras (M^{me} Marchand) qui, par affection pour sa sœur, la lui prêta. Il était déjà dix heures du soir, et il devait partir à minuit, lorsque tout-à-coup il témoigne de

l'inquiétude sur ce que des gens qui lui ont promis de l'argent ne paraissent pas. M^{me} Marchand lui fait l'offre de dix louis, s'excusant de ne pouvoir mieux faire pour le moment. Robespierre accepte l'offre avec transport, s'écriant que jamais service n'a été rendu plus à propos. Le voyageur sans argent n'a pas non plus de malle ; ses effets sont entassés dans un vieux bahut que l'on ne trouve ni commode ni décent de placer derrière la voiture de celui qui va siéger à l'auguste assemblée. La dame qui a donné les dix louis propose une malle, que Robespierre accepte avec la même démonstration de reconnaissance. Ainsi le député est lancé dans la carrière qu'il va parcourir.

Nous ferons observer ici, et l'on n'en sera pas surpris, que la malle et les dix louis, quoique réclamés assez longtemps après le prêt, ne revinrent qu'avec beaucoup de peine. Encore la restitution était-elle accompagnée d'un billet impertinent, par lequel Robespierre demandait qu'on lui envoyât sans délai un récépissé de ce prêt officieux, dont lui-même n'avait jamais donné d'obligation. Si l'on était curieux d'une nouvelle preuve de l'état de fortune de Robespierre au moment de son départ pour les *États généraux*, on la trouverait dans la note exacte que nous joignons ici de tout ce qui formait sa garde-robe¹⁵. Cette note a été conservée par la personne même qui avait fait sa malle.

Robespierre, à son arrivée à Paris, alla voir M. Necker, porteur d'une lettre à son adresse dans laquelle il était recommandé. Il rappela au ministre les mémoires qu'il avait pris la liberté de lui faire parvenir ; et celui-ci, qui dans le temps en avait lu où n'en avait pas lu les titres, marqua au jeune auteur le tendre intérêt pour sa gloire et cette prédilection, que les courtisans ne manquent jamais de témoigner aux inconnus qui, sans rien demander, leur apportent le tribut de leurs flatteries. Ébloui de la réception, Robespierre courait Paris, publiant ses liaisons d'amitié avec M. Necker, et colportant ses mémoires, qui selon lui en étaient le fondement. Il les fit circuler surtout parmi celles de ses anciennes connaissances de collège qu'il crut les plus capables de lui créer une réputation.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Notice sur les hommes qui ont le plus contribué à la célébrité de Robespierre. — Dumouchel. — Dupont-du-Tertre. — Noël. — Lebrun. — Fréron. — Camille Desmoulins. — Robespierre le jeune. — Fouquier de Tinville. — Hébert.

Il ne sera pas inutile, pour mettre le lecteur à portée d'apprécier le ruisseau par la source, de donner ici une notice des sujets qui firent le plus d'efforts pour réaliser les prétentions de Robespierre à la célébrité. Ce furent surtout le professeur, depuis évêque, Dumouchel ; l'avocat, depuis ministre, Dupont-du-Tertre ; le régent de collège, depuis commis de la guerre et négociateur, Noël ; le gazetier, depuis ministre, Lebrun ; les journalistes Fréron, et Camille Desmoulins ; l'avocat Robespierre le jeune ; le procureur Fouquier de Tinville ; et le valet de théâtre Hébert.

Dumouchel, fils d'un pauvre paysan de la Picardie, n'eût trouvé au sein de sa famille aucune ressource pour son éducation ; le sanctuaire et la charité des fidèles en firent tous les frais. De la communauté de Sainte-Barbe, où il était boursier, il entra au collège de Louis-le-Grand en qualité de maître-de-quartier ; il en sortit pour aller professer la rhétorique à Rodez, d'où il fut rappelé à Paris pour occuper une chaire au collège de la Marche. L'abbé Royou, auquel il faisait sa cour, l'avait employé pendant un temps pour la rédaction de certains articles peu importants de son journal, dont il n'avait pas le loisir de s'occuper lui-même. Une physionomie assez spirituelle, un caractère souple, beaucoup de babil, un peu de littérature et beaucoup plus de prétentions ambitieuses, avaient fait à Dumouchel une certaine réputation parmi cet essaim de sujets déplorables qui remplissaient les collèges de Paris, et par leurs suffrages il se trouvait recteur de l'Université à l'époque de la tenue des États généraux. Cachant son ambition effrénée et son irréligion sous le masque du plus entier dévouement au respectable archevêque de cette capitale, il réunit les voix du clergé pour la députation. A peine l'hypocrite fut-il en possession du titre qu'il ambitionnait, qu'abandonnant les intérêts sacrés qui lui avaient été confiés, il se ha avec Robespierre, qu'il prôna d'abord, et dont il fut ensuite prôné

lui-même, si bien que les Jacobins de Paris, le jugeant digne de l'épiscopat, envoyèrent son nom au club de la ville de Nîmes, avec injonction de faire connaître le sujet aux électeurs du département, comme celui qui leur convenait et qu'ils devaient nommer. Tous les électeurs catholiques, à l'exception de deux, ayant refusé de coopérer au crime d'une intrusion d'évêque, les électeurs protestants, moins délicats, s'assemblèrent, donnèrent leurs suffrages à celui que leur avaient désigné les Jacobins, et Dumouchel, proclamé évêque constitutionnellement catholique, par quinze électeurs seulement, dont treize protestants, prit congé de son ami Robespierre et alla s'installer dans le palais épiscopal de Nîmes, qui bientôt fut souillé par les scènes les plus scandaleuses.

Dupont-du-Tertre, né à Paris d'une famille peu fortunée, après avoir fait d'assez bonnes études au collège de Louis-le-Grand, devint avocat, et se fit une certaine réputation, surtout de probité et de justice. Il était d'un caractère doux et honnête, quoiqu'un peu froid. Il aimait le travail et la solitude. Sa conduite au collège avait toujours été sage, mais de cette sagesse plus philosophique que religieuse. Il n'était pas né pour être un scélérat, et l'on ne peut pas dire qu'il l'ait été ; mais il n'avait pas assez de religion pour tenir, dans un pas glissant, aux grands principes qu'elle consacre, et il les abandonna. Ministre constitutionnel, il essaya de servir la constitution et le roi ; et sans rien faire d'utile pour le roi ni pour la constitution, il ne put se soustraire à la guillotine.

C'avait été moins par une affection particulière qu'à la sollicitation de ses anciens camarades de collège que Dupont-du-Tertre s'était attaché à faire connaître Robespierre, qu'il connaissait peu par lui-même. Robespierre, pour prix du zèle désintéressé qu'il lui avait marqué à son arrivée à Paris, travailla plus qu'aucun autre Jacobin à le rendre suspect et à déterminer son supplice.

Noël, né comme Dumouchel de parents pauvres, avait reçu comme lui l'éducation gratuite des pauvres. Boursier d'abord des Grassins, puis de Louis-le-Grand, après des succès assez brillants dans les distributions de prix de l'Université, il fut fait maître de quartier et ensuite professeur du collège de Louis-le-Grand. Ce passage subit de l'extrême indigence au dernier terme de l'ambition panai les jeunes maîtres de l'Université, lui tourna la tête. Il avait peu de religion, il devint impie.

Dans les commencements de la révolution, ses sentiments, consignés dans un journal dont il s'était fait le rédacteur, lui méritèrent un emploi de

commis au bureau de la guerre, et ensuite une mission secrète de la part des Jacobins dans une cour étrangère. Lié avec Camille Desmoulins, celui-ci lui avait fait faire la connaissance de Robespierre lorsqu'il arriva à Paris pour les États généraux. Robespierre, quoique accueilli et fêté par Noël, avait conçu contre lui un fond d'aversion, par cela seul qu'il avait obtenu des succès plus constants que les siens dans l'Université, et que Camille Desmoulins ne cessait d'exalter ses talents. Il le ménagea d'abord comme un preneur utile à ses vues, se brouilla depuis avec lui, et le perdit ensuite, dès qu'il en trouva l'occasion.

Lebrun, connu dans sa jeunesse sous le nom de *l'abbé Tondu*, était de Noyon. Pourvu par le chapitre de cette ville d'une bourse affectée à de jeunes ecclésiastiques¹⁶, il se trouva contemporain de Robespierre au collège de Louis-le-Grand. Il avait fait moins de sensation que lui dans ses humanités, mais il montra plus de talents en philosophie. Il portait alors un fond extraordinaire de timidité, dont il conserva quelque chose toute sa vie. Il était de ces caractères mous et faciles qui, n'ayant ni la hardiesse du crime ni le courage de la vertu, deviennent ce que les font les circonstances et les sociétés dont ils s'environnent. L'abbé Tondu, qui n'aimait ni son état ni son nom, quitta en même temps l'un et l'autre, et se fit appeler *Lebrun*, du nom de sa mère. Au sortir du collège, il obtint à l'Observatoire une des places que payait le roi à des jeunes gens qui avaient des dispositions marquées pour les mathématiques. Les mauvaises compagnies l'ayant jeté dans le libertinage, il s'engagea. Louis XVI lui fit rendre sa liberté et sa place ; il s'engagea de nouveau, s'expatria ensuite, et, de fredaines en fredaines vint tomber dans la ville d'Herve. C'est là que, devenu gazetier, une femme sans mœurs gouvernait sa personne et souvent sa gazette. Le général Dumouriez, qui, comme tous les hommes d'État du nouveau régime, se plaisait à opérer des prodiges, métamorphosa le gazetier d'Hervé en ministre, et se le donna pour successeur dans le département des affaires étrangères. Lebrun ne lui fut pas ingrat, il n'agissait que par l'impulsion de son bienfaiteur, dont il était le fade adulateur, au point de faire appeler Victoire Duniouriez Gemmappe une fille qui lui était née. La défection du général constitutionnel devait assez naturellement entraîner la chute de sa créature. Aussi le ministre chancelant essaya t-il vainement de s'appuyer de ses anciennes liaisons avec Robespierre : Robespierre ne connut plus pour ami celui qui avait pu l'être aussi d'un homme dont l'orgueil avait toujours révolté le sien. Lebrun ne provoqua point la mort du roi ; mais, comme

Duniouriez, il eut la lâcheté d'y consentir, et comme lui, il en devint véritablement le complice, en ne faisant rien de tout ce qu'il eût dû faire pour l'empêcher ou pour en provoquer la vengeance.

Stanislas Fréron, condisciple de Robespierre au collège de Louis-le-Grand, nous rappelle deux noms célèbres : celui d'un homme cher aux lettres, le vengeur des vrais principes outragés par le philosophisme, et celui d'un roi les délices du genre humain et l'organe de la vraie sagesse. Le régicide Fréron, qui le croirait ? était le fils de l'auteur de l'*Année littéraire* et filleul du roi Stanislas. Son père était honoré de la bienveillance du dauphin père de Louis XVI. Il devait personnellement des obligations à la famille royale de France, et nommément à M^{me} Adélaïde Fréron, dans sa jeunesse, montrait un caractère sombre et dissimulé, surtout auprès de ses maîtres. Il annonçait assez peu de talents, et nulle volonté pour les cultiver ; aussi le citait-on comme un rare exemple, lorsqu'on parlait de paresse et d'indolence. Il était de ces indifférents pour la religion auxquels on rend justice en suspectant encore leurs mœurs. Au sortir des écoles, il promena longtemps son existence désœuvrée sur le pavé de la capitale, fardeau également à charge à sa famille et à l'abbé Roy ou, son protecteur et frère de l'estimable M^{me} Fréron. L'époque de la révolution fut celle où Stanislas Fréron, digne émule de ses amis Robespierre et Camille Desmoulins, foulant aux pieds les devoirs les plus sacrés, voua une haine implacable à tous ceux qui lui avaient jamais fait du bien. Ce fut alors aussi que, sa méchanceté triomphant de son indolence, il donna ses soins à un journal intitulé l'*Orateur du Peuple*, ouvrage détestable, dans lequel il professait ouvertement ce même jacobinisme que l'empire des circonstances le força d'abandonner plus tard. Député à la Convention par le crédit des Jacobins, il mérita dans la suite d'être adjoint à Robespierre le jeune, pour aller venger la révolution et les Jacobins outragés à Toulon ; et il le fit en vrai Jacobin. Comme, après la Terreur, on lui reprochait son expédition sanguinaire et toutes ses cruautés envers les Toulonnais, il répondait *qu'il n'avait ni égorgé chez eux, comme Carrier à Nantes, ni mitraillé comme Collot d'Herbois à Lyon*. Et en se plaçant ainsi à côté des scélérats qui ont fait couler des fleuves de sang, il se croyait pur de celui qu'il avait versé. Il trouva dans cet affreux rapprochement une apologie si complète, qu'il ne craignit pas après cela de se constituer le dénonciateur audacieux de ceux qui l'avaient surpassé en barbarie, et de s'écrier sur le ton du triomphe : *J'ai ménagé le sang des Français !*

Robespierre, qui ne se défiait pas des sentiments de Fréron, et qui surtout craignait peu ses talents, lui permit de vivre, quoique son ancien ami. Mais celui-ci n'eut pas plus tôt vu Robespierre attaqué de toutes parts, qu'il se jeta prudemment sur lui, pour faire oublier qu'il l'avait aidé de toute l'étendue de ses petits moyens à fonder sa tyrannie.

Camille Desmoulins, l'ami le plus chaud et le plus ardent prôneur de Robespierre, était fils du lieutenant-général du bailliage de Guise en Picardie. Nommé boursier par le chapitre de Laon au collège de Louis-le-Grand, il y fit ses études, sinon avec distinction, du moins avec quelque succès. Quoiqu'il écrivît dès lors assez bien ses compositions scolastiques, il s'énonçait très pesamment et bredouillait en parlant. Il avait un extérieur ignoble et repoussant, le teint noir, et quelque chose de sinistre dans le regard. Il avait néanmoins annoncé dans sa première jeunesse la double émulation du travail et de la vertu ; mais, dérangé dans ses hautes classes par des compagnons vicieux, il abjura la piété et s'en montra bientôt l'ennemi plus acharné que ceux mêmes qui l'en avaient éloigné. Dès lors, esprit brouillon, hargneux et vindicatif, il se rendit odieux à tous ses condisciples et n'eut plus un seul ami parmi eux. On le vit ensuite, fils dénaturé et disciple ingrat, afficher tous les sentiments d'un mauvais cœur. Il débuta au barreau par un plaidoyer contre son père, qu'il prétendait obliger à lui fournir à Paris un entretien qui surpassait ses facultés. Il ne pardonna jamais à ses maîtres les efforts qu'ils avaient faits pour corriger ses vices naissants. Dans le temps de la Terreur, il en voulait encore cruellement à l'un deux, à l'occasion d'un reproche fait quinze ans auparavant. *Je ne lui pardonnerai jamais*, disait-il, de m'avoir dit un jour que je visais à l'échafaud. Si l'horoscope n'était pas flatteur, il ne s'en vérifia pas moins. Ce maître était M. l'abbé Proyart, sous-principal du collège de Louis-le-Grand.

Lorsque la nouvelle se répandit que l'armée de Brunswick marchait sur Paris, les révolutionnaires éprouvèrent le plus grand effroi. Camille Desmoulins ne déguisait pas ses frayeurs. Son ancien maître de droit, M. l'abbé Duflos, l'ayant rencontré à cette époque, s'entretint avec lui des périls du moment et lui rappela l'anecdote du collège. Le jeune Jacobin lui répondit en bégayant : *Ma foi.... ma foi....je commence à croire que celui qui m'a pronostiqué que je serais pendu pourrait bien avoir raison.* « Je n'en avais conservé nul souvenir, dit M. l'abbé Proyart ; mais plusieurs de ses condisciples m'ont rappelé qu'en effet, au sujet d'un vol assez

considérable qu'il avait fait à son père pendant une vacance, je lui avais dit dans le tête-à-tête : *Mon ami, vous visez à la potence* : propos qu'il rendit lui-même à ses camarades¹⁷. » Il vota la mort du roi ; mais ensuite sa fureur parut se ralentir. Les persécutions devenant tous les jours plus nombreuses, plus épouvantables, et redoutant vraisemblablement d'en devenir la victime, il entreprit de les faire cesser ; et pour cet effet il publia un pamphlet périodique, *le Vieux Cordelier*, contre la tyrannie des comités, où il osa répéter souvent le mot de clémence, qui semblait effacé du vocabulaire français. Les succès qu'obtinrent les numéros de cet ingénieux ouvrage irritèrent l'amour-propre de Robespierre et de ses complices.

Saint-Just le haïssait particulièrement, parce que, dans son *Vieux Cordelier*, en faisant usage d'une comparaison tout-à-fait déplacée, Desmoulins avait dit que *Saint-Just portait sa tête comme un Saint-Sacrement*, à quoi le cruel décemvir répondit : « Et moi je lui ferai porter la sienne Comme saint Denis. Arrêté le 31 mars 1794, Camille Desmoulins fut condamné à mort le 5 avril, sans avoir eu la liberté d'achever sa défense. En voyant l'échafaud, il s'écria : Voilà donc la récompense réservée au premier apôtre de la liberté ! Les monstres qui m'assassinent ne me survivront pas longtemps. »

Robespierre le jeune n'était pas à Paris lorsque son aîné y arriva, mais il y vint depuis, et son zèle suppléant à ses moyens, il seconda aussi efficacement que personne les vues ambitieuses de son frère. Il avait comme lui étudié au collège de Louis-le-Grand, à l'aide d'une bourse de l'abbaye de Saint-Vaast. Il était sans esprit, sans talent, sans caractère, et son frère savait l'apprécier quand il le définissait laconiquement *une bête*. Il en avait en effet l'instinct brutal ; on était sûr de le trouver dans toutes les émeutes et les scènes désagréables que les Jacobins d'Arras faisaient essuyer aux gens de bien. Procureur de la commune de cette ville, il exerçait sa magistrature avec un despotisme révoltant dont il ne savait pas même colorer les plus honteux excès. Un religieux qu'il chassait de sa cellule, après sa parole donnée qu'il y serait tranquille, lui témoignait son étonnement sur ce trait d'injustice : *Vous deviez pourtant bien vous y attendre*, répondit le jeune Robespierre. Les Jacobins de Paris le firent députer à la Convention en faveur du nom qu'il portait. Un malin, pour se divertir à ses dépens, lui ayant donné plus de talents qu'à son aîné, il allait répétant partout l'épigramme, et protestant dans l'assemblée des Jacobins qu'on ne parviendrait jamais par ces manœuvres à le brouiller avec son

frère, qu'il soutiendrait constamment tant qu'il verrait en lui le *Proclamateur de la morale*. La Convention, attentive à employer chacun selon ses talents, plaça Robespierre le jeune sur un théâtre digne de lui, et le fit, avec Fréron, commissaire de la guillotine dans les provinces du Midi. C'est lui qui, de retour de son expédition sanguinaire, disait aux Jacobins avec un ton de niaiserie féroce : « Je voudrais, comme je le disais il y a quelque temps à un de mes amis, que tous les tyrans fussent hachés en petits morceaux et qu'on en fit un pâté ; j'en mangerais avec plaisir, quoique je n'aime pas la chair humaine. » Le monstre, sans doute, en avait déjà goûté.

Ce que Robespierre le jeune fit de plus remarquable pendant sa vie fut de se condamner lui même au supplice que l'ancien régime infligeait aux plus grands scélérats, en se cassant bras et jambes sur la place de Grève.

Les partisans de Robespierre essayèrent vainement de lui rendre favorable un autre élève du collège de Louis-le-Grand Sulleau. Celui-ci, constamment attaché aux vrais principes, les soutint avec tout le feu et l'énergie que l'on sait. Bravant Robespierre, bravant les Jacobins, il dévoila leurs menées et publia leurs forfaits. Désespérés de sa noble hardiesse, ses lâches ennemis le firent assassiner dans la journée du 10 août.

Une double conquête en faveur de Robespierre, plus facile que celle de Sulleau, ce fut celle de Fouquier de Tinville et d'Hébert. Le premier, sans avoir étudié au collège de Louis-le-Grand, se lia avec Robespierre à son arrivée à Paris ; par l'entremise de Camille Desmoulins, dont il était parent. Fouquier de Tinville, fils d'un cultivateur honnête dû village d'Hérouan, près Saint-Quentin, était procureur au Châtelet. Après avoir mangé sa charge et son patrimoine en vivant dans la plus crapuleuse débauche, il fit banqueroute, et se consolait de la vente de ses meubles en disant : « C'est à mon tapisserie qu'ils appartiennent. »

Jugé digne par Robespierre de jouer le rôle d'accusateur public dans son tribunal de sang, il s'en acquitta au gré de celui qui l'employait. Ses actes d'accusation, celui nommément qui est dirigé contre la reine, sont des monstruosité qu'il faut avoir vues pour y croire. Il accusait les innocents par douzaines, et quelquefois par centaines, et ses accusations portaient preuve. Tous ceux dont il récitait les noms, nobles et prêtres, magistrats et financiers, ministres et généraux, enfants et vieillards, riches et pauvres, tous coupables du même crime, étaient condamnés par la même formule, tous avaient conspiré *contre l'unité et l'indivisibilité de la République*. Il accusa plusieurs de ses amis, il accusa le neveu de sa tante, Camille

Desmoulins ; il eût accusé sa mère, fait guillotiner son père, aurait soupe ensuite et dormi tranquillement. Cet insigne accusateur fut enfin accusé lui-même du crime de ses accusations par le député Fréron, qui, énumérant à la tribune tous ses forfaits, conclut à la peine de mort par ces mots terribles : « Je demande que Fouquier aille cuver dans les enfers tout le sang dont il s'est enivré. » Lorsqu'on le conduisit au supplice, cette populace qui l'avait protégé le chargea de malédictions. « Tu n'as pas la parole » lui disait-on par allusion à ce qu'il disait lui-même aux malheureuses victimes qui voulaient se défendre : « Va, canaille, répondait-il, chercher trois onces de pain à la section. » Il fut conduit à l'échafaud le 7 mai 1794, avec une douzaine de ses complices, et exécuté le dernier. On le vit alors frissonner pour la première fois, il sembla même éprouver quelques remords.

Hébert, d'abord valet de théâtre, puis chassé par son maître pour cause d'escroquerie, et enfin représentant du peuple français, était de la connaissance de Robespierre le jeune. Il fit l'accueil le plus empressé à son frère arrivant à Paris pour les États généraux. Après avoir acheté par la plus basse flatterie un droit particulier à sa confiance, il se mit à jouer avec lui une espèce de comédie et se constitua son garde-du-corps. Il ne le quittait plus, il l'accompagnait partout armé d'un énorme bâton, publiant que l'ardent civisme de Robespierre était si connu, que ce grand homme avait tout à craindre pour ses jours de la part des aristocrates ; mais que, tant qu'il aurait une goutte de sang dans les veines, il saurait bien le défendre envers et contre tous. Ce charlatan officieux, de l'avis de Robespierre, sans lequel il ne faisait rien, donna ses soins à l'éducation révolutionnaire des Parisiens, s'appliquant à effacer de l'esprit du peuple toute idée de religion, de morale et d'humanité, œuvre infernale dans laquelle il ne réussit que trop en employant, dans sa feuille du *Père Duchêne*, l'éloquence des halles et des tavernes. Mais, enflé de la faveur populaire et des richesses que lui prodiguait le trésor public, aux dépens duquel son *Père Duchêne* circula pendant longtemps dans tout le royaume, Hébert, de valet complaisant qu'il avait toujours été de Robespierre, osa essayer de se faire son rival, et dès lors il ne tarda pas à devenir sa victime. Camille Desmoulins lui porta les premiers coups, et Robespierre le dernier. Ce coryphée de l'athéisme fut exécuté le 24 mars 1794, au milieu des huées de la populace, qui se faisait un plaisir de lui rappeler les horribles plaisanteries que lui-même avait faites à tant d'infortunés en de semblables occasions.

Tous les sujets dont nous venons de parler, quoiqu'on les ait vus s'entre-déchirer depuis, s'étaient concertés d'abord en faveur de Robespierre, dans le dessein de lui créer une réputation analogue à tout le mérite dont il se disait porteur. Ils crurent aussi sans doute que ce serait s'honorer eux-mêmes que de se donner pour admirateurs et les amis d'un homme qui se flattait de faire briller de ses lumières la grande lumière de la France, M. Necker. Quoi qu'il en soit, c'était chose curieuse pour certains observateurs que de voir l'empressement de tous ces satellites de Robespierre à faire retentir les clubs et les cafés du Palais-Royal de son nom, jusqu'alors ignoré. Lui-même, toujours premier acteur dans ce jeu de son ambition, ne manquait pas au moment convenu de paraître dans ces endroits, et alors ses affidés, en le montrant à la populace, s'écriaient : « Le voyez-vous ? le voilà ce grand ami du peuple ! » Et le peuple battait des mains, criant : « *Vive Robespierre, les aristocrates à la lanterne.* » Pour se rendre plus remarquable dans ces occasions, Robespierre avait imaginé de se charger la tête de la coiffure à prétentions de Mirabeau, et le nez des lunettes de Francklin, se flattant sans doute que sous ce costume on le prendrait pour un composé de ces deux hommes extraordinaires ; et à cet égard il jugeait assez bien le Parisien.

Ce charlatanisme néanmoins ne lui réussit pas d'abord auprès de ses collègues comme il s'y était attendu, éclipsé par celui des Mirabeau, des Barnave, des Chapelier, des Rabaud-Saint-Étienne et d'une infinité d'autres qui, à son manège astucieux joignaient encore des facultés oratoires qui lui manquaient pour captiver l'attention d'une grande assemblée. Robespierre, jugeant bientôt qu'il ne réussirait pas à se faire chef de faction et à briller par lui-même, prit son parti et se résigna à suivre le char de ceux qui brillaient. Mirabeau effaçait tous ses collègues du côté gauche : c'est à Mirabeau qu'il s'attacha de préférence. Mirabeau, dès lors, n'eut pas de plus bas adulateur. Il affectait d'aller se placer dans la salle de l'assemblée à côté de Mirabeau, il suivait Mirabeau dans les rues, dans les promenades publiques, il faisait cortège à Mirabeau et reconduisait encore Mirabeau dans son logis. Les feuilles publiques l'appelaient le *singe de Mirabeau*. Pour prix de tant de complaisances et d'assiduités, le grand homme permettait au jeune écolier d'être son admirateur. Dans la suite, il lui fit quelquefois la grâce de l'employer, quoiqu'il le méprisât. Il le mettait en avant comme enfant perdu, soit qu'il voulût sonder l'opinion sur quelque projet hardi, ou jeter dans les esprits le germe de certaines idées que le

temps devait mûrir. On voyait Mirabeau dans ces occasions, tantôt parler dans le sens de Robespierre, et d'autres fois rire le premier de la motion que lui-même lui avait mise à la bouche et qu'il se réservait de reproduire dans la suite sous une forme plus séduisante et en saisissant l'à-propos.

Mais autant de fois que Robespierre, cédant à la vanité de se faire entendre, essayait de produire ses propres idées, autant de fois elles étaient accueillies par un mépris général de l'assemblée, et le côté gauche de la salle, qu'il prétendait servir, se joignait au côté droit pour imposer silence à un orateur qu'il jugeait plus propre à retarder le triomphe de la cause qu'à l'avancer. Robespierre, humilié, ne s'avouait pas pour cela vaincu, et les motions que repoussaient les législateurs, il allait les reporter aux Jacobins, auprès desquels il était rare qu'elles essuyassent la même défaveur. Cette indulgence des Jacobins l'affectionna singulièrement à leur faction ; il y retrouvait d'ailleurs la plupart des amis dont nous avons parlé : et tous les membres qui la composaient étaient vraiment dignes de lui, car les Jacobins n'eurent point d'enfance dans le crime, ils naquirent scélérats consommés. Leurs premiers exploits furent l'incendie des châteaux, les pillages et les assassinats, un système de forfaits aussi savamment combiné qu'audacieusement suivi par toute la France. Ces attentats, Robespierre les désavoua lui-même, en partie du moins, à la tribune de la Convention, et les mit au nombre des *conspirations* qu'il reprocha aux Chaumette, aux Hébert, quand il voulut se défaire d'eux. Mais, tout en disant qu'on *avilissait la République*, il continuait suivant son plan à profiter de cet *avilissement*, dont il avait besoin. Il accusait tout haut ceux qu'il avait excités tout bas et mis en œuvre, et il se gardait bien de rien changer à ce qu'on avait fait. Ce fut son système unique qui lui servit à faire périr une foule de ses complices, comme il sera facile de s'en convaincre dans le cours de cette histoire.

CHAPITRE SIXIÈME.

Robespierre, l'un des premiers directeurs du comité des Jacobins, part pour Arras afin de se réhabiliter. — Il est obligé de rétrograder. — Sa motion en faveur des prêtres. — Il se justifie de *ses sentiments religieux*. — L'abbé Royou le stigmatise dans son journal. — Son opiniâtreté et son impudence à l'Assemblée. — Il exclut les Lameth de la société des Jacobins — Les Feuillants. — Son ascendant parmi les siens. — Son ovation.

Robespierre excellait dans ce genre de manœuvres noires qui ne demandent que l'activité d'une âme méchante. Aussi fut-il un des premiers recteurs de ce comité secret qui, après l'organisation des clubs provinciaux, surveillait leurs opérations et dirigeait la marche de leurs crimes. Les Jacobins eurent d'abord toute confiance en lui, et s'en reposèrent aveuglément sur son zèle du soin de proscrire les nobles, de vexer le clergé, de dépouiller les riches et de déterminer les moyens les plus propres à amener ces résultats.

Dans le temps néanmoins qu'agent de confiance des Jacobins il travaillait ainsi au bouleversement de tout ordre dans l'empire, l'hypocrite, qui n'eût osé se flatter alors de tout ce succès qu'il eut depuis, croyait devoir user encore de certains ménagements. Il avait surtout à cœur de se laver de la tache d'impiété aux yeux de sa province et auprès d'un peuple qu'il savait être toujours inébranlable dans ses principes religieux. Informé du discrédit où il était tombé parmi ceux mêmes sur lesquels il comptait le plus dans la ville d'Arras, depuis qu'on leur avait fait connaître que leur représentant à l'Assemblée nationale était un des plus grands ennemis qu'eût la religion, il résolut d'aller en personne réhabiliter sa réputation. H obtint un congé, fit annoncer son arrivée, et partit pour Arras. Mais le peuple, à cette nouvelle, ayant juré qu'il ferait lui-même justice de celui qui l'avait si indignement trompé, les partisans de Robespierre s'empressèrent de lui dépêcher un courrier qui le joignit sur la route et lui conseilla de rétrograder. Le voyageur profita de l'avis et fut heureux de ne l'avoir pas méprisé : car le bruit s'étant répandu qu'il était arrivé à Arras et qu'il se tenait caché, la

populace, ameutée, fit entendre des cris menaçants et se porta à plusieurs reprises chez les Oratoriens, qu'elle soupçonnait lui avoir donné retraite.

Confirmé par cet événement sur les dispositions de la partie de ses concitoyens dont il ambitionnait le plus le suffrage, Robespierre, dans l'impuissance de se disculper lui-même auprès d'eux, écrivit à ses affidés de ne rien négliger pour le faire en sa place. Il leur recommandait surtout de faire valoir comme un moyen de confondre les calomniateurs de sa religion, qu'il était notoire qu'il avait fait une motion dans l'Assemblée en faveur des prêtres.

En effet, dans le temps de la première persécution du clergé, dont il était un des principaux instruments dans le comité secret des Jacobins, on fut fort étonné un jour de l'entendre prendre sa défense. Il eut le courage de poser en principe que les prêtres étaient des hommes et même des concitoyens, et à ce double titre de réclamer en leur faveur les droits de l'humanité. Mais, soit que cette morale parût une dérision dans sa bouche, soit par l'habitude où était l'assemblée de mépriser ce qui venait de sa part, la motion tomba comme toutes celles qu'il faisait ; et il eût été sans doute bien trompé lui-même, si on lui eût donné quelque suite¹⁸.

A peu près dans le même temps, l'hypocrite s'étant vu démasqué et inscrit parmi les persécuteurs de la religion et du clergé dans un journal accrédité dans la province, écrivit sur-le-champ au rédacteur : « Ce n'est pas sans étonnement que je me vois compromis dans votre journal. Je devais cependant d'autant moins m'y attendre de votre part, que vous pouvez connaître la pureté de mes principes *et mon respect pour la religion*. J'espère au reste que vous voudrez bien désabuser le public sur des sentiments que l'on m'attribue gratuitement. »

Robespierre imagina que l'auteur désavouerait simplement l'article qui compromettait ses *sentiments religieux*, mais il imprima sa lettre, ce qui pensa le brouiller avec les Jacobins, qui dès lors audacieusement impies, ne voulaient point parmi eux d'hypocrites qui osassent parler encore de respect pour la religion. Il fut obligé de se justifier auprès d'eux, en alléguant ce qu'il appelait le fanatisme des bonnes gens de son pays. *Ne sais-tu pas ce que je fais*, disait-il à Pétion : *Que t'importe ce que je dis ?* Ainsi voulait-il que les Jacobins en crussent à ses œuvres et ses compatriotes à ses paroles.

Quoique Robespierre ne négligeât rien pour complaire à la majorité de l'Assemblée, quoiqu'il fût parvenu à se faire un nom et des partisans parmi les Jacobins, jamais cependant il ne put y jouir de la moindre considération.

Son zèle et ses travaux révolutionnaires réclamaient au moins pour lui l'indulgence, il ne trouvait partout que le mépris. Quelle pouvait donc être la cause d'une défaveur si prononcée ? Voici la plus probable : Un homme qui connaissait particulièrement Robespierre, qui avait la mesure de ses moyens, et qui avait eu pour disciples la plupart de ceux à l'aide desquels il avait prétendu faire sensation aux États généraux, résolut de lui imprimer la tache du ridicule, et il y réussit. Cet homme était l'abbé Royou. Les anciens se rappellent encore *l'Ami du roi*, les principes et la touche de ce défenseur chaleureux de ce qu'il y a de plus sacré et de plus nécessaire au monde, qui se faisait également lire par les députés du côté gauche et par ceux du côté droit. Dans ce temps de l'enthousiasme pour la liberté indéfinie de la presse, il osa tout ce que pouvait oser un grand courage contre les factieux mêmes qui l'avaient décrétée. On croyait en le lisant lui voir exercer les fonctions de grand-prévôt dans la forêt constitutionnelle. Ses jugements contre les brigands qui l'infestaient étaient sanglants et sans appel. Le signalement qu'il nous laissa de leurs principaux chefs est un monument curieux. Il les marque eu traits de feu, du caractère qui leur est propre ; et ses portraits ne sont pas indignes de l'attention du sage observateur.

Quant à Robespierre, l'abbé Royou, comme professeur du collège de Louis-le-Grand, avait contre lui un double grief, et ne lui pardonnait pas de déshonorer la maison qui l'avait élevé. Cependant, comme s'il l'eût jugé plus digne encore de sa pitié que de sa colère, il le traita toujours en bas écolier de Mirabeau. Mais en affectant de le corriger de la verge du mépris, il le plaça par le ridicule au-dessous de la médiocrité, et tant que dura la première, législature, il ne lui fut pas possible de faire un seul pas pour s'écarter du rang que lui avait assigné son maître.

Un caractère moins opiniâtre se fût découragé. Mais nid obstacle ne rebutait Robespierre. Souple et patient dès que l'intérêt lui commandait de l'être, il savait se plier aux circonstances ; si le chemin direct lui paraissait obstrué, il cherchait les détours et se traînait vers son but quand il ne pouvait pas s'y porter. Privé de tout espoir de considération dans l'Assemblée nationale, il s'était particulièrement attaché à affermir son empire chez les Jacobins. Parmi ces hommes déterminés à avoir raison par la force et la violence, c'étaient bien moins les talents et le génie que l'audace et la ruse qui constituaient le vrai mérite, et Robespierre avait sous ce double rapport tout ce qui pouvait le rendre recommandable à la faction à laquelle il s'était dévoué. Toujours prêt à se mettre en avant pour la servir et

vigilant sur tous ses intérêts, il allait à la découverte de ses ennemis les plus cachés, il les dénonçait avec une hardiesse que rien ne déconcertait, et il éprouva souvent que faire du bruit et débiter des phrases dans la cause des Jacobins, c'était l'avoir défendue avec succès. Il lui était un jour revenu qu'il devait se faire dans l'Assemblée nationale un rapport peu favorable à la société. Imaginant qu'il y serait proposé de dissoudre ses clubs, il minuta un long discours pour prouver l'importance de leurs services et la nécessité de leur conservation. Le représentant Dandré, Jacobin mitigé, fit en effet un rapport sur les sociétés populaires, mais nullement pour en demander la suppression. Il prétendait seulement qu'on devait modifier et régler leur influence dans le gouvernement, pour l'y rendre plus utile. Robespierre, qui avait fait les frais de son discours, ne voulut pas en perdre la gloire ; et, peu jaloux de se montrer logicien exact, pourvu qu'il paraisse défenseur ardent du jacobinisme, il se met en devoir de répliquer à son collègue par la leçon qu'il a préparée. En vain celui-ci lui objecte-t-il le ridicule d'une réponse qui tombe à faux ; en vain lui crie-t-on des quatre coins de la salle qu'il combat une fantôme ; imperturbable dans son impudence, il va jusqu'au bout, et, les applaudissements que lui refusent les Constituants, il va les recueillir l'instant d'après chez les Jacobins.

Ainsi, aveugle ou éclairé, le zèle de Robespierre aux yeux des siens était toujours du zèle, dont ils lui savaient également gré. Nul Jacobin n'eût été écouté, s'il eût essayé d'élever quelque nuage sur les sentiments de l'homme le plus prononcé qu'il y eût dans la société en faveur des moyens extrêmes. Robespierre au contraire s'arrogeait le droit d'inspection et de censure sur ses confrères ; et faisait adroitement sa cour à la faction entière, en lui dénonçant ceux de ses membres dont il suspectait les principes. Les Lameth, quoique considérés chez les Jacobins, ne lui plaisaient pas. Il les avaient autrefois connus à Arras, où il avait brigué leur protection ; mais, devenu leur égal, et Jacobin comme eux, il ne leur pardonna pas le ton protecteur qu'ils semblaient vouloir conserver encore à son égard. Il résolut de les chasser de la société, et il en vint à bout. Il leur supposa des vues ambitieuses, et le dessein formé d'asservir la liberté jusque dans son sanctuaire privilégié. Son attaque était concertée avec Pétion, qui assura de son côté qu'il voyait dans les Lameth de faux frères et des traîtres. La seule accusation d'affecter la tyrannie sur les Jacobins fut bientôt convertie en preuve à leur tribunal, et, quoi que pussent alléguer les Lameth, eux et leurs partisans furent contraints d'émigrer. De là naquirent les *Feuillants*.

Depuis cette époque, Robespierre, déjà lié avec Pétion, lui jura un attachement inviolable, et ils devinrent amis autant qu'ils peuvent l'être des Jacobins. Ils ne se brouillèrent plus qu'une seule fois et pendant un instant seulement. L'intérêt qu'ils avaient à rester unis ne les rendit pas difficiles sur la réconciliation, et ce fut le général Lafayette qui eut la gloire de la négocier.

Les Lameth et leur faction, exclus des Jacobins, ne respiraient que la vengeance et mirent tout en œuvre pour perdre Robespierre. Ils ne parlaient de rien moins que de lui faire son procès sur des preuves juridiquement acquises par Charles Lameth, qu'il avait fabriqué de faux ordres du roi et provoqué par des lettres circulaires l'incendie des châteaux et le massacre des propriétaires¹⁹. Mais les Feuillants, en considérant que pour faire le procès à Robespierre il eût fallu le faire à tous les Jacobins, dont il n'avait été que le secrétaire et le principal agent, crurent qu'il serait plus prudent encore d'affecter le mépris que de tenter la vengeance. Cet aveu de leur impuissance, après beaucoup de menaces, fut un nouveau triomphe pour les Jacobins et offrit surtout à Robespierre un avantage dont il sut profiter avec beaucoup d'adresse. Il ne se fut pas plus tôt aperçu que les yeux de la société se tournaient vers lui, et qu'il lui était devenu plus cher depuis qu'il avait été menacé et persécuté à cause de son zèle ardent à la servir, qu'il affecta de son côté un dévouement plus entier encore à la cause commune, résigné à braver seul, s'il le fallait, tous les dangers pour la soutenir. *Je périrais-je à la tribune des Jacobins, mais nous triomphons, nous de tous les intrigants, et le peuple sera libre.*

Dès ce moment il prit parmi les siens un ascendant marqué, qu'il ne perdit plus. On le consultait en tout, et rien d'important n'était arrêté sans son avis. Lorsque l'Assemblée nationale était sur le point de mettre au jour sa nouvelle charte constitutionnelle, le 11 septembre 1791, à une heure après minuit, les Jacobins rassemblés au nombre de quatre cent vingt pour délibérer sur le parti à prendre dans le cas où le roi refuserait de sanctionner la pièce qu'on allait lui présenter, ce fut Robespierre qui leur demanda nettement : *Que fera-t-on du roi, s'il refuse sa sanction ? Monsieur, s'il était régent, ne serait-il pas encore plus dangereux que le roi ?* A ces deux questions, que Robespierre préjugait assez par sa manière de les présenter, les Jacobins répondirent dans son sens : *Le roi, par le fait de son refus, sera déchu de la couronne, et l'on se défera de Monsieur.* Les factieux se

réservèrent à statuer sur les mesures ultérieures à prendre dans cette supposition.

Lorsque l'Assemblée, après avoir produit le grand œuvre de la Constitution, fut sur le point de se séparer, Robespierre, à qui le triste rôle qu'il avait joué parmi les Constituants présageait la même défaveur pour l'assemblée suivante, s'il y reparaissait environné des mêmes concurrents, résolut de se déclarer fortement contre la réélection des anciens députés, se promettant du temps et des Jacobins les moyens de se produire lui même avec plus d'avantage dans une troisième législature.

Cette ruse, que les Jacobins exaltèrent comme un trait sublime de modération, lui fit beaucoup d'honneur, tant parmi les partisans ombrageux de la liberté qu'auprès de tous ceux qui pouvaient avoir des prétentions aux nouvelles élections. Le discours qu'il prononça à ce sujet plut au peuple, et fut vivement applaudi par les tribunes, en sorte que son amour-propre, si constamment humilié pendant sa carrière politique, eut du moins en la finissant un instant de jouissance. Attentif à profiter des moindres circonstances pour se faire remarquer, Robespierre imagina que c'était le moment de faire accroire au peuple qu'il était chéri du peuple. Dans cette vue il se concerta avec ses affidés, afin que le jour de la clôture de l'Assemblée constituante il lui fût décerné une espèce d'ovation. En effet, une troupe de soudoyés conduite par quelques Jacobins ses amis vint le prendre au sortir de la dernière séance, lui mit une couronne de chêne sur la tête, le plaça dans une espèce de calèche, détela les chevaux et le traîna jusqu'à sa demeure, en criant : *Voilà l'ami du peuple, le grand défenseur de la liberté !* Porté sur le même char, son ami Jérôme Pétion fut associé à son triomphe.

Cette farce, qui eût pu passer pour un effet naturel de l'enthousiasme, si elle eût eu lieu en faveur d'un Mirabeau, ne fit de dupes que ceux qui voulurent bien l'être, et fut comme le complément du ridicule déjà attaché au nom de Robespierre.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Robespierre accepte une place de juge ; il la quitte bientôt ensuite pour se faire le journaliste des Jacobins. — Il travaille l'opinion en Flandre et en Artois. — Il pousse à la vente des biens d'église et provoque la démolition de l'église de Saint-Aubert, sa paroisse. — Il vient à Arras avec Pétion. — Lebon va à sa rencontre. — Il se rend à Lille. — Il provoque à Paris des émeutes. — Il est élu député à la Convention, ainsi que son frère.

Les Constituants, lorsqu'ils se séparèrent, eurent soin de se partager les nouveaux emplois qu'ils avaient créés dans toute la France. Robespierre accepta celui de juge dans un tribunal criminel. Mais après avoir pris conseil de ses amis et de son ambition, il jugea préférable de se tenir auprès des Jacobins, de pousser avec eux la révolution, toujours à portée, par ce moyen, de profiter des chances incalculables de la fortune dans le bouleversement d'un grand empire.

Son parti une fois pris, il le suivit avec toute l'opiniâtreté de son caractère. Il s'associa avec le ministre protestant Rabaud-St-Étienne et quelques autres pour la rédaction d'un journal peu connu, intitulé le *Défenseur de la Constitution*. Ce travail, concerté avec les Jacobins, n'empêchait pas le journaliste de fréquenter leurs séances ; c'était là qu'il allait échauffer son imagination et recueillir des idées. La constitution dont il s'affichait alors le défenseur était la nouvelle constitution monarchique, cette même constitution en haine de laquelle il fit depuis guillotiner Brissot et tous les Brissotins, sans en excepter même son collaborateur Rabaud-St-Étienne. Mais ne sait-on pas que partout où règne l'ambition, il faut que les principes se modifient sur les circonstances ? et l'inconséquence sera toujours le moindre crime des factieux. Quoique Robespierre eût la plus grande part au régime général des Jacobins, quoiqu'il fût, en qualité de leur journaliste, préposé à la garde de cette constitution chérie qui couvait le régicide, son zèle infatigable lui avait encore mérité quelques autres commissions de confiance, et nommément celle de travailler l'opinion dans deux importantes provinces du Nord, qui répugnaient le plus à la subversion de la religion, la Flandre et l'Artois. Pour réussir dans cette entreprise, il se

fit seconder dans la Flandre par un certain avocat Sta, qui, fort de la protection des Jacobins, devînt la terreur de la province, régenta le club de Lille, fit menacer les nobles et les prêtres, piller les riches et outrager en mille manières les communautés religieuses des deux sexes. Quant à la province d'Artois, la grande machine dont se servit Robespierre pour la révolutionner fut un dévot perversi, qui, de mayeur de confrérie devenu chef de club, se montrait partout l'exécuteur servile des ordres de Robespierre. C'est lui qui fit lever sur ses concitoyens un énorme tribut, sous le nom de contribution patriotique ; lui qui demanda, comme le vœu général de l'Artois, cette révolte organisée du royaume appelée *fédération* ; lui qui, par un exemple dont le peuple ne tarda pas à faire un ordre, invita hypocritement les nobles à brûler eux-mêmes leurs titres ; lui enfin qui se fit une gloire de ne le céder à personne en opposition, pour ne rien dire de plus, au plus vertueux des rois.

Avec de tels hommes à ses ordres, Robespierre, pour venir à bout de ses desseins, n'eut qu'à tracer un plan et ; suggérer des moyens. Comme celui de la vente des biens de l'Église, qu'avaient imaginé les Jacobins, était le plus décisif pour donner des ennemis irréconciliables à la religion et à ses ministres, et que cependant il ne paraissait pas en faveur dans la Flandre et dans l'Artois, il s'appliqua particulièrement à l'y faire valoir, et pour cela il adressa à ses agens dans ces provinces l'instruction suivante : « L'essentiel est que la vente des biens du clergé s'effectue n'importe comment. S'il ne se présente point d'adjudicataires, il faut en faire venir et leur adjuger à quelque prix que ce soit, sauf à revenir dans la suite sur ces premières ventes, si la nation a été trop lésée. Il sera très à propos de faire courir le bruit que les fermiers qui pouvant acheter leurs fermes ne le feront pas, seront suspectés d'incivisme et recommandés aux sans-culottes. Dans la vente des églises, couvents et abbayes, la préférence doit être accordée à ceux qui s'engageront à les faire démolir aussitôt après l'achat. »

Ces mêmes instructions se reproduisent partout. C'est dans quatre-vingt-six départements que tous les brigands de chaque canton, armés et conduits par des administrateurs bien faits pour être leurs chefs, enlèvent des églises l'or, l'argent, le fer, les grilles, le marbre, les boiseries, les étoffes, le linge, les meubles, en un mot tout ce qu'il est possible d'emporter, et détruisent tout ce qu'ils n'emportent pas. On arrache tous les ouvrages de l'art qui décoient les murs ; on brise les statues, on abat les mausolées, on recherche jusqu'au plomb enfoui avec les cercueils, on déchire, on mutile les

tableaux. On s'attache surtout à ne pas laisser le plus petit vestige de ce qui peut rappeler la moindre idée du culte religieux ; des échafauds sont dressés à grands frais pour faire disparaître les sculptures des murailles et des voûtes. On fait descendre les cloches pour les convertir en monnaie, et cette fabrication *patriotique* coûte à l'État 20 millions. En un mot, pour la première fois depuis la naissance du monde, on met dans la destruction autant de soin et de recherche, autant de travail et de dépense, qu'on en avait mis jusque-là dans la construction des plus beaux monuments de l'art. Oh les insensés !!! les vandales !!!

Pendant que Robespierre adressait ces règles de conduite aux directeurs des clubs, il exhortait les particuliers de sa connaissance à faire des achats ; il offrait même à quelques-uns les conditions les plus engageantes. Voici ce qu'il écrivait à une personne de sa province, qui cependant refusa de profiter de son offre : « Le refuge de Marœuil²⁰ vous convient à tous égards ; achetez-le, et que le prix ne vous inquiète point : mon frère paiera ou fera payer. » Comme si l'impie n'eût pu supporter que l'église dans laquelle il avait été marqué du sceau du christianisme lui reprochât plus longtemps son apostasie, il parut attacher beaucoup d'importance à la prompte démolition de celle de Saint-Aubert d'Arras, sa paroisse. Elle fut le premier monument religieux que les Jacobins firent abattre dans l'Artois.

Du reste les agents de Robespierre n'eurent pas besoin d'employer les motifs de terreur auprès de la plupart des fermiers. Ils les gagnèrent sans peine par l'appât de la cupidité ; et voici le piège ordinaire qu'ils leur tendaient. Aux jours fixés pour les adjudications des biens, des émissaires des Jacobins, des Jacobins eux-mêmes, arrivaient sur les lieux, annonçaient la volonté déterminée de se rendre adjudicataires, et couvraient en effet les enchères. Séduits par ce manège, les fermiers, ne doutant plus de la solidité des acquisitions, s'approchaient des inconnus, marchandaient leur silence, dans les enchères, ou leur achetaient la faveur d'être substitués à leurs droits, s'ils étaient devenus propriétaires. Plusieurs de ces aventuriers ont fait dans ces provinces d'énormes fortunes par ce trafic astucieux, feignant de vouloir tout acheter, achetant aussi quelquefois, mais toujours assez rusés pour ne jamais rien garder.

Quoique Robespierre n'eût qu'à s'applaudir du succès de ses manœuvres pour la vente des biens du clergé de ces deux provinces recommandées à sa sollicitude, il ne pouvait ignorer cependant que les habitants de l'Artois et de la Flandre ne fussent encore à une énorme distance des grands principes

du jour. Son zèle lui fit un devoir de venir lui même accélérer parmi eux la marche révolutionnaire. Ce n'était plus le temps où il eût pu craindre le ressentiment de ses compatriotes, indignés de son apostasie. Fort alors de toute la scélératesse des clubs qu'il avait animés de son esprit, il lui parut glorieux, et ce fut une douce jouissance pour sa vanité, de pouvoir reparaître tout-puissant dans un pays où peu de temps auparavant il n'avait osé se montrer. Comme le voyage ne lui présageait qu'agréments, il invita son ami Pétion à les partager avec lui, et ils partirent ensemble pour Arras. Son arrivée dans cette ville fut un vrai triomphe, mais le triomphe bien caractérisé de la Terreur. Les Jacobins s'avancèrent fort loin à sa rencontre. Le chef de la bande, l'ordonnateur de la cérémonie, était l'exécrable Joseph Lebon, le même qui bientôt va faire couler des flots de sang dans les villes d'Arras et de Cambrai. A son entrée dans la ville, Robespierre fut harangué et couronné par deux vestales des casernes. Une troisième, plus vieille que celles-ci, s'établit la reine de la fête, et tant qu'elle dura ne quitta point Robespierre. C'était une espèce de mégère sans généalogie, et que l'on ne connaissait que sous le nom de la *mère Duchêne*. On la voyait à la tête de toutes les émeutes commandées par les Jacobins, et dans les grandes cérémonies révolutionnaires, M. le maire lui donnait le bras.

Très satisfait des dispositions du club d'Arras, Robespierre se rendit à Lille, où Pétion l'accompagna également. Comme cette grande et riche ville passait encore pour peu affectionnée à la révolution, qui la ruinait, il déplora publiquement l'aveuglement de ses habitants ; il félicita les vrais Jacobins, gourmanda les modérés, et sut si bien inoculer ses principes, qu'en une seule nuit les frères de Lille se montrèrent au niveau de ceux de Paris. Il put en juger dans une séance de leur club à laquelle il assista. Tout y fut vraiment digne de lui et de son collègue Pétion, mais surtout un hymne que l'on chanta contre le noble et l'aristocrate, et qui finissait par cette touchante et fraternelle invitation :

Mangeons son cœur, buvons son sang,
C'est un repas exquis que mon goût assaisonne ;
Et que la Liberté vous permet et vous donne.

Telle était la morale de Robespierre ; telle était celle que d'un bout de la France à l'autre les clubs des *Amis de la Constitution* professaient avec lui.

Dressés à tous les crimes par les Jacobins de Paris, et toujours à leurs ordres, les associés provinciaux n'attendaient d'eux que le signal, et souvent même ne l'attendaient pas, pour, se livrer aux plus noirs forfaits. La confusion allait toujours croissant, la vexation poursuivait tous les gens de bien, et partout l'anarchie, déchaînée, faisait brandir ses torches et briller ses poignards.

Cependant la France avait encore son roi. Ce n'était plus à la vérité qu'un fantôme de roi, mais la masse de la nation cherchait encore à se rallier autour de ce fantôme. D'ailleurs les vertus personnelles de Louis XVI pouvaient, encore suppléer la majesté dégradée, et retarder pour longtemps le projet formé d'anéantir la royauté. Impatient d'arriver à son but, Robespierre imagina que le plus sûr moyen de renverser le trône constitutionnel serait de rendre la personne du prince qui l'occupait aussi odieuse au Parisien que sa dignité était déjà méprisante aux yeux de la nation égarée. C'est à quoi il s'attacha uniquement. C'était lui qui, de concert avec le maire Pétion, et pour rendre le roi coupable d'une manière décisive au jugement du petit peuple, provoquait dans Paris ces émeutes, ces attroupements séditions, ces cris insultants autour du Louvre, et toutes les scènes atroces qui menacèrent si souvent les jours de Louis XVI. Robespierre voulait que, fatigué de tant d'outrages, ou effrayé de tant de dangers, le roi se déterminât enfin à repousser la violence par la force. Il voulait pouvoir dire au peuple : « Celui que vous avez fait votre roi par la Constitution a péché contre la Constitution en faisant couler votre sang, et a perdu par là le droit de vous gouverner. » C'est pour cela que, désespéré de la rare modération de Louis et du peu de succès de toutes ses machinations contre lui jusqu'à ce jour, il imagina enfin, pour dernière ressource, de faire assiéger son palais par la populace et par des brigands armés. De là les horribles journées du 21 juin et du 10 août 1792. Tout le monde convient que Robespierre et Pétion avaient concerté et dirigé la première, dans laquelle le roi étonna et renversa ses assassins en disant ; NON, à leur demande, et en ouvrant sa poitrine à leurs poignards. Ceux qui pensent que Robespierre n'eut point de part à celle du 10 août se fondent sur ce qu'il disparut en cette journée. Mais cette disparition même ne dépose-t-elle pas contre lui et n'entre-t-elle pas dans la dissimulation de son caractère ? Ne convenait-il pas que, dans une affaire de cette conséquence, dont il ne pouvait prévoir l'issue, le rusé conspirateur, après s'être ménagé auprès des

Jacobins toute la gloire de l'entreprise, pût encore, en cas de non réussite, s'épargner devant le peuple le reproche même de la tentative ?

D'ailleurs l'affaire du 10 août ne fut que la suite et comme le complément de celle du 21 juin, à laquelle nous la voyons liée par une continuité de fermentation parmi le peuple, et par les menaces outrageantes qui, depuis cette époque, n'avaient cessé de retentir jour et nuit jusque sous les fenêtres du monarque. Mais ce qui est décisif et ne laisse plus de doute sur le fait, c'est qu'un des principaux complices de Robespierre, Carra, n'a pas eu honte d'écrire, sous les yeux de son chef, qui ne l'a pas contredit, que la journée du 10 août avait été concertée dans un cabaret du faubourg Saint-Antoine, dans un comité de cinq personnes dont étaient Robespierre, Pétion, et lui Carra. Il paraît que les deux autres conspirateurs étaient Manuel et Kersaint. Il n'est pas de notre sujet d'entrer dans les détails de cette scène d'horreur. Robespierre en tira le triple avantage, d'achever de perdre le roi dans l'esprit du peuple, d'effrayer l'Assemblée législative et de faire sortir du milieu de la confusion générale la troisième législature qui devait ouvrir une si vaste carrière à son ambition.

Depuis le jour où l'on avait vu le roi assiégé dans son palais, sa garde massacrée, sa maison égorgée, tout fut plus que jamais en combustion dans la capitale ; et les Jacobins, appelant *assassin du peuple* l'infortuné monarque qu'ils venaient de faire assassiner lui-même par le peuple, demandaient à grands cris sa déchéance et sa mort. L'Assemblée s'étant contentée de prononcer son interdiction, Robespierre et Pétion, pour appeler de nouveaux désordres, combinèrent avec tout le sang-froid de la scélératesse les horribles massacres du 2 septembre et des jours suivants. Alors l'effroi fut à son comble dans Paris, et s'empara même de la plupart des députés de l'Assemblée, qui se hâtèrent d'aller mettre leur tête et leur fortune en sureté dans leurs provinces, laissant à d'autres, comme avaient fait leurs prédécesseurs, le soin d'effectuer le bonheur dont ils avaient bercé la France. C'était à ce dénouement que visait Robespierre.

Par la retraite précipitée de l'Assemblée législative, les Jacobins se trouvèrent incontestablement les maîtres de Paris et de la France. Déjà ils avaient arrêté que tous les députés à la troisième législature seraient des Jacobins éprouvés ; et tous, comme l'on sait, furent des Jacobins, quoique plusieurs depuis aient paru apostasier, et que presque tous dans la suite se soient défendus de cette infâme origine. Robespierre avait trop bien mérité des siens, par son dévouement, ses machinations et ses crimes, pour n'en

pas recevoir une marque distinguée de considération ; ils le députèrent unanimement pour la ville de Paris ; ils le députèrent le premier de tous, après le duc d'Orléans ; ils députèrent son jeune frère, quoique absent et seulement Jacobin d'Arras, et députèrent encore plusieurs de ses amis connus, dont nous avons parlé. Une faveur si marquée révéla à Robespierre le secret de la haute estime qu'on faisait de lui dans le parti. Aussi fat-ce moins en député d'un département qu'en grand-maître des Jacobins que, le 20 septembre 1792, il vint prendre place dans la Convention. Tous les yeux de ses nouveaux collègues se fixèrent sur lui d'abord ; et il ne leur parut que plus grand encore à côté de ce prince dégradé, et non moins avili par ses vices qu'abhorré pour ses crimes.

CHAPITRE HUITIÈME.

La politique de Robespierre. — Juste idée des Jacobins. — Son influence — Il fait rejeter l'appel de Louis XVI au peuple. — Le comité de Salut public. — Sa composition.

Député à la Convention par le vœu général des Jacobins de Paris, et tout-puissant dans leur parti, Robespierre ne songea plus qu'aux moyens de se les attacher plus étroitement que jamais, afin de pouvoir combattre par les armes de cette faction mère toutes celles qui entreprendraient de rivaliser avec elle, fût-ce même la Convention.

Génie trop étroit pour concevoir un plan vaste et hardi et en mûrir les résultats, il montra du moins beaucoup d'adresse à saisir les circonstances et à profiter des événements. Attentif à découvrir le faible de ses complices et les fautes de ses ennemis, il sut s'en faire comme autant de degrés pour s'élever au-dessus d'eux. Du reste, comme tous les ambitieux, sans trop calculer si son audace le porterait sur un trône ou sur un échafaud, il songea plutôt à s'avancer qu'à bien assurer ses pas.

La politique de Machiavel est trop favorable aux factieux pour qu'elle n'eût pas été la sienne ; et, comme les dominateurs qui l'avaient précédé, il avait pour principe que le peuple devait toujours être aux prises avec lui-même, les grands avec les petits, l'indigence avec la fortune, et surtout le vice avec la vertu. Mais, de tous les moyens de fonder et d'établir son despotisme, le plus analogue à son caractère, celui qui fut aussi le plus efficace entre ses mains et dont il fit le plus constant usage, fut le terreur. Témoin de l'étonnante impression que faisait depuis longtemps la peur sur des âmes faibles et auprès d'une nation que ses propres égarements jetaient dans la stupeur, il résolut d'en étendre l'empire aussi loin qu'il le pourrait ; et, pour peu qu'on réfléchisse, on s'apercevra que ses plus grands succès, il les dut à ce sentiment bien plus qu'à ses propres talents. C'est par la terreur qu'il conquit l'autorité, et par la terreur qu'il la maintint. Ce fut la peur qui mit à ses pieds toutes les ressources de la France, et lui donna tous les Français pour soldats. Ce fut par la peur qu'il acheva d'isoler et d'enchaîner les gens de bien, et par la peur encore qu'il rallia autour de lui les scélérats

et qu'il gouverna les Jacobins, en possession eux mêmes de gouverner l'empire.

Pour avoir une juste idée de ce qu'on appelait autrefois *Jacobins*, il faut se représenter un monstrueux assemblage de tout ce que Paris, la France et les États voisins avaient de plus coupable et de plus abject ; une horde d'aventuriers et d'escrocs, d'hommes perdus de débauches, abîmés de dettes et flétris par les lois ; la plus impure écume des nations ; une secte d'énergumènes, dont le langage et la folie ne mériteraient que le mépris, s'il n'était de fait que l'atrocité de leurs actes surpassa toujours l'extravagance de leurs discours. La caverne qui les rassemblait voyait tous les crimes réunis. Tous avaient un commun intérêt à perpétuer le règne de l'anarchie, seul garant de l'impunité. Nécessairement agités de soupçons et tourmentés de crainte, de telles gens ne rêvaient qu'embûches et trahisons, et sentaient le continuel besoin d'un appui. Robespierre se présenta à eux, leur montrant, avec l'audace du crime, cette infatigable opiniâtreté de caractère qui dans les méchants supplée le génie. Ils s'attachèrent à Robespierre comme des brigands à leur chef. Mais le protecteur astucieux, profitant de l'aveu de ses complices, forma de suite le projet de les enchaîner à son char par le sentiment même qui les rassemblait autour de lui. Sa continuelle et presque unique attention auprès des Jacobins fut de les nourrir de craintes et de les promener par l'imagination au milieu des périls, pour se conserver le double mérite de la sagesse à les prévoir et de la constance à les braver. Rarement il se montrait aux siens sans avoir à leur communiquer d'importantes nouvelles. Tantôt il venait de découvrir une affreuse trahison, et les traîtres ne pouvaient lui échapper ; tantôt il se tramait une étonnante conspiration, mais il l'avait éventée, il en tenait les fils, il en avait saisi toutes les ramifications. Aujourd'hui c'était l'aristocratie intérieure qui s'agitait, demain c'étaient les agens de Pitt qui machinaient ; mais il avait su trouver des moyens infailibles de déjouer ces nouvelles manœuvres, et avant peu il devait révéler de grands secrets. « La patrie, disait-il un jour, est dans le plus grand danger ; veillez aujourd'hui, demain encore, et après demain : le complot est près d'éclater. Lorsque le moment sera venu, je vous ai promis de monter à la tribune, de vous nommer nos ennemis, et de vous dire : *frappez*. »

Tous les jours, à de semblables confidences, l'autre des Jacobins, que Robespierre appelait le tribunal de la conscience publique, retentissait d'applaudissements et d'éloges. Ravis de tant de zèle et de sagesse, ravis

surtout de pouvoir se promettre encore quelques instants de sursis entre une vie de crimes et des supplices mérités, les régicides félicitaient la sentinelle vigilante, l'encourageaient à suivre ses premières découvertes, et s'engageaient sur leur tête à la seconder de leurs poignards, dès qu'il lui plairait de désigner les victimes à immoler à leur sûreté commune, qu'ils étaient convenus d'appeler *le salut public*. Alors Robespierre pouvait proposer ses mesures et dicter ses arrêts de sang, bien sûr de ne pas manquer d'exécuteurs. Quelques essais de son autorité en ce genre lui apprirent d'abord tout ce qu'il pouvait oser. Dès ce moment il devint généralement redoutable. Il le fut pour ceux mêmes dont il empruntait toute sa force, et on le vit souvent, armant les Jacobins contre les Jacobins, chercher les victimes de son ambition parmi les premiers instruments de sa tyrannie.

Sentant néanmoins le besoin qu'il avait d'être constamment soutenu par la faction qui voulait bien voir en lui son soutien, Robespierre n'imagina pas de plus sûr moyen pour l'enchaîner à ses intérêts que de la pousser de crime en crime jusqu'à l'impuissance de reculer dans la carrière de la scélératesse et de se flatter jamais d'aucun pardon. Les Jacobins, influençant les deux premières législatures, avaient préparé l'assassinat de Louis XVI. Maîtres absolus de la troisième, ils pouvaient consommer leur crime ; Robespierre s'attacha à leur prouver qu'ils le devaient. Son argument triomphant fut que la mort du roi devenait pour eux une mesure de sûreté. Ainsi toutes les imputations faites au vertueux prince ne furent que de vains et ridicules prétextes, dont ils convinrent d'amuser la crédulité du peuple. Son seul crime, et le sujet unique de sa mort, fut d'avoir eu pour partie les Jacobins qu'il avait pour juges. C'est au reste une vérité dont il n'est permis à personne de douter, depuis qu'elle est échappée à Robespierre lui même. Un nombre de ses complices paraissaient hésiter encore à la vue d'un régicide, lorsqu'une réflexion de sa part vint les frapper comme d'un trait de lumière et déterminer leurs suffrages : « Vous ne voyez donc pas, leur dit-il, que si Louis ne méritait pas la mort, nous la mériterions nous-mêmes ! » Méthode étrange sans doute d'établir la preuve d'un délit capital, mais pourtant très concluante au tribunal de scélérats qui ont usurpé le droit de juger un roi depuis longtemps en butte à leurs outrages.

Dans ce procès, l'opprobre de la raison comme de l'humanité, où la justice fut également outragée et pour le fond et pour la forme, personne,

après l'être monstrueux appelé Philippe Égalité²¹ ne se montra aussi impudemment inique que Robespierre. Lorsque le jeune Desèze prononça ces paroles : *Je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs*, un murmure affreux semblable au rugissement d'une bête féroce parcourut toutes les tribunes. Robespierre pencha le corps et s'élança vers l'orateur, comme pour lui imposer silence ou lui arracher la langue.

Le nouveau Code pénal, d'après lequel la Convention s'arrogeait le droit déjuger le roi, exigeait pour la condamnation à mort de tout accusé les trois quarts des voix, et Louis XVI n'en avait contre lui que cinq au-dessus de la moitié. D'où il résultait clairement que, dans la supposition même où les factieux auraient eu ici le droit de juger, ils n'avaient pas, d'après leurs propres lois, celui de condamner. La Convention, par une révoltante exception, avait décidé que, pour cette fois et dans ce jugement, la moitié des voix plus une suffirait. Le roi, moins par attachement pour la vie, qu'on lui rendait si dure et dont il avait depuis longtemps fait le sacrifice, que pour que la postérité n'eût rien à lui reprocher, crut devoir en appeler de la sentence de ses meurtriers à l'équité de son peuple. Ce moyen l'eût infailliblement sauvé ; et le peuple français, qui n'est pas du tout celui de Paris, n'aurait jamais consenti à la mort de Louis XVI. C'est ce que Robespierre sentit fort bien. Aussi, lorsque M. de Malesherbe vint signifier à la Convention l'appel du roi à son peuple, le chef des régicides monta à la tribune, demanda par une motion d'ordre que cet acte fût rejeté, et qu'il fût défendu à tout citoyen d'y donner suite, à peine d'être poursuivi et puni comme perturbateur du repos public. La motion de Robespierre passa en décret. Le jugement de mort fut confirmé, avec la clause qu'il aurait son exécution dans les vingt quatre heures. Ainsi le monstre qui n'avait cessé d'appeler les poignards de ses complices sur la tête de son roi, eut l'affreuse gloire encore de lui porter le dernier coup.

La mort du roi, le grand triomphe des Jacobins, fut plus particulièrement encore celui de Robespierre, qui par cet événement décisif voyait lever un grand obstacle à ses vues ambitieuses. Quoiqu'il fût bien convaincu que la forme républicaine ne convienne nullement à l'empire français²² le vœu général des Jacobins s'étant manifesté pour le républicanisme, il crut prudent d'y accéder, sachant assez par l'expérience combien il est facile, avec des mots et des gibets, de mener où l'on veut une multitude en délire, qui s'agite en tous sens et s'effraie elle-même dans les horreurs de l'anarchie. En effet, la nouvelle constitution républicaine, décrétée par la

Convention et scellée du sang d'un roi, ne fut ni mieux suivie ni plus stable que ne l'avait été la nouvelle constitution monarchique. Les principaux meneurs établirent en principes que les formes républicaines consacrées par le vœu de la nation n'étaient pas applicables pour le moment à un vaste empire qui avait à combattre tout à la fois les ennemis dû dehors et les conspirateurs du dedans.

Ils proposèrent d'adopter provisoirement le régime *révolutionnaire*, et le vulgaire, que les charlatans savent rendre idolâtre des mots, baisa ses chaînes, parce qu'elles s'appelaient *révolutionnaires*. Système affreux de violence et d'oppression tout à fait militaire, qui n'avait pour but que de vaincre les résistances et de semer en tous lieux la terreur. Robespierre, qui n'avait concouru que pour sa part, et en société seulement, à élever ce monstrueux édifice, voulut se donner le mérite d'abattre ce qu'il avait de plus effrayant. Habile à profiter des circonstances favorables à son ambition particulière, il proposa, lorsqu'on s'y attendait le moins, le licenciement des armées révolutionnaires, apportant pour raison qu'un nouveau Cromwell pourrait abuser de cette force redoutable pour opprimer la patrie. Mais, pour conserver au gouvernement révolutionnaire le degré d'activité nécessaire dans les circonstances, il fut d'avis que l'on s'en remît à la sagesse du *comité de Salut public*, toujours subordonné à la Convention. La double proposition fut accueillie avec transport. On chanta par toute la France la modération de Robespierre. Personne ne craignit de voir jamais en lui le *nouveau Cromwell* qu'il dénonçait d'avance. Un régime révolutionnaire dirigé par un *comité de Salut public* sonna bien plus agréablement aux oreilles des ignorants qu'un régime simplement dit *révolutionnaire*. Tout le monde fut content, et Robespierre plus que personne. Les Jacobins licenciés de l'armée devinrent les soldats du tyran, qui les enrégimenta dans ces comités et ces tribunaux de sang dont il couvrit le sol de l'empire. Barrère porte celui des comités à 21, 000. Qu'il nous suffise de dire qu'il en coûtait annuellement quatre cent trente-deux millions à la France pour salarier cette nuée de satellites, qui n'avaient d'autre emploi que celui de boire le sang du peuple et de faire marcher la révolution à force de crimes et d'assassinats.

Du jour où Robespierre eut organisé cette nouvelle machine, il commença à régner en despote le plus absolu, et sur le peuple, et sur les Jacobins, et sur la Convention elle-même, qu'il condamna bientôt à la plus méprisable nullité.

Tous les membres formant le *comité de Salut public* étaient amovibles et devaient même être renouvelés par moitié tous les mois, à moins que la Convention, pour des raisons graves, ne jugeât nécessaire de proroger leurs pouvoirs. Par l'ascendant qu'avait pris Robespierre sur ses collègues, il s'était constitué lui-même membre essentiel de ce comité, et l'amovibilité ne tombait plus que sur les particuliers qui lui déplaisaient. Dès qu'une fois il se fut environné de tous sujets dignes de lui, il les rendit comme lui permanents ; et l'assemblée conventionnelle ne sut plus opiner que pour leur continuation. Le comité de Salut public, sous le spécieux prétexte de justifier toute l'étendue de sa domination, ne tarda pas à attirer tout à lui. Bientôt la France se vit gouvernée par le comité de Salut public, comme ce comité était lui-même gouverné par Robespierre. Le comité de Salut public organisait les autres comités, instituait toutes les autorités, nommait à toutes les places. Les tribunaux, la police intérieure, les armées du dedans et du dehors, tout lui était subordonné et lui obéissait aveuglément. C'était dans ce comité que se prenaient les grandes mesures, que se traitaient les affaires secrètes, que s'expédiaient les instructions pour les agents cachés de la République, chargés de travailler l'opinion chez l'étranger. C'était aussi dans le comité de Salut public que Robespierre minutait certains décrets d'importance qu'il envoyait ensuite, par ses rapporteurs Barrère ou Saint-Just à l'enregistrement de la Convention. Il lui suffisait de faire connaître ainsi ses volontés pour qu'elles fussent érigées en lois par la docile assemblée, qu'il n'appelait plus que sa *machine à décrets*. Souvent même le despote portait le mépris pour ses complices jusqu'à ne plus les consulter, et rendre aussi des décrets dans son comité qui ne différaient de ceux de la Convention qu'en ce qu'il les appelait *arrêtés*. Mais ils embrassaient souvent les objets les plus importants, et ils avaient, comme les décrets de la Convention, force de loi dans tout l'empire.

Quoique déjà les ministres de la prétendue république ne fussent plus que les humbles agents du comité de Salut public, leur dénomination seule déplaisait à Robespierre ; il fit porter un décret qui les supprima tous, comme *inutiles et dangereux*, et les remplaça par douze commissions, dont le comité de Salut public fut chargé de surveiller, de modifier, et, s'il en était besoin, d'annuler les opérations. Par cette disposition rien absolument ne pouvait plus entraver ni contrarier la toute-puissance du despote, et tous les Conventionnels, ces censeurs si ardents de l'autorité paternelle de Louis XVI, devinrent les plus lâches adulateurs d'un tyran qui réunissait tous les

genres de pouvoirs dans sa main, et n'avait pour loi que ses caprices et sa méchanceté.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Robespierre maître absolu de la France. — Moyens qu'il emploie pour conserver son autorité. — Il flatte la populace. — Cécile Regnault. — Lamiral.

Maître absolu de la France, Robespierre va employer pour conserver son autorité les mêmes moyens qui lui ont servi à la conquérir, l'audace, l'hypocrisie, la ruse et surtout la terreur.

Attentif aux moindres démarches de ses ennemis ou de ses rivaux, et adroit à surprendre des torts, dès qu'il leur était échappé une faute il la présentait au tribunal du peuple sous le point de vue le plus odieux et savait en faire un crime. Tous ceux qui avaient le malheur de lui déplaire, il les dénonçait d'abord comme des conspirateurs et des traîtres ; et ses dénonciations étaient autant d'arrêts de mort, que la Convention s'empressait de ratifier. Ainsi conduisait-il successivement sous le fer de la guillotine tous les membres de la Convention qui paraissaient vouloir s'environner de la faveur du peuple, les Brissot, les Hébert, les Danton et leurs adhérents, tous scélérats bien dignes à la vérité du dernier supplice, mais pourtant Jacobins très purs, dans les principes de la Convention, et dont le plus grand crime était de faire ombrage à Robespierre par leurs talents.

Après s'être convaincu par quelques essais, mais surtout par le meurtre des Brissotins, de la faiblesse de ses lâches complices, il ne les traita plus qu'en vils esclaves. L'ascendant qu'ils lui avaient laissé prendre était tel, que, soit chez les Jacobins, soit à la Convention, il imposait silence d'un seul regard à quiconque avait la témérité d'ouvrir la bouche dans un sens contraire au sien. Lorsqu'il exposait ses prétentions ou ses vues, il se servait souvent des expressions impératives, *il est nécessaire, il faut* ; il lui échappa même plusieurs fois de dire : *je veux*. Et alors les factieux les plus insolent s'inclinaient servilement la tête devant le suprême vouloir d'un Robespierre.

Ce n'était guère qu'auprès de la multitude séditieuse que le tyran songeait encore à colorer son despotisme ; et il ne lui était pas difficile de

lui faire prendre le change, en lui donnant pour zèle du bien public et du maintien de la liberté ses vues ambitieuses et son audace. Il avait pour principe, comme nous l'avons déjà remarqué, d'entretenir dans les craintes et les alarmes tous ceux dont il s'était fait des complices. Cette politique lui réussit, surtout auprès de ces Parisiens lâches et timides, et plus ombrageux encore depuis qu'ils étaient devenus barbares. Partout il leur montrait la malveillance et la conspiration armées contre eux pour venger la cause des rois. « La patrie, s'écriait-il, est dans le plus grand danger. Les ennemis ont formé le projet d'assassiner *la sainte Montagne*, les Jacobins et tous les patriotes ». Une autre fois, et c'est lorsqu'il a formé le dessein de perdre Hébert : « Le moment était marqué, dit-il, pour renverser la liberté : l'instant où devait éclater la conspiration était annoncé dans les cours des puissances armées contre la République française ; des lettres ont été interceptées à la poste. *J'adjure* le peuple de se joindre à la représentation nationale, qui va se lever encore pour sauver la liberté. » Et la prétendue représentation nationale, sachant bien que Robespierre aurait pour lui la tourbe imbécile qu'il *adjurait*, ne manqua pas de se lever à l'instant pour écraser Hébert, Hébert, autrefois l'ami si chaud de Robespierre, Hébert, ce Jacobin furieux, ce monstre tout dégoutant de sang et de crimes, et le plus cligne apôtre qui ait jamais existé de la doctrine révolutionnaire.

Pour s'attacher de plus en plus la crédule populace, il lui fait valoir ses nombreux sacrifices et son dévouement à sa cause, il lui parle avec jactance des dangers qui le menacent et de la fermeté avec laquelle il saura pourtant les braver. « Le plus haut degré du courage républicain, dit-il, est de s'élever au-dessus des considérations personnelles et de faire connaître au péril de sa vie et même de sa réputation les perfidies de nos ennemis. *Quant à moi*, quelque effort que l'on fasse pour me fermer la bouche, je croirai avoir autant de droit de parler que du temps des Hébert et des Danton. »

Quelquefois il cherche à effrayer ses complices par la perspective des châtements qui menacent leurs premiers crimes, s'ils n'ont pas le courage de se porter à de nouveaux. « Puisque vous ne voulez pas conserver votre liberté, leur dit-il, mourons, mourons avant que les chaînes de l'esclavage aient ceint nos corps. *Quant à moi*, la patrie m'a placé sur la chaise curule, j'y attendrai le sort qu'ont éprouvé les sénateurs romains. On veut m'assassiner, s'écriait-il encore, j'abandonne mes jours, j'épuiserai la coupe de Socrate, et le peuple bénira ma mémoire. » Une autre fois, il feint de vouloir abandonner les Jacobins au sort que leur présage leur pusillanimité.

« Je vous le déclare, dit-il, j'abandonne cette tribune, où ma voix a si souvent en vain réclamé les droits de l'homme ; je l'abandonne aux conspirateurs triomphants : qu'ils viennent y distiller leurs poisons, y secouer à leur aise les brandons de la guerre civile ; qu'ils jouissent un moment de leur funeste victoire : la nation, toujours juste, les jugera bientôt. » On n'en ferait pas ici la remarque, qu'elle n'échapperait pas sans doute à l'observateur, que le charlatanisme de Robespierre n'a pas cessé d'être le charlatanisme de la Convention. Plus d'une fois on l'a vue feindre aussi de vouloir abandonner ses trop pénibles travaux, afin qu'on s'empressât de lui prouver la nécessité de les continuer, et que ses membres eussent l'occasion de s'écrier : « Nous avons juré de sauver le peuple, nous n'aurons pas la lâcheté de quitter notre poste avant que le peuple soit sauvé ». Et la Convention, par un stratagème dont le but était bien visible, ne faisait-elle pas retentir aux oreilles du peuple les plus désolantes vérités ? Elle ne craint pas de lui montrer : les départements dévastés, *les campagnes sanglantes ou désertes, les bras enlevés à l'agriculture par la guerre, le sol appauvri par la diminution des troupeaux et des engrais, la disette réelle, le défaut de confiance publique, l'inquiétude du présent et la crainte sur l'avenir*. Elle autorise celui qu'elle a chargé de lui faire le rapport de la situation actuelle de la République à lui dire en face : « Il en est temps, réalisons ces vœux, ces espérances de bonheur et de liberté. Depuis cinq ans, des factions impies ont nourri de vaines promesses notre facile *crédulité* ; depuis cinq ans on trompe avec des mots le peuple, qui demande à être heureux ; depuis cinq ans on l'opprime et il souffre. » La Convention n'est point choquée de ce discours !!!

Ce n'était pas seulement en éveillant la vanité du petit peuple par la flatterie et en plaçant en lui seul la nation entière, que Robespierre cherchait à se l'affectionner : il parlait sans cesse à sa cupidité, il faisait briller à ses yeux l'espoir du partage des terres et du prochain affranchissement de toute espèce d'impositions publiques, il caressait ses vices, il encourageait ses excès, il salariait ses crimes. Les mêmes actions à son tribunal étaient condamnables ou innocentes, selon qu'elles étaient celles des riches et des propriétaires ou celles des sans-culottes. Nous en citerons un trait remarquable.

Robespierre avait jugé à propos de faire proscrire comme suspects certains repas républicains appelés *fraternels*, dans lesquels les domestiques étaient assis à côté, de leurs maîtres. « Ce n'est, disait-il à ce sujet, que

lorsque l'aristocratie tout entière sera descendue au cercueil, que le peuple goûtera toutes les douceurs de l'égalité. » Il avait même fait rendre un décret qui mettait la sobriété à l'ordre du jour et défendait de s'enivrer sous peine de prison. Les aristocrates obéirent, mais les sans-culottes, se moquant de l'ordre du jour, ne manquèrent pas, dès la nuit suivante, de célébrer comme de coutume leurs infâmes orgies. La police révolutionnaire, en exécution du décret, les fit emprisonner, et le nombre en était immense. Le lendemain, les espions du comité de Salut public, les salariés des tribunes et tous les coupe-jarrets, satellites ordinaires du tyran, ne paraissaient point à leur poste respectif. Leur absence inquiète Robespierre ; il prend des informations et il apprend la triste aventure qui retient ses fidèles serviteurs. Sans perdre un instant, il vole aux Jacobins, où il arrange leur affaire en gourmandant l'impéritie des agents de la police. « Il existe, dit-il, un comité révolutionnaire dans la République. Vous allez croire peut-être qu'il s'est imaginé qu'il fallait anéantir l'aristocratie. Point du tout, il a cru qu'il fallait arrêter tous les citoyens qui dans un jour de fête se seraient trouvés ivres, Grâce à cette heureuse application de la loi, tous les contre-révolutionnaires sont restés tranquilles et en pleine sécurité, tandis que les artisans et *les bons citoyens*, qui s'étaient par hasard livrés à un mouvement, de gaîté, ont été impitoyablement incarcérés. » Le patron des ivrognes, en convenant de l'existence du décret, s'écrie : que des fonctionnaires publics devaient savoir en saisir l'esprit, *et ne pas s'appesantir avec une inquisition sévère sur les actions des bons citoyens*. On ne pouvait pas flatter avec plus de bassesse la classe crapuleuse du peuple. Aussi Robespierre, toutes les fois qu'il s'agissait de faire respecter son despotisme ou d'exercer ses vengeances, ne craignait-il pas de mettre à l'épreuve le zèle des sans-culottes, cette masse séditeuse toujours levée pour le crime et prête à se porter à tous les forfaits.

Une des ruses du tyran pour inspirer ou réveiller l'intérêt pour sa personne était de se supposer continuellement environné d'embûches et de poignards. Tous les assassinats qui se commettaient dans Paris étaient des assassinats dirigés contre lui. Ses amis le publiaient et les journalistes se chargeaient de le prouver. De ces divers attentats contre les précieux jours de Robespierre, le mieux constaté et celui qui fit le plus de bruit fut la visite que voulait lui faire la jeune Regnault. Curieuse de voir la figure du monstre oppresseur de sa patrie, le 23 mai 1794, suivant le rapport de Barrère, sur les neuf heures du soir, la nommée Cécile Regnault, âgée de

vingt ans, se présente dans la maison de Duplay, chez qui demeurait Robespierre, et demande à lui parler. Sur la réponse qu'on lui fait qu'il n'y est pas, elle réplique avec insolence : « Il est bien surprenant qu'il ne soit pas chez lui ; étant fonctionnaire public, il est fait, en cette qualité, pour répondre à tous ceux qui se présentent chez lui. » Ce ton d'insolence, continue Barrère, ayant fait naître des soupçons, on l'arrête et elle est conduite au comité de Salut public. Pendant le chemin, elle dit à ses conducteurs que dans l'ancien régime, lorsqu'il y avait un roi, on entrait tout de suite chez lui, qu'elle verserait tout son sang pour en avoir encore un.

Arrivée au comité, cette fille, interrogée pourquoi elle allait chez Robespierre, a répondu : *Pour lui parler*. Si elle le connaissait, Non. Pourquoi elle voulait lui parler ? *Cela ne vous regarde pas*. Si elle avait dit que Robespierre comme fonctionnaire public était fait pour répondre à ceux qui se présentaient chez lui ? *Oui*. Si elle avait dit qu'elle verserait tout son sang pour avoir un roi ? *Oui, car vous êtes cinquante mille tyrans qui opprimez la France, et j'allais chez Robespierre pour voir comment était fait un tyran*.

La fille Regnault, poursuit le rapporteur, portait un paquet renfermant un habillement complet de femme. On lui a demandé pourquoi elle avait ce paquet. Elle a répondu que, s'attendant à aller où on allait la conduire, elle était bien aise d'avoir du linge pour en changer. A elle demandé ce qu'elle entendait par le lieu où l'on allait la conduire ? A répondu : *La prison, pour aller ensuite à la guillotine*. On a trouvé sur cette même fille deux couteaux. A la demande qu'on lui a faite de ce qu'elle en voulait faire, elle a répondu qu'elle ne voulait pas s'en servir pour faire de mal à personne. Là finit l'interrogatoire de la jeune Regnault, d'après lequel il ne résulte aucune preuve de volonté déterminée d'assassiner Robespierre. Le contraire même n'est-il pas plus que probable ? Se charge-t-on d'un paquet quand on a le dessein d'aller assassiner un homme ? Et deux petits couteaux de poche sont-ils des instruments bien propres à le faire ? Cependant la fille Regnault n'en fut pas moins condamnée au dernier supplice, comme coupable et convaincue d'un crime qu'elle n'avait point tenté, d'un crime qu'on ne pouvait pas même lui prouver avoir été l'objet de sa pensée. Ce ne fut pas tout encore. Le père, la mère, tous les parents de l'accusée dont on put se saisir, furent guillotins comme complices de ce crime. Soixante individus incarcérés depuis six mois, et qui n'avaient jamais vu Cécile Regnault,

furent encore condamnés à mort comme conspirateurs dans le même assassinat. Enfin on condamna dans le même temps le nommé Lamiral pour avoir voulu aussi assassiner Robespierre. On en donna pour preuve qu'il avait tiré un coup de pistolet sur Collot d'Herbois.

Ce fut à la suite du rapport de ce double assassinat que Barrère dénonça à l'indignation nationale de nouveaux attentats des Anglais contre la République ; car Barrère et ses collègues plaçaient depuis longtemps la République entière dans Robespierre. « Eux seuls, dit-il, dirigent les poignards des assassins. » Pour s'en venger avec éclat et d'une manière proportionnée au crime d'en vouloir aux jours *précieux* de Robespierre, il propose, et la Convention s'empresse de décréter, que désormais les soldats français massacreront sans miséricorde les prisonniers qui seront faits sur les Anglais et les Hanovriens. Cette disposition, si injuste et si atroce qu'elle ne fut jamais exécutée par les troupes françaises, ne parut qu'une mesure de sagesse aux lâches adulateurs du tyran.

Depuis ces prétendus assassinats, la Convention, les comités, les cafés, les promenades publiques ne retentissaient plus que des dangers qui environnaient le courageux protecteur du peuple. C'était aussi lui faire très adroitement sa cour que de les lui exagérer et de les faire publier dans les provinces par la voie des journaux, et la flatterie n'y manquait pas. Ici c'est le nommé Cardinal qui a dit que l'on ferait bien de se défaire de Robespierre ; ici l'on a trouvé dans un bâtiment pris aux Anglais des preuves d'un complot formé pour l'assassiner. Tantôt une femme de Londres, dans un bal masqué, a figuré Charlotte Corday poursuivant Robespierre le poignard à la main ; tantôt un baron de Batz est connu pour chef d'une conjuration tramée contre sa personne, ou bien on a découvert une grande conspiration contre lui qui couvre la France entière et qui étend ses ramifications jusque dans la Grande-Bretagne. Il fallait surtout, pour flatter agréablement sa vanité, lui parler de l'Angleterre, et lui dire que cette nation voyait en lui avec jalousie tous les talents d'un grand homme d'État.

D'après tous ces bruits, semés et entretenus à dessein, les affidés de Robespierre criaient partout que la reconnaissance française ne pouvait se dispenser de donner des gardes au généreux défenseur de la liberté, menacé par tant et de si puissants ennemis. Mais l'hypocrite, par une feinte modération, affectait de repousser avec horreur l'idée que lui-même faisait naître dans le public, se flattant sans doute que le moment n'était pas si éloigné où le vœu prononcé de la nation lui ferait une douce violence pour

qu'il voulût bien souffrir qu'on mît en sureté des jours aussi précieux que les siens.

CHAPITRE DIXIÈME.

Robespierre fait donner une solde aux sans-culottes. — Il procure au peuple des spectacles. — Il fait guillotiner quelques comédiens qui l'avaient signalé sur le théâtre. — Ses déprédations effrayantes. — Il entretient partout le feu de la guerre. — Son projet de faire la conquête de Rome.

En même temps qu'il occupait ainsi la capitale et les provinces du récit des dangers qu'il courait, il prenait un soin tout particulier de s'attacher le petit peuple de Paris, en soudoyant son oisiveté et en lui procurant les moyens de vivre dans la crapule et la licence. Un nombre des plus accrédités parmi les sans-culottes recevaient tous les jours une solde, réglée suivant le talent des sujets, mais qui n'était pour aucun au-dessous de quarante sous. (C'était un moyen d'émulation.) La seule chose qu'on demandât d'eux était qu'ils se répandissent dans les tribunes de la Convention et des Jacobins, sur la place de la Guillotine et dans les spectacles, pour y applaudir à toutes les mesures atroces et à tous les crimes de Robespierre.

Le despote connaissait assez l'histoire de la Grèce et de Rome, et celle encore des derniers temps de notre malheureuse France pervertie par l'incrédulité, pour être convaincu de quelle influence sont les spectacles sur les mœurs publiques. Les prestiges de l'action théâtrale lui parurent un moyen infaillible d'entretenir le délire des passions, de fermer au peuple tout retour aux vrais principes, et surtout au sérieux du christianisme. Les spectacles furent l'institution qui sourit le plus à son système. La religion et la justice avaient perdu leurs temples sous son empire, l'histrionisme encouragé conserva tous ceux qu'il avait, et en acquit de nouveaux encore. Le Parisien eut des spectacles à tous prix, et souvent même de gratuits. Sans parler des farces et des parades des coins des rues et du spectacle permanent de la guillotine, qui n'était ni le moins fréquenté ni le moins applaudi, on comptait à cette époque trente-trois théâtres dans Paris. C'est là que tous les jours le peuple de toutes les classes courait en foule savourer tous les vices et sanctionner tous les crimes. Quelques comédiens pleins de confiance dans la liberté républicaine s'étant émancipés jusqu'à signaler le tyran sur le

théâtre, il se reconnut, et la punition de la première faute en ce genre fut l'incarcération pour plusieurs et la guillotine pour quelques-uns. Cette leçon apprit aux autres à mieux régler l'usage de la liberté indéfinie qu'on leur accordait.

Robespierre, avec de telles mesures, ne pouvait manquer d'atteindre le but qu'il se proposait, d'entretenir la capitale au ton d'ivresse où il l'avait portée. Mais il fallait de plus qu'il prévînt le réveil de la nation entière, et l'on ne donne pas la comédie à toute une nation, surtout au peuple des campagnes. Par une politique inverse à la première et bien digne d'un tyran, il imagina que, pour rendre plus docile et moins impatient du joug un peuple déjà frappé de stupeur, il devait l'empêcher d'ouvrir les yeux à la raison, et pour cela le courber et l'abrutir sous le poids de la misère extrême et des travaux forcés. Il s'occupa dans cette vue des moyens les plus propres à étendre le feu de la guerre et à en perpétuer les malheurs. Il ne négligea rien pour exalter l'esprit de la multitude et lui rendre odieuses les puissances armées contre la France. Quoique ce fût un fait bien notoire que ces puissances ne se fussent réunies que pour s'opposer aux hostilités commencées par les Français, il publiait hardiment, et le vulgaire croyait (car il n'y avait plus aucun moyen pour le détromper), que l'unique but de leur coalition était d'opprimer sa prétendue liberté et non de repousser l'agression. Par ses ordres, les journaux à sa solde, devenus le catéchisme du peuple, ne parlaient que de la nécessité d'une guerre vigoureuse et des avantages qui devaient en résulter pour la gloire et le bonheur de la République.

Dans la crainte néanmoins que le peuple, après avoir goûté quelque temps les fruits de cette guerre, ne les trouvât trop amers et ne fût tenté, d'exprimer avec quelque énergie son vœu pour la paix, il fit décréter que, quelque chose qu'il plût au comité de Salut public de statuer touchant la paix ou la guerre, tout Français devrait le trouver bon, sous peine d'être traité en ennemi de la patrie. Il prétendait que les républicains ne devaient cesser de se battre que quand il n'y aurait plus de souverains sur la terre. « La guerre, disait-il à la tribune » des Jacobins, ne peut finir qu'avec l'anéantissement du dernier des tyrans couronnés. » Son chancelier Barrère ne parlait des rois, comme son maître, que dans les termes les plus insultants. Les qualifications les moins odieuses qu'il leur dispensât étaient celles *de despotes*, de *tyrans*. Il appelle leurs soldats des *machines à fusils*, et ceux qui les commandent des *généraux habiles en retraite*. » Ne comptez

pas vos ennemis, dit l'insolent orateur, ils sont lâches comme des rois ; comptez les crimes de la monarchie et les forfaits de la tyrannie. Achevez d'écraser les satellites que la France chasse devant elle comme le vent chasse une vile poussière²³. »

Audacieux jusqu'à l'impudence envers les ennemis déclarés de la France, Robespierre ne traitait pas plus respectueusement les puissances neutres, dans lesquelles il ne voyait que de méprisables complices. Son conseil privé, le comité de Salut public, fait à leur sujet un rapport tout-à-fait curieux.

Il raconte avec une étonnante naïveté les déprédations effrayantes de Robespierre à l'époque de ce rapport : la seule cour de Constantinople avait déjà coûté à la France soixante-six millions, tant en numéraire qu'en diamants de la couronne. « Je me lasse, s'écrie le rapporteur Saint-Just, en parlant de ces puissances neutralisées à prix d'argent, je me lasse de voir les ministres ouvrir les veines du trésor public à *d'insatiables et méprisables puissances*, pour nous faire sans cesse acheter *leur inertie, leur lâcheté et leur perfidie*. Certes il nous en eût moins coûté pour les combattre et les vaincre que pour acheter leur singulière neutralité. » Il propose à la Convention, pour se venger de ces puissances avares, de révéler à la face de l'Europe les pactes honteux conclus par les agents de la République. C'est une ignominie que méritaient à coup sûr ces cours vénales, où l'or avait plus de poids que l'honneur et la justice.

L'on voit clairement au reste, dans toute la conduite des factieux, qu'ils craignaient aussi peu de multiplier les ennemis du peuple français que de dilapider ses trésors. Robespierre était si convaincu de l'importance pour un usurpateur de fatiguer et d'accabler par les travaux militaires une nation qu'il veut asservir, qu'il fit jouer tous les ressorts imaginables pour porter l'impératrice de Russie à prendre une part plus active dans la guerre qu'il faisait aux têtes couronnées ; au point que, pour piquer cette princesse et provoquer son ressentiment, il fit imprimer et circuler par toute la France et au-delà, des libelles diffamatoires qui appellent l'exécration du genre humain sur ses prétendus crimes. « Il nous faut, disait ce nouveau roi aux satellites qui formaient son conseil, il nous faut faire transpirer les corps politiques, et, pour rendre la nation traitable, réduire sa population à quinze ou seize millions d'âmes. »

Toutes les démarches du tyran décèlent cet affreux système, une attention suivie à donner de l'occupation à sa masse armée, et la crainte qu'elle n'ait

le loisir de réfléchir sur le malheur et la honte de son esclavage. Les décrets de feu et de sang qu'il fit rendre contre les royalistes de l'intérieur, et contre le pays même qu'ils occupaient, semblent n'avoir eu pour but et n'ont eu du moins pour effet que de transformer en héros tous les habitants de cette terrible Vendée qui dévora presque toutes les armées qu'on lui opposa. Il a été dit plusieurs fois à la Convention, qui n'a jamais pu le contredire, que la guerre de la Vendée lui coûtait plus de 200, 000 hommes. Dans une séance des Jacobins du 21 janvier 1794, Robespierre, après avoir vomi tout ce que put lui suggérer son âme atroce contre la mémoire de Louis XVI et la majesté des rois, fit arrêter qu'il serait dressé un mémoire historique contre tous les souverains et gouvernements ennemis de la politique des Jacobins, et que lui-même serait un des rédacteurs de l'ouvrage. Quelques jours après, dans une séance où la société avisait aux moyens de rendre odieux le gouvernement anglais, il est d'avis que l'on s'attache particulièrement à lui attirer le mépris, et que l'on peigne, par exemple, M. Pitt comme un imbécile, portrait qui assurément eût fait peu de dupes en Angleterre et par toute l'Europe. A la même époque il fit régaler la populace de Paris de farces insolentes et sanguinaires contre le roi et le parlement d'Angleterre, dans lesquelles M. Pitt, quoique imbécile, n'échappe pas à la guillotine.

De peur encore que le peuple anglais ne se porte avec moins d'ardeur que le ministère à faire la guerre à la France, Robespierre entend que dans le mémoire projeté, l'on ne sépare point les crimes du peuple des crimes de son gouvernement. Et ce fut d'après ses instructions que l'on vit l'Anglais qualifié de *peuple avili et souillé de tous les crimes, de peuple barbare qui applaudit à son gouvernement corrompu, parce qu'il est corrompu lui même....* « Nous allons faire tomber sous nos coups les féroces Anglais ; et pendant que nous élèverons un trophée à la victoire sur leurs cadavres impurs, que nos flottes victorieuses portent l'incendie au sein de l'orgueilleuse Albion. »

C'était en promenant ainsi continuellement les imaginations sur les prétendus crimes et les desseins hostiles des rois et des gouvernements, que Robespierre se rendait maître de toutes les mesures à prendre pour leur faire la guerre. S'il voyait que la nation s'effrayât de l'émission indéfinie des assignats, il répondait : *Il faut faire la guerre* ; s'il dépouillait les propriétaires : « *C'est aux riches et aux aristocrates à payer les frais de la guerre* ; » s'il faisait guillotiner les anciens fermiers-généraux : *Je bats monnaie pour faire la guerre.*

Un des projets dont il paraissait le plus entêté, c'était celui de la conquête de Rome. Quand il en parlait, ce n'était qu'avec enthousiasme, et l'on ne peut douter que ce n'eût été un triomphe bien, flatteur pour l'homme le plus hostile au catholicisme, que de pouvoir, en ébranlant la chaire du vicaire de Jésus-Christ, arborer l'étendard de l'incrédulité jusque dans la cité sainte, et répéter dans la métropole de la catholicité les scènes monstrueuses dont il avait souillé la capitale de la France. Ce projet, au reste, de rétablir Rome payenne sur les débris de Rome chrétienne n'était, pas seulement celui de Robespierre, tous ses complices en partageaient la folie. La Convention elle-même n'applaudit-elle pas au rapport de Pellet qui lui disait : « Si la campagne prochaine est inévitable, il ne nous restera qu'à frapper de grands coups sur l'Italie. Sans doute, dit le même rapporteur, la République s'épuise par ses sanglantes et coûteuses victoires, sans doute les Français périssent, mais la France libre ne saurait » périr sans entraîner l'Europe entière dans sa chute. » C'est une bien digne consolation pour des anthropophages !

CHAPITRE ONZIÈME.

La réquisition. — L'idolâtrie pour Robespierre. — Un dîner chez M^{me} de Chalabre. — Sa simplicité. — Son indulgence envers les dilapidateurs. —

Sommes énormes que coûte à la France l'alimentation de Paris. —

Robespierre appelle tous les regards sur la médiocrité de sa fortune. — Il veut passer pour un homme religieux. — Fête de la déesse de la Liberté. —

Il fait guillotiner Gobel, évêque constitutionnel. — Vains efforts pour la répression des désordres.

Ferme dans le dessein formé de mettre la fortune des particuliers au niveau de la fortune publique, et pour s'ouvrir en même temps une source de moyens présents de prolonger la guerre à son gré, Robespierre conçut le projet de pourvoir aux besoins immenses de ses troupes, par un brigandage général, qu'il fit exécuter dans toute la France avec une sorte d'appareil légal et sous le nom de *réquisition*. Le terme seul, jusqu'alors ignoré, parut d'abord avoir une vertu magique, parce que le législateur avait eu soin de décider que le refus de se soumettre à la *réquisition* serait la marque certaine à laquelle on reconnaîtrait les contrerévolutionnaires dignes de la guillotine. En conséquence on vit mettre en réquisition pour l'usage de l'armée toutes les marchandises et les denrées, les grains et les voitures, les bestiaux et leurs conducteurs. Le peuple des campagnes comme celui des villes se vit arracher la couverture même de son lit, ses chemises et jusqu'à sa chaussure. Dans plusieurs endroits, les marchands furent conduits au supplice pour avoir soustrait à la réquisition une partie de leurs marchandises les laboureurs pour s'être réservé sur leur abondante moisson de quoi faire subsister pendant quelque temps leurs familles et leurs ouvriers. « Nous ferons des lois sages et terribles, disait Robespierre. Si les fermiers opulents ne veulent être que les sangsues du peuple, nous les livrerons au peuple lui-même, nous dirons au peuple de s'en faire justice. » Il n'en fallut pas davantage, et cette menace étant un garant d'impunité, un nombre de fermiers furent pillés et massacrés dans diverses provinces. Enfin, au seul nom de *réquisition*, tous les Français, étonnés, se virent enchaînés au char de Robespierre, devenus ses esclaves et ses soldats, sans

qu'aucun eût osé rappeler son inconséquence à cet étrange despote, qui peu d'années auparavant avait crié à la tyrannie, parce que le gouvernement avait mis en réquisition pour les armées, non pas, comme lui, la masse entière, mais un seul homme sur cent de la population de la province.

Après avoir ainsi courbé toute la France sous la verge du despotisme, et lorsqu'il dirigeait, pour la cause du crime, la marche d'un million d'hommes qu'on appelait et qui étaient véritablement les soldats de Robespierre, le tyran affectait encore des airs de modération et un ton de justice. Il désirait passionnément de s'en donner la réputation ; et les Conventionnels secondaient de tout leur pouvoir cette extravagante prétention de son orgueil. On les voyait, après avoir rassuré le dictateur par un lâche et coupable assentiment, se rassurer eux-mêmes en savourant ces adresses à leur barre qui transformaient en mesures de sagesse les formes atroces qu'ils avaient adoptées pour opprimer la nation. D'un autre côté, guidés, les uns par l'intérêt, les autres par le motif le plus puissant sur des âmes faibles, les journalistes ne tarissaient point sur les éloges d'un homme qui, en même temps qu'il leur garantissait la liberté indéfinie de la presse, ne laissait pas de les placer tous au pied de la guillotine, en faisant décréter par un amendement astucieux la peine de mort contre les auteurs *d'écrits insidieux*. A la voix des journalistes se joignaient encore celle des mille prôneurs salariés qui à toutes les heures faisaient retentir des louanges de l'homme du jour les places publiques et les cafés de Paris.

Les provinces ne tardèrent pas à chanter à l'unisson de la capitale ; et, lorsque la Convention elle-même en donnait l'exemple, rien ne pouvait empêcher que l'idolâtrie pour Robespierre ne devînt une épidémie. Bientôt on vit les sociétés populaires se disputer d'empressement avec les particuliers à qui ferait brûler l'encens le plus flatteur sur l'autel du nouveau Dieu. Il est curieux de voir ces adorateurs consigner leur opprobre dans les éloges qu'ils lui prostituent. L'un le définit : « Un homme incorruptible et éminemment sensible et bienfaisant, la pierre angulaire de l'édifice constitutionnel. » Un autre lui donne « l'énergie d'un ancien Spartiate et d'un Romain des premiers temps, jointe à l'éloquence d'un Athénien. Un comité de surveillance le qualifie : « Un génie universel, qui voit tout, prévoit tout, déjoue tout, qu'on ne peut ni tromper ni séduire. — Je veux, dit un Picard amiénois, rassasier mon esprit et mon cœur de ses traits, et, l'âme électrisée par toutes ses vertus républicaines, rapporter chez moi de ce feu dont le grand homme embrase tous les bons républicains. » Saint-

Just, avant de lui être réuni dans la Convention, lui écrivait : « Vous qui soutenez la patrie chancelante contre la terreur du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connais que *comme Dieu*, par des merveilles... vous êtes un grand homme ! » Une commune lui fait savoir qu'elle a chanté en son honneur un *Te Deum* qui fut terminé par le cri de vive Robespierre ! Enfin, un vieillard de 87 ans, se constituant le *Siméon* de la République, lui écrit qu'il voit en lui *le Messie annoncé par l'Être éternel pour réformer toutes choses*.

Les femmes elles-mêmes prodiguaient à Robespierre l'encens le plus capable de lui faire perdre la tête. L'une de ses plus exaltées admiratrices fut une dame de Chalabre. Voici comment un membre de la Convention raconte un dîner chez cette dame qui fut d'un bout à l'autre assaisonné des plus fades louanges en l'honneur de Robespierre, le héros de la fête.

« La réunion était peu nombreuse, dit-il. Je trouvais, outre M. et M^{me} Bitaubé, Fréron, le camarade de collège de Robespierre, et qui dans la suite fut envoyé en qualité de proconsul à Toulon ; Vadier, dont la liaison avec Robespierre commençait, et qui plus tard devait contribuer à sa chute, après avoir favorisé ses projets ; l'évêque de Bourges, Torné, qui a dû regretter bien amèrement après cette époque les liaisons qu'il eut avec le chef de la Montagne, et L'amitié, l'admiration même qu'il lui témoigna ; Ronsin, qui fut tour à tour général de l'armée révolutionnaire, et commissaire du pouvoir exécutif ; Camille Desmoulins était aussi au nombre des convives de M^{me} de Chalabre, etc. Robespierre se fit attendre et arriva fort tard. Il n'avait pu, dit-il, se refuser aux visites de plusieurs membres de sociétés patriotiques de sa province, qui étaient venus le consulter sur leur organisation et quelques mesures importantes. Il glissa là-dessus avec une modestie affectée, et je m'aperçus avec surprise que j'étais le seul qui ne fût pas sa dupe, tout le monde autour de moi témoignant à Robespierre l'admiration la plus profonde, et des sentiments qu'à cette époque devaient inspirer bien plus que lui une foule de ses collègues ; car on n'avait pu juger encore de ses vues, et les circonstances ne l'avaient mis à même que de déployer une partie des talents dont il a fait preuve dans la suite....

Les séances de nos assemblées législatives, aux époques les plus graves de notre histoire, ne furent jamais plus sérieuses que la réunion qui entourait la table de M^{me} de Chalabre. On y discuta les intérêts du jour ; on y passa en revue les différents gouvernements, depuis la monarchie absolue jusqu'à la démocratie la plus complète, et surtout on vérifia les titres à l'estime

publique de tous les députés. Robespierre parla fort peu, et le moindre de ses propos fut accueilli comme un oracle. M^{me} de Chalabre, Vadier et Ronsin, témoignaient surtout une admiration qui bien certainement n'avait rien de simulé ni de contraint. Elle naissait de l'intime persuasion que Robespierre unissait, aux connaissances les plus profondes, aux talents les plus transcendants, toutes les vertus qui peuvent orner le cœur de l'homme.

»

Torné partageait cet enthousiasme. « *Si j'étais député, disait-il, comme j'observerais vos traces, pour les suivre fidèlement ! Combien je serais heureux, si je pouvais mériter le nom de petit Robespierre !* Je le mérite, au reste, par la conformité de tous mes principes avec les vôtres.

« *Non, disait M^{me} de Chalabre, je ne trouve pas d'expression qui puisse rendre la surprise, l'émotion que m'a causée la lecture de votre dernier discours. Oui, vertueux Robespierre, vous seul pouvez sauver la France, vous seul pouvez lui servir de guide dans la route périlleuse et nouvelle où elle est engagée.* »

« Cependant, impassible et froid, Robespierre s'inclinait et répondait à peine à ces fades adulations. Camille Desmoulins fut le seul qui ne suivit pas le torrent. »

Certains affidés de l'ambitieux hypocrite, en paraissant le louer avec moins d'enthousiasme, le louaient plus utilement encore. Ils ne parlaient que de sa grande simplicité, et s'attachaient à faire remarquer son désintéressement. L'une, et l'autre en effet étaient frappants, Comparés surtout au faste insolent qu'affichaient plusieurs de ses collègues. Le maître le plus absolu qui eût jamais commandé aux Français était logé chez un menuisier nommé Duplay, où tout annonçait la plus grande modestie.

Mais chez Hombert, où il demeura d'abord, rue Saintonge, au Marais, il occupait un appartement plutôt élégant que somptueux. Son cabinet surtout était meublé avec un goût et une recherche qui auraient fait honneur à un petit-maître. Sa bibliothèque était peu nombreuse, mais les ouvrages de politique, de législation et de littérature, qui la composaient, appartenaient aux plus belles éditions et étaient tous reliés avec luxe. Ce n'était plus là le cabinet du petit avocat d'Arras. Son portrait s'y trouvait répété sous plusieurs formes et de différentes dimensions. Il était en pied et à l'huile sur un des côtés de la pièce et dans un très beau cadre, au pastel et à mi-corps vis-à-vis, en signature sur la cheminée. Sur une console, dans un angle du cabinet, on voyait encore son buste, modelé en plâtre et très ressemblant.

Ce n'est pas à dire pour cela que cette apparente modération de celui qui gouvernait contribuât beaucoup au soulagement du peuple, dont il livrait la substance à la discrétion d'une foule de dilapidateurs subalternes. Indulgent envers tous ceux de ses complices qui aimaient l'argent, il leur pardonnait sans peine de s'enrichir aux dépens du public ou du soldat, et il leur en offrait même quelquefois la facilité. Ainsi conseillait-il à Danton d'aller faire fortune auprès des armées de la Belgique ; ainsi le voyons-nous tantôt gratifier un vil protégé d'une somme de dix-sept mille livres, tantôt faire remise de celle de quarante mille à un commis qui l'a volée. Aucun moyen de dépenser n'arrêtait celui qui trouvait sous tous les moyens d'acquérir, et dans ce jeu perfide de sa fiscalité il trouvait le triple avantage de s'attacher des créatures, d'affaiblir une nation qu'il voulait asservir, et de décrier par le soupçon d'avarice les talents qui lui faisaient ombrage. Ce ne fut à la vérité que depuis sa mort que ses successeurs se sont donné à chacun treize mille deux cents livres de traitement, eux qui pour la plupart n'avaient pas en toute fortune la moitié de cette somme. Mais déjà sous le règne de Robespierre il avait été prouvé que la Convention seule, avec l'entretien de ses comités déprédateurs et de sa nombreuse suite, coûtait infiniment plus à la nation que ne lui coûta jamais la cour de ses rois les plus magnifiques. Et cette charge de la souveraineté populaire n'était pas encore comparable à celle qui résultait des vexations exercées sur le peuple au nom du peuple même. Les factieux des deux premières assemblées avaient dépouillé la noblesse et le clergé : il ne restait plus à ceux de la Convention qu'à dépouiller le tiers-état, et ils remplirent complètement leur tâche. L'exposé seul des divers brigandages commis au préjudice du commerce, de l'agriculture et de tous les arts nourriciers des empires, tant par les inquisiteurs et les réquisiteurs des districts et des cantons que par les commissaires de la Convention dans les départements et auprès des armées, ce simple exposé, si jamais il est rendu public, contiendra des volumes entiers, dont toutes les pages accuseront à l'envi, et l'étrange barbarie des oppresseurs et l'apathie plus étonnante des opprimés.

Cependant, ni ces concussions et ces extorsions, ni ces dépouilles opimes et tant vantées, ni les contributions énormes imposées à l'ennemi, parmi toutes ces brillantes conquêtes dont on berçait la nation, tout cela réuni ne pouvait empêcher que les dépenses du trésor public ne s'élevassent encore à des sommes capables d'épouvanter tout autre peuple que celui qui imprimait de la monnaie. Ce n'était plus, comme sous Louis XVI, de 54

millions, ce n'était pas même de quelques centaines de millions, c'était de plusieurs milliards que la dépense annuelle excédait la recette ; et les états, mis sous les yeux de la Convention par les agents fiscaux de Robespierre, nous prouvent quelquefois un *déficit* de deux à trois cents millions pour le service d'un seul mois.

Le tyran n'est plus, que cette dilapidation loin de diminuer ne fait que s'accroître sous ses successeurs. Robespierre se contentait de soudoyer les sans-culottes qui le servaient, la Convention prend le parti d'alimenter le peuple parisien, dans la crainte que, las d'être le complice et la victime de ses crimes, il ne lui prenne envie d'en devenir le vengeur. Elle lui procure au prix de trois sous la livre le pain que le gouvernement paie quatre francs : et par cela seul elle impose à toutes les provinces un tribut qui s'élève à 100 millions par mois, en faveur de cette cité séditeuse, mais bien digne de ne plus vivre que des aumônes de la tyrannie, et de voir encore tous ses malheurs prolongés aussi longtemps que ses lâches habitants ne rougiront pas de n'être que les instruments des factieux.

Quelque peu versé que fût Robespierre dans la science financière, comme il l'avouait lui-même, il ne pouvait se dissimuler le résultat désastreux auquel devait aboutir un pareil système. Aussi, pour s'épargner le reproche de malversation dans cette branche délicate de l'administration publique, affectait-il de ne point s'en mêler, l'abandonnant tout entière à la discrétion du comité, que dirigeait Cambon. Plus attentif que ses collègues à écarter jusqu'au soupçon d'intelligence avec cet opulent manipulateur du trésor national, il ne le voyait pas ; et dans l'occasion il improuvait toujours plutôt qu'il ne flattait ses opérations²⁴. On sait avec quelle ostentation il appelait les regards publics sur la constante médiocrité de sa fortune, osant défier ses ennemis de lui prouver qu'il l'eût améliorée. Et véritablement on ne saurait disconvenir qu'avec toutes les facilités pour amasser et s'enrichir, il ne l'avait pas fait. Du moins ne lui connut-on ni ces placements de fonds chez l'étranger, ni ces acquisitions scandaleuses dans sa province qui accusent l'avarice et le brigandage de ses complices, tant de la Convention que des assemblées précédentes²⁵. Il est vrai que les commissaires chargés de l'examen de ses papiers citent une lettre datée de Londres qui contiendrait une preuve de la fausseté de son désintéressement. Mais cette pièce porte des caractères visibles de supposition, dont le moindre est qu'elle est anonyme. — Du reste, si ce chef de la sainte montagne ne s'appropriait pas le bien d'autrui, il savait en user, et se donnait sans scrupule pour maison de

campagne le château du propriétaire qu'il avait mis en fuite ou fait guillotiner. Voici ce que l'un de ses collègues à la Convention raconte à ce sujet dans ses mémoires : « Il (Robespierre) avait fait main basse sur les plus beaux domaines des environs de la capitale, et c'est à Issy, à Belle-Épine, à Maisons, qu'il allait avec ses complices et ses flatteurs, dans de hideuses débauches, se délasser des soins et des travaux que lui donnaient les dénonciations des Jacobins, les décrets de la Convention et les jugements de Fouquier-Tinville....

Plus libres d'eux-mêmes, plus éloignés des affaires dans ces maisons de plaisance, leurs débauches étaient plus sales, plus immondes. C'est là qu'ils payaient les caresses des plus viles courtisanes par les têtes des citoyens qu'elles leurs demandaient ; et c'étaient souvent d'anciens amants. On tremblait dans le voisinage aussitôt que les apprêts d'une orgie avaient annoncé leur approche. Nous semblions n'avoir aboli le pouvoir des anciens seigneurs, que pour peupler leurs châteaux des émules des Néron et des Héliogabale. » En effet, les pauvres paysans, les cultivateurs du voisinage étaient obligés de porter à ces nouveaux seigneurs leurs poulets, leurs œufs, tout ce qu'il y avait de mieux dans leurs récoltes. Ils payaient une dîme mille fois plus odieuse que celle qu'avaient supprimée ces oppresseurs de l'humanité.

Mais une affectation beaucoup plus singulière de sa part que celle du désintéressement, c'était de vouloir passer pour un homme religieux. Cette manie était déjà la sienne à l'époque où il travaillait avec le plus d'ardeur à détruire le catholicisme dans l'Artois. « Il est fâcheux, écrivait-il à une personne d'Arras sur le ton le plus religieux, qu'on ait élu pour évêque un homme aussi méprisable que Porrior²⁶, et si peu propre à faire respecter la religion. Souvent dans ses discours il divaguait sur la morale, parlait de vices, de vertus, quelquefois même de Providence et de Divinité. Si la Providence, disait-il, m'a arraché des mains des assassins, c'est pour m'engager à employer utilement les moments qui me restent encore. »

Ni la religion ni la morale ne touchaient guère sans doute celui qu'on avait vu vendre sa plume à la défense de l'adultère, et qui, devenu législateur, avait sollicité cet infâme décret qui, assimilant la nation française à la classe des brutes, fait de l'union conjugale un contrat temporaire que peut résoudre à son gré le caprice ou le libertinage. Peut-on même se figurer un plus grand ennemi de la religion et des mœurs que celui qui avait plus contribué que personne à offrir à la capitale le spectacle de

cette fête abominable dans laquelle une prostituée, la comédienne Aubry, sous le nom de la *déesse de la Liberté*, et environnée de tous les attributs de la licence, après avoir été proménée triomphalement dans Paris, placée sur un char avec un crucifix sous les pieds, fut conduite à la métropole, et, ce qui est horrible à dire, placée sur l'autel du vrai Dieu, montrée de là au peuple spectateur, auquel on dit : *Voici la divinité du Français : toute sa religion désormais sera d'honorer la Liberté dans le temple de la Raison*²⁷ ?

Cette scène, l'éternel opprobre et des infâmes qui la donnèrent, et de la Convention, qui l'approuva²⁸, avait produit dans Paris une sorte d'explosion d'immoralité dont les politiques du jour paraissaient redouter les suites. La débauche, que l'on crut être à son comble dans cette cité licencieuse, s'y produisit depuis cette époque avec un cynisme plus révoltant que jamais. Les filles de la liberté, fières d'avoir fourni une déesse à la nation, ne se contenaient plus dans l'enceinte du Palais-Royal et des rues adjacentes. A toutes les heures du jour elles infestaient tous les jardins publics, et les soirs tous les spectacles, où elles étalaient un luxe insultant pour la misère publique. Celles surtout qui partageaient leur liberté avec les législateurs y paraissaient brillantes de tout l'éclat usurpé du trône. C'est alors que Robespierre, s'apercevant qu'il avait outrepassé les bornes, voulut revenir sur ses pas ; et, pour faire croire à une certaine classe du peuple, encore révoltée du scandale, qu'il n'avait point eu de part à l'apothéose de la nouvelle déesse, il fit poursuivre comme athée, arrêter et guillotiner l'infâme Gobel²⁹, qui, moyennant la somme, les uns disent de deux cent, les autres de trois cent mille livres, reçue du trésor public, avait consenti à prêter son église pour l'infamie cérémonie. Robespierre avait imaginé que des règlements pourraient remédier aux abus. Il en fit publier plusieurs contre les prostituées qui feraient honneur aux plus anciens lieutenants de police. Mais, comme ces règlements atteignaient trop de coupables et ne pouvaient être mis à exécution que par des complices, on ne se mit pas même en peine de les éluder ; on convint franchement de s'en moquer ; et tous les carrefours de Paris retentissaient du refrain : Nous ne voulons sacrifier qu'à la déesse de la Liberté.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Robespierre fait décréter l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. — Il donne des commandements, établit des fêtes, crée de nouveaux saints. — Fête de l'Être suprême. — Sa tête se dérange.

Le tyran, mal obéi, comprit que toutes les lois répressives ne suffiraient pas pour contenir une populace effrénée, qu'il avait aidée lui-même à marcher dans les voies de la licence. Il se souvint alors que les païens eux-mêmes avaient senti qu'une société d'athées ne pouvait subsister ; et, craignant pour le sort encore mal assuré de sa jeune république, il résolut de s'occuper des moyens de rappeler dans les cœurs des idées religieuses propres à suppléer celles qu'il en avait bannies. Après avoir exhorté le peuple français à se conformer provisoirement aux règlements déjà faits *pour le rendre vertueux*, il l'invite à s'en rapporter à la sagesse de ses représentants pour une religion, l'assurant qu'avant peu on lui en procurera une convenable à *la dignité d'un peuple libre*.

Singulièrement flatté de l'idée d'être législateur en religion, il voulut s'en réserver la gloire à lui seul, et n'admit aucun de ses collègues à la partager avec lui. Pour donner toute son application à ce grand œuvre, il s'éloigna pendant quelque temps du commerce des hommes, ne paraissant plus à la Convention et que très rarement aux Jacobins. Tout le monde savait que Robespierre faisait une religion, et il est aisé d'imaginer ce que chacun pensait à cet égard.

En public et dans les sociétés, on n'entendait que des gens qui se demandaient : « Quand est-ce donc que paraîtra la religion de Robespierre ? » Et ses affidés répondaient sur le ton mystérieux et sans rire : « Un peu de patience ; ce grand homme va se montrer au-dessus de lui-même, et sa religion sera un monument de sagesse qui étonnera l'univers. » Les esprits étaient dans l'attente de ce nouveau chef-d'œuvre, lorsque Robespierre, le 7 mai 1794, fit annoncer son plan par son organe favori, Barrère.

Dans un préambule aussi extravagant qu'il est possible de se le permettre, ayant la confiance qu'il parle à un peuple en délire, ce nouvel apôtre compare la France à toutes les autres nations du monde, qu'elle

devance, dit-il, de deux mille ans par la raison. Se rabattant néanmoins ensuite sur les diverses factions qui ne cessent de déchirer ce peuple si raisonnable et si singulièrement supérieur aux autres peuples, il lui semble que la République, depuis les machinations de l'infâme d'Orléans jusqu'à celles des derniers conspirateurs tombés sous le fer de la justice nationale, n'a été agitée que par les fureurs de l'athéisme. Il conclut en conséquence pour l'admission d'un Être suprême, et se détermine même à gratifier l'âme du don d'immortalité. Il lui paraît d'ailleurs d'autant plus convenable d'offrir ce double dogme à la croyance de ses nouveaux sujets, que l'idée d'un Être suprême³⁰ et de l'immortalité de l'âme est à son avis *une idée républicaine*. La découverte était curieuse, car les coryphées de la philosophie moderne avaient toujours prétendu, au contraire, que cette idée était *une idée royaliste*. Aussi Robespierre, peu reconnaissant envers les philosophes ses instituteurs et ses guides, leur reprochait-il d'avoir moins de religion que n'en avait Jean-Jacques Rousseau. Il ne fait pas même difficulté de prononcer que, généralement parlant, les gens de lettres, *par cet esprit d'impiété* porté jusqu'à l'athéisme, ont déshonoré la Révolution française. Voilà donc la Révolution déshonorée dans ses auteurs, et ceux-ci sentenciés comme athées par Robespierre.

Après cet aveu si sincère, d'un côté, et d'autre part une sortie fougueuse dirigée contre les prêtres fidèles à l'ancienne religion, qu'il abroge, il propose à la Convention de décréter l'admission d'un Être suprême avec l'immortalité de l'âme ; et chose étonnante, le décret passe sans réclamation, tant il avait pris d'ascendant sur tous les matérialistes et les athées ses collègues.

Cependant cet homme que nous ne voyons nulle part se montrer en génie créateur, paraît descendre au-dessous de lui-même encore lorsqu'il veut se mêler de la législation religieuse. Il ne fait remplacer la religion divine, qu'il apostasie, qu'en s'en faisant le ridicule copiste. Un Être suprême qu'il donne risiblement comme une découverte, des commandements, des fêtes, des jours de repos, des sermons, des offrandes, des chants, des processions, le tout défiguré et d'un goût nouveau, voilà toute sa religion. Dieu avait donné aux hommes dix commandements. Robespierre croit que la moitié peut bien suffire, et se contente de leur en offrir cinq, dont aucun n'a directement la Divinité pour objet.

Les voici :

1. « Détester la tyrannie. »

2. « Respecter le malheur. »
3. « Protéger les faibles. »
4. « Faire tout le bien qu'on peut. »
5. « N'être injuste envers personne. »

Ainsi parlaient les sages du paganisme les moins religieux, ainsi pourrait parler un athée. Il y aurait encore lieu néanmoins de s'étonner, si tout n'était audace et hypocrisie dans Robespierre, de voir sortir ce langage de sa bouche ; car il faut convenir que cette table, quoique bien abrégée, de sa nouvelle loi, n'en contient pas moins la satire la plus complète de son gouvernement. Il veut qu'on *déteste la tyrannie*, et quel tyran au monde en exerça jamais une aussi atroce que la sienne ? Qu'on *respecte le malheur*, et qui jamais fit un plus grand nombre de malheureux et leur insulta plus cruellement que lui ? Qu'on *protège les faibles*, et ni la vieillesse, ni le jeune âge, ni le sexe le plus faible, n'échappèrent aux poursuites de son régime. Qu'on *fasse tout le bien qu'on peut*, et quel oppresseur fut jamais plus ingénieux et plus ardent à faire le mal, à tourmenter tout un peuple ? Qu'on ne soit *injuste envers personne*, et quel persécuteur se rendit jamais coupable de tant d'injustices et de perfidies envers tous, sans en excepter ses complices mêmes et ceux qui se croyaient ses amis ?

Comme il y avait dans la religion de nos pères quatre fêtes principales dans l'année, Robespierre jugea à propos de les faire remplacer par quatre grandes fêtes nationales, destinées à rappeler les principaux événements de la révolution. Dans la première, fixée au 14 juillet, on doit célébrer la prise de la Bastille par les gardes françaises. Dans la seconde, le 10 août, la victoire remportée sur la royauté par le massacre des gardes suisses. La troisième aura lieu le 21 janvier, en réjouissance de la mort de Louis XVI. La quatrième enfin, le 31 mai, en mémoire du triomphe de la *Montagne* sur les Girondins.

Il y avait déjà longtemps que le comité d'instruction publique avait supprimé le calendrier Grégorien, qu'il avait changé la dénomination des mois et renversé l'ordre des semaines, et qu'aux noms des saints, qui répondaient à tous les jours de l'année, il avait substitué ceux des plantes de nos jardins et des animaux de nos basses-cours. Mais Robespierre avait observé que cette réforme n'avait pas été généralement goûtée, et que, même parmi les sans-culottes les moins dévots, il en était peu qui ne regrettassent quelque saint. Pour remédier à cet inconvénient, il imagina non pas de leur rendre les saints qu'on révérait dans l'ancien régime, mais

de leur en créer de nouveaux. En conséquence il proposa, et la Convention arrêta une litanie nationale. Parmi les divins personnages qui y figurent et dont il est décrété qu'on solennisera les fêtes aux jours décadaires, paraît en tête la *Nature*. Comme on pourrait la prendre, cette vénérable nature, pour l'Être suprême lui-même que reconnaît Robespierre, il a soin de déclarer qu'elle n'est que sa *filles*. Immédiatement après la mère Nature vient son fils aîné, *Genre-Humain*. Paraît ensuite le frère puîné de celui-ci, *Peuple Français*, qui est accompagné de *saint Patriotisme*. Suivent enfin plusieurs saints et saintes de moindre considération, mais qui, tous cependant également canonisés par décret de la Convention, auront leurs fêtes chômées : tels sont : *saint Héroïsme, saint Courage, sainte Vérité, sainte Justice, sainte Pudeur, sainte Gloire, sainte Bienfaisance, saint Désintéressement, saint Stoïcisme*, et d'autres encore, parmi lesquels on peut distinguer *saint Amour*, auquel Robespierre juge à propos de donner double place et deux fêtes dans son calendrier, l'une sous la dénomination *d'Amour Conjugal*, et l'autre sous le rapport d'amour qui n'est point conjugal. Pour satisfaire sans doute tous les genres de dévotions, il n'est pas jusqu'à *Malheur* que le pieux législateur n'ait jugé convenable d'offrir à la vénération des Français, et Malheur a aussi sa fête décadaira. *Saint Malheur*, au reste, s'il n'était pas le plus grand saint du monde, était au moins alors le plus connu en France, et, de tous les saints créés par Robespierre et canonisés par la Convention, celui dont les Français se souviendront le plus longtemps.

Mais est-il donc bien vrai que tout cela n'est pas, une fiction ? Est-il croyable que cette fière et dédaigneuse philosophie à qui l'Évangile paraissait inadmissible ait affiché sans pudeur une aussi ridicule crédulité ? Quoi ! c'est à la face de l'Europe entière, c'est à la fin du dix-huitième siècle qu'un Robespierre a l'audace de proposer, que sept cents représentants d'une grande nation ont l'imbécillité de décréter, et, ce qui est bien plus étonnant encore, que vingt millions d'hommes ont la lâcheté de souffrir, que cet amas d'extravagances et d'absurdes impiétés soit substitué à l'auguste religion du Ciel et réputé désormais parmi eux la religion de l'État !

Cependant, tout fier de voir son système religieux accueilli par acclamation de tous ses collègues, Robespierre conçut le dessein de frapper d'abord les yeux de la multitude par l'appareil d'un grand spectacle, et de concilier à sa religion, par le prestige des sens, le suffrage que lui refusaient

la conscience et la raison. Pour féliciter l'Être suprême et de l'heureuse découverte de son existence et du courageux aveu qu'en avaient fait ses collègues, il fit décréter qu'il serait célébré en son honneur et par extraordinaire une fête des plus solennelles le vingt *prairial*, c'est-à-dire le 8 juin suivant (1794.) Et le 8 juin, cette année, était le jour de la Pentecôte. Dans le dessein de relever cette fête par le plus grand éclat possible, il fit décréter que les sept cents Conventionnels y assisteraient en costume de cérémonie, qu'ils porteraient tous un panache blanc pour ornement de tête, et autour des reins une ceinture tricolore. Tous les bons Parisiens furent invités à prendre part à la grande fête, à y assister *religieusement*, et à orner les façades de leurs maisons des couleurs nationales. Quant à ce dernier point, l'invitation était un ordre sévère que personne ne transgressa. Pour ceux qui auraient la dévotion de figurer dans la fête, Robespierre régla qu'aucun n'y paraîtrait les mains vides, mais que tous porteraient leur offrande à l'Être suprême : les hommes des branches de chêne, les femmes des bouquets de roses, les vierges de la liberté des corbeilles de fleurs.

L'inventeur de la fête voulant encore en être le pontife, il convenait qu'il fût pour ce jour président de la Convention, et il se fit déférer la présidence. Comme on jugea que la multitude des dévots de Robespierre, que grossirait encore l'affluence des curieux, ne pourrait contenir dans l'enceinte d'aucune salle publique, et que l'on ne voulait pas d'ailleurs rassembler dans un des temples consacrés par l'ancienne religion, il fut réglé que la cérémonie aurait lieu en plein air et dans le jardin des Tuileries. Tout ayant été disposé avec grand soin pour cet effet, les Parisiens étant rassemblés, les uns avec le fusil sur l'épaule, les autres tenant en main les offrandes prescrites, la troupe des lévites empanachés s'avança, ayant à sa tête son président, qui, s'annonçant d'abord comme grand-prêtre du nouveau culte, alla s'asseoir dans un superbe fauteuil placé sur une estrade. Après de longs et bruyants applaudissements, le signal du silence est donné : Robespierre commence l'auguste cérémonie par un sermon qu'il divise en deux points. Après le premier, dans lequel il exhorte ses néophytes à honorer l'Être suprême comme *père de la nature*, les musiciens exécutent une grande symphonie, tandis que l'officiant, s'armant d'une espèce de cierge pascal qui fut appelé *Flambeau de la Vérité*, s'avance d'un air menaçant et courroucé vers le bassin circulaire du jardin. Chacun le suit des yeux sans savoir à qui il en veut et ce qu'il va faire. Sur ce bassin, revêtu de planches qui formaient un piédestal, était figuré un monstre hideux : c'était

l'Athéisme avec ses attributs, le tout de stature colossale. Robespierre, nouveau Michel, ne craint pas d'attaquer son diable. Il lui décharge sur le corps plusieurs coups de flambeau qui retentissent au loin. La multitude, qui ne sait pas qu'*Athéisme* n'est que de carton, est étonnée de la facilité avec laquelle Robespierre le renverse et l'écrase. La chute du monstre est célébrée par des cris de joie qui percent les nues. Mais l'admiration redouble lorsque le mannequin détruit laisse voir une statue de Minerve.

Après cette arlequinade, le pontife, tel qu'un héros que sa victoire n'étonne pas, se reporte à pas graves vers son estrade, d'où il débite à ses auditeurs avec le plus grand sérieux son second point. Le discours achevé et applaudi, il donne le signal, que le canon répète, et à l'instant son docile troupeau s'ébranle en masse et s'achemine processionnellement vers le Champ-de-Mars, désigné pour point de station. Arrivée dans ce champ, la procession va se ranger autour d'un autel appelé l'*Autel de la Patrie*. Là une musique des plus bruyantes chante des hymnes et des cantiques en l'honneur de l'Être suprême, et aussi des religieux personnages qui venaient de lui accorder droit d'existence dans leur nouvelle république. Les différents actes de cette scène ridicule, pour ne rien dire de plus, furent accueillis par je ne sais quels cris et les applaudissements effrénés de toute la populace parisienne : jouissance bien délicieuse sans doute pour l'ambitieux petit avocat d'Arras, qui, sorti de la poussière, put se croire plus grand que les rois de France, puisque, régner comme eux sur cette belle contrée, il réunissait en sa personne le sacerdoce et l'empire.

En donnant sa religion à ses dociles sujets, Robespierre avait jugé à propos de laisser subsister un décret antérieur qui garantissait aux citoyens la liberté de conscience et de culte. Mais, rendu depuis longtemps illusoire, ce décret n'était plus qu'un piège tendu à la bonne foi des catholiques. Alors la liberté en France n'était sans bornes que pour l'erreur et l'impiété. Le christianisme pur était seul en hutte à tous les genres de vexation, de persécutions et d'outrages. Peu satisfait du massacre d'une partie des prêtres fidèles et de l'exil des autres, et ne pouvant fouiller dans les consciences pour en arracher la foi, les satellites du tyran pénétraient dans les maisons pour en surprendre du moins quelques indices. Un signe équivoque de catholicisme découvert dans une visite domiciliaire était réputé un crime d'État ; un bénitier, un crucifix, un chapelet, un livre de prières, une image de saint devenait, contre les possesseurs, des accusateurs et des témoins irrécusables qui les conduisaient à la guillotine. Fouquier

Tinville voyait des conspirateurs dans des paysans qui avaient figuré sur leurs bras l'image du Christ ou d'autres signes religieux avec de la poudre à canon ou du vermillon. Plusieurs ont été poursuivis révolutionnairement et guillotins, uniquement pour s'être rassemblés le dimanche et avoir prié en commun. Paraître seulement se souvenir de ce jour était un si grand crime au tribunal de Joseph Lebon, que ce scélérat, en passant à Bapaume, disait : « Je ferai raser les villages, et ne laisserai pas pierre sur pierre dans les communes dont les habitants s'habilleront plus proprement le ci-devant dimanche que les autres jours. »

Cependant, soit effet naturel ou faiblesse d'une tête incapable de porter le poids d'une grandeur inespérée, soit punition divine de l'apostasie, dont Robespierre voulait rendre la France entière complice, il est certain, et d'après les rapports publics l'on ne peut révoquer en doute que depuis le jour où cet homme s'était donné en spectacle et comme premier acteur dans cette fête sacrilège que nous venons de décrire, il éprouva un dérangement sensible dans ses facultés intellectuelles. Il tombait dans de fréquents accès de frénésie, pendant lesquels il se livrait aux plus étranges extravagances. Ses amis, dans ces moments nébuleux, le conduisaient au bourg d'Issy, dans une maison de campagne de la princesse de Chimay qu'il avait mise en réquisition pour son usage. Là on le voyait, tantôt se roulant par terre, tantôt fixant les passants avec une attention inquiète ; d'autres fois se précipitant sur eux comme un maniaque et les embrassant avec transport. On lisait dans les journaux de Paris : « C'est surtout depuis la fête de l'Être suprême, où il représenta en qualité de président de la Convention, qu'il se livra à des manies de toute espèce. »

Il faut peu de chose pour troubler une tête travaillée par l'ambition. Il lui revient par ses espions que le jour de la fête de l'Être suprême, certains particuliers se sont permis de plaisanter ; le voilà le plus malheureux des hommes ; il n'a plus de repos. Outré de dépit et de colère, il veut découvrir ceux qui ont osé rire de son risible combat avec *Athéisme*, et par ses ordres les auteurs de cette innocente gaîté sont recherchés dans tout Paris et poursuivis comme conspirateurs.

En rapprochant divers traits de cette nature de la conduite de Robespierre, on serait tenté de croire que dans le délire de son imagination il en serait venu en effet jusqu'à révéler lui-même avec une sorte de bonne foi ce qui n'avait d'abord été qu'une combinaison politique de sa part et le jeu de son hypocrisie. Superstitieux adorateur de ses propres folies, il parlait

toujours de ses institutions religieuses sur le ton pénétré, et quelquefois avec enthousiasme. On était sûr de gagner ses bonnes grâces quand on pouvait lui persuader qu'on révérait sincèrement sa religion, comme on avait tout à craindre de son ressentiment dès qu'on était soupçonné d'incrédulité ou d'indifférence. « Le plus grand crime à ses yeux, dit le témoin déjà cité, était d'avoir marqué peu de respect pour les cérémonies auxquelles il avait présidé. Ses plus infâmes agents n'avaient rien à craindre de lui tant qu'ils ne se rendaient coupables que de rapines et de cruautés ; mais, si on voulait les perdre infailliblement, il suffisait de dire qu'ils avaient mal parlé de la fête de l'Être suprême. » Plusieurs citoyens furent arrêtés et guillotins pour avoir parlé avec irrévérence du pontificat de Robespierre.

CHAPITRE TREIZIÈME.

Cruauté de Robespierre et de ses complices. — Les égorgeurs payés à quarante sous pour chaque tête coupée. — Trois cents personnes égorgées à cause de Catherine-Dieu. — Tribunal révolutionnaire. — Nombre des victimes. — Les principaux agents de la cruauté de Robespierre. — Dumont. — Maignet. — Collot-d'Herbois. — Schneider. — Carrier. — Lebon.

La cruauté avait également réussi à Robespierre, et, pour s'élever au degré de puissance où il était parvenu et pour s'y maintenir, elle avait toujours été son moyen favori ; elle suppléait à tous ceux qui lui manquaient. Plusieurs de ses concurrents avaient plus d'extérieur que lui, plus de ressources oratoires, plus de génie ; mais, dès qu'une fois à force d'adresse et d'intrigues il fut devenu l'homme des Jacobins, il s'empara de la guillotine, et l'éloquence de la guillotine lui donna raison contre tous ses rivaux. Dur par nature et cruel par réflexion, il avait plus contribué que personne à former le caractère des Jacobins. Maître d'abord parmi eux sans avoir été disciple, il leur avait appris l'horrible secret d'enchaîner un peuple entier par la terreur. Chef de ce conseil de sang, il n'était occupé qu'à lui découvrir des victimes, qu'à concerter ou faire exécuter des massacres. Les mesures les plus sévères, pour ne pas dire les plus atroces, lui paraissaient toujours les plus sages. Les plus grands excès de ses complices n'étaient souvent que de la faiblesse à ses yeux. Dociles à ses leçons, les cruels se baignaient dans le sang, dont il leur reprochait de n'avoir pas encore assez versé : « Non, non, leur disait-il un jour, le sang n'a point assez coulé... On n'a point expédié assez d'ennemis de la République. »

Quoique toutes les actions de Robespierre, depuis son association aux Jacobins, eussent porté un caractère de cruauté peu commune, il s'était cependant surpassé lui-même encore dans les massacres des premiers jours de septembre, que l'on peut regarder comme le digne prélude du règne le plus sanglant peut-être dont il soit fait mention dans notre histoire. Comme il ne se trouvait pas en place à cette époque, son nom ne paraît écrit nulle part, mais son âme se montre tout entière dans la conduite de ses amis

connus, Pétion, Danton, Marat et Manuel. Les Jacobins subalternes professèrent bien en cette rencontre un dévouement infernal à toutes les fureurs de leurs chefs, mais ceux-ci se constituèrent les grands ordonnateurs et se partagèrent les principaux rôles dans cette effroyable journée, où se commirent vingt mille assassinats ; on a même dit dans le temps vingt-huit nulle, et Robespierre ne repoussa pas le reproche direct que lui en fit le député Louvet. C'était Danton qui faisait dresser les listes des proscrits. Robespierre, vu le grand nombre, fixait à quarante sous seulement le prix de chaque tête ; Marat et Manuel faisaient couper, Pétion faisait payer. C'est dans ces jours d'horreur que l'on vit, non seulement des hommes, mais des femmes, ivres de sang et de vin, raconter à leurs sections les forfaits dont ils venaient de se souiller, se plaindre de n'avoir reçu que le prix de cinq à six têtes, tandis qu'ils en avaient abattu dix, reprocher leurs quarante sous à ceux qui les mettaient en œuvre, et se récrier que le travail n'était pas payé.

Tandis que le maire Pétion affectait d'aller répéter aux portes des prisons, où l'on égorgeait, le rôle qu'avait joué Lafayette devant l'hôtel de Castries, où l'on pillait, ses subalternes adressaient en son nom au trésorier de la ville des mandats de la forme du suivant, qui fut acquitté par un commis *Frépoul* : « Il est ordonné à M. Vallé de Villeneuve de payer aux quatre porteurs la somme de douze livres chacun pour l'expédition des prêtres de Saint-Firmin. » C'était aussi des bureaux de Pétion que partait, le trois septembre, sous le sceau de Danton, cette horrible invitation aux Jacobins de massacrer dans toute l'étendue de la France, comme on venait de faire à Paris, la multitude de citoyens alors incarcérés dans toutes les grandes villes, sous le nom d'aristocrates, et pour crimes de noblesse, de prêtrise ou richesse. On lisait dans cette pièce : « La commune de Paris, fière de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'empressera toujours de mériter de plus en plus, se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple ; ces actes de justice qui lui ont paru indispensables et sans doute que la nation entière s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire au salut public. » Cette adresse, qu'avaient minutée Robespierre et les autres grands acteurs dans cette scène, était souscrite par Marat et huit autres suppôts de la mairie. Elle fut alors sans effet dans la plupart des départements, où elle fit horreur. Mais les massacres qu'elle provoquait ne furent que différés, et c'était à l'aide de nouveaux complices et avec pleine autorité que Robespierre devait les faire exécuter.

Dès qu'une fois, après avoir écarté ses concurrents, il se vit seul maître, le tyran ne songea plus qu'à régner par la terreur, résolu d'immoler plutôt des milliers de victimes à ses soupçons que de ne point atteindre un ennemi encore caché dans la foule. Tout lui servait de prétexte, et souvent même il ne daignait pas recourir aux prétextes pour multiplier les visites nocturnes, les arrestations et les supplices. Trois cents personnes en moins de huit jours furent arrêtées et égorgées pour complicité de folie avec une femme dont il était jaloux, parce qu'elle paraissait aspirer comme lui à la gloire de donner une religion aux Parisiens, qu'elle se disait la *Mère de Dieu* et se faisait appeler *Catherine-Dieu* ou bien *Théos*.

Cet horrible tribunal de Paris appelé *révolutionnaire*, Robespierre l'avait créé, et la Convention s'était contentée de le confirmer par ses décrets. Il l'avait composé, comme le comité de Salut public et son état-major de l'armée parisienne, de tous scélérats exercés qui achetaient de lui le pardon de leurs crimes passés par leurs dispositions à en commettre de nouveaux et à servir toutes ses fureurs. On voyait pour président de ce coupe-gorge organisé, un Dumas et un Coffinhal, deux monstres de cruauté qu'on ne peut comparer qu'à l'accusateur public auprès de ce tribunal, Quentin Fouquier. Celui-ci accusait à tort, à travers et sans miséricorde, outre les citoyens que les autorités du jour lui déféraient comme suspects, tous ceux encore dont le tyran jugeait à propos de lui envoyer les noms. Il se chargeait de les convaincre de conspiration, de retenir date pour eux, et de les faire inscrire à leur tour sur la liste des dévoués à la guillotine, dont Robespierre voulait qu'un nombre fût régulièrement supplicié tous les jours, pour entretenir les jouissances de la populace parisienne. Au risque de proclamer sa propre honte et sa complicité, la Convention elle-même ne put s'empêcher de déclarer que la *justice de ce tribunal révolutionnaire ressemblait à un massacre et aux jugements du deux septembre*.

Voici comment une victime de ce tribunal qui parcourut une grande partie de la France, rend compte de l'impression de son voyage : « J'ai vu des routes couvertes de femmes attachées avec des colliers de fer au *col*, des hommes enchaînés trois à trois, d'autres courant attachés à la queue d'un cheval, pour avoir été ou *Brissotins*, ou *Rolandins*, ou *modérés*. L'humanité a été plus dégradée en France pendant un an qu'elle ne l'est en Turquie depuis cent ans³¹. »

Il est peu de tyrans en exécration au genre humain, si nous connaissons bien l'histoire, qui firent égorger en un si court espace de temps un aussi

grand nombre d'innocents. Les proscriptions de Scylla, les fureurs de Tibère et de Néron jointes à la démence de Caligula, firent couler moins de sang dans l'étendue de l'empire romain que n'en versa Robespierre dans notre France pendant un règne de dix-huit mois. Quand la Convention, dans ses rapports sur la cruauté de son chef, n'évalue qu'à cent mille le nombre des victimes qu'elle lui laissa immoler à son ambition, à ses craintes et à ses vengeances, elle se charge de répondre seule à la nation d'un terrible excédant, ne fût-ce que de ces deux cent mille Français qui, de son propre aveu, trouvèrent leur tombeau dans la Vendée³².

Les commissaires de la Convention répandus dans les provinces pour y faire marcher la Révotion recevaient de Robespierre leurs instructions et les ordres qui faisaient les coupables. L'infâme Lebon, devant ses juges, disait « qu'il s'était » laissé entraîner par l'ascendant de Robespierre, de Barrère et de quelques autres membres du comité de Salut public, qu'il, regardait comme des guides sûrs et des patriotes par excellence³³. » Nul Français décidément attaché à la religion de ses pères ne devait être innocent à leur tribunal, et la peine à infliger au crime de ne pouvoir composer avec sa conscience était soumise à l'arbitraire des plus impies des hommes. Les délateurs des délits religieux qu'ils étaient dans l'usage d'écouter étaient ces infâmes ministres du nouveau culte que l'intrusion avait jetés dans les places délaissées par le clergé fidèle à sa foi et à ses pasteurs légitimes. Persécuteurs implacables de ceux qui connaissaient trop bien leur hypocrisie pour ne la pas détester, ces hommes, méprisables parce qu'ils étaient profondément dépravés, faisaient essuyer seuls plus de vexations aux gens de bien que tous les autres Jacobins ensemble. Leur conduite, au reste, toujours au niveau de celle de Robespierre, s'est élevée à un tel degré de perversité, qu'elle a pu faire le scandale de la Convention elle-même, et Lecointre de Versailles, que personne ne soupçonnera de partialité en faveur du catholicisme, disait, en rapprochant ces mercenaires dévoilés des pasteurs véritables : « Les moins dangereux sont ceux qui ont obéi à la loi de la déportation et se sont expatriés. Dans le nombre de ceux qui se sont décorés des livrées du patriotisme, la foule des scélérats est presque incalculable, et de tous les ennemis de la patrie, aucun ne s'est souillé d'autant de crimes, »

Après les catholiques zélés, les nobles et plus particulièrement encore les riches, excepté ceux qui s'étaient constamment signalés par leur conduite révolutionnaire, étaient nécessairement des conspirateurs, et aucun ne

devait être épargné. Lorsque les pourvoyeurs des tribunaux de l'inquisition révolutionnaire amenaient devant ses juges un citoyen *suspect*, c'est-à-dire un homme de bien, la première et souvent l'unique question de ceux-ci était : *Est-il riche* ? La réponse affirmative des délateurs dans ce cas réglait la sentence du commissaire. Tous les brigandages que l'orateur romain attribue au préteur de Sicile n'étaient rien comparés à ceux de ces nouveaux Verrès qui désolaient la France, qui pourtant alors chantait sa liberté. Extorsions, rapines, vols manifestes, profanations de vases sacrés, crapuleuse débauche, outrages faits à la vertu sans défense, c'étaient là les exploits ordinaires des satellites de Robespierre appelés commissaires, et les vices de ces infâmes étaient, comme leurs sacrilèges et leurs crimes, ignorés du tyran, pourvu qu'ils eussent le talent de semer la terreur sur leurs pas et assez de férocité pour bien répandre le sang.

Un de ces agents de la tyrannie qui se bornait à vexer et à emprisonner, André Dumont, à Amiens, passa pour trop modéré aux yeux de Robespierre et fut révoqué de ses fonctions. C'est que, pour être digne du commissariat conventionnel, il fallait savoir ôter tout à la fois et la bourse et la vie.

La conduite atroce du commissaire Maignet dans le département de Vaucluse criait vengeance, au point que son collègue Rovère se porta pour son accusateur auprès du comité de Salut public. Robespierre, pour toute réponse, se contenta de dire : « Et nous, nous en sommes fort contents, il fait beaucoup guillotiner. » En effet, ce digne agent servait son maître à souhait. Le bourg entier de Bédouin, composé de cinq cents maisons, il le faisait livrer aux flammes après en avoir fait guillotiner ou jeter dans les cachots tous les principaux habitants, et cela parce qu'un arbre de la liberté avait été coupé pendant une nuit obscure, sans que personne pût lui dire par qui, ni encore moins lui faire part des soupçons qui pesaient sur lui même, comme très capable de chercher par de pareilles voies un prétexte aux meurtres et aux brigandages qu'il voulait exercer. Le même fit égorger à Orange cinq cents personnes³⁴ dont les cadavres furent jetés dans la même fosse, et Goupillau, qui lui succéda, rapportait à la Convention qu'il avait fait combler six autres saloirs d'une énorme grandeur, destinés à recevoir encore douze mille victimes que Maignet avait prosrites ; déjà quatre milliers de chaux étaient préparés pour les consumer.

Les expéditions des commissaires de Robespierre, à Lyon, dans l'Alsace et la Vendée, passent les bornes de toute vraisemblance. Collot-d'Herbois faisait tirer à mitraille sur les victimes de ses vengeances particulières, et

s'écriait : « Voilà comme je traite ces Lyonnais, qui ont eu l'impudence de me siffler au théâtre. » Il les envoyait au supplice par divisions : on en a compté plusieurs de plus de deux cents personnes. Pas une famille dans Lyon qui n'eût à pleurer des parents. C'était sans interrogatoire, sans dispositions légales, sans jugement même, et avec des formes d'une férocité sans exemple, que s'exécutaient ces massacres.

On ne finirait pas si l'on entreprenait de retracer les horreurs qui se sont commises dans la seule ville de Lyon, sous les yeux et par les ordres de ce cannibal. On y essaya sur quatre cents malheureux une barbarie nouvelle. Pour les tuer tous en même temps, on les ha deux à deux ; puis ensuite, quand ils furent renfermés dans un cercle fort étroit, six pièces de canon chargées à mitraille firent feu sur ces infortunés. Ceux-ci, plus prompts que le canonnier qui tenait la mèche, se jetèrent par terre avec un tel concert et une telle précision, que vingt et un au plus furent atteints. Mais ils ne savaient pas qu'en évitant une pluie de mitrailles, ils allaient éprouver une mort plus affreuse encore. Le canon a manqué ses victimes, le fer va les frapper de plus près. L'ordre est donné de les tuer avec le sabre et la baïonnette, et l'exécution en est telle, que parmi les cadavres il en est qui reçurent jusqu'à 50 coups....

Cet essai, qui, s'il eût réussi, devait se reproduire sur un plus grand nombre d'individus, ayant manqué dans cette première exécution, un autre plan fut adopté pour les suivantes. Les condamnés sont attachés à des piquets ou à des arbres, et des recrues sont commandées pour les fusiller. La répugnance des soldats retarde leurs coups, leur inexpérience les dirige mal, et dans cette lente confusion il faut quatre décharges successives pour consommer le supplice. La boucherie terminée, on jette à dessein des milliers de cadavres mutilés, jugulés, dans la Saône et le Rhône, afin de porter sur leurs rives respectives la terreur³⁵.

Robespierre aimait à être informé de l'exécution des meurtres qu'il avait ordonnés, et ses satellites ne manquaient pas de le servir à son goût. Collot-d'Herbois lui écrivait de Lyon : « Hier, soixante quatre conspirateurs ont été fusillés, aujourd'hui, deux cent trente ; tous les jours nous en expédions autant pour le moins. A mesure qu'on fusille, on fait des arrestations nouvelles, pour que les prisons ne restent pas vides Cela est encore lent pour la justice d'un peuple entier, qui doit foudroyer tous ses ennemis à la fois, et nous nous occupons à forger la foudre. Écris nous : une lettre de toi

fera grand effet sur nos Jacobins. Ne laisse pas passer des rapports tels que celui qui a amené le décret de sursis. »

Le même Collot, pour engager Robespierre à ne pas se départir de la résolution prise de détruire Lyon, lui écrivait : « Il ne faut laisser que des cendres. Nous démolissons à coups de canon et avec la mine. Il faut que Lyon ne soit plus, et que l'inscription que tu as proposée soit une grande vérité, car jusqu'à présent ce n'est réellement qu'une hypothèse ; il t'appartient de le rendre ce qu'il doit être. » Ce ministre des justices de Robespierre était en telle réputation, que le président d'une Jacobinière du département de l'Allier lui adressait soixante-cinq prisonniers avec cette lettre d'envoi : « Fais-les admettre à l'honneur de cette grande fusillade. Nous pensons que cette manière de tonner sur nos ennemis est infiniment plus belle et plus républicaine que le jeu mesquin de la guillotine. »

D'autres agens encore de Robespierre lui écrivaient de Lyon dans le sens du commissaire Collot : « Ma santé se rétablit, lui mande le nommé Piler, parce qu'on guillotine autour de moi. Tout va bien, tout ira mieux encore, parce qu'on a trouvé lent l'expédient de la guillotine ; mais, sous peu de jours, les expéditions seront de deux ou trois cents à la fois. »

Un autre monstre, nommé Achard, lui écrivait de la même ville qu'il fallait prendre le parti de *coloniser* les Lyonnais, attendu qu'il en coûtait quatre cent mille livres par décade pour les démolitions de leurs maisons. « Encore des têtes, poursuit-il avec transport, et chaque jour des têtes tombent ! Quelles délices tu eusses goûtées, si tu eusses vu avant-hier cette justice nationale de deux cent neuf scélérats ! Quel ciment pour la République ! En voilà plus de cinq cents : encore deux fois autant y passeront, sans doute, et " puis *ça ira*. »

Il en était un pourtant, parmi les correspondants de Robespierre à Lyon, qui, moins féroce et moins digne de son maître que les autres, lui écrivait : « Tous ces contes bleus d'émigrés, de prêtres réfractaires, de cocardes blanches, de guinées de Pitt, tu n'ignores pas qu'ils étaient absolument faux... Collot-d'Herbois et Ronsin ont fait inhumainement massacrer, par des canons chargés à mitraille, une grande quantité de pères de famille dont dix à peine avaient pris les armes. Ils eurent la cruauté de faire tuer à coups de pelles et de pioches ceux qui n'avaient été que blessés ; car il n'en mourut pas six par l'effet de la mitraille. J'oubliais de te dire que Collot a fait jeter dans le Rhône une grande partie de ses victimes..... Six mille individus, et non seize cents, ont péri. »

Dans l'Alsace le commissaire *Schneider* faisait une guerre effroyable aux villes et aux campagnes : il parcourait les villages avec une guillotine ambulante, livrait à ses bourreaux des municipalités entières, dépeuplait cette province de six mille habitants, tandis que les autres fuyaient en foule au delà du Rhin.

La Vendée offrait un spectacle plus lamentable encore. Tous les lieux où pouvait pénétrer le commissaire conventionnel étaient livrés aux flammes. Les femmes et les enfants, les vieillards et les malades restés dans leurs chaumières y étaient impitoyablement massacrés. Des enfants à la mamelle arrachés du sein de leurs mères étaient jetés dans l'eau ou mis en pièces sous leurs yeux. On écrivait alors à Robespierre : « Tout, tout, sans exception, est incendié, massacré, dévasté. Des villes, des bourgs, des villages, habités par des patriotes, ont disparu, et le fer a achevé ce que la flamme épargnait³⁶. » Mais c'était la ville de Nantes que le commissaire Carrier avait choisie pour le grand théâtre de ses vengeances. C'est là qu'il faisait noyer tantôt quatre-vingt-dix prêtres, tantôt cinquante-cinq : C'est là qu'il faisait entasser depuis quatre cents jusqu'à huit cents personnes dans des bateaux percés à dessein, et qu'il faisait couler à fond. Le nombre des prisonniers destinés à périr était si grand dans cette ville, que quelqu'un s'était flatté de pouvoir en soustraire quatre cents enfants. Carrier le sait, mande celui qui voudrait faire ce larcin à sa barbarie, et lui dit : « Tu veux sauver ces enfants ; tu es un scélérat que je ferai guillotiner. » Il prend en même temps des mesures pour que les quatre cents enfants soient noyés. La mer, connue si elle eût eu horreur de partager les crimes de la terre, repoussa constamment les cadavres que lui apportait la Loire, et il en coûta dix mille francs à la République pour les faire pêcher et ouvrir la fosse qui les reçut. Un témoin a déposé qu'il avait la certitude que neuf mille personnes au moins avaient été noyées. On n'a pas craint de dire à la Convention que le nombre des victimes que Carrier avait fait rassembler dans la ville de Nantes, et qu'il y fit périr par l'eau ou par le fer, s'élevait à trente mille. Un de ses bourreaux, après avoir guillotiné dans une séance trente-sept personnes dont l'âge et la faiblesse attestaient visiblement l'innocence, se sent frappé d'une horreur involontaire, retourne chez lui, se met au lit et meurt dans le désespoir.

On vit également le sang couler à Bordeaux, à Strasbourg, à Marseille, à Toulon³⁷, et dans presque toutes nos grandes villes, quoique plus abondamment dans celles qui avaient le malheur de se trouver sur la route

des commissaires du tyran. Mais parmi la troupe de ces bourreaux ambulants, il en est un plus fameux que tous les autres, moins encore par le nombre des victimes qu'il immola que par le mode de cruauté recherchée avec lequel il leur insultait. Prêtre apostat comme Schneider, ex-Oratorien, *Joseph Lebon* était devenu, de suppléant, membre de la Convention. Robespierre, depuis longtemps lié avec cette âme basse et féroce, l'avait pris en telle affection, que, voulant lui donner une preuve éclatante de sa confiance, il fit choix de lui pour aller porter la désolation et la mort dans la ville d'Arras, à laquelle il voulait sans doute faire expier le crime de lui avoir donné naissance. Personne n'était plus digne d'une pareille commission, et ne pouvait s'en acquitter avec plus de zèle et d'intelligence que celui qu'il en chargeait.

A son arrivée à Arras, Joseph Lebon parut hésiter quelque temps sur le sort qu'il ferait expier au citoyen de Fosseux, qui exerçait les fonctions de maire. Il voulut bien lui faire grâce de la guillotine et se contenter de le faire mettre en arrestation. Ce fut là un grand acte de clémence de sa part, mais ce fut le seul. Bientôt des flots de sang coulèrent dans la ville d'Arras. L'expression n'est point au figuré : nous tenons de témoins oculaires que la place des exécutions, celle du Théâtre, qui est en pente, renvoyait le sang des suppliciés dans le ruisseau de la rue de Saint-Aubert, où il coulait comme l'eau ; et que les passants étaient obligés d'enjamber pour ne pas y plonger le pied.

Robespierre jusqu'alors n'avait exercé dans sa patrie que quelques vengeances particulières, ce qui étonnait bien du monde ; mais on vit bientôt qu'il n'avait fait qu'ajourner sa grande colère jusqu'au moment où il aurait trouvé un sujet digne de la servir dans toute son étendue. Le premier usage que fit Joseph Lebon des pouvoirs illimités dont il était revêtu fut d'ordonner l'arrestation de tous les ennemis connus ou présumés de Robespierre. Tous ceux qui avaient été autrefois ses concurrents et ses maîtres au barreau, ceux qui étaient convaincus ou soupçonnés de blamer ses cruautés, ceux qui avaient droit de lui faire des reproches d'ingratitude, tous furent saisis, déclarés conspirateurs et guillotins. De ce nombre fut un abbé Marchand, fils de la dame du même nom qui avait prêté à Robespierre dix louis et une malle pour se rendre aux États généraux. Toute une famille de Saint-Pol du nom de Thellier³⁸ fut condamnée à mort, parce qu'aux assemblées d'élections des députés, Robespierre avait essuyé l'humiliation d'un parallèle peu flatteur entre lui et un membre de cette respectable

famille. Parmi les avocats d'Arras que Lebon était chargé de faire guillotiner, il en était un, M. Boussemart, qui avait été de tous temps un objet de jalousie pour Robespierre, parce qu'il vivait dans l'aisance et qu'il jouissait d'une considération parmi ses concitoyens dont lui-même était exclu. Ce double crime en était plus qu'il n'en fallait pour provoquer un jugement de mort, et M. l'avocat Boussemart fut guillotiné.

Les meurtres que faisait exécuter Joseph Lebon étaient accompagnés de circonstances qui décelaient l'âme la plus profondément atroce. Il accompagnait lui-même au supplice ceux qu'il y avait condamnés. Il allait jusque sous la guillotine s'enivrer de la fumée du sang qu'il faisait couler. C'est là que, insultant aux malheureuses victimes qui attendaient leur tour pour présenter la tête au fatal couteau, il leur lisait les journaux qui annonçaient les échecs des puissances coalisées ; ou bien il leur faisait confidence du sort qu'il réservait à leurs parents. Le jour de l'exécution du marquis Du Vieux fort, il était à son bureau, lorsqu'un courrier arriva apportant la nouvelle d'une première bataille gagnée par les Français sous les murs de la ville de Menin ; il ne put résister au désir d'en faire part au peuple. Le sachant assemblé sur la place pour l'exécution de l'infortuné marquis, il monte au balcon de la salle de spectacle et annonce cette victoire ; à la populace³⁹, ainsi qu'une autre mentionnée dans le sommaire d'un journal qu'il tenait en main. Cependant le patient, était déjà lié à la fatale planche lorsque l'ordre de suspendre l'exécution fut donné. Après avoir fait cette annonce, le brigand ajouta : *Que les ennemis de la patrie emportent en mourant le désespoir de nos succès.*

Ce monstre avait tellement abjuré toute pudeur, que ce que le public osait à peine dire tout-bas, lui n'avait pas honte de l'écrire à Robespierre et à ses autres complices de Paris : Que l'attachement à la religion, les liens de parenté et d'amitié avec des prêtres ou des émigrés, les richesses ou la noblesse étaient des crimes qu'il punissait de mort.

Voici comment il rend compte de sa conduite au comité de Salut public : « Messieurs les parents et amis d'émigrés et de prêtres réfractaires accaparent la guillotine. Avant-hier une riche dévote, un banquier millionnaire, une marquise, ont subi la peine *due à leurs crimes* Un discours que j'ai fait sur le fanatisme a produit l'effet que j'en attendais Les sans-culottes se décident ; ils s'enhardissent en se sentant appuyés. Patience, et *ça ira* d'une jolie manière. »

Le scélérat, qui paraît si déterminé, n'est pourtant pas sans quelques retours de crainte ; et la toute-puissance de Robespierre ne le rassure pas même entièrement : c'est de tout le comité de Salut public qu'il veut recevoir la légitimation de ses crimes commis et à commettre. « Songez, dit-il, que, plus nous frappons de rudes coups, plus nous avons de pièges à éviter. Il est essentiel que le comité se prononce hautement sur ma conduite : si l'intention du comité est que ma commission cesse, on me commande de périr ; qu'alors donc on me rappelle dans le sein de la Convention nationale. »

Un de ses dignes adjoints, le nommé Darthé⁴⁰, en donnant le détail des mesures prises pour rendre la ville d'Arras digne des regards de Robespierre, écrivait : « Un jury terrible, à l'instar de celui de Paris, a été adapté au tribunal révolutionnaire. Un arrêté vigoureux a fait claquemurer les femmes aristocrates dont les maris sont incarcérés, et les maris dont les femmes le sont. Une perquisition vient d'être faite par une *commission ardente* de sept patriotes : j'étais du nombre. La guillotine, depuis ce temps, ne désespère pas. Les ducs, les marquis, les comtes, les barons mâles et femelles tombent comme la grêle. »

L'assassin favori n'avait pas encore complètement rempli sa commission pour la ville d'Arras, quoique déjà il eût dépeuplé trois rues, lorsqu'il reçut ordre de Robespierre de se transporter à Cambrai. De peur que son départ ne laissât concevoir quelque lueur d'espérance à tous les gens de bien consternés, Joseph Lebon eut soin de les menacer de son prompt retour, et de publier qu'il avait pris des mesures pour que son absence n'interrompit pas le jeu de la guillotine, déclarée en permanence. A peine fut-il arrivé à Cambrai, qu'il s'empressa d'y renouveler les scènes d'horreur dont il venait d'épouvanter l'Artois. Mais, dans cette ville, la crainte surmontant la crainte ; les habitants, déjà témoins du meurtre d'un nombre de leurs concitoyens les plus respectables, se réunirent et osèrent faire parvenir à la Convention les plaintes les plus énergiques contre la bête féroce qui menaçait de les dévorer.

Obligé d'intervenir dans le procès intenté au plus fidèle de ses agents, Robespierre se hâta de le couvrir du manteau de sa protection. Il chargea son comité de Salut public de faire un rapport en sa faveur, dans lequel il fut conclu que Lebon avait bien mérité de la patrie. Mais ce rapport même aux yeux de tout juge impartial devient une véritable charge contre celui qu'on prétend innocenter. L'atrocité des faits et leur publicité étaient telles, que,

quelque envie qu'eût le comité d'en disculper l'auteur, il ne put le faire qu'en lui donnant pour complice la Convention elle-même, dont il révèle les affreux principes. Ce fut Barrère, ce blanchisseur infatigable de tous les crimes du tyran, qui porta la parole à la Convention et dit : « Ce n'est qu'à regret que votre comité de Salut public vient vous entretenir de l'objet des pétitions faites à votre barre, et suggéré par la plus astucieuse aristocratie, contre un représentant du peuple qui lui a fait une guerre terrible à Arras et à Cambrai. C'est de Joseph Lebon que le comité m'a chargé de vous parler, non pour l'improuver et l'inculper, comme l'ont fait des libelles. L'homme qui terrasse les ennemis du peuple, fut-ce *avec quelque excès de zèle*, ne peut être inculpé devant vous et *que n'est-il pas permis à la haine d'un républicain* contre l'aristocratie ? Il ne faut parler de la révolution qu'avec respect, *et des mesures* qu'elle prend, qu'avec égard. Joseph Lebon, quoique avec *quelques formes* que le comité a improuvées, a complètement battu l'aristocratie : il a comprimé les malveillants et fait punir Cambrai. Ce service nous a paru assez décisif pour ne pas donner un triomphe à l'aristocratie. C'est moins Joseph Lebon que nous défendons que l'aristocratie que nous poursuivons. » Ainsi il résulte évidemment de ce rapport, qui fut accueilli sans contradiction, qu'il suffisait à Robespierre et à ses satellites de dire qu'ils poursuivaient l'*aristocratie* et les malveillants, pour faire légitimer par la Convention, et *leurs excès de zèle*, et *leurs haines républicaines*, et toutes les mesures atroces que pouvait leur suggérer leur avarice ou leur fureur.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Triste état de la France en 1794. — Nombre incalculable des victimes de Robespierre. — Marie-Antoinette et madame Élisabeth condamnées à mort.

Entre le printemps et l'été de 1794, le désespoir était à son comble d'un bout de la France à l'autre ; mais partout il était comprimé par la terreur et muet à la vue de la guillotine. Pleurer en secret l'assassinat d'un père, si l'on était surpris, était un signe contre-révolutionnaire, et l'on était *suspect* ; si on osait le faire en public, c'était une *conspiration*, et l'on était proscrit. Plusieurs enfants furent incarcérés et guillotins ensuite, pour n'avoir pu étouffer les sentiments de la nature les plus impérieux comme les plus légitimes. S'il faut en croire à des témoins et s'en rapporter à des calculs faits sur les lieux par des observateurs, au mois de mai de l'année 1794 le nombre des prisonniers d'État dans le royaume de Robespierre montait à six cent soixante-quinze mille. Il eût été bien plus grand encore, si la plupart de ceux qui n'étaient appelés dans les prisons que pour cause de richesses n'eussent trouvé le moyen d'en sortir par des sacrifices. Les commissaires chargés d'inventorier les papiers de Robespierre assurent qu'il a fait incarcérer un dixième de la population de la France.

Au mois de juillet 1794, époque de la chute de ce fléau de l'humanité, plus de trente mille prisonniers, dans Paris, remplissaient trente et une nouvelles Bastilles pratiquées dans les couvents, les collèges et les grands hôtels. C'est là que des hommes nés dans l'opulence étaient réduits à une modique ration de nourriture dégoûtante ; c'est là que des femmes de la première naissance, sans linge et couvertes de haillons, entassées dans des réduits malsains, n'avaient pas même pour se garantir de l'humidité la paille qu'on prodigue aux plus vils animaux. La plupart de ces malheureuses victimes étaient exténuées et languissantes, toutes dévorées de vermine, toutes suffoquant le jour et la nuit dans un air dont le méphitisme repoussait les geôliers eux-mêmes. Robespierre avait fait calculer la quantité qu'il en fallait laisser à un prisonnier pour l'empêcher de mourir. En vain les parents et les amis des détenus s'empressaient-ils de leur apporter des secours, des guichetiers cruels et voleurs recevaient tout et

gardaient tout. Aucune consolation humaine ne pénétrait dans ces affreux séjours ; celles mêmes de la religion en étaient bannies, et ne se trouvaient que dans les âmes privilégiées qui les portent toujours avec elles.

Lorsque les prisons, malgré les exécutions journalières, regorgeaient encore, les inspecteurs prenaient des ordres de Robespierre ou du comité de Salut public, et faisaient un *déblaiement* : c'est le nom qu'ils donnaient à un massacre arbitraire et sans forme de procès. La maison d'arrêt de Bicêtre était ainsi *déblayée* en un seul jour de 311 de ses habitants.

D'après des calculs qui ne paraissent point exagérés, environ trois cents individus sortaient tous les jours des diverses prisons qui couvraient le sol de la France, pour porter la tête sous le couteau révolutionnaire. Tous les âges, tous les sexes, toutes les classes de la société fournissaient cet effroyable contingent. Les épouses étaient égorgées avec leurs époux, les enfants⁴¹ avec les pères, les domestiques avec les maîtres. Mais presque partout on remarquait qu'après cette cruelle agonie de leurs prisons, ceux qui en sortaient volaient gaiement à la mort. Plusieurs avec tout le calme que donne l'innocence s'écriaient : *Nous mourons fidèles à Dieu....* D'autres se faisaient également admirer par une constance et des sentiments désespérants pour les assassins. Aussi, pour tuer avant la mort un courage accusateur de sa scélératesse, Fouquier-Tinville proposait-il à Robespierre de faire épuiser par la saignée ceux qui devaient passer de la prison à la guillotine.

C'est d'une des affreuses demeures dont nous venons de parler, et après plusieurs mois d'une détention bien plus cruelle que celle qu'elle avait déjà subie auprès de sa famille, que sortit pour aller au supplice la fille des Césars, l'épouse infortunée de Louis XVI. Ceux qui connaissaient peu jusqu'où allait la noirceur profonde de Robespierre l'avaient cru pendant longtemps capable encore de quelques sentiments de justice et d'humanité envers la reine. Ils se fondaient sur ce qu'il avait constamment refusé la tête de cette princesse à Hébert, qui l'avait souvent demandée. Mais le monstre n'avait eu en cela d'autre dessein que de se réserver l'honneur parmi les siens d'avoir immolé seul cette auguste victime. Il attendit le moment où les Hébert, les Lecointre, et quelques autres scélérats de ce genre, cessèrent d'aboyer contre elle le mensonge et les noires calomnies, pour la faire traduire au tribunal de ses assassinats. Livrée par Robespierre et livrée à Quentin Fouquier, il fallait bien quelle fût coupable. L'intrépide accusateur lui imputa tous les crimes qu'on voulut, et tous les crimes imputés furent

des crimes prouvés. Hébert et Lecointre, qu'on avait refusé d'écouter comme délateurs, furent rappelés comme témoins. Ce dernier, marchand de toiles de la cour, à laquelle il devait toute sa fortune, accusa la reine de dépenses dont il s'était enrichi, et de consommations dont il avait été le fournisseur. Hébert dépose de plusieurs faits, et surtout d'un qui lui paraît bien grave et bien concluant : il en a lui même été témoin. Il rapporte que, chargé de différentes missions au Temple, qu'il appelle importantes, il a trouvé dans la chambre qu'occupait la princesse prisonnière, et dans un livre de prières à elle appartenant, la figure d'un cœur transpercé d'une flèche, au bas duquel on lisait ces mots : *Jesu, miserere nobis*. Ce qui, dit-il, *lui a prouvé la conspiration d'Antoinette*. Oui, certes, un signe religieux, un livre de prières suivant l'ancienne religion, l'invocation du nom de *Jésus*, tout cela devait bien *prouver* une conspiration à Hébert et au tribunal de Robespierre. Mais quel grief eût-ce donc été aux yeux d'un tel témoin et de tels juges, s'ils eussent su que l'accusée, ainsi que M^{me} Elisabeth, avait employé, pour se confesser et communier dans sa prison, le ministère du prêtre catholique qui y fut introduit la veille de la mort de Louis XVI ? On objecte encore à la reine des lettres qui ont disparu, des signatures qu'on ne lui représente pas. On tourne en accusation sérieuse contre elle l'aveu qu'elle fait d'avoir eu la confiance de son époux ; et l'on en conclut que c'est donc elle qui a provoqué la déclaration de guerre faite à l'empereur son frère, déclaration que dans le temps on l'avait accusée d'empêcher. On en conclut encore que c'est elle qui conseilla au roi de donner asile, dans le château des Tuileries, à des prêtres non jureurs, et d'apposer son *veto* sur le décret qui les proscrivait tous. Et c'est sur de semblables dépositions et pour de pareils crimes qu'une reine de France est condamnée à mort. Elle est condamnée encore pour des crimes qui étaient évidemment les crimes de ses accusateurs ; pour des crimes qui, tels que les journées des 5 et 6 octobre et du 10 août, avaient été d'horribles attentats contre sa personne ; pour des crimes dont ses plus ardents persécuteurs l'avaient depuis longtemps déchargée ; pour des crimes dont le seul énoncé fait la réfutation ; des crimes enfin dont l'idée ne peut tomber que dans des âmes qui ont abjuré la nature et dépassé les bornes de la dépravation humaine. Mais, à défaut de crimes réels, il fallait bien faire retentir du moins des accusations affreuses aux oreilles d'une populace crédule, qu'on voulait, par quelques moyens que ce fût, entretenir dans la haine de la royauté.

Le meurtre de Marie-Antoinette de la part de Robespierre pouvait être regardé comme le complément du crime commis contre Louis XVI, et devait plus ajouter à l'horreur qu'à l'étonnement. Mais il était permis de se flatter encore que, par un reste d'égard pour l'opinion publique, le tyran saurait assez commander à sa soif du sang de cette famille infortunée pour épargner du moins celui de M^{me} Élisabeth. Car, quel crime imputer à M^{me} Élisabeth, et quel moyen de montrer coupable aux yeux du peuple celle qui depuis sa tendre enfance n'a cessé d'être chérie du peuple ? Ni la loi, ni encore moins le vœu de la nation, ne l'avaient privée de sa liberté. Elle eût pu dans le temps se dérober à la cruauté des cannibales de son pays, et faire le voyage de Rome avec les princesses ses tantes. Elle y était même invitée. Rien ne l'obligeait encore d'adopter pour demeure la prison des Tuileries. Son cœur seul et sa grande âme l'avaient rendue la compagne inséparable des malheurs du roi son frère et de la reine. Lorsqu'ils changèrent de prison, elle en changea comme eux, et s'estima heureuse de se voir auprès d'eux et pour eux captive au Temple. C'est là qu'elle aimait à partager avec eux des devoirs sacrés, s'appliquant à former à de grandes vertus de jeunes cœurs destinés à de grandes épreuves.

Depuis longtemps M^{me} Élisabeth retraçait à la cour la haute piété et toutes les rares qualités qui avaient rendu si chers aux Français le dauphin son père et la dauphine sa mère. Un caractère plein de douceur et d'aménité, un port plus modeste encore que majestueux, la candeur de son âme, rendue sensible sous les traits prévenants de la beauté ; une réputation inaccessible à la malignité, une vie toute céleste, enfin, en la rendant les délices des gens de bien, lui avaient conquis les hommages mêmes du vice, et commandaient aux plus méchants la vénération pour sa personne. Jamais, dans les émeutes et les séditions que Robespierre et ses Jacobins dirigeaient contre le trône, on n'avait ouï nommer M^{me} Élisabeth. On eût dit que le crime lui-même était condamné à la protéger. « Qu'on ne nous parle point de celle-là, disaient les brigands, encore couverts de sang et disposés à » tous les forfaits : *c'est la Geneviève de Paris*. » Plus d'une fois même, le charme impérieux de sa vertu avait désarmé la scélératesse en délire ; et l'on n'a pas oublié comment, dans la journée du 21 juin, où Louis XVI parut en héros, la courageuse princesse fut sa Minerve, et ne le quitta pas d'un instant. Une horde d'assassins assiége le château, enfonce les portes. Le roi s'avance à leur rencontre ; elle est à côté du roi. Ni les cris de mort que poussent ces cannibales, en demandant la déportation des prêtres, ni le

canon qu'ils traînent à leur suite, ni les piques qu'elle voit levées sur sa tête ne l'épouvantent ; rien ne l'intimide, et elle n'a garde de donner au roi le coupable conseil de se soustraire à un péril imminent, en sanctionnant un crime⁴². Un messenger officieux, sur ces entrefaites, fend la foule, s'approche d'elle et lui dit : « Prenez garde, madame, vous n'êtes pas en sûreté, on vous prend pour la reine. » *Ah ! tant mieux*, répondit-elle, *je n'ai pas d'enfants*. Dévouement sublime, et qui sied bien au cœur toujours pur, toujours prêt à paraître devant son juge.

A la vue de ce portrait, qu'il ne nous est permis que d'esquisser, et quand on se représente une princesse si accomplie, on a peine à se figurer une âme assez atroce pour oser attenter à ses jours. Mais il y avait au monde un Robespierre, et Robespierre régnait en France : le tigre eut soif du sang de l'innocence. Dès lors, de sa seule et despotique autorité, sans daigner même consulter une Convention, depuis longtemps avilie, il fait transférer M^{me} Élisabeth de la prison du Temple à celle de la Conciergerie, et charge son tribunal révolutionnaire de la trouver coupable. Quentin Fouquier était là, qui en fit son affaire. Déjà un grand crime avait été reproché à l'auguste prisonnière par celui qui, dans la figure emblématique d'un cœur de Jésus, avait vu une *conspiration prouvée* de la part de la reine. Hébert, dans une visite inquisitoriale qu'il fit de la chambre de M^{me} Élisabeth au Temple, avait découvert et saisi, avec toutes les formes juridiques, on ne devinerait pas quoi : Un chapeau qui avait été reconnu par témoins et par la princesse elle-même pour avoir appartenu au feu roi son frère. Or, un tel chapeau, le chapeau qui avait couvert la tête d'un roi, pouvait bien être autant une *conspiration prouvée* qu'un cœur de Jésus ; et ce crime, à défaut d'autres, eût bien pu sans doute être un accusateur de mort au tribunal de Robespierre. Mais le grand caractère de M^{me} Élisabeth ne le cédait pas à sa haute vertu, et ses juges ne pouvaient pas l'ignorer : ils imaginèrent donc sans peine que dans l'interrogatoire qu'ils feraient subir à la courageuse accusée, elle laisserait échapper quelques-unes de ces vérités anciennes devenues les crimes du jour. Ils ne se trompaient pas. A la première question que Fouquier fait à la princesse : *Quels sont vos noms et qualités ?* celle dont le mensonge ne souilla jamais les lèvres répond sans hésiter : Mon nom est *Marie Élisabeth de France* ; ma qualité, *tante du roi*. A ces mots, ses juges, comme autrefois ceux du Sauveur du monde, qui avait avoué sa royauté, prétendent avoir entendu un blasphème, et s'écrient, dans le

transport de leur indignation : « Qu'avons-nous besoin d'autres témoignages ? sa réponse la rend digne de mort. » En effet, ainsi commença, ainsi finit l'interrogatoire ; et il est de notoriété que le tribunal de Robespierre condamna à mort *Marie Élisabeth de France, tante du roi*, uniquement pour avoir dit : Je suis Marie-Élisabeth de France, tante du roi.

Les juges néanmoins, lorsqu'il fallut rendre leur jugement public, soit qu'ils fussent honteux d'en énoncer le motif, soit qu'ils craignissent le blâme du peuple, imaginèrent, comme un moyen de concilier son suffrage, de lui faire accroire que celle qu'il avait toujours révérée comme une âme céleste, avait cependant machiné pour le perdre et le faire assassiner. Et pour cela, ajoutant le crime au crime et l'injustice à l'injustice, les scélérats rendirent la cause de la princesse commune avec celle de tous les particuliers qui, au nombre de vingt-quatre, devaient être guillotins le même jour. Elle fut condamnée en masse avec tous ces étrangers et ces inconnus, et déclarée comme eux, *complice de dispositions tendantes à assassiner le peuple, à anéantir la liberté et à rétablir le despotisme*⁴³. C'est ainsi qu'après s'être dévouée, comme victime de tendresse et de charité, auprès d'une famille malheureuse, la digne fille de saint Louis, en rendant un courageux hommage à une vérité toujours sacrée quoique proscrite, couronna une vie angélique par un martyre à jamais mémorable.

Après ce nouveau forfait de Robespierre, il n'en était aucun que l'on ne dût craindre de sa barbarie ; et, s'il n'immola pas le fils sur le tombeau du père, de la mère et de la tante, ce n'est pas sans doute qu'un crime de plus eût pu l'effrayer. Celui qui faisait égorger la vertu pouvait bien également sacrifier l'innocence. Mais, n'ayant pas eu horreur d'un crime inutile, le monstre sut s'arrêter devant un crime dangereux, et qui eût mis le roi hors de France. C'est à cette considération sans doute qu'il épargna la vie du jeune Louis XVII⁴⁴

CHAPITRE QUINZIÈME.

Robespierre n'épargne pas même ses adulateurs ni ses amis. — Il fait, périr Camille Desmoulins. — Il chasse sa propre sœur et la recommande au zèle de Lebon. — Espions de Robespierre. — Quiproquo affreux. — Construction d'un canal pour l'écoulement du sang humain. — Les satellites de Robespierre boivent du sang, mangent le cœur de la princesse de Lamballe et la chair rôtie des prêtres. — Décret contre *les conspirateurs*. — Bourdon de l'Oise et Tallien se réunissent contre Robespierre. — Celui-ci commence à décliner.

Robespierre ne persécuta pas seulement la vertu, l'innocence ; dans sa fureur aveugle, il confondit quelquefois ses plus lâches adulateurs avec ses ennemis déclarés. Ainsi le noble avait beau se classer parmi les roturiers, le prince se faire appeler *Égalité*, le magistrat sourire aux nouvelles injustices, le financier faire offre de son or à la nation, le prêtre intrus abjurer son caractère, en brûler même les preuves et prêcher l'athéisme, Robespierre, plein de mépris pour ces êtres avilis, et ne jugeant pas qu'ils eussent encore assez expié le crime de leur condition passée par leur apostasie actuelle, les faisait jeter dans les mêmes prisons et les envoyait par centaines au supplice. Nul calcul rassurant sous son règne : les plus rusés se trouvaient pris, les plus habiles ne savaient plus quelle route tenir pour ne pas rencontrer la guillotine, les scélérats consommés comme les prétendus aristocrates, les assassins de gens de bien comme les gens de bien eux-mêmes, les acquéreurs de biens dits nationaux, comme ceux qu'on en avait dépouillés, se voyaient également poursuivis par le glaive du tyran.

Rien n'était plus dangereux surtout que d'être de la connaissance particulière de Robespierre, ou même d'avoir été son confident et le complice de ses forfaits. Marat ne cachait à personne que le poison qui brûlait dans ses veines lui avait été administré par son ami Robespierre, et, dans le même temps que celui-ci, haranguant les Jacobins, leur proposait de faire aux mânes du *vertueux Marat* un hécatombe de tous les ennemis de la République, chacun se racontait comment, par les soins de Faucher et de Grange neuve, qu'il fit depuis guillotiner, il avait fait venir à Paris Charlotte

Corday pour hâter l'effet trop lent de son poison sur son ami Marat. L'on sait comment, lié avec Danton et plus étroitement encore avec Hébert, après avoir encouragé et partagé tous leurs crimes, il finit par les en punir et les immoler à son ambition. Ni Danton ni Hébert n'étaient coupables sans doute dans le sens de la Révolution, Robespierre le savait bien ; mais il savait aussi jusqu'où vont l'inconstance et la crédulité d'un peuple nécessairement ombrageux, dès qu'il est révolté. Il n'eut besoin, pour perdre ces deux ardents Jacobins, que de dire au peuple : « Ils étaient mes amis, mais je vous les dénonce parce qu'ils sont devenus des conspirateurs. » Dès lors le peuple ne vit dans les combinaisons perfides d'un ambitieux que la courageuse impartialité d'un républicain qui frappe les traîtres partout où ils se trouvent.

Il paraît que c'eût été une grande jouissance pour Robespierre de pouvoir associer M. Necker au sort de Danton et d'Hébert. Quoiqu'il soit peu vraisemblable que ses relations avec le genevois aient jamais été aussi intimes qu'il le publiait, il lui avait cependant voué une haine aussi sincère qu'à aucun de ses amis, et, ne pouvant l'atteindre du fer de la guillotine, il s'attachait à prouver que personne n'eût mieux mérité que lui d'en être frappé. Entre les reproches qu'il fait à Necker, on trouve celui d'exercer la tyrannie au sein de sa famille. Il prétendait que ce fut lui qui nécessita la disette de 1789 pour provoquer un changement de dynastie. Il l'accuse d'avoir été d'intelligence avec le duc d'Orléans, qu'il voulait porter sur le trône, et de n'avoir entrepris la défense de Louis XVI que pour ne pas voir le sceptre brisé sans espérance pour le prince qu'il affectionnait⁴⁵.

Un trait qui suffirait seul pour caractériser Robespierre, c'est celui que lui reprochait un membre de la Convention nommé Trial, dont le plus grand regret en allant à la guillotine était d'avoir occasionné la mort d'un nombre de ses amis. Voici le fait. Trial se trouvait souvent chez la femme du citoyen Sartines, où il avait plusieurs fois dîné avec Robespierre. Celui-ci, un jour qu'il se trouvait pris de vin, laissa échapper les propos les plus inconsidérés et qui dévoilaient une partie de ses projets. Trial lui ayant représenté le lendemain les suites dangereuses que pouvait avoir une pareille imprudence de sa part, le tyran se contenta de lui répondre : « N'ayez là-dessus nulle inquiétude. » En effet, deux jours après, Sartines, sa femme et tous ses convives furent guillotins.

Mais de tous ceux qui avaient eu des relations avec Robespierre, aucun n'avait paru en avoir d'aussi intimes et d'aussi suivies que Camille

Desmoulins, aucun ne l'avait exalté avec autant d'impudence dans Paris, et ne lui avait conquis plus de partisans parmi les Jacobins. Avec plus de talents que lui peut-être, mais scélérat moins ambitieux, Camille Desmoulins s'était mis sous sa protection et ne faisait rien d'important sans le consulter. Avant de livrer à l'impression les numéros de son *Vieux Cordelier*, qui furent l'occasion de sa perte, il les avait soumis à la censure de son ami Robespierre, qui ne les désapprouva pas. Mais en cela le perfide avait ses raisons. Camille Desmoulins l'avait trop bien servi, lorsqu'il avait voulu abattre Hébert et ses autres rivaux, pour qu'il n'entrevît pas en lui un homme dangereux du moment qu'il cesserait de lui être utile. Dès lors sa mort fut résolue, et il ne s'agissait plus que d'en faire naître le prétexte. A peine Camille Desmoulins, se croyant fort de l'appui de Robespierre, eut-il publié les écrits qu'il lui avait communiqués, que Robespierre les fit dénoncer dans l'assemblée des Jacobins. Et c'est là que le fourbe, affectant encore le ton protecteur qu'il était dans l'usage de prendre auprès du journaliste, demanda comme une grâce pour lui que sa punition se bornât à voir ses écrits brûlés dans la salle et sous les yeux des Jacobins. Cette circonstance pourrait donner lieu de conjecturer que Robespierre, après avoir rendu Camille Desmoulins suspect, se serait contenté de lui faire subir ce jour-là une humiliation qui aurait préparé sa chute. Mais, piqué du procédé, l'ami de Robespierre ose demander publiquement à son ami s'il a donc oublié que ces mêmes numéros contre lesquels il s'élève avec tant de sévérité, il les lui a fait lire chez lui avant de les rendre publics. Il lui déclare qu'il ne le reconnaît pas à ce trait, ce trait pourtant bien digne du perfide. Robespierre, pour toute justification, fait entendre à son ami ces terribles paroles : « Tu oses te plaindre, Camille ? hé bien, que tes numéros soient lus en pleine séance, la société jugera du parti qu'elle doit prendre. » C'était prononcer l'arrêt de mort de Desmoulins, qui, à demi réconcilié avec l'aristocratie par un riche mariage, chantait la palinodie dans les numéros dénoncés, et faisait entendre des vérités trop concluantes, contre les principes jacobins, pour, quelles ne leur fussent pas infiniment odieuses. Aussi, une fois sûrs d'être avoués de Robespierre, s'empressèrent-ils de rayer le *Vieux Cordelier* du tableau de leurs associés. Dès lors, tous les crimes de ce fougueux républicain, tontes, les bassesses auxquelles il s'était prêté pour élever et soutenir Robespierre, tout ce qu'il avait écrit, de concert avec lui, contre la religion, la morale publique et la royauté, rien ne put le soustraire à cette guillotine dont il avait lui-même tant prôné la vertu.

Mais on sera moins étonné de voir Robespierre sacrifier ainsi et faire égorger lui-même ceux qui se flattaient d'être ses amis, quand on saura qu'il avait résolu de faire périr aussi sa propre, sœur : Celle-ci, comme nous l'avons dit plus haut, l'avait suivi à Paris. Touchée des malheurs de ses compatriotes, elle se hasarda de demander un jour à celui qui les causait s'il ne mettrait pas enfin un terme aux massacres qui s'exécutaient en son nom dans la ville d'Arras. Furieux du reproche, Robespierre la chassa incontinent de chez lui et la fit partir pour la ville dont elle plaignait le sort. Lorsqu'elle y fut arrivée, il écrivit au commissaire Lebon pour recommander à son zèle révolutionnaire celle qui avait osé blâmer leurs communes opérations. Le digne agent, à ne consulter que son inclination, n'eût pas hésité à l'envoyer sur-le-champ à la guillotine ; mais, soit qu'il connût assez peu Robespierre pour le croire capable d'un regret sur le meurtre de sa sœur, soit, plus vraisemblablement, parce qu'il fut pressé de partir pour son expédition de Cambrai, il jugea à propos de surseoir l'exécution de l'ordre de son maître jusqu'après son retour. Son retour n'ayant pas eu lieu, parce qu'il fut obligé de se rendre à Paris pour répondre aux accusations intentées contre lui, cette circonstance sauva la sœur de Robespierre des fureurs de son frère.

Tant de mesures atroces et tant de sang répandu n'en procuraient pas au tyran plus de paix et de tranquillité. De jour en jour au contraire plus ombrageux et plus craintif, plus il immolait de victimes à sa sureté, plus son imagination effrayée lui en demandait. Ingénieux dans les moyens de multiplier les coupables, il faisait enfermer dans les prisons des espions chargés de s'insinuer dans la confiance des détenus et de sonder leurs dispositions sur son gouvernement. Si ceux-ci, séduits par des ouvertures perfides, soupiraient sur les malheurs de la France, devenus par cela seul de suspects coupables, ils étaient dès le lendemain, accusés, jugés et guillotins. Neuf à dix scélérats qui se constituaient ainsi prisonniers volontaires, et qu'on transférait de prisons en prisons, étaient tout à la fois les agents secrets du tribunal révolutionnaire et les témoins publics toujours appelés par Fouquier pour déposer contre ceux qui n'avaient rien à leur charge et que cependant on voulait faire périr. On entendit les cannibales exercés à ce rôle se dire entre eux, dans une partie de débauche : *Quand est-ce donc que nous ferons une conspiration de prison ?* On ne sait pas au juste de combien de noms ces monstres ont chargé leurs listes sanglantes

dans les différentes prisons de Paris, mais celle du Luxembourg leur a seule fourni plus de deux cents victimes.

Tous les jours on mettait sous les yeux de Robespierre les noms des condamnés dont les têtes devaient tomber le lendemain, et il y apposait son sceau. Souvent, dans la confusion et la précipitation de ces jugements de sang, les satellites qui y avaient part trahissaient de la manière la plus révoltante leurs injustices et leur barbarie. Ainsi vit-on tel habitant du château du Luxembourg condamné par le tribunal révolutionnaire comme coupable d'une prétendue conspiration qui avait eu lieu dans cette prison plusieurs jours avant qu'il n'y fût entré. Ainsi vit-on dans la même maison le geôlier Guyard amener pour être conduit à la guillotine un jeune homme contre lequel aucun jugement n'avait encore été prononcé. Il était à la porte et près de monter dans le tombereau, lorsqu'appelé par l'huissier chargé de le conduire au supplice, il remarqua que le prénom qu'il lui appliquait n'était pas le sien. Sur l'observation qu'il en fit, l'huissier, après avoir vérifié et reconnu l'erreur, ordonna au geôlier d'aller appeler le prisonnier qui était condamné, en le lui nommant par ses nom et prénom. Il l'avertissait en même temps de ne pas faire à l'avenir de quiproquo qui pût coûter là vie à un homme. A quoi celui-ci répondit brutalement : « Ne voilà-t-il pas une bien grande affaire ? S'il n'y passe pas aujourd'hui, n'y passera-t-il pas demain ? »

Moins heureux que ce jeune homme, Jean Simon Loiserolles père, âgé de 61 ans, jugé innocent par le tribunal révolutionnaire, était envoyé à la guillotine dans le temps qu'on mettait en liberté François-Simon Loiserolles fils, âgé de 22 ans et condamné à mort par le même tribunal. Quand les juges n'avaient pas le temps ou qu'ils étaient ivres, et que cependant les ordres de Robespierre pressaient, les proscrits étaient provisoirement guillotins, et le lendemain ou deux jours après on les jugeait. Ainsi est-il prouvé par le registre des assassinats du tribunal révolutionnaire que quarante-deux prisonniers du Luxembourg ne furent jugés qu'après leur mort. Nombre d'individus ont été guillotins dont on ne trouve aucun vestige de procès. Enfin, ce tribunal égorgeur faisait répandre tant de sang sur la place de la *Révolution*, que, pour en procurer l'écoulement, Robespierre fit pratiquer un canal de communication avec le grand égout du faubourg Saint-Antoine. Quatre hommes salariés pour la direction de ce singulier *aqueduc* n'avaient d'autre occupation que d'y entretenir la fluidité et d'empêcher qu'il ne s'obstruât par la coagulation.

Comme rien n'est incroyable dans le genre atroce de la part de Robespierre, nous dirons que ses satellites, au 2 septembre, buvaient le sang humain dans des verres, essayaient de manger le cœur encore palpitant de la princesse de Lamballe, et mangeaient en effet sur la place Dauphine la chair rôtie des prêtres de la comtesse de Pérignan⁴⁶.

Malgré tant de faciles massacres, malgré ce nombre incalculable de victimes, immolées sans contradiction à ses craintes ou à ses fureurs, Robespierre, pour accélérer encore la marche trop lente à son gré de sa justice, et pour épargner en même temps à son tribunal le désagrément d'entendre certaines vérités que se permettaient quelquefois les défenseurs officieux des accusés, demanda que ces défenseurs ne pussent plus prêter leur ministère à des conspirateurs livrés au tribunal révolutionnaire. Les moins clairvoyants de la Convention aperçurent le piège ; et, justement effrayés d'une disposition qui rendait illusoire leur inviolabilité, ils votèrent pour l'ajournement du projet. Robespierre alors du fauteuil où il présidait s'élance à la tribune, reproche avec vigueur et véhémence leur lâcheté à ceux qui voudraient que l'on examinât la question. « Toute lenteur, tout délai, s'écrie-t-il, tendrait à favoriser les agents de l'étranger, à assurer l'impunité aux conspirateurs. » Il conclut par demander que sur l'heure même le projet soit converti en décret. Le despote avait parlé, l'assemblée s'inclina comme l'esclave devant son maître, et décréta. Par là tout Français, quel qu'il pût être, siégeât-il dans la Convention, se vit à la merci du tyran sans nulle ressource et la bouche fermée pour sa défense, s'il plaisait à celui-ci de le faire accuser de conspiration. C'est ce qui fit dire à un conventionnel que, sous l'empire d'un pareil décret, il aimait autant se brûler la cervelle.

Tant que Robespierre n'avait exercé ses cruautés que sur de peuple ou des factions particulières, la Convention avait abandonné les factions et le peuple aux cruautés de Robespierre, et tout le sang qu'il versait était un sang impur. Mais, dès qu'ils se voient tous atteints par le décret dont nous parions, ils commencent à douter ; ils ne voient plus avec le même degré d'évidence, dans tous les massacres et les assassinats qu'ils ont légitimés, *la marche respectable de la justice* ; ils se communiquent leurs inquiétudes et se concertent dans les comités secrets. Depuis plus de six mois, Bourdon de l'Oise faisait ombre à Robespierre et lui était odieux, au point qu'on avait lieu de s'étonner qu'il ne fût pas encore au nombre de ses victimes. Le 12 juin 1794, Bourdon ayant osé témoigner quelque défiance du comité de

Salut public, Robespierre, imposant silence à l'orateur, s'écria de ce ton impérieux sur lequel il régentait l'assemblée : « Eh ! depuis quand donc le comité de Salut public, la Montagne et la Convention ne sont-ils plus la même chose ? Et moi aussi je suis la Montagne, j'ai acheté le droit d'y siéger... Oui, la Montagne est pure ; mais il y siège des intrigants et des contre-révolutionnaires que *j'en veux séparer*. » En vain Tallien, venant au secours de Bourdon, essaie-t-il de l'excuser et d'apaiser la colère du tyran, deux membres du comité inculpé, Barrère et Rillaud-de-Varennnes, étouffant la voix de Tallien sous le poids des injures, appellent l'indignation de l'assemblée sur ceux qu'ils nomment les salariés de Pitt, et sur tout le peuple anglais, qui a résolu de faire *maratiser* le grand Robespierre, objet de sa jalousie.

Depuis cette scène surtout, Tallien et Bourdon, qui se voyaient perdus pour peu que durât encore le règne de Robespierre, ne négligèrent rien pour lui susciter des ennemis dans la Convention et pour encourager ceux qui l'étaient déjà. Le même égoïsme qui jusqu'alors les avait rendus passifs sur des malheurs étrangers, les éveille sur le péril qui les poursuit, et les plus lâches mêmes savent retrouver un reste d'énergie pour s'y soustraire.

Toujours bien servi par ses espions, qu'il payait bien, Robespierre fut informé des complots qui se tramaient contre lui, et il lui eût été facile de les déjouer par ses moyens ordinaires et en suivant la règle que l'on trouva tracée de sa main dans ses papiers secrets : « Punir les conspirateurs, poursuivre surtout les députés chefs de conspiration, et les atteindre à quelque prix que ce soit. » Mais, depuis la scène sacrilège qu'il avait offerte à la capitale, agité, comme nous l'avons déjà rapporté, de fréquents accès de frénésie, il ne savait plus mettre ni la même suite ni la même vigueur dans les affaires ; et, tandis qu'il négligeait celles qui eussent été de la première importance pour sa sureté, son orgueil dépité s'attachait à découvrir et à poursuivre des individus obscurs qui se divertissaient du ridicule dont il s'était couvert dans sa fête à l'Être suprême. Il ne fréquentait plus la Convention, il s'absentait habituellement des comités, on ne le voyait plus qu'à certaines séances des Jacobins. Ses ennemis, attentifs, saisissent ce moment de distraction pour l'attaquer et le perdre : ou plutôt le Dieu qui règne au ciel avait fixé un terme à sa patience, et dit à l'impie : « Instrument de ma justice, tu t'élèveras jusqu'à ce degré de perversité, mais là je briserai ton orgueil et confondrai ton hypocrisie. » Alors on est étonné de voir Robespierre abandonner le système audacieux d'attaque qui lui a toujours si

bien réussi, pour se renfermer dans celui de la défensive, d'autant plus dangereux pour lui, que, n'étant pas dans son caractère, il ne pouvait que trahir ses craintes et encourager ses ennemis. Celui qu'on avait toujours vu cruel sans ménagement et sans réserve, on s'aperçoit qu'il ne l'est plus qu'avec mesure et contre les faibles seulement. Ces dispositions du chef semblent aussi avoir paralysé les membres. Les Jacobins eux-mêmes ne se sentent plus la même ardeur pour la cause du crime. Il faut que Robespierre le jeune leur reproche leur *torpeur*, et les conjure de se rallier autour de leur frère menacé ; il faut que Couthon vienne faire briller à leurs yeux les poignards levés sur Robespierre et qu'il s'écrie : *Je veux les partager*, pour engager la société à professer le même dévouement, en répétant la même formule.

Tous les discours de Robespierre depuis la fatale époque décellent par quelque endroit un homme mal assuré et qui se défie de ses moyens. Dans quelques circonstances mêmes, ou il semblerait vouloir encore prendre l'essor d'une âme fière et intrépide, on le voit descendre tout à coup à l'attitude d'un suppliant près de succomber. Il mendie partout des appuis ; il a publié que la Convention asservie est à ses pieds, que la force armée lui obéit, que le tribunal révolutionnaire n'a de loi que ses ordres, qu'il peut disposer encore des poignards des Jacobins, et qu'il tient seul en sa main le cordon de la guillotine. Au lieu de frapper d'abord et d'abattre ses nouveaux ennemis, comme il fit autrefois les Brissotins et les Hébertistes, il ne sait que donner leur signalement, et provoquer plus sûrement leur vengeance par de timides dénonciations. Il voit leur faction, qu'il appelle des *Indulgents*, grossie de toutes les factions abaissées. « Déjà, dit-il, on a attaqué le comité de Salut public ; on a déclamé hautement contre le tribunal révolutionnaire ; on calomnie, le décret de la Convention à ce sujet. Attaquez la *justice nationale* dans le tribunal révolutionnaire, vous détruisez la confiance... On a osé répandre dans la Convention que le tribunal révolutionnaire n'avait été organisé que pour égorger la Convention elle-même ; et, malheureusement, cette idée n'a obtenu que trop de confiance. » Il se plaint de ce qu'on le laisse aux prises avec ses calomniateurs et des assassins soudoyés *par le tyran de Londres*, « A Londres, on me dépeint aux yeux de l'armée française comme un dictateur ; à Paris, les mêmes calomnies ont été répétées... On me dépeint comme l'assassin des honnêtes gens on dit que c'est moi qui ai organisé le tribunal révolutionnaire : je suis désigné comme un tyran et l'oppresseur de la représentation nationale....

C'est ainsi que l'on absout les tyrans, en attaquant un patriote isolé qui n'a pour lui que son courage et sa vertu. » Étrange confiance du despote ! A force de mépriser tous les lâches qui l'environnent et ne savent que le craindre, il en est venu jusqu'à ne leur plus supposer le bon sens et la raison. Il se persuade qu'avoir ainsi énoncé les justes reproches qu'on lui fait, c'est les avoir détruits. Il croit pouvoir se donner pour un patriote isolé, lui que l'on voit investi de la faveur populaire et de la force redoutable de tous les pouvoirs réunis. Il ose se donner à lui-même le *courage et la vertu* !!! lui qui n'eut jamais pour vertu que la ruse, et pour courage que la méchanceté. Il n'imagine pas que l'on puisse se livrer à la terreur, à la vue des flots de sang que fait couler son tribunal ! « On veut, dit-il, flétrir le tribunal révolutionnaire. On cherche à persuader à chaque individu de la Convention que le comité de Salut public l'a proscrit. J'invite tous les membres à se mettre en garde contre les insinuations perfides de certains personnages qui, craignant pour eux-mêmes, veulent faire partager leurs craintes. » Mais tout ce que peut alléguer Robespierre ne saurait rappeler la confiance dans des cœurs ulcérés et qui ont toujours présent le tableau de ses perfidies comme celui de ses cruautés.

CHAPITRE SEIZIÈME.

Inquiétude de Robespierre. — Menaces qui lui sont faites. — Ses efforts pour rétablir ses affaires à la Convention. — Bourdon de l'Oise. — Barrère. — Vadier. — Cambon. — Dernier triomphe de Robespierre. — Son irrésolution. — Saint-Just à la tribune. — Tallien. — Robespierre tyran. — Il est mis hors de la loi. — Son arrestation. — Il recouvre la liberté à l'Hôtel-de-Ville. — Alarmes de la Convention. — Le peuple se déclare pour l'Assemblée. — Robespierre est vaincu.

Cependant Tallien, Bourdon de l'Oise et leurs partisans, continuent d'intriguer et se font écouter. Les mécontents s'associent aux mécontents ; leurs assemblées sont moins secrètes, et les déclamations contre le tyran plus hardies. Le comité de Salut public partage bientôt les inquiétudes de Robespierre. Il paraît s'étonner du sombre aspect que prend autour de lui l'horizon politique, et croit devoir en rendre compte à la Convention. Il sait, dit-il, que des corrupteurs publics cherchent à *démoraliser* le peuple et parlent de paix, afin de paralyser le gouvernement révolutionnaire. Il sait enfin que de violents orages se préparent ; et les symptômes lui en sont rendus sensibles dans les nouvelles qu'il reçoit de l'intérieur et du dehors. Il sait enfin que, dans les sections et les sociétés populaires, des mouvements sont près d'éclater, et que c'est sur Paris que les ennemis de la liberté veulent *déverser* leur désespoir, leurs vices et leurs forfaits. C'était le 20 de juillet que le comité énonçait ainsi ses craintes à des gens qui pour la plupart conspiraient à les faire naître. Cinq jours après, nouvelles alarmes ; et c'est Barrère qui en fait part à l'assemblée. Il annonce que les dangers se multiplient, que de noirs complots se forment encore. Il ne découvre de toutes parts que présages sinistres, avant-coureurs certains de quelque événement désastreux. Ce sont des soufflets destinés aux forges de l'armée, qui se trouvent crevés ; ce sont les portes de Ricètre, qui ont été ouvertes à des inconnus qui se sont dits les envoyés du comité de Salut public ; c'est l'arsenal, qui a couru risque d'être inondé par des malveillants ; c'est un convoi de poudres partant pour l'armée, qui s'est trouvé arrêté à la barrière de la Villette, sans qu'on sache pourquoi ni par quel ordre.

A ces divers indices du mécontentement général se joignaient encore des avis particuliers, qui ne concouraient pas peu à fixer l'effroi dans l'âme du tyran. Nous lisons dans des lettres qui lui furent remises : « Tu tends à la dictature ; tu veux tuer la liberté.... tremble. Environne-toi de gardes, de noirs esclaves ; je serai parmi eux, n'en doute point. »

« Tu es encore, tigre, couvert du plus pur sang de la France ; bourreau de ton pays, tu es encore ? Écoute, lis l'arrêt de ton châtement. J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas ; que juste, il te traîne au supplice... Simon espoir était vain, s'il était différé, cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, elle percera ton cœur inhumain.... Tous les jours je suis avec toi, je te vois tous les jours : à toute heure mon bras levé cherche ta poitrine. O le plus scélérat ! vis encore quelques jours pour penser à moi ; dors pour rêver de moi ; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice..... Ce jour même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur. »

Ainsi le tyran, averti, faisait-il avertir la France entière du danger qui le menaçait, et ne savait plus aviser aux moyens qui eussent pu l'écarter. Le 26 de juillet, dans une séance de la Convention des plus orageuses, il fait de nouveaux efforts pour rétablir ses affaires ; et comme si son empire eût été fondé sur l'opinion et non sur la terreur, c'est par de vains arguments et par la discussion qu'il prétend retenir l'autorité qui lui échappe. Mettant toujours l'évidence même en question, il demande s'il est bien vrai qu'on le craigne, et au point de n'oser rester chez soi la nuit ; s'il est bien vrai qu'on lui suppose le dessein de marcher à la dictature sur les ruines de la représentation nationale. Il ne peut comprendre qu'on l'accuse d'être un tyran, lui que poursuivent les tyrans, et qui combat les tyrans. Il a une telle confiance dans la stupidité de ceux dont il est en possession de se voir révé, qu'il ne fait pas difficulté de leur citer un écrit dans lequel il est dit de lui : « Si cet astucieux démagogue n'était pas, la nation serait libre ; on pourrait énoncer sa pensée, et jamais on n'aurait vu cette foule d'assassinats connus sous le nom de jugements du tribunal révolutionnaire. » — « Vous les connaissez donc, ajoute-t-il, les auteurs de ces calomnies : ce sont, en première ligne, le duc d'Yorck, M. Pitt et ses émissaires Je n'ose me résoudre à lever le voile qui couvre tant d'iniquités. » Il en lève un coin cependant en montrant, parmi les conspirateurs qui ont juré sa perte, tous

ceux qui voulaient s'opposer à la religion qu'il a donnée à la France, et au décret qui, selon lui, a terrassé l'athéisme.

Comme il lui était revenu qu'on lui reprochait de négliger ses fonctions publiques, et de ne plus s'occuper que de persécutions religieuses et d'assassinats, depuis sa fête à l'Être suprême, il entreprend de se disculper encore sur ce point. « Depuis plus de quatre décades au moins, dit-il, je me suis vu forcé de renoncer aux fonctions que vous m'aviez confiées ; mais toujours mes yeux ont été ouverts sur la chose publique, » En effet il a vu que le décret de mort qu'il avait fait porter contre les prisonniers anglais restait presque sans exécution ; il a vu qu'on se contentait de répandre du ridicule sur la *Mère de Dieu*, tandis qu'elle était l'âme d'une conspiration liée à toutes les autres ; il a vu encore qu'on s'amusait à planter des arbres stériles de la liberté dans la Belgique, au lieu d'y cueillir les fruits de la victoire. Il a vu de la faiblesse et de la dissimulation jusque dans les comités, qui renferment pourtant les plus fortes colonnes de la République. Enfin il a vu de l'obscurité dans les commissaires du mouvement des armées de terre, et partout des conspirateurs. Mais celui qui voit tant de choses encore, il ne voit pas la seule qu'il lui importerait de voir. L'ambitieux qui a si bien saisi l'à-propos pour abattre les chefs des factieux qui l'empêchaient de monter, ne sentira pas l'importance d'user de la même politique contre ceux qui veulent le faire descendre.

En terminant son discours apologétique, l'orateur proteste que, par la publication des vérités qu'il vient de faire entendre à la Convention, il n'a en vue que de servir la patrie. Mais Bourdon de l'Oise, qui n'est pas dupe de la protestation, demande que ce discours, avant d'être livré à l'impression, soit envoyé à l'examen des comités, « vu, dit-il, qu'il » peut s'y être glissé *des erreurs*. » Des erreurs dans un discours de Robespierre ! ! ! L'expression frappe toutes les oreilles, et c'est la première fois depuis le règne du tyran qu'on se hasarde de lui observer en public qu'il pourrait bien n'être pas infallible. Ce fut là aussi comme le premier coup de tocsin sonné contre le loup dévorant. Barrère ne s'y méprit pas ; et voyant qu'on osait porter le premier coup à son ami Robespierre, il le jugea perdu et se hâta de lui décharger le second en appuyant la motion que faisait Bourdon de l'Oise. Aussitôt Vadier demande pourquoi Robespierre l'insulte en attaquant son rapport sur l'affaire de la *Mère de Dieu* ; Cambon, pourquoi il a calomnié le système actuel des finances ; Fréron, pourquoi il a extorqué le décret qui autorise les comités à faire arrêter les membres de la Convention

comme le vulgaire des citoyens. Ainsi assailli de toutes parts, et par ceux-mêmes qu'il honorait de sa confiance, Robespierre sait à peine à qui répondre, et ses réponses ne décelent que faiblesse. L'assemblée néanmoins, comme par un reste de respect mêlé de pitié pour celui que, la veille encore, elle encensait comme son idole, vient le tirer d'embarras, et sur toutes ces inculpations elle passe à l'ordre du jour.

Ce petit triomphe, le dernier de Robespierre, ne fut pas de longue durée, et n'avait rien qui pût flatter sa vanité. Quoique la Convention ne se fût pas déclarée ouvertement contre lui dans cette séance, elle avait cependant souffert qu'on l'inculpât de toutes manières, et personne n'avait pris sa défense. Frappé d'une défaveur qui ne lui annonçait que trop que sa tyrannie était jugée, le despote commença à se reprocher son trop de confiance et de sécurité ; et dans la nuit du 26 au 27, il s'ouvrit à ses confidents les plus intimes sur l'intention où il était de faire arrêter quarante membres de la Convention. La résolution, quoique tardive, eût pu s'exécuter encore, parce qu'il avait toute la commune de Paris dans ses intérêts et le commandant de la force armée à ses ordres. Aussi son conseil, et Saint-Just nommément, était-il d'avis que, sans attendre le lendemain, l'arrestation proposée eût lieu dans la nuit même. C'était le seul parti qui pût le sauver, du moins pour un temps ; mais de plus en plus timide et irrésolu, il juge le coup trop décisif pour oser le tenter sans y avoir préparé les esprits. Il croit pouvoir se donner encore vingt-quatre heures, et il arrête que l'exécution aura lieu la nuit du 27 au 28, après que Saint-Just, dans un rapport à la Convention, aura de nouveau sonné l'alarme sur les dangers de la patrie. Ce délai perdit le tyran.

Les membres de l'assemblée qui s'étaient essayés la veille contre lui, sentant tout ce qu'ils avaient à craindre de son ressentiment, ne songèrent plus qu'aux moyens de gagner de vitesse. Ils employèrent la nuit à concerter leur plan d'attaque pour la prochaine séance et à s'assurer des suffrages. Il fut arrêté que le lendemain on reprocherait en face tous ses crimes à Robespierre, qu'on demanderait sa tête, et qu'on ne souffrirait pas qu'aucune voix s'élevât pour sa défense.

En effet, dans la séance du vingt-sept, Saint Just n'a pas plus tôt ouvert la bouche pour prononcer le discours convenu avec Robespierre, que sa voix est étouffée par mille cris d'improbation qui s'élèvent des quatre coins de la salle. Comme c'est cependant sur l'effet de ce discours que le tyran a fondé tout l'espoir de raffermir sa puissance ébranlée, il s'inquiète, il s'agite, il

met tout en œuvre pour obtenir qu'il soit prononcé. Les clameurs de la multitude l'empêchant de se faire entendre, il s'élance à la tribune, et là il prend successivement tous les tons : il prie, il conjure, il requiert, commande le silence ; mais ce dernier essai de son autorité lui apprend qu'elle n'est plus. S'il paraît encore en ce moment élevé au-dessus de ses collègues, ce n'est que pour être mieux en butte à tous les traits qui vont pleuvoir sur lui et le terrasser. Il voit la Convention se lever en masse contre lui. C'est à qui dénoncera ses crimes : tous veulent parler à la fois. La voix de Tallien prédomine ; il lui reproche de nouveau son discours de la veille. Il ne peut, dit-il, retenir ses larmes sur les maux de la patrie..... Tandis qu'il fait semblant de s'essuyer les yeux, le financier Cambon s'écrie : *à bas Cromwell*. Tallien reprend : « Le voile est déchiré, le tyran sera bientôt anéanti. » Billaud-de-Varennes lui-même, tant il est vrai que les scélérats n'ont point d'amis, se porte pour son accusateur, et personne n'a tant et de si graves reproches à lui faire essuyer. Initié à ses secrets, il les révèle tous : « C'est un traître qui a mis la force armée de Paris dans des mains parricides ; c'est lui qui a arraché Henriot, le complice d'Hébert, au tribunal révolutionnaire ; c'est lui qui protège Lavalette, le seul noble conservé dans un emploi militaire. Il a fait incarcérer des patriotes, il a seul provoqué le décret qui le rendait maître d'expulser de la Convention, comme des *hommes impurs*, ceux qui ne lui plairaient pas ; il a soustrait à l'échafaud un secrétaire voleur du trésor public. Il s'est entouré d'une bande de scélérats, de Daubigny entre autres... » Ainsi parlait en face de Robespierre une créature de Robespierre.

Une foule d'autres accusations sont encore confusément énoncées, à la suite desquelles on propose de déclarer Robespierre *tyran*. L'idée est accueillie avec transport. Un cri général d'indignation s'élève, elle scélérat s'entend proclamer tyran à la même place et dans la même tribune du haut de laquelle il osa le premier accuser le vertueux Louis XVI de tyrannie. Toujours adroit à saisir l'à-propos, Tallien alors charge encore l'accusé de quelques autres crimes, comme d'avoir dressé lui même les listes de proscription ; d'avoir dit, d'un ton de despote, aux journalistes : « *Je vous défends* de rendre mes discours publics, avant de les avoir communiqués. » Puis se tournant vers un buste de Brutus, que les assassins du roi ont placé dans la salle de leurs séances, il invoque le génie de ce républicain, et s'écrie qu'il s'est rendu à l'assemblée armé d'un poignard pour délivrer la terre du tyran, si la Convention ne le frappe pas elle-même du glaive de la

loi. Aussitôt la Convention, qui ne veut pas que Tallien ensanglante le théâtre de ses délibérations, s'empresse de mettre hors la loi les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just et Lebas, dont elle décrète en même temps l'arrestation, sur la demande de divers membres ; elle décrète également celle du commandant-général Henriot et de quelques autres encore. L'ordre ayant été donné à l'huissier de la salle de se saisir de la personne du tyran, l'officier se mit en devoir d'obéir. Mais le proscrit ayant fait un geste de résistance, l'huissier recule épouvanté de la seule ombre d'une autorité la veille encore si redoutable ; et sans des ordres réitérés du président, Robespierre était sur le point de s'évader.

Comme le coupable, par cela même qu'il était mis hors la loi, se trouvait jugé, les comités réglèrent qu'il serait conduit à la prison de la Conciergerie, dépôt ordinaire des criminels condamnés que l'on doit supplicier. Mais, soit effet de la confusion inséparable de ces crises révolutionnaires, soit corruption des gardes chargés de la personne de Robespierre, il fut conduit de la Convention au Luxembourg. Le directeur de cette prison, créature du tyran, refusa de l'emprisonner, alléguant pour excuse que la Convention ne lui en avait point adressé l'ordre. D'après ce refus, Robespierre, sur sa demande, fut conduit à la maison commune. Il se flattait d'y trouver des partisans, et ne se trompait pas. A peine eut-il mis le pied dans l'Hôtel-de-Ville, qu'il fut libre. Il recouvra même assez d'autorité pour faire trembler encore la Convention et se mesurer avec elle. Dès que la Commune se fut déclarée pour lui, il écrivit à Saint-Just, à Couthon et autres qui n'avaient pas été arrêtés, de venir le joindre et l'aider à diriger les mouvements du peuple, qui, disait-il, était *levé tout entier* en sa faveur. Henriot de son côté, informé par ses espions de l'affaire de Robespierre et du décret lancé contre lui-même, parcourait les rues de Paris avec tout ce qu'il avait pu rassembler de gens armés, criant à toute voix que le moment était arrivé où tous les bons citoyens devaient se réunir pour détruire une Convention *coupable et avilie* ; et d'après ses ordres on faisait avancer du canon vers les Tuileries. Alarmée de tous ces mouvements, la Convention avait député plusieurs de ses membres vers les chefs des sections, qui les conjuraient de se réunir à elle pour abattre le tyran et sauver la patrie.

Tout ceci se passait dans les ombres de la nuit, et la confusion était à son comble. Paris offrait l'image d'une ville prise d'assaut, et devint bientôt le théâtre sanglant où deux factions jalouses, déchirant leur commune proie, se disputaient le sceptre d'un empire abandonné. Deux partis très prononcés

parcouraient les rues et s'emparaient de divers postes. Les grands mouvements étaient surtout dans le quartier du Louvre, le long de la rue de Saint-Honoré, et depuis le Pont-Royal jusqu'à la place de Grève. Les patrouilles se succédaient et se croisaient continuellement en criant, les unes : *Vive Robespierre, à bas les comités !* les autres : *A bas le tyran, vive la Convention !*

Neutre d'abord et spectateur indifférent, le peuple parisien examinait de sang-froid la tournure que prendrait l'affaire pour se décider. Son embarras était de distinguer dans les ténèbres le parti du plus fort, qui est toujours le sien. La troupe de Robespierre lutta pendant plusieurs heures, à forces égales à peu près, contre celles des Conventionnels. L'on vit même le moment où le commandant Henriot, après avoir sabré les avant postes des Tuileries, allait pénétrer jusque dans la salle de la Convention. Déjà Collot-d'Herbois avait annoncé à ses collègues consternés que le moment était venu pour eux de mourir à leur poste. En effet, si le canon que l'aide-de-camp Sijas faisait conduire par le Carrousel fût arrivé à propos, c'en était fait de l'assemblée conventionnelle.

Cependant, à la première nouvelle que la Commune de Paris, sous prétexte d'exercer *le plus saint des devoirs*, s'était déclarée en faveur de Robespierre, là Convention, par un décret de désespoir, proscrivit toute la Commune *insurgée* ; et aussitôt les commissaires députés se mirent à parcourir les rues en criant et en faisant crier que la Commune de Paris était *hors de la loi*. A l'ignorance il ne faut que des mots, et l'on sait que depuis 60 ans une douzaine de mots ont suffi pour remuer les masses et surtout le peuple de Paris. Cette proclamation, qui, faite au nom du comité du Salut public en faveur de Robespierre, eût pu également lui réussir, acheva de mettre la multitude dans les intérêts de la Convention. Les Parisiens, effrayés, et comme s'ils eussent craint d'être tous *mis hors delà loi*, se décident aussitôt. Ils abandonnent leurs représentants immédiats, et protestent qu'ils n'ont rien de commun avec leur Commune. Ils le prouvent même par le fait ; car dès lors la foule armée et non armée se porte en confusion vers l'Hôtel-de-Ville. En vain les partisans de Robespierre demandent-ils à ce peuple pourquoi, se tournant contre lui-même dans son aveuglement, il vient assiéger sa propre maison et ceux qu'il y avait établis les dépositaires de ses intérêts et de sa confiance ? L'impulsion est donnée, rien ne peut l'arrêter : en moins d'un quart-d'heure, les avenues de la place de Grève sont forcées. Les troupes d'Henriot, comprimées par la foule, se

replient, ses débandent, ou vont se fondre dans celles qui tiennent pour la Convention. Alors la victoire est décidée et Robespierre est vaincu.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

Mort de Robespierre et de ses complices.

Dans la joie d'avoir échappé si heureusement au plus grand danger qu'elle eût jamais couru, la Convention s'empresse de féliciter le peuple de Paris et de lui apprendre, dans une nouvelle proclamation rédigée par Barrère, *que le soleil* n'a éclairé que des sections fidèles, et qu'une nouvelle révolution est opérée. Les Parisiens, émerveillés, s'applaudissent d'avoir pu de si grandes choses, surtout sans le vouloir ; car un très grand nombre de vainqueurs du tyran avaient de très bonne foi engagé le combat en sa faveur.

Robespierre, tant qu'avait duré cette affaire, n'avait pas quitté l'hôtel-de-ville, d'où il fût spectateur de la défection et de la déroute des siens ; Il était dans un appartement à côté de la grande salle, ayant auprès de lui son frère, Saint-Just, Couthon, Lebas et plusieurs membres de la Commune, lorsqu'un, valet de ville vint l'avertir que des gens armés montaient pour se saisir de sa personne. Aussitôt il s'arma d'un pistolet, et dit aux autres : *Ils ne guillotineront que mon cadavre*. Deux gendarmes s'étant présentés à l'instant, il leur dit avec le sourire de la rage : *J'ai vécu libre, et je mourrai de même*. En achevant ces mots il se tire un coup de pistolet dans la bouche, qui lui fracasse la machoire supérieure, tandis que Lebas se poignarde, que Couthon et Saint-Just essaient de faire de même, et que Robespierre le jeune se jette par les fenêtres sur la place de Grève. Tous les membres de la Commune, au nombre de soixante dix, furent arrêtés dans le même temps. Robespierre, baigné dans son sang, mais respirant encore, fut mis dans une voiture, et conduit sous bonne escorte à la Convention. Les députés décidèrent qu'il n'entrerait pas dans la salle, et chargèrent les comités de l'exécution du décret qui l'avait mis hors de la loi. Les comités arrêterent qu'il serait conduit en prison, où l'on panserait sa blessure, et que le jour même, à sept heures du soir, il serait guillotiné.

La Convention employa toute la journée du 28 à savourer son triomphe, à recevoir des adresses de félicitation sur sa délivrance, et de nouvelles dépositions encore à la charge du tyran. Chacun en ce jour se fait un mérite de donner le coup de pied de l'âne au monstre terrassé. Collot-d'Herbois surtout, son favori Collot-d'Herbois, fait de lui un portrait affreux. Toute l'assemblée prononce unanimement qu'elle était dans l'oppression : « Robespierre avait attaché à chaque membre de la Convention son espion qui ne le perdait pas de vue ; il sacrifiait les patriotes comme les conspirateurs ; il a plongé dans le deuil *cent mille familles* : on sait d'un déserteur que les puissances ennemies ne voulaient traiter qu'avec lui. Il n'est sorte de reproches qu'on ne lui intente, et tous ces reproches sont accueillis comme des crimes avérés. Mais le plus stupide, c'est celui d'avoir aspiré à la régence du royaume et au rétablissement d'un roi. Si l'on a peine à concevoir pourquoi l'on mit tant d'importance à charger d'un crime invraisemblable celui qui s'était souillé de tant de crimes certains aux yeux de la France et de l'univers, c'est qu'on ne fait pas attention que, Robespierre n'ayant pour juges que des complices, il était naturel que ceux-ci allassent chercher des inculpations et des griefs à sa charge loin de la sphère de leurs crimes communs ; car tous les faits reprochés à Robespierre étaient bien moins concluants contre lui que ne devait l'être celui d'une restauration monarchique.

Tandis que la Convention, pendant toute la journée qui suivit la nuit de sa victoire, invitait le public à venir révéler les forfaits encore inconnus du tyran incarcéré ; tandis que, sans danger comme sans contradicteur, elle le chargeait lui seul des intentions et des crimes de tous, celui-ci endurait dans sa prison les tourments de la plus cruelle agonie. Aux douleurs aiguës que lui causait la blessure mortelle qu'il s'était faite, se joignait le désespoir de voir le songe de son ambition fini, sa dernière heure sonnée et son supplice inévitable. Qui sait même ce que peuvent dire en pareille circonstance à la conscience d'un grand coupable, mais jeune encore, les souvenirs récents d'une éducation religieuse ? Ce n'est pas tout encore : confondu avec ceux qu'il avait fait charger de fer, il fut témoin de toute la joie que leur causait sa situation ; il les entendit faire la satire et de ses principes et des résultats bizarres de la révolution, par les cris redoublés, vive l'égalité ! vive la liberté ! et pendant une journée entière il resta en butte à tous les reproches que pouvait suggérer le ressentiment à de malheureuses victimes de sa tyrannie.

Ce ne fut qu'entre six et sept heures du soir que le bourreau vint inviter Robespierre à monter avec ses complices dans le tombereau de l'ignominie, pour le voyage qu'il avait fait faire à tant d'autres. Le long de sa route, il ne recueillit que des imprécations ; il n'entendit retentir à ses oreilles que l'arrêt de la malédiction publique... *Allons, sire*, lui criait-on, *voilà donc votre tour*. Pour que rien ne manquât à son supplice, son frère et ses plus fidèles complices furent d'abord égorgés sous ses yeux. Il fut exécuté le dernier. Les uns disent qu'il était mourant d'autres qu'il avait expiré, lorsque son tour démonter à l'échafaud fut arrivé. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette bouche impure, qui avait condamné tant d'innocents, on la vit alors réduite au silence et comme emmuselée en présence de ce peuple dont elle avait entretenu si longtemps les illusions et provoqué les excès. Pour assujettir l'appareil appliqué sur sa blessure, on lui avait ceint la tête d'un bandeau qui formait une espèce de turban. C'était là le diadème que conservaient à ce roi de théâtre ses sujets devenus ses bourreaux. On voulut le lui ôter au moment où il montait à l'échafaud. Alors une partie de sa mâchoire se détache, et au lieu d'un homme on ne voit sous l'appareil qu'un monstre hideux. Sa tête à l'instant est courbée sous le terrible niveau de l'égalité française et séparée de son tronc. Le bourreau s'en saisit, la montre avec complaisance au peuple ; et ce même peuple en faveur duquel le démagogue avait commis tant de crimes, ce même peuple que la veille encore il salariait pour applaudir au pied de la guillotine, on le vit applaudir gratuitement à sa mort et par des cris de joie redoublés.

Ainsi périt, le 28 juillet 1794, du supplice du talion, et d'une mort qui portait le caractère frappant de la divine vengeance, ce Robespierre le plus redoutable de tous les factieux qui, depuis la naissance de la révolution, s'étaient nourris du sang de la France. Son règne, qui, par la marche rapide de ses crimes, parut avoir duré des siècles, fut à peine de dix-huit mois. Après s'être montré tout ce temps l'assassin des gens de bien, le tyran de sa patrie, le bourreau de ses rivaux, le fléau de ses complices, coupable encore de régicide, coupable d'apostasie, monstre d'impiété, pour combler tant de forfaits, il ne lui restait plus qu'un suicide à commettre : le scélérat le tenta ; et, dans sa volonté, sa mort, digne de sa vie, fut le dernier de ses crimes.

M. de Lamartine prétend que Robespierre ne s'est pas donné la mort. Voici comment il arrange ce drame :

« Au retentissement des pas qui s'approchent, Lebas, armé de deux pistolets, en présente un à Robespierre, en le conjurant de se donner la mort.

Robespierre, Saint-Just, Couthon, refusent de se frapper eux-mêmes, préférant mourir de la main de leurs ennemis. Assis impassibles autour de la salle de l'Égalité, ils écoutent le bruit qui monte, regardent la porte et attendent leur sort.

« Au premier coup de crosse de fusil sur les marches, Lebas se tire un coup de pistolet dans le cœur et tombe mort entre les bras du jeune Robespierre. Celui-ci, quoique certain de son innocence et de son acquittement, ne veut survivre ni à son frère ni à son ami. Il ouvre une fenêtre, se précipite dans la cour et se casse une jambe. Coffinhal, remplissant de ses pas et de ses imprécations les salles et les couloirs, rencontre Henriot, hébété de peur et de vin. Il lui reproche sa crapule et sa lâcheté, et le saisissant dans ses bras, il le porte vers une fenêtre ouverte, et le jette du deuxième étage sur un tas d'immondices. « Va, misérable ivrogne, lui dit-il en le lançant dans le vide, tu n'es pas digne de l'échafaud. »

« Cependant Dulac, rassuré sur l'intérieur de la maison commune, avait envoyé un de ses grenadiers avertir la colonne de Bourdon du libre accès de l'hôtel-de-ville. Léonard Bourdon range sa troupe en bataille devant le perron. Il monte lui même accompagné de cinq gendarmes et d'un détachement. Il se précipite avec Dulac et ce peloton vers la salle de l'Égalité. La porte cède aux coups de crosse des fusils des grenadiers. « Mort au tyran ! » — « Lequel est le tyran ? » crient les soldats. Léonard Bourdon n'ose affronter les regards de son ennemi désarmé. Un peu en arrière du peloton, couvert par le corps d'un gendarme nommé Méda, il saisit de la main droite le bras du gendarme armé d'un pistolet ; et indiquant de la main gauche celui qu'il fallait viser, il dirige le canon de l'arme sur Robespierre, et dit au gendarme : « C'est lui ! » Le coup part : Robespierre tombe la tête en avant sur la table, tâchant de son sang la proclamation qu'il n'a pas achevé de signer. La balle avait percé la lèvre inférieure et fracassé les dents. Couthon, en voulant se lever, tombe sur ses jambes mortes et roule sous la table. Saint-Just reste assis et immobile. Il regarde tantôt avec tristesse Robespierre, tantôt avec fierté ses ennemis.

« Au bruit des coups de feu et des cris de *vive la Convention* ! les colonnes de Barras débouchent sur la place, escaladent l'hôtel-de-ville, en ferment les issues, s'emparent de Fleuriot, de Payan, de Duplay, des quatre-vingts membres de la Commune, les garrottent, les forment en colonnes de prisonniers dans la salle, et se préparent à les conduire en triomphe à la

Convention. Coffinhal seul s'échappe à la faveur de la confusion générale....

« A cinq heures, la tête de la colonne entra aux Tuileries. La Convention attendait le dénouement sans le craindre. Un frémissement tumultueux annonce l'approche de Barras et de Fréron. Charlier préside : Le lâche Robespierre est là dit-il en montrant du geste la porte. » Voulez-vous qu'il entre ? — Non, non, « répondent les représentants, les uns par horreur, les autres par pitié....

Robespierre, déposé dans une salle d'attente, était étendu sur une table. Une chaise renversée soutenait sa tête. Une foule immense entrait, sortait, se renouvelait, pour regarder du haut des banquettes le maître de la République abattu... Les huissiers de la Convention le montraient du doigt aux spectateurs comme une bête féroce de la ménagerie... Il faut le fouiller, dit la foule. On trouva dans la poche de son habit deux pistolets dans leur fourreau... Ces pistolets, enfermés dans leur étui et chargés, attestent que Robespierre ne s'était pas tiré lui-même le coup de feu.... Le sang qui coulait de sa blessure se formait en caillots dans sa bouche. Il se ranima, il étancha ce sang avec le fourreau de peau d'un des pistolets. Son regard éteint, mais observateur, se promenait sur la foule comme pour y chercher de la compassion ou de la justice. Il n'y découvrit que de l'aversion, et il refermait les yeux. La chaleur de la salle était étouffante. Une fièvre ardente colorait les joues de Robespierre ; la sueur inondait son front. Nul ne l'assistait de la main. On avait placé à côté de lui, sur la table, une coupe de vinaigre et une éponge. De temps en temps il imbibait l'éponge et en humectait ses lèvres....

Après cette longue exposition à la porte de la salle... on le transporta au comité de sureté générale. Billaud-Varenes, Collot-d'Herbois, Vadier, les plus implacables de ses ennemis, l'y attendaient, Ils l'interrogèrent pour la forme.... Transporté à l'Hôtel-Dieu, des chirurgiens sondèrent et pansèrent sa plaie. Robespierre trouva dans la salle des blessés Couthon..., Henriot, les membres mutilés par sa chute ; son frère enfin, dont on avait réduit la fracture. Après le pansement, les blessés furent tous transférés et réunis dans le même cachot à la Conciergerie. Saint-Just les y attendait à côté du cadavre de Lebas. A trois heures, on les conduisit ou on les porta au tribunal révolutionnaire.... A cinq heures, les charrettes attendaient les condamnés au pied du grand escalier. Robespierre, son frère, Couthon, Henriot, Lebas, étaient ou des débris humains ou des cadavres. On les attacha par les

jambes, par le tronc et par les bras, au bois de la première charrette. Les cahots du pavé leur arrachaient des cris de douleur et des gémissements. On les dirigea par les rues les plus longues et les plus populeuses de Paris. Les portes, les fenêtres, les balcons, les toits étaient encombrés de spectateurs, et surtout de femmes en habits de fête. Elles battaient des mains au supplice, croyant expier la terreur en exécrant l'homme qui lui avait donné son nom. « A la mort ! à la guillotine ! » criaient autour des roues les fils, les parents, les amis des victimes. Le peuple, rare et morne, regardait sans donner aucun signe ni de regret ni de satisfaction ; des jeunes gens privés d'un père, des femmes privées d'un époux fendirent de distance en distance la haie des gendarmes, s'attachèrent aux essieux et couvrirent d'imprécations Robespierre.... La tête de Robespierre était entourée d'un linge taché de sang qui soutenait son menton et se nouait à ses cheveux. On n'apercevait qu'une de ses joues, le front et les yeux. Les gendarmes de l'escorte le montraient au peuple avec la pointe de leur sabre... Son intelligence tout entière respirait dans ses yeux. Son attitude indiquait la résignation, non la crainte. Le mystère qui avait couvert sa vie couvrait sa pensée. Il mourait sans dire son dernier mot.

Devant la maison de l'artisan qu'il avait habitée, et dont le père, la mère et les enfants étaient déjà dans les fers, une bande de femmes arrêta le cortège et dansa en rond autour de la charrette.

Un enfant tenant à la main un seau de boucher rempli de sang de bœuf, et y trempant un balai, en lança les gouttes contre les murs de la maison. Robespierre ferma les yeux pendant cette halte, pour ne pas voir le toit insulté de ses amis, où il avait porté malheur : ce fut son seul geste de sensibilité pendant ces trente-sept heures de supplice.....

« On se remit en marche vers l'échafaud. Couthon était rêveur, Robespierre le jeune attendri. Les secousses qui renouvelaient la fracture de sa jambe lui arrachaient des cris involontaires. Henriot avait le visage barbouillé de sang, comme un ivrogne ramassé dans le ruisseau. On lui avait arraché son uniforme. Il n'avait pour tout vêtement que sa chemise souillée de boue. Saint-Just, vêtu avec décence, les cheveux coupés, le visage pâle mais serein, n'affectait dans son attitude ni humiliation ni fierté....

« Arrivés au pied de la statue de la Liberté, les exécuteurs portèrent les blessés sur la plate-forme de la guillotine. Aucun d'eux n'adressa ni parole ni reproche au peuple. Ils lisaient leur jugement dans la contenance étonnée

de la foule. Robespierre monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud. Avant de détacher le couteau, les exécuteurs lui arrachèrent le bandage qui enveloppait sa joue, pour que le linge n'ébréchât pas le tranchant de la hache. Il jeta un rugissement de douleur physique qui fut entendu jusqu'aux extrémités de la place de la Révolution. La place fit silence. Un coup sourd de la hache retentit : la tête de Robespierre tomba. Une longue respiration de la foule, suivie d'un applaudissement immense, succéda au coup de couteau. »

C'est ainsi que l'illustre poète raconte cette sanglante tragédie..... Écoutons maintenant l'historien M. Thiers.

« Coffinhal, homme énergique, et qui avait été mal secondé, s'indigne contre Henriot, et lui dit : Scélérat, c'est ta lâcheté qui nous a perdus. » Il se précipite sur lui, et le saisissant au milieu du corps, le jette par une fenêtre. Le misérable Henriot tombe sur un tas d'ordures, qui amortissent la chute et empêchent qu'elle ne soit mortelle. Lebas se tire un coup de pistolet. Robespierre jeune se jette par une fenêtre. Saint-Just reste calme et immobile, une arme à la main, et sans vouloir se frapper. Robespierre se décide enfin à terminer sa carrière, et trouve dans cette extrémité le courage de se donner la mort⁴⁷. Il se tire un coup de pistolet qui, portant au-dessous de la lèvre, lui perce seulement la joue, et ne lui fait qu'une blessure peu dangereuse.

Dans ce moment, quelques hommes hardis, le nommé Dulac, le gendarme Méda, et plusieurs autres, laissant Bourdon avec ses bataillons sur la place de la Commune, montent armés de sabres et de pistolets, et entrent dans la salle du conseil, à l'instant même où le bruit des deux coups de feu venait de se faire entendre. Les officiers municipaux allaient ôter leur écharpe, mais Dulac menace de sabrer le premier qui songera à s'en dépouiller. Tout le monde reste immobile ; on s'empare de tous les officiers municipaux, des Payan, des Henriot, des Dumas, des Coffinhal, etc. ; on emporte les blessés sur des brancards, et on se rend triomphalement à la Convention.... Il était trois heures du matin, les cris de victoire retentissent autour de la salle et pénètrent jusque sous ses voûtes. Alors les cris de vive la liberté ! vive la Convention ! à bas les tyrans ! s'élèvent de toutes parts. Le président dit ces paroles : « Représentants, Robespierre et ses complices sont à la porte de votre salle ; voulez-vous qu'on les transporte devant vous ? Non, non, s'écrie-t-on de tous côtés ; au supplice les conspirateurs, »

Robespierre est transporté avec les siens dans la salle du comité de Salut public. On l'étend sur une table, et on lui met quelques cartons sous la tête. Il conservait sa présence d'esprit et paraissait impassible. Il avait un habit bleu, le même qu'il portait à la fête de l'Être suprême, des culottes de nankin, et des bas blancs, qu'au milieu de ce tumulte il avait laissé retomber sur ses soutiers. Le sang jaillissait de sa blessure, il l'essuyait avec un fourreau de pistolet. On lui présentait de temps en temps des morceaux de papier, qu'il prenait pour s'essuyer le visage. Il demeura ainsi plusieurs heures exposé à la curiosité et aux outrages d'une foule de gens. Quand le chirurgien arriva pour le panser, il se leva lui-même, descendit de dessus la table, et alla se placer sur un fauteuil. Il subit un pansement douloureux, sans faire entendre aucune plainte. Il avait l'insensibilité et la sécheresse de l'orgueil humilié. Il ne répondait à aucune parole. On le transporta ensuite avec Saint-Just, Couthon et les autres, à la Conciergerie. Son frère et Henriot avaient été recueillis à moitié morts dans les rues qui avoisinent l'hôtel-de-ville.

La mise hors de la loi dispensait d'un jugement ; il suffisait de constater l'identité. Le lendemain matin, 10 thermidor (28 juillet), les coupables comparaissent au nombre de vingt-un devant le tribunal où ils avaient envoyé tant de victimes. Fouquier-Tinville fait constater l'identité, et à quatre heures de l'après-midi il les fait conduire au supplice. La foule, qui depuis longtemps avait déserté le spectacle des exécutions, était accourue ce jour-là avec un empressement extrême. L'échafaud avait été élevé à la place de la Révolution. Un peuple immense encombra la rue de Saint-Honoré, les Tuileries et la grande place. De nombreux parents des victimes suivaient les charrettes en vomissant des imprécations ; beaucoup s'approchaient en demandant à voir Robespierre. Les gendarmes le leur désignaient avec la pointe de leur sabre. Quand les coupables furent arrivés à l'échafaud, les bourreaux montrèrent Robespierre à tout le peuple ; ils détachèrent la bande qui entourait sa joue, et lui arrachèrent le premier cri qu'il eût poussé jusque-là. Il expira avec l'impassibilité qu'il montrait depuis vingt-quatre heures. Saint-Just mourut avec le courage dont il avait toujours fait preuve. Couthon était abattu. Henriot et Robespierre le jeune étaient presque morts de leurs blessures. Des applaudissements accompagnaient chaque coup de la hache fatale, et la foule faisait éclater une joie extraordinaire. L'allégresse était générale dans Paris. Dans les prisons, on entendait retentir des cantiques ; on s'embrassait avec une espèce d'ivresse, et on payait jusqu'à

30 fr. les, feuilles qui rapportaient les derniers événements Quoique la Convention n'eût pas déclaré qu'elle abolissait le système de la Terreur, quoique les vainqueurs eux-mêmes fussent ou les auteurs ou les apôtres de ce système, on le croyait fini avec Robespierre, tant il en avait assumé sur lui toute l'horreur. »

Un témoin oculaire de cette scène épouvantable la dépeint de la manière suivante :

« J'arrivai sur le quai vers les deux heures du matin, non sans difficulté, montrant à chaque pas ma médaille de député. Je parvins enfin à la tête de la colonne de cavalerie, où je trouvai mon brave collègue Merlin, qui donnait tranquillement à des gendarmes l'ordre de mettre pied à terre et d'accompagner l'huissier de la Convention Rose, qui fut signifier aux révoltés, au milieu de leurs délibérations tyrannicides, le décret de mise hors la loi. Payan le reçut avec un calme rare : c'était un scélérat déterminé ; il le lut à haute voix, prononça lentement les noms de ceux qu'atteignait le décret, sans s'oublier lui-même ; mais il eut l'adresse infernale d'y ajouter ces mots : *Ainsi que le peuple qui assiste dans les tribunes à leurs délibérations tyrannicides.* Cette addition ne produisit pas l'effet qu'il en avait espéré, et chacun des auditeurs que la curiosité eût pu retenir encore, s'éloigna pour ne pas être atteint par cet ordre prétendu.

Au courage féroce qui avait animé les conspirateurs succéda une consternation générale. Henriot vient leur apprendre que ses canonniers l'ont abandonné ; la discorde se met entre eux. « *Scélérat !* s'écrie Coffinhal, en s'adressant au général trahi, *c'est ta lâcheté qui nous a perdus.* » Il se précipite sur lui, furieux, et, robuste comme un taureau, il le saisit au milieu du corps et le jette par une fenêtre. Tous les autres se dispersent et se cachent. Couthon se blottit dans son fauteuil ; Lebas est furieux ; Robespierre est anéanti ; Saint-Just reste immobile

Ce fut alors qu'arriva Léonard Rourdon, avec le marquis de Brantès. Merlin les fit précéder d'un détachement de gendarmes, et ils montèrent à la ville. Je les suivis. A notre approche Robespierre le jeune s'élança par une fenêtre et faillit écraser un citoyen nommé Dalbarède, qui avait marché bien à contre-cœur avec les soutiens de la faction. Maximilien voulait parler ; mais un des gendarmes lui tira à bout portant un coup de pistolet dans la figure. La balle lui fracassa la mâchoire inférieure. Lebas s'était emparé d'un pistolet. *Tue-moi*, dit Saint-Just à ce dernier. — *J'ai bien autre chose à faire*, répond Lebas. Puis se tournant un peu, il se fait sauter la cervelle. Les

gendarmes bandèrent la plaie de Maximilien avec un mouchoir, s'emparèrent de tous les révoltés, les lièrent et les emmenèrent attachés à la queue des chevaux ; Robespierre, Couthon, Robespierre jeune et le cadavre de Lebas furent placés sur des civières.

La colonne, formée avec une arrière-garde et des flanqueurs sur les côtés pour empêcher le peuple de se jeter sur les prisonniers, prit la route de l'administration de police. Lorsque nous y arrivâmes, la garde de vétérans de ce comité se mit en défense ; mais sur l'ordre impératif de Merlin de Thionville, elle plaça ses armes en faisceaux. Des gendarmes mirent pied à terre, et suivirent Merlin, qui fit prendre les onze administrateurs présents occupés à rédiger la mise hors la loi d'un grand nombre de députés parmi lesquels nous étions, Merlin et moi. Ils furent garrottés et mis à la queue des chevaux comme leur idole. Le cortège reprit sa marche, Merlin parcourant les flancs de la colonne avec ses ordonnances, et écartant la foule qui menaçait Robespierre.

Nous traversâmes le quai des Tuileries au milieu des acclamations et des cris de joie du peuple. Il était trois heures du matin. Comme nous passions sous les guichets du Louvre, un groupe nombreux voulut s'emparer de Robespierre et l'égorger. *Retirez-vous, citoyens ; ne vous déshonorez pas*, s'écria Merlin ; *laissez faire au bourreau son métier*. Ces mots énergiques suffirent, et nous arrivâmes à la Convention, où les députés accueillirent mon brave collègue aux cris de *Vive la liberté ! Vive Merlin !*

Après cette crise violente, la Convention se croyait sauvée, et recevait en ce moment les députations et les félicitations des sections de Paris. *Le lâche Robespierre est-là, dit le président, on l'apporte sur un brancard ; vous ne voulez pas sans doute qu'il entre. — Non, non*, s'écrie-t-on de toutes parts, *le cadavre d'un tyran souillerait l'assemblée, c'est à la place de la Révolution qu'il faut le porter*. Il fut conduit dans la salle du comité de Salut public. Des médecins furent envoyés pour examiner et panser sa blessure. Le pistolet dont on l'avait frappé ne contenait que du mauvais plomb : il devait souffrir horriblement ; cependant, à cela près de quelques mouvements convulsifs, il conservait un calme impassible. Plusieurs députés quittèrent la séance pour se rendre auprès de lui et faire le tour de la table sur laquelle il était étendu. Je voulus aussi le voir. Rien de si misérable et de si triste que l'aspect de notre Cromwell, les habits en désordre et tout couverts de sang. Il avait pour oreiller une boîte contenant quelques échantillons de pain de munition envoyés de l'armée du Nord. Il était sans

chapeau et sans cravate ; son habit bleu de ciel, sa culotte de nankin, étaient souillés de sang et de poussière ; ses bas de coton blanc étaient rabattus sur ses talons. Il s'appuyait sur le côté gauche, et de sa main droite il débarrassait sa bouche, à l'aide d'un morceau de peau, du sang caillé qui s'y amoncelait. On s'en aperçut, et l'un des employés du comité, peut-être un des gens faibles qui avaient obtenu de lui un poste secondaire, lui donna, au défaut de linge blanc, du papier qu'il employait au même usage après l'avoir plié en double.

Quelques-uns des assistants n'épargnaient pas à Maximilien les injures. Lorsque j'entrai, un canonnier né à Arras comme lui, lui reprochait énergiquement ses forfaits. Je le fis taire. Cette circonstance m'attira l'attention du patient, qui l'écoutait avec contrainte. Il me reconnut, et je crus lire dans ses yeux, au lieu de reconnaissance, le regret que je pusse le contempler sur un aussi triste lit de mort. On annonça un chirurgien appelé pour le panser. Je ne voulus point être témoin de cette scène hideuse, et je me retirai. Un moment après j'entendis rire de l'espèce de frayeur qu'avait causée Robespierre à ceux qui l'entouraient, lorsqu'au moment où l'on s'y attendait le moins il s'était levé sur son séant, et, se laissant glisser de la table, où il se trouvait trop durement sans doute, il avait été s'asseoir dans un fauteuil.

Bourdon continuait à la ville la recherche d'Henriot et de quelques autres. On parvint enfin à découvrir le *général* caché dans la boîte de l'horloge ; on s'en empara et il fut avec ses complices traduit au tribunal révolutionnaire.

On venait de prendre la même mesure à l'égard des conspirateurs Robespierre, Couthon, Dumas, président du tribunal, et Saint-Just. Celui-ci, en traversant la salle d'audience du comité de Salut public, attacha ses yeux sur le grand tableau des droits de l'homme, qui y était placé par son ordre pour la règle des magistrats. *C'est pourtant moi qui ai fait cela*, dit-il, et il se laissa emmener avec les scélérats qui avaient corrompu son âme et qui le conduisaient, âgé de 26 ans, à l'échafaud.

Après la mise hors la loi, il n'était plus besoin de jugement, il suffisait de constater l'identité, et Fouquier-Tinville l'eut bientôt fait. Ce ne fut cependant qu'à l'heure ordinaire, qu'à quatre heures d'après midi, qu'ils furent conduits au supplice. L'échafaud avait été élevé sur la place de la Révolution. Pendant tout le chemin, le peuple, accouru enfouie, les accabla d'insultes, les abreuva de toutes sortes d'outrages. Les bourreaux

montrèrent Robespierre au peuple et lui arrachèrent le bandeau qui entourait sa blessure. Il poussa alors un faible cri. Son frère et Henriot étaient déjà presque morts ; Couthon ressemblait à un cadavre ; Saint-Just avait perdu tout courage. Leurs têtes tombèrent au bruit des applaudissements, aux cris de vive la liberté ! vive la Convention ! vive la République !

Un de ceux qui avaient assisté au dénouement de cette catastrophe me raconta avoir reconnu dans la foule la fille aînée de Duplay, qui avait voulu voir encore une fois celui que toute sa famille avait regardé comme un dieu. On a répandu que cette fille avait été la maîtresse de Robespierre. Je crois pouvoir affirmer qu'elle était sa femme, d'après le témoignage d'un de mes collègues, que Saint-Just avait instruit de ce mariage secret, auquel il avait assisté. La mère se pendit de désespoir ; tous les autres membres de cette famille furent arrêtés à la suite de ce jour, mais ils furent plus tard relâchés.

»

Écoutons enfin M. de Cony ajouter encore quelques traits à cet horrible tableau :

« Tout est ignominie dans les derniers instants du dictateur et de ses complices.

Robespierre est au fond d'un obscur réduit de la Commune. Transi d'effroi, il voudrait vivre encore ; il se cache derrière une muraille. Un gendarme pénètre auprès du monstre et lui tire un coup de pistolet ; il tombe baigné dans son sang, sa mâchoire est fracassée ; mais il n'est pas privé de la vie.....

Robespierre présenta le plus hideux spectacle : le sang et la fange couvraient ses vêtements ; un de ses yeux, sorti de son orbite, » pendait sur sa joue ; mille malédictions qu'il pouvait encore entendre retentissaient autour de lui. Un homme s'approche, le contemple quelques instants en silence, et, sans lui adresser aucune injure, s'écrie : *Oui, il y a un Dieu.* Enfin le dictateur et vingt-un de ses complices sont amenés devant le tribunal où la veille encore ils ont envoyé leurs victimes. A quatre heures ils sont traînés au supplice, aux cris d'un peuple ivre de joie. Une foule immense rem »plissait les rues ; des milliers de familles pleurant des victimes, à cette grande nouvelle sortaient de leurs retraites, j'ai presque dit de leurs tombeaux.

L'agonie de Robespierre fut épouvantable. Au milieu des imprécations exhalées de toutes les bouches, on remarqua le trait suivant : une jeune femme traverse la foule, et saisissant un des barreaux de la charrette, lui dit

avec l'expression d'une colère qui contrastait avec la douceur de ses traits : *Monstre ! ton supplice m'enivre de joie. Que ne peux-tu mourir mille fois pour une ! descends dans la tombe avec toutes les malédictions des épouses et des mères !* puis elle se retira en poussant des cris déchirants.

Robespierre, son frère, Couthon, Saint-Just, Henriot, étaient placés sur la même charrette.

Henriot, couvert de sang, le corps presque nu, » et ayant un œil qui ne tenait à son orbite que par quelques filaments, forçait tous les regards à se détourner. Le peuple l'apostrophait et faisait entendre mille imprécations : *Le voilà, disait-il, ce monstre tel qu'il sortit de Saint-Firmin après avoir égorgé les prêtres.* Le corps de Lebas, qui s'était tué d'un coup de pistolet, était étendu sur la charrette ; Robespierre, les yeux baissés et abattus, penchait sur sa poitrine sa tête hideuse ; il portait l'habit dont il était revêtu le jour où sa bouche sacrilège osa proclamer l'existence de l'Être suprême. Ce rapprochement rappela à des pensées religieuses cette foule qui surgissait de toutes parts : la puissance de Dieu se manifestait dans cet instant avec un éclat qui confondait l'incrédulité humaine,

« Les derniers moments de Robespierre furent terribles. Après avoir jeté son habit, qui était croisé sur ses épaules, le bourreau l'étendit sur la planche fatale et lui arracha brusquement l'appareil mis sur sa bouche mutilée ; le sang jaillit alors, la mâchoire inférieure se détacha de la mâchoire supérieure, et sa tête présenta le plus hideux de tous les aspects. Le général Lavalette, le président des Jacobins Vihier, le maire de Paris Fleuriot, l'affreux Simon et plusieurs autres furent suppliciés le même jour. La frayeur et la bassesse siégeaient sur ces fronts pâles et livides, un mouvement convulsif agitait leurs membres ; tous entendirent les malédictions de la génération entière et moururent de mille morts, en horreur à eux-mêmes et chargés de l'exécration des siècles. »

Ainsi périt avec ses complices celui qui avait régné sur la France par la terreur, et qui, lorsque le sang fut utile à l'exécution de ses projets, le fit répandre à grands flots. On lui fit l'épithaphe suivante :

Passant, ne pleure pas son sort ;
Car, s'il vivait, tu serais mort.

PORTRAIT DE ROBESPIERRE,

par M. Eugène Pelletan.

Je cherche vainement, je l'avoue, une parcelle d'héroïsme à ce petit homme aigre, bilieux, prudent, toujours propre, bien brossé, tiré à quatre épingles⁴⁸, la boutonnière fleurie, la lèvre amorcée d'un arrêt de mort.

Là, jamais d'élan, jamais d'imprudence. Sitôt qu'une action s'engage, n'importe sur quel terrain, il passe adroitement à la queue de l'armée ; sitôt que la victoire est gagnée, il reprend la tête de la révolution.

Il ne se compromet pas. Il traversera les ruisseaux en bas blancs et en escarpins, sans se crotter. Le tocsin sonne, le sang coule, d'autres marchent au danger, la poitrine au vent ; Robespierre reste caché. Il est caché au 20 juin, caché au 10 août, caché au 2 septembre, caché dans toutes les crises décisives de la révolution.

Tel homme devant les événements, tel homme devant les idées. Quand on demande le maintien de la peine de mort, il en demande l'abolition ; quand on réclame l'abolition de la royauté, il en demande le maintien.

Et on a fait de cet homme le représentant de la logique ! Singulière logique, en effet, qui arrive à formuler ainsi son vote dans le procès de Louis XVI :

« Le sentiment qui m'a porté, mais en vain, à demander à l'Assemblée constituante l'abolition de la peine de mort, est le même qui me force aujourd'hui à demander qu'elle soit appliquée au tyran de ma patrie. »

Robespierre avait surtout un talent : il savait tâter son chemin. Il évitait avant toute chose de s'engager. Il poussa aussi loin que possible la science du négatif. Il fut nommé à la Commune, il donna aussitôt sa démission ; il fut nommé au tribunal révolutionnaire, il refusa ; il fut nommé au comité de Salut public, il garda le silence, bailla, dormit, prit son chapeau et finit par ne plus revenir aux séances.

Toujours renfermé dans son moi, comme dans un donjon avec deux issues ouvertes dans deux directions opposées ; blâmant et protégeant Marat, blâmant et protégeant Camille Desmoulins, défiant les hommes de la Montagne en prairial, et quelques semaines après en thermidor, apostrophant ainsi les hommes de la plaine : *C'est à vous, hommes purs, que je viens demander asile.*

.... Malgré toutes les fadaïses de sa jeunesse, cet homme ne connut jamais l'affection. Il n'eut que des disciples, il n'eut pas d'amis. Il ne voulut que des inférieurs, il ne voulut pas d'égaux. Il ébrancha la renommée au dessus de sa tête, pour que de déshérence en déshérence, la royauté de la parole tombât jusqu'à son niveau.

L'âme du juste se répand comme une huile sur son visage. Le fiel de Robespierre s'était extravasé sur ses traits. Le sourire y était glacé. Rien n'était plus terrible que la gaieté de ce sombre vengeur qui cueillit les têtes et les foula comme des grappes dans son panier.

En envoyant Camille Desmoulins à la mort, devant les Jacobins, voici comment il raillait son jeune ami : « Camille, en lisant Phélippeaux, croît lire encore les Philippiques de Cicéron et de Démosthènes ; mais qu'il ne s'abuse pas, les anciens ont fait des *Philippiques* et Phélippeaux n'a composé que des *Phélippotiques*. »

La plaisanterie chez Robespierre faisait signe au bourreau. Qu'on ne vienne plus me dire : ce fut un homme pieux qui voulut ramener la République, cette bacchante barbouillée de sang, à je ne sais quelle religion. Que m'importe son Être suprême, *ci-devant Dieu*, comme on écrivait dans les actes publics ! que m'importe ce culte raboté en un tour de main au fond de la boutique d'un menuisier ! Il n'y a ni une religion, ni une philosophie, ni une vérité pour les esprits, ni une morale pour les actions.

Le catholicisme avait mis le prêtre entre Dieu et l'homme, Luther retira le prêtre et mit la Bible ; Rousseau retira la Bible et le prêtre, et ne mit à la place qu'une promenade sur la montagne.. Le Dieu de Rousseau n'était évidemment que le Dieu de l'individu, et de l'individu au dix-huitième siècle qui, ne voulant être ni catholique ni protestant ? réclamait la liberté de conscience et le droit de s'appliquer en quelque sorte le *minimum* de Divinité.

Est-ce là le Dieu qui convenait à un peuple qui a traversé l'histoire ?

Que vient donc nous apporter cet avocat d'Arras, ignorant et dogmatique, plagiaire de Rousseau ?

Mais cette proclamation de la Divinité était une réaction heureuse après les orgies de la déesse Raison. J'en conviendrais volontiers, si ce retour à Dieu eût ramené Robespierre à d'autres sentiments ; si, en face de cette grande pensée de la Divinité, touché d'un seul rayon de l'Évangile, il eût déposé son couteau sur l'autel.

Il n'en fut rien, et au moment même où il revenait de cette fête, tout vibrant encore de l'émotion religieuse, tout gourmé de l'orgueil de son pontificat d'un jour, et tout empanaché de plumes tricolores, il alla sournoisement poser son bouquet sur la table, pour écrire au milieu du parfum des roses son décret du 22 prairial, le plus sanglant outrage qui fut jamais fait à l'humanité.

Robespierre s'y faisait donner le privilège de tuer pour un mot, pour un soupir. Il y retirait à tout accusé le droit de défense. « La loi, dit l'article 12 du décret, donne pour défenseurs aux patriotes colonnés des jurés patriotes ; elle n'en accorde point aux *conspirateurs*. » L'audition même des témoins à décharge est interdite. C'est à la suite de ce décret qu'un montagnard s'écria. : « Si ce décret passe, je n'ai plus qu'à me brûler la cervelle. »

Ce décret demandait une moisson de têtes dans la Convention et hors de la Convention. On voit que la dévotion de Robespierre pour l'Être suprême n'allait pas jusqu'à lui inspirer le moindre sentiment d'infidélité à la guillotine.

Il fut sans pitié. Il eut le premier l'idée de massacrer tous les prisonniers anglais, et fit rendre ce décret en un seul article.

Il ne sera plus fait de prisonniers anglais.

C'était là une phrase tout empreinte du génie de Robespierre : jamais il ne nommait les choses par leur vrai nom ; jamais il n'abordait de front ses ennemis. Il les enlaçait péniblement et laborieusement dans un filet d'insinuations, et il attendait une interruption avec un coup de théâtre dans sa poche.

C'est ainsi qu'un jour il désigna longuement, en phrases perfides et meurtrières, Bourdon de l'Oise à la colère de la Convention. Bourdon, lassé de cette accusation indirecte, indéfiniment proménée sur sa tête, se leva et s'écria : « Je demande qu'on prouve ce qu'on a avancé : on vient de dire assez claire ment que j'étais un scélérat. — Je n'ai pas nommé Bourdon, répond Robespierre. Malheur à qui se nomme ! Mais s'il veut se reconnaître au portrait général que le devoir m'a forcé de tracer, il n'est pas en mon pouvoir de l'en empêcher⁴⁹ »

Il y a toujours, chez ce sombre spadassin de la parole, le coup étudié d'avance. Le 9 thermidor, il arriva à la Convention avec deux discours aiguisés en secret et soigneusement cachés sur sa poitrine. Le premier contenait des insinuations vagues, l'autre des accusations vagues contre ses ennemis.

Homme ambigu, dont la parole avait toujours deux tranchants, qui demandait huit jours pour préparer une défense ; esprit si insaisissable à travers les escaliers dérobés de sa phraséologie, que Vergniaud était obligé de lui jeter cette dure apostrophe : *Mais concluez donc !*

Robespierre ne concluait pas, sa vie se passait à s'envelopper d'une fausse humilité, et à toujours se glorifier de ses services.

Flatteur du peuple contre soi-même, flatteur de soi-même à l'aide de ses flatteries au peuple, il tournait habilement sa modestie en orgueil. Il saisit toutes les occasions de popularité ; il laissa guillotiner une pauvre petite, une idiote armée d'un peloton de fil et d'un couteau de poche, parce qu'elle demandait à voir le tyran. Et il le fit uniquement pour se donner les honneurs du martyr, et coiffer, sans avoir la peine de mourir, l'auréole de Marat.

A ce portrait de Robespierre nous en ajouterons un autre qui le fera mieux connaître encore. Il est extrait d'un ouvrage de M. Granier de Cassagnac, qui vient : de paraître, sous le titre de *Robespierre et Saint-Just*.

De toutes les considérations qui pourront étonner le lecteur dans ce chapitre, aucune ne nous paraît aussi étrange que la nécessité de le consacrer à peu près tout entier à Robespierre. Non seulement l'histoire n'accorde souvent qu'un mot à des ; hommes dont il n'eût pas atteint la hauteur dans le cours d'une société calme et régulière, mais elle passera rapidement sur des personnages dont, même pendant la révolution française, Robespierre fut loin d'égaliser la valeur morale et l'éclat. Dédaigné de tous ceux qui se l'associèrent dans l'accomplissement de leurs œuvres, il les soumit tous, l'un après l'autre, à une domination dont on cherche vainement le principe. Inférieur à Vergniaud pour l'éloquence, à Brissot pour le savoir, à Danton pour l'énergie, à Camille Desmoulins pour le style, il les attira néanmoins sans* effort visible et fatalement dans l'abîme, comme le serpent roulé dans la fange fascine et fait tomber les oiseaux. Il y avait donc dans la nature de cet homme une puissance de domination qui, pour n'avoir aucune formule extérieure, pour n'éclater ni dans l'intelligence, ni dans la hardiesse, ni dans l'enthousiasme, ne s'imposait pas moins d'une manière mystérieuse ; mais irrésistible ; et c'est pour cela que l'histoire ne saurait lui refuser parmi les morts autant de place qu'il s'en fit faire parmi les vivants.

Quand on suit pas à pas la marche et les travaux de Robespierre, quand on lit ses discours ; quand on assiste à ses clubs, quand on regarde ses actes,

et qu'après avoir tout lu, tout écouté, tout pesé, on en veut porter un jugement, non en vue des passions du présent, mais en vue des faits du passé et de la justice de l'avenir, on arrive à reconnaître et l'on est forcé de convenir qu'il n'y a vraiment en lui ni la plus légère trace de génie, — ni talent, — ni courage, — ni principes.

Ce n'est, répétons-le bien, ni la fantaisie, ni la prévention, ni la haine, qui dictent ce jugement sévère ; c'est l'étude calme et sincère de tout ce qu'il a écrit, de tout ce qu'il a dit et de tout ce qu'il a fait. Ce jugement diffère sans doute des diverses épopées que les partis révolutionnaires ont composées depuis trente ans sur Robespierre, autant que l'histoire diffère de la poésie. Aussi cette raison même nous a-t-elle imposé des obligations qui pour d'autres étaient superflues. Aux poètes, l'invention avait suffi, mais à l'histoire il faut la preuve.

Il n'y eut, du vivant de Robespierre, parmi ceux qui le connurent et même parmi ceux qui l'aimèrent, qu'une opinion très unanime sur la nullité de son talent. Soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, on le trouvait déclamatoire, ennuyeux et vide. « Son éloquence, dit Meillan, n'était qu'un tissu de déclamations sans ordre, sans méthode et surtout sans conclusions. Nous étions obligés, chaque fois qu'il parlait, de lui demander à quoi il voulait en venir. Il se plaignait, il se lamentait, il gémissait sans cesse des malheurs de la patrie, et jamais il n'avait un remède à proposer. » M^{me} Roland, qui l'aimait et qui le recevait souvent chez elle, n'en avait pas une idée plus favorable. « Je lui pardonnais, dit-elle, en faveur des principes, son mauvais langage et son ennuyeux débit. Il écoutait tous les avis, donnait rarement le sien ; et j'ai ouï dire que, le lendemain, le premier à la tribune, il faisait valoir les raisons qu'il avait entendu exposer la veille par ses amis. Son talent comme orateur était au dessous du médiocre. Sa voix triviale, ses mauvaises expressions, sa manière vicieuse de prononcer, rendaient son débit fort ennuyeux. »

Nous avons réservé l'opinion de Louvet pour la troisième, parce qu'ayant été en lutte constante et violente avec Robespierre, son sentiment avait besoin d'être amené et justifié par des témoignages plus désintéressés sinon plus sincères. « Le très médiocre Robespierre, dit-il, a triomphé de Danton. Je dis très médiocre, parce que les pompeux rapports qu'il publie depuis que, réunissant, comme principal membre du comité de Salut public, tous les pouvoirs, il dispose aussi des assignats, ne peuvent en imposer à quiconque

le connaît aussi bien que moi. Détestable auteur et très mince écrivain, il n'a aujourd'hui d'autre talent que celui qu'il est en état d'acheter. »

Voilà ce que pensaient du talent de Robespierre les hommes politiques et les écrivains notables au milieu desquels il vivait. Nous avons besoin de faire connaître, cette impression générale qu'il avait laissée à ses contemporains, et à laquelle on ne citerait guère que deux exceptions, pour que le lecteur nous suivît sans défiance dans l'examen de ses travaux.

Les deux personnes qui eurent, ou du moins qui exprimèrent une opinion différente sur le talent de Robespierre, furent Saint-Just et La Harpe. « Vous, lui écrivait Saint-Just, qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, je ne vous connais que comme Dieu, par des merveilles... Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. » Quant à La Harpe, il adressa à Robespierre une lettre de félicitations et d'éloges sur les deux discours qu'il avait prononcés, le 8 juin 1794, à la fête de l'Être suprême. C'était le 19 août 1790 que Saint-Just trouvait Robespierre un grand homme. Il n'avait néanmoins encore rien fait ni rien dit à cette époque qui pût légitimement passionner le disciple le plus enthousiaste ; et La Harpe fit connaître en l'an V ce qu'il fallait penser de ses éloges en l'an III.

« On se rappelle, dit-il, ce qu'étaient autrefois les *écrivains des Charniers*, qui fournissaient à tous venants des lettres de bonne année, des lettres d'amour ou des lettres d'injures. Il y avait le style à dix sols, le style à vingt, le style à trente. Voilà précisément toute la hiérarchie du bel esprit révolutionnaire. Il a produit cinq ou six écrivains et autant d'orateurs de la Montagne qui se sont élevés jusqu'au style à trente sols. » La Harpe n'avait pas peur d'être guillotiné quand il s'exprimait ainsi, et il donnait, en toute liberté d'esprit, sa véritable valeur au style de Robespierre.

C'est comme orateur et comme penseur qu'il faut apprécier Robespierre, pour avoir de son talent une idée claire et précise. Le malheur est qu'il est fort difficile de discerner et de mettre à part son œuvre oratoire et son œuvre philosophique. Cependant nous allons étudier la première dans la série des opinions qu'il prononça sur diverses matières, au sein des assemblées délibérantes, et la seconde dans les morceaux plus étendus, plus réfléchis, plus solennels, sous forme de discours ou de rapports, où il eut occasion d'aborder les grandes questions de la religion, de la morale et de la philosophie.

Robespierre, mince avocat au conseil provincial d'Artois, n'avait rien qui pût le signaler à l'attention de l'Assemblée constituante. Il avait trente ans ; il savait son droit coutumier comme on pouvait le savoir à son âge, et il n'avait ni souffert comme Mirabeau, ni étudié comme Duport, ni brillé comme Mounier et Barnave. Il n'apportait même pas à l'Assemblée des opinions hardies et étranges qui pussent l'y faire distinguer. C'est sans raison, et au mépris des faits les plus positifs, qu'on a supposé qu'il avait alors des opinions républicaines. Nous montrerons plus loin, avec ses propres écrits comme avec les témoignages les plus irrécusables, qu'il ne les avait même pas trois ans plus tard, et qu'il fut l'un des derniers à comprendre et à vouloir la république. Robespierre n'était alors qu'un constitutionnel comme Mirabeau ou comme Lameth, avec lesquels il parlait et il votait ; et personne dans ce parti ne montra un plus grand attachement et un plus grand respect pour l'autorité royale.

C'est le 20 juillet 1789 que Robespierre parla pour la première fois à l'Assemblée constituante, pour dire deux mots en faveur d'une émeute de Saint-Germain, et le 27 pour demander la violation du secret des lettres. Le peuple de Paris, qui était alors dans la plus grande anarchie, avait saisi, dans la nuit du 22 au 23 juillet, sur M. de Castelnau, ministre du roi à Genève, diverses lettres que le district des Petits-Augustins avait d'abord ouvertes et puis envoyées au duc de Liancourt, président de l'Assemblée. C'était de ces lettres que Robespierre demandait communication, ce à quoi l'Assemblée ne voulut pas consentir.

Ce début de Robespierre contient et caractérise le principe de sa conduite à l'Assemblée constituante.

Il s'y montre inquiet, soupçonneux, froidement inquisiteur, constamment préoccupé de trames qu'il promet de dévoiler et qu'il oublie, et donnant toujours l'intérêt du peuple pour cause et pour but à sa sollicitude. Sur à peu près cent opinions ou discours qu'il prononça dans cette assemblée, on n'en trouverait pas six où le nom du peuple ne soit mis en avant. Il est vrai qu'il ne perd pas une occasion d'encenser son idole, et il ne parle guère que lorsque l'intérêt du peuple tel qu'il l'entend lui en donne la facilité. Tantôt, comme le 31 juillet, lorsque la commune de Paris avait rendu la liberté au baron de Besenval sur la demande de Necker, il veut, *pour calmer le peuple*, lui donner la certitude que ses *ennemis* n'échapperont pas à la *vengeance* des lois ; tantôt, comme le 11 septembre, sur la question de savoir quelle sera la durée des législatures, il veut que cette durée ne soit

que d'un an, parce que le peuple, dans une monarchie, ne pouvant exercer sa toute-puissance qu'en nommant des représentants, il est juste qu'il les change souvent ; tantôt, comme le 7 avril 1790, il veut l'établissement des jurés en matière civile, parce que des hommes *qui veulent être libres* sont capables de surmonter *toutes les difficultés*, et que le moment étant propice à cette institution, on n'a pas le droit de hasarder, par un ajournement, *le bonheur du peuple*.

Lorsque, plus tard, Robespierre se fit journaliste, lorsqu'il se mêla aux luttes passionnées du club des Jacobins, et surtout lorsqu'il eut conquis une position presque dictatoriale à la Convention, il chercha à donner à ses discours une forme plus oratoire et plus littéraire. Ces discours étaient toujours écrits. Lorsqu'il les composait, dit Garat, il avait la *Nouvelle Héloïse* ouverte à côté de lui, et il s'étudiait à en reproduire les tournures. Cette observation de Garat paraît parfaitement fondée, au moins en ce qui touche les grands discours d'apparat ou les rapports que Robespierre fit à la Convention. On y retrouve, non le style chaud, coloré et véhément de Rousseau, mais sa fausse solennité et son enflure ; non cette passion à la fois tendre et impérieuse qui pénètre le cœur et qui domine l'âme, mais ces prosopopées théâtrales, ces apostrophes déclamatoires, en un mot toutes ces formules vaines que les rhéteurs enseignent, faute de pouvoir enseigner le savoir, l'esprit et l'émotion.

A l'Assemblée constituante, les discours de Robespierre passaient moins inaperçus que dédaignés. Quand ils étaient trop gauches, son ami Buzot lui en faisait crument la fraternelle observation ; quand ils étaient visiblement outrés, Mirabeau grommelait entre ses dents que l'exaltation des principes n'en était pas la sublimité ; et lorsque, par aventure, ils avaient paru gagner la faveur de l'Assemblée ou des tribunes, Charles Lameth venait sournoisement en confisquer le résultat au profit de son ambition et de sa cause.

A la Convention, Robespierre n'était pas plus éloquent, mais il était plus écouté. Ses discours d'alors avaient, comme ceux de Phocion, une hache : c'était celle du bourreau. Lorsque sa voix glapissante s'exhalait en phrases sententieuses et ampoulées, l'Assemblée, lâche et tremblante, battait des mains comme le cirque romain aux strophes criardes de Néron. Au moins, en retour de l'ennui impérial qu'il imposait à la foule, Néron ne lui

demandait que des applaudissements ; mais des applaudissements n'auraient pas suffi à l'avocat d'Arras : il lui fallait encore des têtes.

Ce serait donc prostituer le nom d'orateur que de le donner à ce phraseur incolore et nauséabond, aussi peu familier avec la grammaire qu'avec l'éloquence, et dont les œuvres s'appellent des discours, faute d'un mot pour désigner le verbiage sans idée, sans chaleur et sans style.

Nous allons suivre Robespierre par-delà les ruines du 10 août, les cadavres de septembre et l'échafaud de Louis XVI, jusqu'au plus grand épanouissement de son autorité et de sa gloire, au moment où, la Convention ayant décrété, sur un rapport de Saint-Just, le 10 octobre 1793, que la constitution était suspendue jusqu'à la paix, Robespierre vint exposer au nom du comité de Salut public les principes du gouvernement révolutionnaire. Rien alors ne le gênait ; son action était libre, sa volonté souveraine ; le tranchant de la guillotine émondait devant lui toutes les branches de sa route, et il pouvait, sans trouver d'obstacles, tailler la France sur le patron de sa fantaisie, aussi librement que Dieu avait rêvé la forme du monde dans le néant.

Voici donc le gouvernement idéal de Robespierre, son système, son utopie, sa religion :

« Le gouvernement révolutionnaire a pour but de fonder la République.

Aux bons citoyens il doit toute la protection nationale.

Aux ennemis du peuple il ne doit que la mort.

Le gouvernement révolutionnaire est juste et légitime, car il a pour loi le salut du peuple, et pour titre la nécessité.

Que faut-il donc faire ?

Poursuivre les inventeurs coupables de systèmes perfides.

Protéger le patriotisme, même dans ses erreurs. »

Otez les déclamations, les menaces, les redites, les apostrophes, les prosopopées, — tout le rapport de Robespierre sur les principes du gouvernement révolutionnaire se réduit à ces phrases textuelles. Et ce n'est pas seulement pour les temps de troubles et de lutte qu'il le propose, mais encore pour les temps de calme et de paix, car toute la différence qu'il indique entre le *gouvernement révolutionnaire* et le *gouvernement ordinaire*, c'est que le premier doit être seulement *plus actif dans sa marche et plus libre dans ses mouvements*. Le but reste donc le même, ainsi que le principe ; il n'y a quelque changement que dans l'emploi des moyens.

Ainsi, Robespierre fait deux parts dans sa société :

D'un côté il met ce qu'il nomme le peuple, de l'autre il met ce qu'il nomme les ennemis du peuple, A son peuple il donne tout appui, aux ennemis de son peuple il ne donne que l'échafaud.

— Voilà le principe et le but de son gouvernement.

Son peuple, il le protège et lui pardonne tout, même ses erreurs, c'est-à-dire ses crimes. Les ennemis de son peuple, il les poursuit et les extermine.

— Voilà la règle de son administration.

En théorie, on ne saurait certes rien imaginer de plus simple. C'est le feu qui embrase les moissons, ne voulant et ne laissant de place que pour ses cendres. C'est Attila, envahissant les villes, foulant aux pieds de ses chevaux le droit, la propriété, l'intelligence, la vie, et faisant une boue sanglante de tout ce dont Dieu avait fait la jeunesse, la force, la grâce, la beauté. Lui non plus ne devait que la mort à l'Europe épouvantée, car il faut être autre chose qu'une bête fauve pour savoir que, lors même qu'on doit la mort à une créature humaine, on lui doit encore la justice et la pitié.

Mais, qu'est-ce donc que Robespierre appelait le peuple, et qu'est-ce qu'il appelait les ennemis du peuple ? A qui devait-on toute la protection nationale ? à qui ne devait-on que la mort ? C'est dans les écrits mêmes de Robespierre, c'est dans les pages secrètes auxquelles il confiait son intime pensée qu'il faut aller chercher sa doctrine sociale. C'étaient les tables de sa loi, écrites pour lui seul, aux heures les plus secrètes de sa vie sombre et atrabilaire ; et le bourreau seul put en ouvrir les feuillets.

« D'où viennent les dangers ? — Des BOURGEOIS

Quels sont nos ennemis ? — Les RICHES,

Quand l'intérêt des RICHES sera-t-il confondu avec celui du PEUPLE ?
— JAMAIS.

Qui retarde l'instruction du PEUPLE ? — Les ÉCRIVAINS ; qu'on doit PROSCRIRE comme les plus dangereux ENNEMIS de la patrie.

Que faut-il ?

Il faut que L'INSURRECTION continue.

Il faut que le PEUPLE s'allie à la Convention, et que la Convention SE SERVE DU PEUPLE.

Il faut que les SANS-CULOTTES SOIENT PAYÉS, et RESTENT DANS LES VILLES.

Il faut leur procurer des ARMES, les COLÉRER, les éclairer.

Il faut EXALTER l'enthousiasme républicain par TOUS LES MOYENS POSSIBLES. »

Voilà donc expliquées toutes les réticences de Robespierre. Le *peuple*, à qui la société devait toute la protection nationale, c'étaient les sans-culottes ; les *ennemis* du peuple, à qui la société ne devait que la mort, c'étaient les *bourgeois*, les *riches* et les *lettrés*. Expliqué en deux mots, son gouvernement était le pillage pour but, et l'assassinat pour moyen.

Saint-Just n'avait que vingt-cinq ans en 1793. Il fut, avec tous les autres révolutionnaires, une exception à cette loi de la nature qui veut que la jeunesse soit vive, audacieuse, turbulente, mais brave, loyale et miséricordieuse. Robespierre, Camille Desmoulins, Saint-Just, reçurent beaucoup d'affronts ou beaucoup d'injures ; ils ne se battirent ni ne pardonnèrent jamais. Ils renvoyaient leurs cartels à Sanson, et faisaient de la place de la Révolution leur champ-clos. Peu de ces tribuns imberbes égalèrent la froide cruauté de Saint-Just. « Il est taciturne et observateur, disait de lui Robespierre ; mais j'ai remarqué qu'il a beaucoup de ressemblance avec Charles IX. » C'était assurément une calomnie, car Saint-Just n'aurait pas laissé vivre Henri IV.

Fanatique réfléchi, sophiste compassé, orateur sentencieux et dogmatique, Saint-Just avait une tête de feu et un cœur de glace. Ses haines n'étaient pas des sentiments, c'étaient des opinions. Elles étaient raisonnées et implacables. Acharné à la destruction de toutes les anciennes et puissantes familles, pour enrichir les sans-culottes, il voulut très sérieusement, en octobre 1793, faire travailler tous les nobles qui étaient alors en réclusion à creuser les canaux et à percer les routes. Arrêté par l'indignation du comité de Salut public, il s'en alla aux armées du Nord faire *rouler à toute force la guillotine*, suivant l'expression de Joseph Lebon. Ce n'est pas que ses doctrines républicaines fussent très sincères ni très anciennes. Simple électeur du Nivernais, il écrivait à Robespierre, en 1790, pour conserver les privilèges de son village, et il faisait partie, en 1792, de cette faction criarde et avide qui avait pris le faible et malheureux duc d'Orléans pour drapeau. Il avait donc été secrètement royaliste avec Pétion, Chabot, Camille Desmoulins et Danton, et il devint républicain comme eux quand il y eut avantage à l'être. Il ne paraît pas précisément qu'il ait montré cet instinct de la rapine qui s'allia, dans le cœur de tant, d'autres, avec l'instinct du sang ; cependant, et ce sont là des autorités graves et considérables, Barrère, en présence du comité de Salut public et du comité de Sûreté générale réunis, lui reprocha de n'avoir pas toujours

défendu la patrie sans intérêt personnel, et Buzot le présente comme ayant commis des crimes pour en avoir le profit.

Un peu plus lettré, un peu plus inventif que Robespierre, Saint-Just lui cherchait et lui élaborait des plans de gouvernement. Il fut comme le Siéyès de la Terreur. Il ne lui suffisait pas d'avoir préparé avec Hérault de Séchelles et Barrère la constitution de 1793, constitution si *parfaite*, dit naïvement Hun de ses auteurs, qu'on ne put jamais l'appliquer ; il eut la pensée d'organiser la France d'après un grand système, divisé en deux parties, dont l'une créait le gouvernement, et dont l'autre créait les mœurs. Il donna généreusement la première à Robespierre, qui s'en para dans son rapport du 23 décembre, et il se réserva la seconde, que la révolution du 9 thermidor l'empêcha de réaliser.

C'étaient en effet les idées de Saint-Just que Robespierre développait dans son rapport sur les principes du gouvernement révolutionnaire. Déjà, dans son discours du 10 Octobre, Saint-Just avait très nettement proposé la grande théorie de l'assassinat et du pillage.

Les maximes de paix et de *justice naturelle*, disait-il, *sont bonnes entre les amis de la liberté* ; mais *entre le peuple et ses ennemis*, il n'y a rien de commun que le glaive. » — Voilà pour l'assassinat.

« Il faut *appauvrir les ennemis du peuple*, disait-il encore, pour qu'ils n'entrent pas en concurrence avec lui. — Voilà pour le pillage.

Du reste, le peuple et ses ennemis étaient, flux yeux de Saint-Just, la même chose qu'aux yeux de Robespierre. Le peuple, c'étaient les *patriotes* ; les ennemis du peuple, c'étaient les *riches*. Robespierre n'avait ni précisé ni conola, et par conséquent le système ne marchait pas. C'est pour cela que Saint-Just vint, un mois après Robespierre, le 26 janvier 1794, reprendre l'organisation du gouvernement révolutionnaire. Il fut, lui, très explicite et très net.

La révolution nous conduit à reconnaître ce *principe* : que celui qui s'est montré l'ennemi de son pays *ne peut y être-propriétaire*.

Les *propriétés des patriotes sont sacrées*, mais *les biens des conspirateurs sont là pour tous les malheureux*. »

Rien, comme on voit, d'aussi simple que *le principe révolutionnaire* de Saint-Just, si ce n'est celui de Robespierre. Il consistait à exterminer les bourgeois et les riches, et à donner leur patrimoine aux assassins. Quant aux moyens d'extermination, on y avait largement pourvu avec les tribunaux

révolutionnaires. Il n'y en avait qu'un à Paris, Robespierre en proposa quatre.

Saint-Just ajoutait : « Les révolutions marchent de faiblesse en audace et de *crime en vertu*... Ce n'est guère que *par le glaive* que la liberté d'un peuple est fondée... OSEZ ! Ce mot renferme toute la politique de notre révolution. »

Robespierre, Marat et Danton, les trois hommes les plus féroces de la révolution, en furent aussi et naturellement les plus lâches. Le courage est toujours clément et miséricordieux. Il n'y avait entre ces trois poltronneries que cette nuance : Danton se sauvait, Marat se cachait et Robespierre chantait sa mort future comme le cygne. Cependant il ne négligeait pas non plus les caves, de même que Marat et Danton, surtout quand elles étaient profondes.

La première terreur de Robespierre éclata le 22 juin 1791, après la fuite du roi. Son imagination le lui représentait revenant à la tête d'une armée et châtiant les patriotes. « Je sais, s'écriait-il au club des Jacobins, qu'en accusant la presque universalité de mes confrères d'être contrerévolutionnaires, j'aiguise mille poignards et je me dévoue à toutes les haines ; je sais le sort qu'on me réserve, mais je recevrai presque comme un bienfait une mort qui m'empêchera d'être témoin des maux que je crois inévitables. » Et Camille Desmoulins, qui n'était pas plus rassuré que lui, ajoutait, en rapportant ces paroles : *C'était en effet comme son testament de mort qu'il venait de déposer dans les archives des Jacobins.*

Le second accès de terreur qui saisit Robespierre éclata le 18 juillet, le lendemain du seul quart d'heure de fermeté que La Fayette et Bailly montrèrent de leur vie, et qui amena l'affaire dite du Champ-de-Mars. Robespierre, plus ou moins compromis dans la pétition des Jacobins, se crut perdu, et il disparut avec une énergie que la peur seule est en état de communiquer à un homme.

« Je ne connais pas, dit à cette occasion M^{me} Roland, d'effroi comparable à celui de Robespierre dans ces circonstances. On parlait effectivement de lui faire son procès, probablement pour l'intimider. On disait qu'il s'ourdissait une trame aux Feuillants contre lui et les commissaires à la rédaction de la pétition des Jacobins. Nous nous inquiétâmes véritablement sur son compte, Roland et moi. Nous nous fîmes conduire chez lui, au fond du Marais, à onze heures du soir, pour lui offrir un asile ; mais il avait déjà quitté son domicile. Nous fûmes trouver Buzot pour lui dire qu'il ferait

peut-être bien d'entrer aux Feuillants, pour défendre ceux qu'on voulait persécuter. Buzot hésita quelque temps ; je ferai tout, dit-il, pour sauver ce malheureux jeune homme, quoique je sois loin de partager l'opinion de certaines personnes sur son compte. Il songé trop à lui pour tant aimer la liberté.

Enfin, le 10 août, pendant que les aveugles Girondins excitaient l'émeute et renversaient la monarchie au profit de la Montagne, les trois chefs futurs des sans-culottes, Danton, Robespierre et Marat, attendaient, tapis dans leur cave respective, que les partis imbéciles leur livrassent la France atterrée ; et cette ignominieuse lâcheté des trois maîtres de la patrie de Duguesclin, de Bayard et d'Henry IV, était un fait si public et si notoire, que Robespierre n'osa pas le nier quand Vergniaud le lui jeta à la face, le 10 avril 1793, en pleine Convention.

Ce n'était donc ni le talent ni le courage qui étaient les titres de Robespierre à la domination suprême : voyons enfin si c'étaient les principes.

De tous les hommes que l'égoïsme, la soif du pouvoir et les hasards de la révolution rendirent républicains et terroristes, Robespierre fut celui qui resta royaliste le plus longtemps et avec le plus d'opiniâtreté. La réunion des États-Généraux le trouva dévoué aux principes monarchiques ; il le demeura quatre ans, du commencement de 1789 à la fin de 1792, et il fut peut-être celui auquel les idées républicaines causèrent le plus de répugnance et le plus d'étonnement.

Robespierre était-il neveu de Damien, comme les⁵⁰ lui reprochent de s'en vanter, et comme d'autres contemporains l'affirment également ? C'est ce qu'il ne nous a pas été possible de vérifier ; mais une telle parenté n'avait rien ôté à son sang de sa sève royaliste, et c'est dès l'année 100, lorsqu'il n'était encore qu'écolier de rhétorique au collège de Louis-le-Grand, que Maximilien de Robespierre inaugurait sa carrière politique en complimentant, au nom de l'Université, Louis XVI et Marie-Antoinette à l'occasion de leur entrée solennelle à Paris, après le sacre. Sans doute de telles harangues sont beaucoup plus la fleur de l'esprit que le fruit de l'opinion ; mais l'âme de la jeunesse est franche et loyale, les calculs de l'ambitionne l'ont pas encore altérée, et Maximilien n'eût pas appelé, à seize ans, les bénédictions du Ciel sur deux couronnes encore humides de l'huile sainte, s'il avait senti poindre au fond de sa pensée le vague

pressentiment qu'il ferait couper, à trente quatre ans, les deux têtes qui les portaient⁵¹.

Lorsque l'Assemblée constituante sapa les bases de la monarchie en croyant lui donner, dans des maximes idéales, un fondement inébranlable, Robespierre fut de ceux qui s'imaginèrent pouvoir allier la doctrine de la royauté héréditaire avec la doctrine de la souveraineté inaliénable et imprescriptible des individus ; mais cette doctrine était celle des plus purs royalistes, et de Monnier ; lui même. D'ailleurs il était plein de respect pour le trône. Le 8 octobre 1789, il proposait pour la formule de la promulgation des lois : Louis, *par la grâce de Dieu* et par la volonté de la nation, roi des Français ; et si le 25 mai 1790 il lui échappa de nommer le roi *commis et délégué* de la nation, il se hâta de dire aux interrupteurs qu'on le *soupçonnait à tort de manquer de respect à la majesté royale, puisqu'elle n'était autre chose que la majesté nationale*, et que, dans son intention, ses termes avaient eu pour but d'en donner la plus magnifique idée.

Le 7 juin 1790, Robespierre, signalé par Camille Desmoulins comme ayant tenu publiquement un propos qui manquait *de réserve* à l'égard du dauphin, se hâta d'écrire pour protester, et il signa DE ROBESPIERRE, juste douze jours avant le décret du 19 juin qui abolissait les titres et les qualifications nobiliaires. Mais au mois de juillet 1791, et quelques jours après les événements du Champ-de-Mars, c'est-à-dire lorsque des pétitions avaient publiquement demandé la république, Robespierre, dans une *Adresse aux Français*, faisait encore plus nettement en ces termes sa profession de foi monarchique : " Quant au monarque, *je n'ai point partagé l'effroi que le titre de roi a inspiré à presque tous les peuples libres*. Pourvu que la nation fût mise à sa place, et qu'on laissât un libre essor au patriotisme que la nature de notre révolution avait fait naître, *je ne craignais pas la royauté, et même l'hérédité des fonctions royales dans une famille*, » Robespierre était donc à la fin de 1791 un royaliste constitutionnel de très bonne foi, et il le demeura jusqu'au 10 août 1792.

Toutefois, le 10 août 1792, Robespierre, quoique toujours royaliste, ne l'était pas de la même manière. La douzième livraison de son *Défenseur de la Constitution* contenait un avis annonçant que le journal allait désormais changer de titre, et il le continua en effet jusqu'au 15 mars 1793, sous le titre de *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants*.

Les événements du 10 août rendirent Robespierre orléaniste. Il fut en effet à cette époque l'allié apparent et public de Marat et de Danton, et il

enleva peu à peu la Commune aux influences de Pétion, tandis que Danton enlevait le ministère aux influences de Roland. M. de Rouillé expose avec précision à quel point Robespierre contribua par ses conseils et par ses promesses à égarer le duc d'Orléans ; et ce qui ne peut laisser aucun doute sur l'étroite union qui exista, du 10 août à la fin de l'année 1793, entre les orléanistes et Robespierre, c'est que le 16 décembre, lorsque les Girondins firent prononcer l'expulsion des Bourbons, tandis que Marat avait défendu le duc d'Orléans à la Convention, Robespierre le défendit le soir même aux Jacobins, et le décret du 16 était rapporté le 19 en ce qui touche le prince.

Voilà donc déjà deux évolutions politiques opérées par Robespierre. Jusqu'au 10 août 1792 il est royaliste constitutionnel ; après le 10 août, et jusqu'en 1793, il s'allie à la faction d'Orléans. Maintenant il va devenir républicain. Pourquoi ? L'histoire n'en sait rien, et assurément Robespierre n'en savait pas davantage.

Robespierre et ses amis songeaient à la dictature, même avant la chute de Louis XVI ; et ils sondaient, déjà les événements et les hommes qui pouvaient les aider à l'établir. Barbaroux, invité pendant le mois de juillet 1792 à une conférence chez Robespierre, en reçut la confiance formelle. " Robespierre, dit-il en parlant de la Révolution, se vanta beaucoup de l'avoir accélérée ; mais il soutint qu'elle s'arrêterait si quelque homme extrêmement populaire ne s'en déclarait le chef et ne lui imprimait un nouveau mouvement. *Je ne veux pas plus d'un dictateur que d'un roi*, lui répondit brusquement Rebecqui, et la conversation fut rompue. En sortant, Panis nous serra la main : « Vous avez niai saisi la chose, nous dit-il, il ne s'agissait que d'une autorité momentanée, et Robespierre est bien l'homme qui conviendrait pour être à la tête du peuple. » Beaucoup plus tard, au mois de mars 1793, Barbaroux rappela ces faits à Robespierre dans une conférence de membres de la Convention, en-présence de Meitlan, qui les rapporte ; et l'une des causes principales de la mort d'Hébert, au mois de mars 1794, fut précisément la confiance d'un projet de dictature que Robespierre lui avait faite, et à laquelle Hébert ne crut pas devoir s'associer.

La dictature fut en effet, depuis la chute de la monarchie, la pensée constante et suprême de Robespierre ; c'est pour l'établir qu'il avait préparé avec Saint-Just et avec Couthon le coup d'État du 9 thermidor, que les événements firent tourner contre lui. C'est là un fait désormais acquis à l'histoire, et que la publication des importants *Mémoires* de Barrère amis dans tout son jour.

« Dans les premiers jours de thermidor, dit Barrère, Saint-Just et Robespierre demandèrent une assemblée extraordinaire pour des propositions essentielles qui exigeaient la réunion des deux comités de Salut public et de Sûreté générale. La séance s'ouvrit à deux heures du matin. Robespierre propose d'abord l'établissement de quatre tribunaux révolutionnaires. Cette : proposition indigna tout le monde, mais on écoute l'orateur. On ne fait ressortir que les principales raisons qui s'opposent à de si terribles mesures. Cependant, pour connaître toute sa pensée et ses projets ultérieurs, on demande si c'est à ce plan d'établissement pénal que doivent se borner les délibérations.

« Pressés dans leurs retranchements, Lebas et Saint-Just prennent successivement la parole pour exposer la nécessité de réprimer avec force les ennemis du peuple qui sont au moment de triompher et de renverser l'œuvre de la liberté. C'est Saint-Just qui parle en second lieu, mais ses termes sont moins vagues.

— Le mal est à son comble, dit-il ; vous êtes dans la plus complète anarchie des pouvoirs et des volontés. La Convention inonde la France de lois inexécutées et souvent même inexécutables. Les représentants près des armées disposent à leur gré de la fortune publique et de nos destinées militaires. Les représentants en mission usurpent tous les pouvoirs, font des lois et ramassent de l'or auquel ils substituent des assignats. Comment régulariser un tel désordre politique et législatif ? Pour moi, je le déclare sur mon honneur et ma conscience, je ne vois qu'un moyen de salut : ce moyen c'est la concentration du pouvoir, c'est l'énergie attachée aux institutions politiques dont les anciens firent un si utile usage. »

L'impatience gagnait déjà tous les membres des deux comités. *Expliquez-vous ; où voulez-vous en 3 venir ?* s'écrie-t-on de toutes parts. Saint-Just reprend avec ce flegme qui est le caractère du machiavélisme et de l'ambition concentrés :

— Eh bien, je m'explique. Il faut une puissance dictatoriale autre que celle des deux comités ; il faut un homme qui ait assez de génie, de force, de patriotisme et de générosité, pour accepter cet emploi de la puissance publique ; il faut surtout un homme doué d'une telle habitude de la révolution, de ses principes, de ses phases, de son action et de ses divers agents, qu'il puisse répondre de la sûreté publique et du maintien de la liberté ; il faut enfin un homme qui ait en sa faveur l'opinion générale, la confiance du peuple, et qui soit en effet un citoyen vertueux et inflexible

autant qu'incorruptible. Cet homme, je déclare que c'est *Robespierre*. Lui seul peut sauver l'État,

Je demande qu'il soit investi de la dictature, et que les deux comités réunis en fassent dès demain la proposition à la Convention. »

« Nous trouvâmes, ajoute Barrère, les dictateurs un peu précoces. Après une discussion vive et courte, les dictateurs, honteux et dépités, se virent éconduits à l'unanimité, déboutés de leur proposition de dictature par un ordre du jour qui fut comme une déclaration de guerre.

« En effet, trois jours après, le 8 thermidor, les dictatoriaux dressèrent leurs batteries à la Convention par un discours très mielleux de Robespierre. »

On sait comment les hommes ouvertement menacés de la mort par Robespierre se révoltèrent, et comment, au lieu de prendre le gouvernement de la France, Robespierre ; Saint-Just, Couthon, avec leur faction tout entière, montèrent le 9 thermidor et les jours suivants sur l'échafaud.

On s'est demandé pendant cinquante ans quelle avait été la pensée secrète de Robespierre. La voilà très simplement et très nettement expliquée : Il voulait le pouvoir pour lui-même, et par tous les moyens qui le donnent, depuis la monarchie de Louis XVI jusqu'à sa propre dictature, en passant par deux combinaisons intermédiaires, qui furent la royauté du duc d'Orléans et la République. Ce fut donc un factieux vulgaire, moins courageux et moins capable que les autres, et par cela même plus dissimulé, plus prudent et plus heureux,

Si le coup d'État du 9 thermidor avait eu un résultat contraire, la république française aurait fini à Robespierre au lieu de finir à Napoléon ; car, une fois maître du pouvoir, il l'aurait exercé dans les conditions de modération, de fermeté et d'ordre qui rendent seules le pouvoir possible. Seulement, Robespierre était un avocat médiocre, tandis que Napoléon était un homme d'État de génie, et il est permis de croire que la France aurait subit la dictature sans la compensation de la gloire et des institutions que l'empereur lui a données.

Enfin, si, après avoir pris connaissance des portraits si bien coloriés de Robespierre, que nous venons de reproduire, il existait encore des personnes pour lesquelles ce héros de la Montagne fût un homme incompris, c'est qu'elles ont, il faut l'avouer, l'intelligence passablement obtuse. Car Robespierre en a fait assez ce semble pour expliquer aux moins clairvoyants tout ce qu'il voulait. Le moyen, en effet, de conserver quelque

doute sur ce grand citoyen, lorsqu'on se rappelle qu'il proposa de diviser le tribunal révolutionnaire en quatre sections, afin d'aller plus vite ; qu'il fit voter la loi du 22 prairial, qui supprimait l'instruction du 3^e procès et la défense des accusés, et que par suite des soins fraternels qu'il se donna en faveur de l'humanité, le tribunal révolutionnaire de Paris expédia la besogne suivante.

En novembre 1793, il y eut 250 guillotines ; en décembre, 255 ; en janvier 1794, il y en eut 131 ; en février, 102 ; en mars, 99 ; en avril, 173 ; en juin, 497 ; de juillet jusqu'au 27 ou 9 thermidor, 516 : total, depuis l'établissement du tribunal jusqu'à la chute de Robespierre, 2022 personnes, dont près de 1200 femmes.

Il nous paraît difficile de croire qu'un personnage qui avait une politique si nette soit encore *incompris*.

FIN.

LISTE

DES MEMBRES DE LA CONVENTION NATIONALE,
avec le vote de chacun d'eux dans le procès de Louis XVI.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
		Haute-Garonne ¹.	
Jean Mailhe,	la mort.	il demande, si cette opinion passe, que l'assemblée discute le point de savoir s'il conviendra à l'intérêt public que l'exécution ait lieu sur-le-champ, ou qu'elle soit différée. Cette proposition est indépendante de son vote.	Exilé en 1816.
Delmas,	la mort.		
Projean,	la mort.	la réclusion et l'expulsion à la paix, comme mesure de sûreté générale.	Exilé en 1816. Messager d'Etat.
* Pérez ² ,			
Julien,	la mort.		Préfet en 1816
Calès,	la mort.		
Desazy,	la mort.	il demande, etc. (C'est l'amendement de Mailhe, Haute-Garonne.)	Guillotiné le 5 avril 1794.
Rouzet,	la mort.	la réclusion à temps comme mesure de sûreté générale.	
Rulh,		la réclusion jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République française; le bannissement alors, sous peine de mort	
Mazade,		La réclusion perpétuelle.	

¹ Par suite d'un roulement qui s'opérait entre les départements pour procéder aux appels nominaux, c'est le département de la Haute-Garonne qui fut le premier appelé. Nous conservons cet ordre pour l'intelligence des amendements successivement reproduits: celui de Mailhe, par exemple, fut adopté par beaucoup de membres; il suffira d'y renvoyer.

² Les noms précédés d'un * ont été députés aux États-Généraux.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
		Gers.	
Laplaigne,	la mort.	La réclusion jusqu'à l'affermissement de la liberté, et le bannissement ensuite.	Exilé en 1816.
Maribon-Moutaut,	la mort.		
Descamps,	la mort.		Exilé en 1816.
Cappin,			
Barbeau-Dubarron,	la mort.		Exilé en 1816.
Laguire,	la mort.		
Ichon,	la mort.		Inspecteur de la loterie en 1814.
Bousquet,	la mort.	la réclusion; l'expulsion à la paix.	
Moyssset,			
—	—	Gironde.	
Vergniaud,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	Guill. le 31 octobre 1793.
Guadet,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	Guill. le 25 juin 1794.
Gensonné,	la mort.	il demande qu'afin de prouver à l'Europe que la condamnation de Louis n'est pas l'ouvrage d'une faction, la Convention délibère, immédiatement après son jugement, sur les mesures de sûreté à prendre en faveur des enfants du condamné et contre sa famille; et qu'afin de prouver aussi qu'elle n'admet point de privilège entre les scélérats, elle enjoigne au ministre de la justice de poursuivre par devant les tribunaux les assassins des 2 et 3 septembre.	Guill. le 31 octobre 1793.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Grangeneuve,		la réclusion.	Guill. le 20 décembre 1793.
Jay de Sainte-Foy,	la mort.		
Ducos,	la mort.		Guill. le 30 octobre 1793.
Garaud,	la mort.		
Boyer - Foufrède,	la mort.		Guill. le 31 octobre 1793.
Duplantier,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	
Deleyre,	la mort.	la réclusion jusqu'à la paix, ou jusqu'à ce que l'indépendance de la République soit reconnue; le bannissement ensuite.	Guill. le 30 octobre 1793.
Lacaze,			
Bourgoin,		la réclusion.	
—	—	—	—
Hérault.			
Cambon,	la mort.		
Bonnier.	la mort.		
Curée,		la réclusion et la déportation à la paix.	Sénateur.
Viennet,		la réclusion jusqu'à la paix ou jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République; le bannissement alors sous peine de mort.	
Rouyer,	la mort.		
Cambacérès,		les peines prononcées par le code pénal, avec sursis jusqu'à la paix : alors faculté de commuer ces peines; mais leur exécution rigoureuse dans les vingt-quatre heures de l'invasion qui pourrait être faite du territoire français par l'ennemi.	

Noms des Députés	POUR	VOTES.	Observations
Bunel,		la réclusion comme mesure de sûreté générale, sauf la déportation, suivant les circonstances.	S'est tué.
Fabre,	la mort.		Tuée 12 janvier 1794.
Castilhon,		la réclusion; le bannissement à la paix, sous peine de mort.	
—	—	—	—
Ile-et-Vilaine.			
*Lanjuinais,		la réclusion, le bannissement à la paix, sous peine de mort.	Pair de France
*Defermont,	la mort.	la réclusion.	
Duval,	la mort.		Messenger d'État 1814.
Sevestre,			
Chaumont,	la mort.	la réclusion à perpétuité.	
*Lebreton,		la détention jusqu'aux prochaines assemblées primaires, qui pourront confirmer la peine ou la commuer.	
Dubignon,			
Obelin,		la détention; la déportation à la paix.	
Beaujard,	la mort.		Représentant de la chambre 1815.
Maurel,		la détention jusqu'à la paix et à l'affermissement de la République; le bannissement ensuite.	
—	—	—	—
Indre.			
Porcher,		la détention, le bannissement à la paix.	Pair de France
Thabaud,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	Administrateur de la loterie en 1815.
Pepin,		la détention; la déportation à la paix.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations.
Boudin,		la détention; la déportation à la paix.	
Lajenne, Derazey,	la mort.	la réclusion, sauf la déportation, suivant les circonstances.	
—	—	—	—
Indre-et-Loire.			
* Niche,	la mort.		
Dupont,	la mort.		
Pottier,	la mort.		
Gardin,		la réclusion; la déportation à la paix.	Exilé en 1816.
Ruelle,	la mort.	la mort, conformément au code pénal; il demande que l'assemblée examine si, sous les rapports politiques, il ne serait pas de l'intérêt public de commuer la peine ou d'en suspendre l'exécution.	Guill. le 31 octobre 1793. Exilé en 1816.
Champigny, Ysabeau, Bodin,	la mort. la mort.	la réclusion; le bannissement, sous peine de mort, un an après la paix.	Président de la cour royale de Poitiers.
—	—	—	—
Isère.			
Baudran,	la mort.		Membre de la cour de cassation en 1815.
Genevois, Servonai,	la mort.	la réclusion; le bannissement à la paix, sous peine de mort.	
Amar, Prunelle-Lierre	la mort.	le bannissement sans délai, avec toute sa famille, sous peine de mort.	Guillotiné. Président de la cour de Grenoble.
Réal,		la détention provisoire, par mesure de sûreté générale, sauf à commuer cette peine dans des temps plus calmes.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations.
Boissieux,		la détention; le bannissement à la paix.	
Génissieux,	la mort.	il demande, etc. (Voyez, Mailhe, Haute-Garonne.)	
Charrel,	la mort.		
—	—	—	—
Jura.			
* Vernier,		la détention; le bannissement à la paix.	Mort sénateur.
Laurençot,		la réclusion; le bannissement à la paix.	
* Grénet,	la mort.		
Prost,	la mort.		
Aymon,	la mort.		
* Babey,		la détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.	
Ferroux,	la mort.	la détention perpétuelle, sauf à la commuer en déportation, suivant les circonstances.	
Bonguyode,			
—	—	—	—
Landes.			
Dartigoyte,	la mort.	sans délai.	
Lefranc,		la réclusion; le bannissement à la paix.	
Codroy,		la détention	
Ducos aîné,	la mort.		
Dizès,	la mort.		
* Sauriac,		la détention de Louis et de sa famille dans un lieu sûr, jusqu'à la paix, sauf à prendre alors les mesures les plus utiles.	Mort évêque constitutionnel
—	—	—	—
Loire-et-Cher.			
* Grégoire,		absent par commission.	Evêque const.
Chabot,	la mort.		Guillotiné le 5 avril 1794.
Brisson,	la mort.		
Fressine,	la mort.		

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations.
Leclerc,		la détention perpétuelle.	Juge au tribunal civil de Vendôme.
Venaille,	la mort.		
Foussedoire,	la mort.		
—	—	—	—
		Haute-Loire.	
Reynaud,	la mort.		Mort en novembre 1796.
Faure,	la mort.	avec exécution dans le jour.	
Deléker,	la mort.		
Flageas,	la mort.		Représentant de la chambre en 1815.
* Bonnet fils,	la mort.		
Camus,		absent par commission.	
Barthélemy,	la mort.		Pair de France, arrêté par Dumaurier et prisonnier de l'empereur d'Allemagne.
—	—	—	—
		Loire-Inférieure.	
Meaulle,	la mort.	la réclusion; la déportation à la paix.	Président du tribunal de la Seine, 1811.
Lefèvre,			Mort 1796.
* Chaillon,		la réclusion; la déportation à la paix.	
Mellac,		la réclusion; la déportation à la paix.	Mort 1795.
Villers,	la mort.		
Fouché,	la mort.		Ministre, duc.
* Jarry,		la réclusion; le bannissement à la paix.	
Coustard,		la réclusion; le bannissement à la paix.	Guillotiné le 7 novembre 1793.
—	—	—	—
		Loiret.	
Gentil,		la détention; la déportation à la paix.	
Gassan-Coulon		la réclusion comme mesure de sûreté générale.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations.
Lepage,		la détention; le bannissement à la paix.	
Pellé,		la détention; la déportation à la paix.	
Lombard-Lachaux,	la mort.		
Guérin,		la détention; l'expulsion à la paix.	
Delagouille,	la mort.		
Louvet-Coupravy,	la mort.	la mort, sous la condition expresse de surseoir jusqu'après l'établissement de la Constitution.	
Léonard Bourdon,	la mort.	l'exécution dans les vingt-quatre heures.	
—	—	—	—
		Lot.	
Laboissière,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne)	
Cledet,	la mort.		
Sallèles,		la réclusion; le bannissement à la paix.	
Jean Bon-Saint-André,	la mort.		
Monmayou,	la mort.		Exilé en 1816
Cavaignac,	la mort.		Préfet en 1813
Bouygues,		la réclusion.	
Cayla,		absent par maladie.	
Delbrel,		la mort, sous la condition expresse de surseoir jusqu'à ce que la Convention ait prononcé sur le sort des Bourbons.	Représentant de la chambre 1815.
Albouys,		la réclusion; le bannissement à la paix.	
—	—	—	—
		Lot-et-Garonne.	
Vidolot,	la mort.	la réclusion.	
Laurent,			
Paganel,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne)	
* Claverie,		la réclusion; le bannissement à la paix.	
Laroche,		la réclusion; le bannissement à la paix.	Juge à Agen.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
* Boussion, Guyet-Laprade	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	Mort en 1816
Fournel, Noguer,	la mort.	la réclusion jusqu'à la paix, et le bannissement dans un moment opportun.	
Barrot,		Lozère. la déportation de Louis, de sa femme et de ses enfants, à titre de mesure de sûreté générale, dans une de nos îles les plus inaccessibles, à l'époque qui sera déterminée par la Convention. Ils y seront gardés par un corps de Parisiens et de fédérés, jusqu'à ce que cette mesure soit jugée inutile.	Membre du corps législatif en 1815.
Châteauneuf-Randon,	la mort.		
Servière,	la mort.	la mort, dans le cas seulement où l'ennemi envahirait le territoire français; jusque-là la réclusion dans un lieu de sûreté.	
Monestier,	la mort.	la mort avec sursis jusqu'à la paix.	
Pelet,		absent par commission.	
Choudieu,	la mort.	Maine-et-Loire.	Lieut. de police exilé en 1816.
Delaunay (d'Angers), Désboulrières,	la mort.	la réclusion de Louis; sa déportation à la paix, ainsi que celle de sa famille	Exécuté en l'an II.
* Larevellière-Lépeaux,	la mort.		Directeur.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Pilastre,		la réclusion ; le bannissement à la paix.	Député.
Leclerc,	la mort.		Membre du corps législatif
Dandenac aîné		la réclusion ; le bannissement à la paix.	
Delaunay jeune		la réclusion ; le bannissement à la paix.	
Pérard,	la mort.		
Dandenac jeune		la déportation de tous les prisonniers du Temple.	
Lemaignan,		la détention ; le bannissement à la paix.	Sous-préfet.
Manche.			
Gervais-Sauvé		la réclusion ; la déportation à la paix.	
Poisson,		la réclusion ; la déportation à la paix.	
Lemoine,	la mort.		
Letourneur,	la mort.		
Ribet,	la mort.	la mort, avec la réserve qu'il y sera sursis jusqu'à ce que toute la race des Bourbons ait quitté le territoire de la République.	Direct., préfet.
Pinel,		la détention ; la déportation à la paix.	
Lecarpentier	la mort.		Avocat.
de Valognes,			
Havin,	la mort.		Conseiller à la cour de Caen, exilé en 1816.
Bonnesœur,	la mort.	la mort avec sursis jusqu'à ce que l'acte d'accusation soit porté contre Marie-Antoinette, et que la famille des Capet ait quitté la France.	
Engerran,		la détention perpétuelle.	Membre du corps législatif
Brelel.		la détention ; le bannissement à la paix.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Laurence-Ville-Dieu,	la mort.	la mort; sursis à l'exécution tant que l'Espagne ne fera pas la guerre à la France, et jusqu'à ce que l'Allemagne nous ait donné une paix honorable.	Exilé en 1816.
Hubert,	la mort.		Exilé en 1816.
—	—	—	—
Marne.			
* Priour,	la mort.		S'est suicidé en 1797.
Thuriot,	la mort.		
Charles Charlier,	la mort.		
Lacroix-Constant,	la mort.		
Deville,	la mort.	la réclusion; le bannissement à la paix.	Insp. des forêts exilé en 1816.
* Poulain,			
Drouet,	la mort.	la réclusion; le bannissement à la paix.	Prisonnier des Autrichiens.
Armenville, Blanc,	la mort.		Mort à l'hôpital
Batellier,	la mort.		Maire de Vitry en 1814.
—	—	—	Procur. impér. à Vitry.
Haute-Marne.			
Guyardin,	la mort.	l'exécution dans les vingt-quatre heures.	Conseiller à la cour de Dijon, exilé en 1816.
* Monnel,	la mort.		
Roux,	la mort.	le bannissement.	Employé dans les droits-réunis, exilé 1816
Valdrucbe,	la mort.		
Chaudron,	la mort.		
* Lalo,	la mort.		
Waudelincourt			

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Mayenne.			
Bissy jeune,	la mort.	sursis jusqu'au moment où les puissances étrangères envahiraient le territoire français; et dans le cas où elles ne feraient pas cette invasion, et où la paix serait assurée, il demande que la Convention ou l'Assemblée qui lui succédera délibère s'il y a lieu alors de commuer la peine.	Conseiller à la cour d'Angers en 1816.
Joachim Esque	la mort.		Exilé en 1816.
Durocher	la mort.		
* Enjubault,	la mort.	sursis jusqu'au moment, etc. (Voyez Bissy jeune, Mayenne.)	Membre du corps législatif
Servcau,	la mort.	sursis jusqu'au moment, etc. (Voyez Bissy jeune, Mayenne.)	
Plaichard Chottière,		la détention de Louis, son bannissement, ainsi que celui de sa famille, à la paix.	
Villars,		la détention; le bannissement à la paix.	
Réné François, le jeune,		la détention perpétuelle.	
Meurthe.			
Sallès,		la détention; le bannissement à la paix.	Guillotiné à Bordeaux le 19 juin 1794.
Mallarmé,	la mort.		Receveur des droits-réunis.
Lavasseur,	la mort.		Membre du corps législatif exilé en 1816.
Mollevault,		la détention; le bannissement à la paix.	
Bonneval, Lalande,	la mort.	le bannissement le plus prompt.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Michel, Zangiacomi fils		la détention; le bannissement à la paix. la détention; le bannissement quand la sûreté publique le permettra.	
—	—	—	—
Moreau, Marquis,		Meuse. la détention; le bannissement à la paix. la détention comme otage responsable sur sa tête des nouvelles invasions que les puissances étrangères pourraient faire sur le territoire de la République; le bannissement au moment où les représentants du peuple croiront pouvoir sans danger exécuter cette mesure.	Préfet, mort en 1823.
Tocquot		la détention; le bannissement à la paix, et jusqu'à ce que les puissances de l'Europe aient reconnu l'indépendance de la République.	
Pons de Verdun Roussel,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	
Bazoche,		la détention comme otage etc. (Voyez Marquis, même département.)	Membre de la chambre des représentants en 1815.
Humbert,		la détention, le bannissement à la paix, sous peine de mort.	Commissaire de la trésorerie
Harmand,		le bannissement immédiat.	
—	—	—	—
Lemaillard,		Morbihan. la détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.	Membre du corps législatif

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Lehardy,		la détention de Louis, son bannissement et celui de tous les Bourbons, après l'acceptation de la Constitution par le peuple.	Guillotiné le 31 octobre 1795.
Corbel,		la détention comme otage, sauf les mesures ultérieures:	
Lequinio,	la mort.		Juge à Vannes.
Andrein,	la mort.	avec la condition d'examiner s'il est expédient ou non de différer.	
Gillet,		la détention de Louis, son bannissement et celui de sa famille, à la paix.	Tué par le Cat.
Michel,		la réclusion; la déportation dès que la sûreté publique le permettra.	
Rouault,		la réclusion; l'expulsion à la paix.	
—	—	—	—
Merlin de Thionville,		Moselle. absent par commission.	Il a écrit qu'il votait pour la mort.
* Anthoine,	la mort.		
Couturier,		absent par commission.	
Hentz,	la mort.		Exilé en 1814.
Blaux,		la détention; le bannissement à la paix.	
Thirion,	la mort.		
Becker,		la détention perpétuelle.	
Bar,	la mort.		
—	—	—	—
Sautereau,	la mort.	Nièvre.	
Dameron,	la mort.		
Leflot,	la mort.		
Guilleraut,	la mort.		Conseiller à la cour de Bourges.
Legendre,	la mort.		Exilé en 1816.
Goyre-Laplanche.	la mort.	dans le plus bref délai.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
* Jourdan,		la détention ; le bannissement au moment où la Convention ou la législature suivante croira pouvoir, sans danger, procéder à l'exécution de ce décret.	
—	—	—	—
		Mord.	
* Merlin de Douai	la mort.		
Duhem,	la mort.		
Gossuin,		absent par commission.	
Cochet,	la mort.		Juge au tribunal criminel.
Fockedey,		la détention de Louis et de sa famille ; leur bannissement quand le danger de la patrie n'existera plus.	Juge au tribunal de Bruxelles
Lesage-Senault	la mort.	l'exécution dans les vingt-quatre heures.	
* Aoust,	la mort.		Maire de Quincy.
Boyaval,	la mort.		
Briez,	la mort.		
Carpentier,	la mort.		
Sallengros,	la mort.		
Poullietier,	la mort.	dans vingt-quatre heures.	
—	—	—	—
		Oise.	
Coupé,	la mort.		
Calon,	la mort.		
* Massieu,	la mort.		
Charles Villette		la réclusion ; le bannissement à la paix.	
Mathieu,	la mort.		
Anacharsis	la mort.		Guillotiné le 24 mars 1794.
Clootz,			Directeur de l'école de droit
Portiez,	la mort.	il demande, etc. (Voyez, Mailhe, Haute-Garonne).	Mort pendant la session.
Godefroy,		absent par commission.	Conseiller à la cour impériale d'Amiens.
Bezard,	la mort.		

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Isoré, Delamarre,	la mort.	la réclusion, le bannissement six mois après la paix, en énonçant toutefois que Louis, par ses crimes, avait mérité la mort.	Exilé en 1816. Prisonnier de l'empereur d'Allemagne.
Bourdon,	la mort.	—	—
Dufriehe- Valazé,	la mort.	Orne. sursis jusqu'à ce que l'assemblée ait prononcé sur le sort de la famille de Louis.	Guillotiné le 31 octobre 1793.
Lahosdinière, Plat-Beaupré,	la mort. la mort.	sursis jusqu'à ce que l'assemblée ait pris des mesures pour que la famille des Bourbons ne puisse nuire à la République.	
Dubogé,	la mort.	la réclusion pendant la guerre; le bannissement après la paix, l'affermissement du gouvernement républicain, et sa reconnaissance par les puissances de l'Europe. Et si, au mépris de pareilles mesures, quelques-unes de ces mêmes puissances envahissaient le territoire français, il condamne dès à présent Louis à perdre la tête, aussitôt que la première prise d'une de nos villes frontières aura été officiellement connue des représentants de la nation.	
Dugne-Dassé,		la détention; le bannissement à la paix.	
Desgrouas, Thomas,	la mort. la mort.	avec sursis jusqu'au cas où l'ennemi envahirait le territoire français.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Fourney,		la détention ; la déportation à la paix, sous peine de mort, à la condition de la ratification immédiate du peuple, à laquelle seront également envoyés les décrets d'abolition de la royauté, de l'unité et indivisibilité de la République, et de la peine de mort contre ceux qui tenteraient le rétablissement de la royauté.	
Julien Dubois,	la mort.		
Colombel,	la mort.		
—	—	—	—
* Robespierre,	la mort.	Paris.	Guillotiné le 28 juillet 1794.
Danton,	la mort.		Guillotiné le 5 avril 1794.
Collot-d'Herbois,	la mort.		Déporté à la Guyanne.
Manuel,		la détention dans un fort ailleurs qu'à Paris, jusqu'à ce que l'intérêt public permette la déportation.	Guillotiné le 14 novembre 1793.
Billand-Varennes,	la mort.	dans les vingt-quatre heures.	Déporté à la Guyanne.
Camille Desmoulins,	la mort.		Guillotiné le 5 avril 1794.
Marat,	la mort.	dans vingt-quatre heures.	Tué par Charlotte Corday le 14 juil. 1793.
Laviconterie,	la mort.		
Legendre,	la mort.		
Raïmon.	la mort.	dans vingt-quatre heures.	
Paris,	la mort.		
* Sergent,	la mort.		Graveur à Milan en 1813.
Robert,	la mort.		
Dusaulx,		le bannissement à la paix.	
Fréron,	la mort.	l'exécution dans vingt-quatre heures.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Beauvais,	la mort.	la détention jusqu'à la paix, et la mort dans le cas d'envahissement du territoire français de la part des puissances étrangères.	Guillotiné le 5 avril 1794.
Fabre-d'Eglantine,	la mort.		Guillotiné le 27 juin 1794.
Osselin,	la mort.		Guillotiné le 28 juillet 1794.
Robespierre jeune,	la mort.		Mort à Bruxelles.
David,	la mort.		
Boucher, Laignelot, Thomas,	la mort.		
P.-P. duc d'Orléans-Egalité,	la mort.		Guillotiné le 7 novembre 1793
Pas-de-Calais.			
Carnot,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	Exilé, mort en 1825.
Duquesnoy,	la mort.		S'est poignardé
Lebas,	la mort.		S'est tué.
Thomas Payne,		la détention; le bannissement à la paix.	
Personne,		sans le délai de la loi.	
Guffroy, Enlard,	la mort.	la déportation dans une de nos îles pour y être détenu, et le bannissement de toutes les terres de la République à la paix.	Membre des représentants en 1813.
Bollet, Magniez,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	
Dauncou,		la détention; la déportation à la paix.	Député en 1829.
Variet,		la détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Puy-de-Dôme.			
Couthon, Gibergues, Maignet, Romme, Soubrany, Bancal,	la mort. la mort. la mort. la mort. la mort.	la détention comme otage sous la condition de répondre sur sa tête de l'invasion du territoire français par l'ennemi; le bannissement à la paix.	Guill. le 28 juillet 1794. s'est poignardé: Guill. en 1795 Prisonnier de l'Empereur d'Allemagne.
Girod-Couzol,		la détention; le bannissement à la paix.	membre du corps législatif.
Rudel, Blancval, Monestier, Dulaure, Laloue,	la mort. la mort. la mort. la mort. la mort.		homme de let. exilé en 1816.
Pyrénées-Hautes.			
Barrère,	la mort.		Résident à Bruxelles.
Dupont,	la mort.	avec sursis jusqu'à l'expulsion de la famille des Bourbons.	
Certoux,		la détention; le bannissement à la paix.	
Picqué,	la mort.	avec sursis jusqu'à la fin des hostilités.	
Féraud,	la mort.		assassiné dans la Convention le 20 mars 1793.
Lacrampe,	la mort.		Membre du corps législatif.
Pyrénées-Basses.			
Sanadon,		la détention jusqu'à ce que la République soit reconnue par les puissances de l'Europe; le bannissement alors sous peine de mort.	

Noms des députés.	POUR	VOTES.	Observations
Comte,		le bannissement à la paix, sous peine de mort.	
* Pémarlin,		la détention; le bannissement à la paix.	
Maillan,		la détention; le bannissement après l'affermissement de la République.	
Casenave.		la détention; le bannissement à la paix.	
Neveux,		la détention; sauf à prendre à la paix des mesures ultérieures.	
—	—	—	—
Gu e,		Pyrénées-Orientales. la détention; le bannissement à la paix.	
Fabre,		absent par maladie.	
Biroteau,	la mort.	sursis jusqu'à la paix et après l'expulsion des Bourbons.	Guillotiné à Bordeaux le 14 oct. 1795.
Montégut,	la mort.		
Cassanyes,	la mort.		
—	—	—	—
* Riewbel,		Haut-Rhin. absent par commission.	
Ritter,	la mort.		
Laporte,	la mort.		
Johannot,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	
* Pflieger aîné,	la mort.		
Albert aîné,		la détention; le bannissement à la paix.	Procureur du roi 1814.
Dubois,		la détention; le bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Avoué à Colmar.
—	—	—	—
Ruhl,		Bas-Rhin. absent par commission,	S'est tué le 29 mai 1796.
Laurent,	la mort.		
Beutabolle,	la mort.		
Deutzel,		absent par commission.	
Ehrmann,		absent par maladie.	Conseiller à la cour de Colmar

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Louis, Arbogast, Christiani, Simond,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix. la détention; le bannissement à la paix. absent par commission.	Guillotiné le 17 avril 1794.
Chasset,		Rhône-et-Loire. la détention; le bannissement à la paix.	
Dupuis fils,	la mort.		Juge à Montbrison, exilé en 1816.
Vitet,		la détention et le bannissement de la race des Bourbons.	
Dubouchet, Béraud,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	
Privassen, Patrin,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	
Moulin,	la mort.	sursis jusqu'après le bannissement des Bourbons.	
Michet, Forest,		la détention perpétuelle. la détention; le bannissement à la paix.	
Noel Pointe, Cusset,	la mort. la mort.		Fusillé le 10 oct. 1796.
Javogue fils,	la mort.		Fusillé le 9 oct. 1796.
Lanthenas,	la mort.	sursis jusqu'à ce que nos ennemis nous laissent en paix, et que la constitution soit parfaitement assise; la proclamation de ce décret avec appareil, dans la République et dans toute l'Europe; l'abolition de la peine de mort le lendemain du jour qui suivra la décision de la Convention, en	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Fournier,	—	exceptant Louis, si ses parens et ses prétendus amis envahissent notre territoire. la détention; le bannisse- ment à la paix.	—
Haute-Saône.			
Gourdan,	la mort.		Juge à Vesoul, exilé en 1816
Vigneron,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Siblot,	la mort.	il demande, etc. (Voyez, Mailhe, Haute-Garonne.)	
Chauvier,		la détention, le bannisse- ment à la paix	
Balivet,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Dornier,	la mort.		
Bolot,	la mort.		Exilé en 1816
Saône-et-Loire.			
Gelin,	la mort.		
Mazuyer,		la détention; le bannisse- ment à la paix, avec toute sa famille.	
Carra,	la mort.		
Guillermín,	la mort.		
Reverchon,	la mort.		
Guillemandet,	la mort.		
Beaudot,	la mort.		
Bertucat,		la détention perpétuelle.	
Mailly,	la mort.		
Moreau,	la mort.		
Mont-Gilbert,	la mort.	sursis jusqu'à l'affermisse- ment de la paix et de la constitution; le peuple sera consulté pour con- firmer ou commuer; exé- cution néanmoins, en cas d'invasion.	
Sarthe.			
Richard,	la mort.		

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Primaudière, Salmon,	la mort.	la réclusion ; l'expulsion à la paix, et après l'affermisse- ment de la constitution. exécution prompte.	Guillotiné le 5 avril 1794. Juge à Gourdon
Phelippaux,	la mort.		
Boutrone, Levasseur, Chevalier,	la mort. la mort.		
Froger, Siegès, Le Tourneur,	la mort. la mort. la mort.		
Seine-et-Oise.			
Le Cointre, Hausmann, Bassal, Alquier,	la mort. la mort. la mort.	absent par commission. sursis jusqu'à la signature de la paix, époque à la- quelle, soit la Conven- tion nationale, soit le corps législatif qui la remplacera, pourront faire exécuter le jugement ou commuer la peine ; et néanmoins en cas d'in- vasion du territoire fran- çais par les puissances étrangères, ou par les ci- devant français émigrés, l'exécution du jugement vingt-quatre heures après qu'on aura été informé des premières hostilités.	Guillotiné le 5 avril 1793.
Gorsas,		la détention ; le bannisse- ment à la paix, sous peine de mort.	
Andouin, Treillard,	la mort. la mort.	sursis à l'exécution, pour le plus grand intérêt de la République.	
Roys,	la mort.	sursis jusqu'à la ratification de la constitution par le peuple.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Tallion, Hérault-de-Sé- chelles, Mercier, Kersaint,	la mort.	absent par commission. la détention perpétuelle. l'ajournement de la peine à prononcer jusqu'après la guerre, la détention jus- que-là.	Guillotiné le 5 avril 1794.
Marie-Joseph Chénier, Dupuis,	la mort.	la détention, confiée à une garde départementale, jusqu'à l'affermissement de la constitution, mo- ment auquel le peuple prononcera sur le sort de Louis comme il le ju- gera convenable.	
Seine-Inférieure.			
Albitte,	la mort.		Mort dans la campagne de Russie.
Pocholle, Hardy,	la mort.	la détention; le bannisse- ment à la paix.	Directeur des droits-réunis.
Yger,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Hecquet,		la détention; le bannisse- ment à la paix, sous peine de mort.	
Duval,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	Préfet, mort en 1819.
Vincent,		la détention; son bannisse- ment et celui de sa fa- mille lorsque la nation le trouvera convenable.	
Faure,		la détention pendant la guerre.	Annobli en 1814.
Lefèvre,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	Président au tribunal de Paris.
Blutel,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Bailleul,		la détention.	

Noms des Députés:	POUR	VOTES-	Observations.
Mariette ,	la mort.	la détention ; le bannissement à la paix ; néanmoins, mis à mort dans le cas où les puissances étrangères feraient quelques efforts en sa faveur.	
Doublet,		la détention ; le bannissement après l'affermissement de la République.	
Ruhault,		la détention ; le bannissement après l'affermissement de la République.	
Bourgeois,		la détention, le bannissement à la paix.	
Delahaye,		la détention ; le bannissement à la paix.	
Seine-et-Marne.			
Mauduit, Bailly-Jully,	la mort.	la détention ; le bannissement deux ans après la paix.	Préfet en 1813
Tellier,	la mort.		S'est tué le 17 septemb. 1793
Cordier, Viquy,	la mort.	la détention ; le bannissement à la paix.	
Geoffroy jeune, Bernard-des- Sablons, Humbert,	la mort.	la détention ; la déportation à la paix. avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution.	Commissaire à la trésorerie
Opoix ,		la détention ; la déportation à la paix.	
Defrance ,		la détention, et le bannissement à la paix.	Directeur de la poste de Nantes
Bernier,		la détention jusqu'à l'acceptation de la constitution, moment auquel le peuple en disposera suivant son intérêt.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
		Deux-Sèvres.	
Leccointe-Puyraveau,	la mort.		Commissaire général de police à Marseille
Jard-Pauvilliers,		la détention; le bannissement à la paix.	
Auguis,		la détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.	
Duchastel,		le bannissement.	Guill. le 30 octobre 1793.
Dubrenil-Chambardel,	la mort.		
* L'Official,		la détention; la déportation à la paix	
* Cochon,	la mort.		Exilé en 1816.
—	—	—	—
		Somme.	
Saladin,	la mort.	la détention.	
Rivery,		la détention; le bannissement à la paix.	Membre du corps législatif
Gantois,		la détention; le bannissement à la paix.	
Devérité,		la détention; le bannissement à la paix.	
Asselin,		la détention; la déportation à la paix.	
Delacloy,	la mort.	avec sursis jusqu'à la paix; exécution néanmoins si l'ennemi paraît sur la frontière : propositions indivisibles.	
Florent Louvet		la détention, et le bannissement à la paix.	
Dufestel,		la détention, et le bannissement à la paix.	
Sillery,		la détention, ainsi que celle de sa famille; leur bannissement après l'affermissement de la République.	Guillotiné le 31 octobre 1793.
François,	la mort.		
Hourier,	la mort.		
Martin-Saint-Prix,		la détention, et le bannissement à la paix.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations.
André Dumont,	la mort.	Tarn.	Préfet en 1815 exilé en 1816.
—	—		—
Lasource,	la mort.		Guillotiné le 31 octobre 1793.
Lacombe Saint-Michel, Solomiac,	la mort.		
Campmas,	la mort.	la détention, et le bannissement à la paix.	Président de la c. de Toulouse
Marvejouls,		la détention, et la déportation à la paix.	
Dauberneuil, Gouzy,	la mort.	absent par maladie. avec sursis jusqu'à ce que la Convention ait prononcé sur le sort de la famille des Bourbons.	Exilé en 1816.
* Roehégude,		la détention, et le bannissement à la paix.	
Meyer,	la mort.	Var.	—
—	—		—
Escudier,	la mort.		
Charbonnier,	la mort.		
* Ricord,	la mort.		Juge.
* Isnard,	la mort.		Exilé en 1816
Despinassy,	la mort.		
Roubaud, Antiboul,	la mort.		Guillotiné le 31 oct. 1793.
Barras,	la mort.	la détention comme mesure de sûreté générale.	—
—	—	Vendée.	—
* Goubilleau - Fontenay,	la mort.		exécution prompte.
Goubilleau - Montaigu,	la mort.		
Gaudin,			la détention dans un lieu sûr, également éloigné de la Convention et des frontières; et le bannissement à la paix.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Maignen, Fayau. Morisson,	la mort. la mort.	ne vote pas par des raisons déjà données dans les deux précédents appels.	Il ne croit pas Louis justiciable.
Musset, Girard,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort, comme mesure de sûreté générale.	
Garos,	la mort.		Juge à Fontenay exilé en 1816.
Vienne.			
Piorry, Ingrand,	la mort. la mort.		
* Dutrou- Bernier,		la détention, et le bannissement à la paix.	
* Martineau,	la mort.		
* Bion,		la détention, et le bannissement à la paix.	
* Creuze- Latouche,		la détention, et le bannissement à la paix.	
* Thibaudeau, Creuzé-Paschal	la mort.	la détention, et le bannissement à la paix.	
Haute-Vienne.			
Lacroix,		la détention, et le bannissement à la paix.	
* Lesterpt- Beauvais,	la mort.	avec sursis jusqu'au cas où l'ennemi envahirait les frontières, et, en cas de paix, jusqu'à ce que la Convention le juge nécessaire.	Guillotiné le 50 août 1793.
Bordas,		la détention.	
Gay-Vernon,	la mort.		Chef de division à la justice exilé en 1816.
Faye,		la détention, et le bannissement à la paix.	Consul à Tripoli exilé en 1816.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Rivaud,		la détention, et le bannissement à la paix.	
Soulignac,		la détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.	
		Vosges.	
Poulain-Grandpré,	la mort.	avec sursis jusqu'à l'acceptation de la constitution, l'expulsion des Bourbons; exécution en cas d'invasion de la part des ennemis.	
Hugo, Perrin, Noël,	la mort.	absent pour maladie.	Guillotiné le 9 octobre 1793.
Julien Souhait,	la mort.	se récuse par les motifs donnés aux deux précédents appels.	
		il demande, comme législateur, que la Convention examine s'il n'y aurait pas utile de surseoir jusqu'à l'acceptation de la constitution. Cette proposition est indépendante de son vote comme juge.	
Bresson,		la détention, et le bannissement quand la tranquillité publique le permettra.	Exilé en 1816.
Couhey,		la détention; l'exil après trois années de paix; la mort néanmoins si le peuple le demande.	
Balland,		la détention, et le bannissement à la paix; la mort néanmoins si le peuple le demande.	
		Yonne.	
Maure aîné,	la mort.		S'est tué le 4 juin.
* Lepelletier-Saint-Fargeau,	la mort.		Tué le 20 janv. au Palais-Royal par Paris.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Turreau, Boileau,	la mort. la mort.		Guillotiné le 31 oct. 1795.
Précéy,	la mort.	avec sursis jusqu'à l'accep- tation de la constitution.	
Bourbotte,	la mort.		Guillotiné le 15 juin 1795.
Hérard, Finot, Chastelain,	la mort. la mort.	la détention, et le bannis- sment à la paix.	Exilé en 1816.
—	—	Ain.	—
Deydier, * Gauthier,	la mort. la mort.		Conseiller à la cour impériale en 1815, exilé en 1816.
* Royer, Jagot, * Mollet,		la détention, et le bannis- sment à la paix. absent par commission. la détention, et le bannis- sment quand la sûreté publique le permettra.	
Merlinot,	la mort.		—
—	—	Aisne.	—
Quinette,	la mort.		Prisonnier de l'empereur.
Jean Debry, Beffroy, Bouchereau,	la mort. la mort. la mort.	avec un sursis qui sera dé- terminé par la Conven- tion : propositions indivi- sibles.	Exilé en 1816. Exilé en 1816.
* Saint-Just,	la mort.		Guillotiné le 28 juillet 1794.
Belin,	la mort.	la détention, et la mort si les puissances veulent le remettre sur le trône.	
Petit, Dupin jeune,	la mort.	la peine la plus forte qui ne soit pas celle de la mort.	
Fiquet,		la réclusion, et la déporta- tion à la paix.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Condorcet,		la peine la plus grave qui ne soit pas celle de la mort.	Emprisonné à Melun, il s'est brisé la tête contre les murs de sa prison.
Lecarlier, Loyse,	la mort. la mort.	avec sursis jusqu'à l'acceptation par le peuple de la nouvelle constitution.	Administrateur de l'enregistrement.
Chevalier,		Allier. a déclaré son vœu inadmissible, parce qu'il n'a pu indiquer la peine sans la sanction du peuple, rejetée par un décret.	
Marlet,	la mort.	dans les vingt-quatre heures.	
Petit-Jean, Forestier, Beauchamp,	la mort. la mort.	absent par commission.	Membre du corps législatif
Giraud,	la mort.	avec demande d'un sursis jusqu'à ce que la Convention ait pris des mesures de sûreté générale : propositions tellement indivisibles, que, si on les séparait, son vote serait sans effet.	
Viladin,	la mort.		
Barely, Borel,		Hautes-Alpes. la détention ; l'exil à la paix la détention ; le bannissement à la paix.	
Izoard,		la détention ; sauf à prendre suivant les circonstances des mesures ultérieures.	
Serres,		la détention ; le bannissement à la paix.	
Cazeneuve,		la détention ; le bannissement à la paix.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Basses-Alpes.			
Verdolin,		la détention ; le bannissement à la paix.	
Reguis,		la détention ; le bannissement à la paix sous peine de mort.	
Derbez-Latour,	la mort.		
Maisse,	la mort.		
Peyre,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	
Savernin,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	
Ardèche.			
Boissy-d'Anglas,		la détention ; le bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Pair de France
Soubeyran-Saint-Prix,	la mort.	avec sursis jusqu'à la paix et après l'expulsion des Bourbons.	
Garnot,	la mort.	avec sursis jusqu'au cas où les ennemis reparaitraient sur le territoire de la République.	
Saint-Martin,		la réclusion ; le bannissement à la paix comme mesure de sûreté générale.	Exilé en 1816.
Garilhe,		la détention ; le bannissement à la paix.	
Gleizal,	la mort.	avec sursis jusqu'après l'expulsion des Bourbons, et les mesures de tranquillité publique.	
Coren-Fustier,		la détention ; le bannissement à la paix.	Exilé en 1816.
Ardennes.			
Blondel,	la mort.	la détention ; la mort en cas d'invasion.	
Ferry,	la mort.		
Ménesson,	la mort.	avec sursis.	
Dubois-Crancé	la mort.		
Vermans,	la mort.	la réclusion, et la mort en	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Robert, Baudin, Thierrier, —	la mort. —	la réclusion ; la déportation à la paix. La réclusion perpétuelle.	—
* Vadier, Clouzel, Champmartin, Espert,	la mort. la mort. la mort. la mort.	Ariège.	Censeur du lycée Bonaparte
Lakanal, Gaston, —	la mort. la mort. —	Aube.	—
Courtois, Robin, Perrin, Duval, Bonnemain, Pierret, Douge, Garnier, * Rabaud Saint- Etienne,	la mort. la mort. la mort.	la détention ; le bannisse- ment à la paix. la détention ; le bannisse- ment à la paix. la détention ; le bannisse- ment à la paix. la détention ; le bannisse- ment à la paix. la détention ; le bannisse- ment à la paix. la détention ; le bannisse- ment à la paix.	Guillotiné le 15 déc. 1793.
Azéma, * Bonnet, * Ramel, Tournier,	la mort. la mort. la mort.	Aude.	Juge à Pamiers en 1806.
Marragnon, Periès jeune, Girard	la mort. la mort.	la détention ; le bannisse- ment à la paix, comme mesure de sûreté géné- rale. la détention ; le bannisse- ment à la paix.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations.
Morin,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix, sauf à prendre des mesures ultérieures, et à prononcer même la peine de mort en cas d'invasion du territoire français par l'ennemi.	
Aveyron.			
Bé,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	
Saint-Martin-Valogne,		la détention; le bannissement à la paix.	
Lobinhes,		la détention dans un lieu sûr, jusqu'à ce que l'Assemblée juge le bannissement convenable.	
Bernard Saint-Afrique,			
Camboulas,	la mort.		
Seconds,	la mort.		
Jos. Lacombe,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	
Louchet,	la mort.	dans le plus bref délai.	Receveur gén. de la Somme.
Izarau-Valady,		la détention au château de Saumur jusqu'à ce que l'Autriche ait reconnu la République, et que l'Espagne ait renouvelé ses traités avec nous.	
Bouches-du-Rhône.			
Jean Duprat,	la mort.		Guill. le 31 octobre 1793.
Rebecquy,	la mort.		S'est noyé à Marseille 1795
Barbaroux,	la mort.		
Granet,	la mort.	dans les vingt-quatre heures.	Député en 1815 exilé en 1816.
Durand-Maillane,		la détention; le bannissement à la paix, sous peine de mort.	
Gasparin,	la mort.		
Moïse Bayle	la mort.	dans les vingt-quatre heures	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations.
Baïlle Pierre, Rovère,	la mort. la mort.		Mort à Toulon Mort à Cayenne en 1798.
Deperret,		la réclusion; le bannisse- ment à la paix.	Guill. le 31 octobre 1793.
Pélessier, Laurent,	la mort. la mort.		
—	—	—	—
Fauchet,		Calvados. la détention; le bannisse- ment à la paix.	Guillotiné le 31 octobre 1793.
Dubois-Dubais,	la mort.	la mort avec sursis, jus- qu'au cas où une armée des puissances étrangères avec lesquelles nous som- mes en guerre ferait une invasion sur le territoire français, ou dès qu'une puissance se réunirait à nos ennemis pour nous faire la guerre.	
Lomont,		la détention; la déportation à la paix.	
Henri Larivière		la détention; l'exil à la paix	Conseiller à la cour de cassation.
Bonnet,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	
Vardon,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Doulcet-Ponté- coulant,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	Pair de France.
Taveau,	la mort.	avec sursis jusqu'au cas où les puissances étrangères mettraient le pied sur le territoire français, ou jusqu'à l'acceptation de la constitution.	
Jouenne,	la mort.	il demande, etc. (Voyez, Mailhe, Haute-Garonne).	
Dumont,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Cussy,		la détention; le bannissement à la paix.	Guillotiné le 15 nov. 1793.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Legot,		la détention; le bannissement à la paix.	
Delleville,		la détention; le bannissement à la paix.	
—	—	—	—
Thibault,		Cantal. la détention de Louis, son bannissement, celui de sa famille, à la paix, et de tous les Bourbons.	
Milhaud,	la mort.	dans les vingt-quatre heures.	
Mejansac,		la détention; le bannissement à la paix.	
Lacoste,	la mort.	dans les vingt-quatre heures	Préfet, exilé en 1816.
Carrier,	la mort.		Guill. le 26 nov. 1794.
Joseph Mailhe,		absent par maladie.	
Chabanon,		la détention; le bannissement à la paix.	Secrétaire gén. de la marine.
Peuvergue,		la détention; le bannissement à la paix.	
—	—	—	—
		Charente.	
Bellegrade,	la mort.		
Guimberteau,	la mort.		
Chazaud,	la mort.		
Chedaneau,	la mort.	avec sursis jusqu'à ce que l'assemblée ait discutés'il convient de différer ou non l'exécution.	
Brun,	la mort.		
Ribereau,	la mort.		
Devars,		la détention dans un lieu central de la République; le bannissement à la paix	Juge à Angoulême.
Crevelier,	la mort.	dans les vingt-quatre heures	
Maulde,		la détention perpétuelle, sauf à prendre d'autres mesures à l'acceptation de la constitution, ou à la fin de la guerre.	
—	—	—	—
		Charente-Inférieure	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Bréard,	la mort.		Juge à Épinal en 1806.
Eschasseriaux,	la mort.		
Niou,	la mort.		
Ruamps,	la mort.		
Garnier,	la mort.		
Dechozeaux,		la détention; le bannissement quand la sûreté publique le permettra.	Exilé en 1816. Guill. le 1 ^{er} juin 1794.
Lozeau,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	
Giraud,			
Vinet,	la mort.	la détention jusqu'à la paix, sauf alors à la Convention ou à la législature qui lui succédera à prendre des mesures ultérieures.	Conseiller à la cour de Poitiers
Dautriche,			
—	—	—	—
Alasseur,		Cher. la détention; le bannissement à la paix.	
Foucher,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	Exilé en 1816. Député en 1815
Baucheton,			
Fauvre-la-Brunerie,	la mort.	la détention; le bannissement à la paix.	Exilé en 1816.
Dugenne,			
Pelletier,	la mort.		
—	—	—	—
Brival,	la mort.	Corrèze. dans le plus bref délai.	
Borie,	la mort.		
Chambon,	la mort.	il demande que l'Assemblée délibère promptement sur le sort des Bourbons.	Massacré par le peuple en 1792
Lidon,	la mort.	il demande, etc. (Voyez, Mailhe, Haute-Garonne.)	S'est tué.
Penière,	la mort.	il demande pour l'avenir l'abolition de la peine de mort.	
Lafon,		se récuse par les motifs déduits aux deux précédents annes	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Lanot,	la mort.	dans les délais de la loi.	—
—	—	—	—
* Salicetti,	la mort.	Corse.	Sous-préfet.
Chiappe,		la détention; la déportation à la paix.	
Casa-Bianca,		la détention, sauf aux représentants du peuple à prendre des mesures suivant les circonstances.	
Andrei,		la réclusion, pendant tout le temps nécessaire au salut public.	
Bosio,		la détention; le bannissement à la paix.	
Moltedo,		la détention pendant la guerre.	Membre du corps législatif en 1805.
—	—	—	—
Bazire,	la mort.	Côte-d'Or.	Guillotiné le 5 avril 1794.
Guyton-Morveau,	la mort.		
Prieur,	la mort.		
* Florent-Guyot	la mort.		
Lambert,		la détention; le bannissement à la paix, à moins que le peuple n'investisse la législature suivante de pouvoirs pour prononcer définitivement sur son sort.	
Marey jeune,		la détention comme mesure de sûreté générale pendant la guerre, et l'expulsion après que les despotes coalisés contre la France auront posé les armes et reconnu la République française.	
Berlier.	la mort.		Comte, conseiller d'Etat exilé en 1816.

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Oudot, Trullard, Rameau,	la mort. la mort.	le bannissement perpétuel, sans préjudice des me- sures à prendre contre sa famille.	
Couppé,		Côtes-du-Nord. la détention; le bannisse- ment à la paix.	Députés sous la Restauration.
Champeaux,		la détention pendant la guerre, comme otage, par mesure de sûreté; l'expulsion, à la paix, du territoire de la Répu- blique, et peine de mort s'il y rentre.	
Gautier jeune, Guyomard,		la détention perpétuelle. la détention; le bannisse- ment à la paix comme mesure de sûreté.	
Fleury,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Girault,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Louche, Goudelin,	la mort.	la détention; le bannisse- ment à la paix, sauf, en cas d'invasion du territoire français par l'ennemi, à faire tomber sa tête si le peuple le demande.	Juge à Dinan.
Deborges,		Creuse. s'abstient de voter; il ne croit pas avoir reçu le pouvoir d'être juge.	
Coutisson- Dumas,		la réclusion comme mesure de sûreté; satisfait au sou- verain, lorsqu'il accep- tera la constitution, à statuer en définitive sur le sort du tyran ainsi qu'il avisera.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Huguet,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	Guillotiné le 6 octobre 1798
Guyès, Jaurand,	la mort.	la détention; le bannissement un an après la paix	Procur. impér.
Baraillon,		la détention comme mesure de sûreté, sauf à prendre par la suite telle autre mesure que le bien public exigera; il demande en outre que dans la même séance l'ostracisme soit prononcé contre toute la famille des Bourbons ou Capets, et contre tout ce qui a porté le nom de prince en France.	
Texier,	la mort.		
Dordogne.			
Lamarque,	la mort.		Exilé en 1816.
Pinet aîné,	la mort.		
Elie Lacoste,	la mort.		
Roux-Fazillac,	la mort.		
Taillefer,	la mort.		
Peyssard,	la mort.		
Cambert,	la mort.		
Allafort,	la mort.		
Meynard,		la détention, etc. (Voyez Dautriche, Charente-Inférieure)	
Bouquir,	la mort.		
Doubs.			
Guirot,		la réclusion; le bannissement à la paix.	Membre du corps législatif
Michaud,	la mort.		
Seguin,		la détention; le bannissement à la paix.	
Monnot,	la mort.		
Vernerey, Bresson,	la mort. la mort.		

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
		Drôme.	
Julien, Sautayra, Gerente,	la mort. la mort.	la détention; la déportation à la paix. la détention.	
Marbois, Boisset, Colaud-Lasalle,	la mort. la mort.	la détention; le bannisse- ment à la paix; néan- moins la mort en cas d'invasion du territoire par l'ennemi.	
Jacomie, Fayolle,	la mort.	la détention; le bannisse- ment à la paix.	Conseiller à la cour de Grenoble.
Martinet, —	—	la détention, le bannisse- ment à la paix	—
		Eure.	
Buzot,	la mort.	il demande, etc. (Voyez, Mailhe, Haute-Garonne.)	
Duroy,	la mort.	exécution sur-le-champ.	Guill. le 16 juin 1795. Exilé en 1816.
Thomas Lindet Richoux,	la mort.	la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Lemaréchal,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
Vallé,	la mort.	la détention, jusqu'à ce que la souveraineté du peuple français, son gou- vernement républicain, soient reconnus par tous les gouvernements de l'Europe; alors, l'expul- sion de Louis et de tous les prisonniers du Tem- ple hors le territoire de la République. Il vote néanmoins pour le der- nier supplice, dans le cas où les armées enne- mies pénétreraient sur le territoire français.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
Topsent, Bouillerot, Savary,	la mort.	absent par maladie. la détention, jusqu'à la paix et l'acceptation de la constitution par le peuple.	Exilé en 1816.
Dubusc,		la détention; le bannisse- ment quand la sûreté pu- blique l'exigera.	
Robert-Lindet,	la mort.		
Iure-et-Loir.			
Lacroix,	la mort.		Guillotiné le 8 avril 1794.
Brissot,	la mort.	avec sursis jusqu'à la rati- fication de la constitution par le peuple.	Guillotiné le 31 octobre 1795.
* Pétion,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	
Giroust, Lesage,	la mort.	la réclusion il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	
Loiseau, Bourgeois, Chasles, Frémonger,	la mort. la mort. la mort.	absent par maladie.	
Finistère.			
Behan, Blad,	la mort. la mort.	avec sursis jusqu'au moment de l'expulsion des Bour- bons.	
Gueznot,	la mort.		Membre du corps législatif
Marec,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	Inspecteur de la marine.
Queinec,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	
* Kervelegan,		la détention; le bannisse- ment à la paix.	Membre du corps législatif.
Guermeur, Gommaire,	la mort.	la détention; le bannisse- ment à la paix.	

Noms des Députés.	POUR	VOTES.	Observations
		Gard.	
Leyris, Bertezenne,	la mort. la mort.	avec sursis jusqu'après la tenue prochaine des assemblées primaires qui auront lieu pour la ratification de la constitution.	Exilé en 1846.
Vouland, Aubry,	la mort. la mort.	avec sursis jusqu'après la ratification de la constitution par le peuple.	
Jac.,	la mort.	avec sursis jusqu'après la ratification de la constitution par le peuple.	
Balla,		la détention; et le bannissement quand la sûreté publique le permettra.	
Rabaut- Pommier,	la mort.	avec sursis jusqu'après la ratification de la constitution par le peuple.	Guillotiné le 16 décembre 1793
Chazal fils,	la mort.	il demande, etc. (Voyez Mailhe, Haute-Garonne.)	

APPENDICE.

Nous avons résolu de donner une notice particulière sur Robespierre le jeune (Augustin-Benoit-Joseph né à Arrias en 1760) ; mais nous ne pourrons ajouter que peu de chose à ce que nous avons déjà dit d'un homme que dans son dur laconisme son frère définissait *une bête*.

L'admiration de Robespierre le jeune pour son aîné allait jusqu'au délire. Il étudiait stupidement dans ses yeux ce qu'il avait à faire. C'est assez dire qu'il prit part à tous ses crimes. Comme lui il jugea qu'il fallait éloigner sa sœur de : Paris, parce que celle ci avait réclamé auprès de Maximilien en faveur des malheureux habitants d'Arfas et de la contrée, que le cruel Lebon faisait incarcérer, guillotiner, sous les plus futiles prétextes. Voici la lettre qu'il écrivit à son frère à ce sujet :

« *Ma sœur n'a pas une seule goutte de sang qui ressemble au nôtre. J'ai appris et j'ai vu tant de choses d'elle, que je la regarde comme notre plus grande ennemie. Elle abuse de notre réputation sans tache, pour nous faire la loi, et pour nous menacer de faire une démarche scandaleuse, afin de nous compromettre. Il faut prendre un parti décidé contre elle. Il faut la faire partir pour Arras, et éloigner de nous une femme qui fait notre désespoir commun. Elle voudrait nous donner la réputation de mauvais frères ; ses calomnies répandues contre nous viennent à ce but. Je voudrais que tu visses la citoyenne Lasaudrie ; elle le donnerait des renseignements certains sur tous les masques qu'il est intéressant de connaître en ces circonstances. Un certain Saint-Félix paraît être de la clique. »*

A son retour dans la capitale, après son expédition du Midi, il se brouilla avec son frère, par les intrigues de Fouché ; mais il se réconcilia avec lui peu de jours avant leur chute mutuelle. Lorsque, le 27 juillet 1794, Maximilien fut décrété d'accusation, Augustin demanda à partager son sort, comme il avait partagé *ses vertus*. A propos des vertus de Robespierre, voici un fait dénoncé par André Dumont qui prouve quelle était la justice du moderne Cromwel et de son digne frère.

Lafond de Toulouse, juge-de-peace à l'armée d'Italie, vint à Paris pour dévoiler les dilapidations énormes de Robespierre le jeune, qui entassait des trésors aux dépens de la République. Il s'adressa à un membre du comité de

Sûreté générale, qui, par crainte, ou peut-être même étant encore dupe de la profonde hypocrisie de l'usurpateur, le renvoya à ce monstre. Celui-ci le fit jeter dans un cachot où il languit pendant, six mois. La Convention prononça la mise en liberté du citoyen Lafond⁵²

Pour mieux prouver la mésintelligence qui éclata entre les deux Robespierre et leur sœur à l'occasion des événements qui se passaient à Arras, nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur, 1° Une lettre qu'un nommé Brune écrivit à ce sujet à la citoyenne Robespierre ; 2° Une réponse de celle-ci à son frère Maximilien, qui l'avait congédiée, où elle peint si bien l'excès de sa douleur. *Lettre de Brune relative aux affaires d'Arras, à la citoyenne Robespierre.*

Paris, 6 floréal an II^e de la République.

Nous sommes passés à Arras sans nous arrêter. Pendant que l'on relayait, je me suis acquitté de ta commission : *Ce que l'on a dit de ton pays est, vrai ; depuis six semaines on y a guillotiné cent cinquante personnes et incarcéré environ trois ; mille.* Des citoyens ont été trouver un ami de ton frère ; on lui a dit : Vous seul pouvez faire entendre la vérité ; Robespierre a confiance en vous. Il leur a répondu : *Comment pourrais-je écrire, puisque, tous les soirs on assiste au départ des lettres ? Le rapport de Saint-Just, et le décret qui porte que les accusés de conspiration seront, traduits au tribunal révolutionnaire à Paris, avaient fait naître quelques espérances ; mais hier on a publié que, dans toute la République, la seule ville d'Arras ne jouirait pas de la sagesse de cette loi.* Depuis longtemps l'on convient qu'un homme revêtu de grands pouvoirs fait plus de mal que de bien, lorsqu'il est envoyé dans son pays. Depuis longtemps l'on est d'accord sur les vertus morales des prêtres. Que nous sert donc d'être si bons théoriciens ! Je ne doute pas qu'il n'existât à Arras des contre-révolutionnaires et des fanatiques, mais la terreur doit seule peser sur eux, et le patriote doit pouvoir se, reposer, sur l'impassibilité des juges et la liberté des débats et des opinions. Je t'épargne d'autres détails qui sont trop atroces pour être crus, lorsqu'on n'en a pas été témoin oculaire. Si j'avais eu plus de temps, j'aurais pu te donner des faits plus détaillés ; je ne puis te rapporter, que ce que j'ai entendu de différentes personnes, sans avoir eu le loisir de le vérifier. Nous entrons demain en campagne. J'oubliais de te dire que l'accusateur du tribunal révolutionnaire est arrêté, et le comité révolutionnaire cassé. Adieu.

Salut et fraternité.

Signé BRUNE.

Employé près le citoyen Richard.

Lettre de la citoyenne Robespierre à son frère.

18 messidor l'an II^e de la République française.

Votre aversion pour moi, mon frère, loin de diminuer, comme je m'en étais flattée, est devenue la haine la plus implacable, au point que ma vue seule vous inspire de l'horreur. Ainsi je ne dois pas espérer que vous soyez jamais, assez calme pour m'entendre, c'est pourquoi je vais essayer de vous écrire.

Abimée sous le poids de ma douleur, incapable de lier mes idées, je n'entreprendrai pas mon apologie ; il me serait cependant si facile de démontrer que je n'ai jamais mérité, en aucune façon, d'exciter cette fureur qui vous aveugle : mais j'abandonne le soin de ma justification au temps, qui dévoile toutes les perfidies) toutes les noirceurs. Alors, quand le bandeau qui couvre vos yeux sera déchiré, si vous pouvez, dans le désordre de vos passions, distinguer la voix du remords ; si le cri de la nature peut se faire entendre ; revenu d'une erreur qui m'est si funeste, ne craignez pas que jamais je vous reproche de l'avoir gardée si longtemps ; je ne m'occuperai que du bonheur d'avoir retrouvé votre cœur. Ah ! si vous pouviez lire au fond du mien, que vous rougiriez de l'outrager d'une manière si cruelle ! Vous y verriez, avec la preuve de mon innocence, que rien ne peut en effacer l'attachement tendre qui me lie à vous, et que c'est le seul sentiment auquel je rapporte toutes mes affections. Sans cela, me plaindrais-je de votre haine ? Que m'importe, à moi, d'être haïe par ceux qui me sont indifférents et que je méprise ! Jamais leur souvenir ne viendra me troubler : mais être haïe de mes frères, moi pour qui c'est un besoin de les chérir, c'est la seule chose qui puisse me rendre aussi malheureuse que je le suis.

Que *cette passion de la haine* doit être affreuse, puisqu'elle vous aveugle au point de vous porter à me calomnier auprès de mes amis ! Cependant, n'espérez pas dans votre délire pouvoir me faire perdre l'estime de quelques personnes vertueuses, unique bien qui me reste. Avec une conscience pure, pleine d'une juste confiance dans ma vertu, je peux vous défier d'y porter atteinte, et j'ose vous dire qu'auprès des gens de bien qui me connaissent, vous perdrez votre réputation plutôt que de nuire à la mienne.

Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloignée de vous ; il importe même, à ce qu'on dit, à la chose publique, que je ne vive plus à

Paris ! ... J'ignore encore ce que je dois faire ; mais ce qui me semble le plus urgent, c'est de vous débarrasser de la vue d'un objet odieux. Aussi dès demain, vous pouvez rentrer dans votre appartement, sans craindre de m'y rencontrer ; je le quitterai dès aujourd'hui, à moins que vous ne vous y opposiez formellement.

Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas ; je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrâce. Le malheur qui me poursuit doit être contagieux, *et votre haine pour moi est trop aveugle, pour ne pas se porter sur tout ce qui, me portera, quelque intérêt.* Aussi je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées, me décider sur le lieu de mon exil ; car, dans l'anéantissement de toutes mes facultés, je suis hors d'état de prendre un parti.

Je vous quitte donc, puisque vous l'exigez ; mais, malgré vos injustices, mon amitié pour vous est tellement indestructible, que je ne conserverai aucun ressentiment du traitement cruel que vous me faites essuyer. Lorsque, désabusé tôt ou tard, vous viendrez à prendre pour moi les sentiments que je mérite, qu'une mauvaise honte ne vous empêche pas de m'instruire que j'ai recouvré votre amitié ; et en quelque lieu que je sois, fussé-je même par delà les mers, si je puis vous être utile à quelque chose, sachez m'en instruire, et bientôt je serai auprès de vous.

Signé ROBESPIERRE.

P. S. Vous devez penser qu'en quittant votre logement, je prendrai toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre mes frères. Le quartier qu'habite la citoyenne Laporte, chez laquelle je me propose de me retirer provisoirement, est l'endroit de toute la République, où je puis être le plus ignorée.

FIN.

1 On assure que c'est à l'instigation d'un jeune imprudent qu'il entreprit son malencontreux éloge.

2 Biographie de Maximilien Robespierre, par J. Lodieu, de Plouvain.

3 Biographie de Maximilien Robespierre, par J. Lodieu, de Plouvain.

4 Le collège d'Arras à Paris fut fondé et doté au quatorzième siècle par Nicolas le Candrelier, abbé de Saint-Vaast.

5 M^{me} Mercier. — Son fils, saisi d'épouvante, pérît malheureusement, au moment de la terreur. Il habitait la rue des Balances et était neveu d'un chanoine de son nom.

6 Jean-Louis-Marie-Geneviève Décalogne de la Perrie, né à Albert, dont l'abbé Proyard a écrit la vie.

7 L'abbé Audrein, né au diocèse de Quimper, fut successivement professeur au collège de cette ville, préfet à Louis-le-Grand, membre de l'Assemblée législative. Le crédit des Camille Desmoulins, des Fréron, des Robespierre et autres personnages qu'il avait connus au collège de Louis-le-Grand, exalta l'ambition et tourna la mauvaise tête de ce malheureux prêtre, qui appréciait les Jacobins et les abhorrait. L'appât d'une mitre constitutionnelle le séduisit. Mais ce ne fut jamais qu'en marchant douloureusement sur sa conscience qu'il devint apostat, évêque intrus et régicide. Le crime que Louis XVI en mourant lui avait pardonné, des brigands le lui reprochèrent en l'assassinant dans une voiture publique. Audrein, se voyant sous les poignards, eût désiré une minute pour se reconnaître ; il la demanda même avec effroi, et le Ciel en son courroux permit que la minute lui fût refusée.

8 Par une disposition bien favorable au désordre, quoique autorisée par le parlement de Paris, le principal du collège de Louis-le-Grand n'avait pas le droit de renvoyer un boursier sans lui faire son procès ; et, ce procès fait, l'écuyer qui l'avait perdu pouvait en appeler, et conduire son supérieur de tribunal en tribunal jusqu'au parlement. D'où il s'ensuivait que les Robespierre, les Camille Desmoulins et autres sujets de cette trempe, devenaient, avec la prudence du serpent, des pestes inamovibles dans cette maison.

9 Liévin-Bonaventure Proyard, ancien principal du collège du Puy-en-Velay, nommé chanoine d'Arras par M. de Conzié, en émigration, est mort à Arras le 23 mars 1808.

10 M. de Conzié, mort en Angleterre en 1813.

11 M. Hérivaux a été, dans l'ordre moral, l'une des plus regrettables victimes de la révolution. C'était un homme d'une physionomie noble et

prévenante, très érudit et s'énonçant avec grâce et dignité, quelque fois peut-être sur le ton un peu trop magistral. Ses principes de morale comme de politique étaient si purs, que l'abbé Royon l'avait attaché, pendant un temps, à ses travaux littéraires. L'Université était alors partagée en deux classes de maîtres ; et M. Hérivaux était considéré dans celle des gens de bien. Quoiqu'il ne fût que laïque, on lui avait vu pratiquer exemplairement les vertus chrétiennes, jusqu'à l'époque de la révolution. Alors ses idées républicaines lui renversèrent la tête, au point que ses amis ne le reconnurent plus, et que ses propres enfants furent obligés de fuir devant sa manie démagogique. Abandonné de ce qu'il avait autrefois de plus cher, il se consolait dans l'espoir que son disciple Robespierre ferait incessamment renaître en France les jours de l'ancienne Rome, et surtout ce précieux système d'égalité, qui le justifierait pleinement du reproche que lui faisait l'orgueilleuse délicatesse de nos mœurs, d'avoir, après la mort de sa femme, épousé une autre femme, vertueuse à la vérité, mais sa servante.

12 Louis XVI et ses vertus. (Note 7 du liv. III).

13 A un petit nombre de sujets près, la congrégation de l'Oratoire, pendant la révolution, se conduisit envers Dieu et la société dans le sens de Robespierre. Il en a été de même de toutes les corporations infectées du jansénisme. On sait aussi comment se sont conduits les protestants du Midi. Au reste, tous les monuments historiques nous attestent, qu'en France, les séditeux dans l'Église ont toujours été, dans l'occasion, des séditeux dans l'État.

14 La fabrication des dentelles fut, à une certaine époque, l'une des plus importantes industries de la ville d'Arras.

15 Totalité des effets contenus dans la malle de Robespierre partant pour les États généraux.

Un habit de drap noir. Il était rappé.

Un habit de velour ciselé noir. *Il avait été acheté à la fripperie de Paris, et il était reteint.*

Une veste de satin *Assez bonne.*

Une veste de raz de Saint-Maur, *passée.*

Une culotte de velours noir sur coton.

Une culotte de drap noir.

Une culotte de serge sur soie. *Les trois étaient fort usées.*

Six chemises, six cols, six mouchoirs de poche, dont la plus grande partie en bon état.

Trois paires de bas de soie, *dont une presque neuve.*

Deux paires de souliers, *dont une de neufs.*

Des vergettes pour les habits.

Deux brosses à souliers.

Un sac à poudre avec sa houppe.

Un petit manteau noir.

Un petit chapeau à porter sous le bras.

Une robe d'avocat.

Plusieurs morceaux de différentes étoffes.

Une boîte avec soie, fil, laine et aiguilles.

Un paquet de papiers pour un procureur de Paris.

Une quantité d'exemplaires de ses mémoires imprimés.

16 Gérard de Dainville, évêque d'Arras, fonda l'an 1380, par les soins de Son frère Michel, un collège à Paris, près la place Saint-Côme, en faveur de douze écoliers dont six du diocèse de Noyon et six du diocèse d'Arras. Les revenus de ce collège furent dans la suite affectés à la dotation du collège Louis-le-Grand ; et les chapitres de Noyon et d'Arras nommaient aux places vacantes. Ce fut l'une de ces places qu'obtint l'abbé Tondu.

17 Louis XVI aux prises, etc.

18 « Si Robespierre et son parti eussent régné plus longtemps, il ne serait pas resté en France un seul prêtre vivant... Mais encore, que craignaient-ils donc dans les prêtres ? Ce qu'ils craignaient ! Les ministres d'une religion indissolublement liée à la morale. Des tyrans qui, depuis qu'il y a eu des tyrans, ont imaginé de fonder leur pouvoir sur le renversement de toute morale quelconque, religieuse, politique et civile, doivent en être les plus mortels ennemis, parce, qu'ils n'ont pas en effet de plus mortelle ennemie. Concevez, s'il est possible, combien ils doivent craindre et par conséquent détester ceux qui sont chargés par état et par devoir de la prêcher à tous les hommes et de la présenter revêtue d'une sanction divine. »

LA HARPE, *Du
Fanatisme*, page 31.)

19 On vit à cette époque des campagnards, cruellement abusés par ces lettres, dire en pleurant aux propriétaires des châteaux qu'ils aimaient : « Nous sommes au désespoir d'être obligés de raser votre château ; mais nous en avons reçu l'ordre du roi. »

20 Dans l'Artois et les provinces des Pays-Bas, les abbayes situées dans les campagnes avaient, dans les villes fortes du voisinage, des maisons

appelées *Refuges*, où elles se retiraient en temps de guerre. C'est ainsi qu'à Arras on comptait les refuges de Saint-Eloy, d'Eaucourt, de Dommartin, Hénin-Liétard, Arronaise, Avesnes, Etrun, Anchin, Cercamps, etc.

21 Le duc d'Orléans vota le premier pour la mort du roi et de son cousin, et fut encore le premier qui appuya la motion que fit Robespierre de ne point permettre à ce prince l'appel au peuple. D'Orléans, allant au supplice, déclara que sa conduite dans cette affaire avait été conforme à sa conscience. Quelle conscience, grand Dieu ! et jusqu'à quel point ne faut-il pas que l'humanité ait été dégradée dans l'âme de ce scélérat, s'il dit vrai ?

22 Cette vérité paraissait encore incontestable à Robespierre en 1792, lorsqu'il écrivait lui-même : « Les formes monarchiques, sont les seules qui conviennent à un empire aussi étendu et aussi vieux que la France. »

23 C'était là mise en pratique de la doctrine des Voltaire, des Diderot, contenue dans ces vers exécrables :

Et des boyaux du dernier prêtre,
Serrez le cou du dernier roi.

ou bien encore :

Et ses mains ourdiraient les entrailles du prêtre,
A défaut d'un cordon, pour étrangler les rois.

24 Voici ce que Cambon, ce chef directeur des finances de la République, disait au sortir d'une des séances de la Convention, en présence du public : « Voulez-vous faire face à vos affaires ? Guillotinez. — Voulez-vous payer les dépenses immenses de vos quatorze armées ? Guillotinez. — Voulez-vous payer les estropiés, les mutilés, tous ceux qui sont en droit de vous demander ? Guillotinez. — Voulez-vous amortir les dettes incalculables que vous avez ? Guillotinez, guillotinez, et puis guillotinez ! ! ! »

(LECOINTRE.)

25 Les commissaires députés de la Convention ne sont pas les seuls qui aient fait d'énormes fortunes dans nos malheureuses provinces ; leurs plus vils agents ne s'y sont pas oubliés et sont devenus des millionnaires. Le député Musset cite pour exemple, à la Convention, le nommé Evrard, l'un des satellites de Carrier, riche d'un million après avoir payé ses dettes. On a

vu également dans l'Assemblée constituante les députés qui ont déclamé avec le plus de véhémence contre les dépenses de la cour, les uns très pauvres, les autres abîmés de dettes au commencement de leur députation, étonner Paris par tout le faste de la dépense d'une vie licencieuse, et l'étonner ensuite en mettant au jour, pour achat de créances ou de biens ecclésiastiques dont ils avaient fait décréter la vente, des sommes qui ne pouvaient provenir de leurs propres fonds : le marquis de M..., par exemple, 320,000 liv. ; Chap..., 242.000 liv. ; Lam..., 510,000 ; l'avocat Tho..., 1,150,000 ; le janséniste Cam..., 800,000 ; son digne confrère Treil..., 700,000 ; Le Cout..., 1,150,000 ; l'apostat d'Autun, Périgord, 500,000, sans parler des énormes dépenses qu'il faisait pour tenir table ouverte, assemblé de jeux, et entretenir la *Socroît* ; le duc d'Aig..., 900,000 ; Chab..., le blanchisseur d'Égalité, 510,000 ; Bar..., 430,000 ; Tar..., 600,000 ; Lan..., 500,000 ; Mir..., quoique ses dettes fussent incalculables avant sa députation, quoique faisant grande dépense pour l'entretien de sa maison et celui de la citoyenne Libre, n'en a pas moins étonné tout le monde en ne laissant à sa mort que 900,000 livres.

26 Porrion, Oratorien, d'abord professeur au collège de la Flèche, ensuite curé de Saint-Nicolas-sur-les-Fossés, puis enfin évêque constitutionnel du Pas-de-Calais, se maria, et mourut à Paris en 1830.

27C'est dans les fêtes de la Raison qu'un histrion, monta dans la chaire de Saint-Roch, et prenant Dieu à partie, à la face de ses autels, nia son existence, en vomissant mille imprécations furieuses contre ce Dieu qui n'existait pas, le délia de se venger, et conclut que, puisque ce Dieu ne le foudroyait pas, il était évident qu'il n'y avait pas de Dieu : démonstration qui produisit le plus grand effet sur l'assemblée. Ce malheureux s'imaginait apparemment que Dieu était engagé d'honneur à répondre à son appel, qu'il ne pouvait pas, sans se compromettre, refuser le défi. On eût dit que Dieu ne pouvait le frapper que dans la chaire de Saint-Roch, et que, s'il perdait une si belle occasion de se venger, il ne la retrouverait plus. Mais vous qui, sans être insensés comme cet histrion, souffrez impatiemment que le Très-Haut n'extermine pas ceux qui l'insultent, méditez ce mot sublime : *Patiens quia oeternus : Dieu est, patient parée qu'il est éternel*. Songez qu'il est juste que celui dont la main frappe sans remède et frappe pour l'éternité, ne soit pas pressé de frapper. Songez que l'ordre essentiel n'est pas ici et ne saurait y être ; que les méchants sont bien à plaindre, puisqu'ils ne sont qu'un instrument destiné à être brisé ; que les bons, quoi qu'ils puissent

souffrir, sont infiniment moins à plaindre, puisqu'ils ont pour eux la conscience et l'espérance, qui toutes deux ne sauraient tromper, et laissez faire celui qui, pour punir les uns et dédommager les autres, a devant lui l'éternité !

28 Du moment où la Convention eut fait *mention honorable* de la conduite des ci-devant prêtres qui venaient à la tribune se dépouiller de tous leurs titres et donner le scandale des plus honteuses défections, on vit s'accomplir les farces horribles préparées pour accoutumer les yeux du peuple à la profanation et au brigandage impie. « On traîne dans les ruisseaux, dit un auteur contemporain, les vases sacrés, les ornements sacerdotaux, les instruments du culte. Mais ce n'est pas assez. Il était important, indispensable que l'autorité publique sanctionnât ces abominables scandales, ouvrage d'une vile populace, et que les représentants du peuple français n'eussent pas plus de pudeur que les bandits de la capitale. C'est là l'essence de l'esprit révolutionnaire. C'est dans le sein du corps législatif que l'on apporte de tous côtés les dépouilles des temples, que chacun étale à l'envi ses vols et sa turpitude, qu'un vil animal coiffé d'une mitre et revêtu d'une chape traverse la salle au milieu des chants de blasphème et des refrains les plus dégoûtants. » On observera qu'en ce moment l'âne n'était pas, à beaucoup près, l'animal le plus déplacé dans l'Assemblée.

29 Cet infortuné se rétracta. Sur le point d'aller à l'échafaud, il écrivit à l'un de ses vicaires de se trouver sur son chemin pour lui donner l'absolution.

30 Ce n'était pas sans intention que Robespierre substituait à Dieu son *Être suprême*. Le peuple connaît fort peu l'Être suprême ; il laisse cette dénomination oratoire et poétique aux philosophes qui ne sont pas athées. Mais il connaît beaucoup *le bon Dieu* (c'est bien son nom), et ces deux titres ne sont pas pour lui la même chose. Aussi un sans culotte disait-il à un de ses camarades qui parlait de Dieu : *Tais-toi donc, il n'y a plus de Dieu, il n'y a plus qu'un Être suprême*, et il parlait de très bonne foi.

31 Mém. pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre.

32 Nous avons souvent parlé dans cette histoire et nous parlerons encore de la férocité et de la scélératesse de Robespierre. Le lecteur nous taxe peut-être d'exagération et nous demande des preuves. En voici encore une ajoutée à tant d'autres : On sait que Robespierre allait se délasser avec ses complices dans une maison de campagne près Paris. Ces anthropophages s'y occupaient de ce qu'ils appelaient le bonheur du peuple ; c'était d'entretenir la guillotine et de ne pas laisser chômer Fouquier-Tinville. On

dressait en effet des tables de proscription pour tuer le temps, ou pour voir quelle figure ferait telle ou telle personne sous le couteau de la guillotine. Couthon se prend un jour à rire en se promenant à Maisons avec Robespierre.

— Qu'as-tu ? lui dit le tyran.

— Je pense à la figure que ferait sur l'échafaud une tête aussi dolente, aussi triste que celle que je vois là. Et il lui indique un paysan assis au pied d'un arbre, qui semblait profondément affligé et qui pleurait.

— C'est un plaisir que je veux te donner, dit Robespierre, lis s'approchent :

Robespierre. — Qu'as-tu donc à te lamenter, citoyen ?

Le paysan. — Ma mère se meurt.

Couthon. — Y a-t-il longtemps que tu ne l'as vue ?

Le paysan. — Il y a deux heures que j'ai quitté la ferme ; le spectacle de ses maux me fendait le cœur.

Robespierre à Couthon. — Ce gaillard-là parie bien bon français.

Couthon. — Elle mourra demain, ta mère.

Le paysan. — Que dites-vous ? ma pauvre mère ! ! ! et il fondait en larmes.

Couthon. — Tranquillise-toi ; l'immortalité de l'âme est décrétée ; tu la rejoindras un jour.

Robespierre. — Quelle est ta demeure ? Tu as l'air pauvre ; je veux te faire porter des secours.

Le paysan indiqua sa chaumière.

On devine quel fut le dénouement de cette triste histoire. Leur victime était réellement un proscrit déguisé, ainsi que l'avait soupçonné Robespierre. L'instinct de ce tigre le trompait rarement.

33 Procès de J. Lebon, t. II, p. 6.

34 « Dans la seule petite ville d'Orange on faisait périr mille personnes par le dernier supplice. » (Mémoires d'un détenu pour sersir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre.)

35 Dénonciation de Lecointre.

36 Dans les départements voisins de la Vendée et dans plusieurs autres, notamment en Auvergne, où commandait le proconsul Couthon, on allait à la chasse des prêtres précisément comme à la chasse des loups..... Si Robespierre et son parti eussent régné plus longtemps en France, il n'y serait pas resté un seul prêtre vivant. Obligés de s'enfoncer dans les bois et

dans les rochers, bientôt assiégés par tous les besoins, par la faim, par la soif, par le froid, ils s'approchaient le soir des lieux habités, et leurs cris lamentables et à demi étouffés demandaient du pain. Des personnes charitables et craignant Dieu, il y en a toujours eu, grâces au Ciel, allaient à la dérobée leur porter quelques aliments, qu'elles laissaient sur la lisière des bois, et s'enfuyaient au plus vite. Quelques-unes furent dénoncées, et le lendemain elles n'étaient plus. Elles étaient allées recevoir leur récompense de la main de celui qui a dit qu'*un verre d'eau donné en son nom ne serait pas perdu*. Et que ne donne-t-il pas à ceux à qui ce verre d'eau a coûté leur vie, pour avoir été donné à ses ministres proscrits ?

37 La Convention, voulant punir Marseille, envoya Fréron avec Barras et Robespierre le jeune. Tout ce qui dans, cette grande ville jouissait de quelque considération fut l'objet de leurs affreuses proscriptions. Les échafauds furent dressés et les exécutions se pressèrent. Fréron fit démolir les plus belles maisons et fit appeler celles qu'il laissa subsister, *ville sans nom*. Après la prise de Toulon, Fréron y exerça les mêmes cruautés qu'à Marseille. Avant de détruire la ville, selon l'ordre de la Convention, il voulut commencer par détruire les habitants. Ils récurant ordre, sous peine de mort, de se rendre au Camp-de-Mars pour y entendre les instructions des émissaires du gouvernement. Huit cents obéirent. A peine furent-ils arrivés, qu'une batterie tira sur eux à mitraille. Ceux qui avaient eu le bonheur d'échapper à l'effroyable déchargé se jetèrent par terre et feignirent d'être morts ; mais le barbare Fréron dit à haute voix : « Que ceux qui ne sont pas morts se lèvent, la République leur fait grâce. » Ils se lèvent en effet, et à l'instant même l'odieux proconsul les fit tuer à coups de sabre et de fusil. Voici comment-il rendait compte de cette boucherie : « Tous les jours depuis notre arrivée nous faisons tomber deux cents têtes ; il y a déjà huit cents Toulonnais fusillés.... »

38 Il est peu de familles qui aient autant souffert de la révolution. La première victime fut M. Thellier père, procureur-général de la sénéchaussée de St-Pol, homme remarquable par ses talents et sa fermeté, aussi bien que par son attachement aux bons principes. Il mourut dans les prisons d'Arras, au mois de novembre 1795. Son fils aîné, d'abord avocat à Arras, puis à Saint-Pol, fut arrêté l'un des premiers. Il s'évada des prisons de Saint-Pol au moment où il devait être conduit au tribunal révolutionnaire de Paris. Ce fut à cause de son évasion que le sieur Petain, concierge de cette maison, fut guillotiné. M^{me} Thellier, son épouse, et M^{lle} Thellier, sa fille, furent

guillotiné à Arras, en 1193. Deux de ses fils le furent, à Cambrai, en 1794. Deux autres moururent en émigration. M. Hubert Thellier et M^{me} de Corbehem, sa sœur, ainsi qu'un de leurs parents, M. Henri Thellier, avocat à Saint-Pol, périrent sur l'échafaud, à Arras, le même jour, 7 mai 1793.

Du côté maternel, cette respectable famille compte encore dos victimes. M^{lle} Caudron, qui figurait sur la liste de M^{me} Bataille, fut guillotinée à Arras, et un autre parent, M. Bouret de Vitry, mourut en émigration. Ce n'est pas tout : M. Thellier père, à Arras, fut incarcéré à l'Hôtel-Dieu, où il contracta la fièvre putride dont il mourut. M^{me} Thellier, son épouse, fut arrêtée à quatre heures du matin et conduite à la Providence, avec ses cinq enfants, dont le plus jeune n'avait que quatre ans. Deux faillirent mourir de la fièvre putride.

39 Nous disons *populace*, car le vrai peuple ne se trouvait pas là.

40 Ce Darthé, homme de loi à Saint-Pol, l'un des accusateurs publics de Joseph Lebon, était une sorte d'anthropophage. Nous ne pouvons nous dispenser de raconter un fait qui prouve combien les méchants sont lâches. Un jour M. Gouillard, vicaire de Saint-Pol, se promenant le long de l'eau, rencontre Darthé et deux autres cannibales de son espèce. À la vue de cet ecclésiastique, ces scélérats se dirent entre eux : F... le à la rivière. M. Gouillard, qui était un homme de tête et de main, s'avance vers eux et leur dit : Vous voulez, à ce que j'entends, m'envoyer en paradis : prenez un peu garde que je vous envoie, moi, en enfer. Voici deux pistolets : si l'un de vous à l'audace de faire un pas pour me toucher, je lui brûle la cervelle. À ce mot de pistolet, Darthé et ses acolytes prennent la fuite. *Je ne me fie pas à ce diable là*, disait Darthé, *il est capable de nous tuer*

41 Dans le carnage qui se fit à Lyon, un enfant avait paru toucher les satellites de Robespierre.

— Jeune citoyen, lui dirent-ils, c'est sûrement ton père qui t'a séduit. Abjure ses principes et tu auras la vie.

— Mon père ne m'a pas séduit, répond le jeune Follier ; il va mourir pour son Dieu et pour son roi ; je tiens pour la même cause, et m'estime plus heureux de mourir avec mon père que de vivre parmi vous.

Alors les barbares, transportés de fureur, ordonnent que l'enfant sera attaché par le bras au bras de son père et conduit au lieu destiné au massacre général.

42 L'assassinat du roi était tellement résolu, dans le cas où il refuserait la sanction demandée, que le guide des brigands, Santerre, disait après

l'affaire : *Nous avons manqué notre coup, mais nous y reviendrons.*

43 Sur la charette qui conduisit ces infortunés au dernier supplice, nous disait dernièrement un témoin oculaire, on remarquait une femme d'une admirable beauté, dont le vêtement usé, déchiré, laissait voir le coude : c'était M^{me} Elisabeth !!!

44 Ce jeune prince mourut le 8 juin 1795, couvert d'ulcères, victime des mauvais traitements de son barbare geôlier. Simon, c'était le nom de ce monstre, se jouait de la manière la plus atroce du sommeil et de la vie de son prisonnier.

— Capet ! Capet ! l'écriait-il au milieu de la nuit, dors-tu ?

L'enfant, effrayé, se présentait en chemise devant cette bête féroce, en lui disant : Me voilà, citoyen.

— Approche que je te voie.

Le prince obéissait, et alors sortant la jambe hors de son lit, d'un coup de pied lancé avec force et au hasard, le bourreau étendait par terre l'innocente victime.

— *Va te coucher, louveteau*, lui criait-il, et il riait de ses pleurs, et il sonnait pour ne pas les entendre !!!

On aurait pu graver sur la tombe de cet enfant ces vers qui expriment si bien sa triste destinée :

Au banquet de la vie infortuné convive
J'apparus un jour et je meurs ;
Je meurs, et sur la tombe, où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs.

45 Il y avait déjà plus de vingt ans que cette idée de changement de dynastie fermentait dans la maison d'Orléans ; et plusieurs années avant la révolution, l'abbé de Lachaud, ex-jésuite, bibliothécaire du duc d'Orléans, racontait qu'il avait souvent ouï dire : qu'il était temps que la branche d'Orléans eût son tour et montât sur le trône.

46 « A Reims, des patriotes égorgeurs ont brûlé à petit feu le doyen de la cathédrale, le vertueux vieillard Alexandre, non pas militairement comme dans la guerre de la Vendée, mais avec tout l'appareil d'une exécution solennelle, sur un bûcher régulièrement arrangé dans la place publique, en présence de la municipalité, en présence de la garde nationale sous les

armes, tranquille témoin de *la justice du peuple*, comme on l'appelait à la Convention *des représentants du peuple*. Quel était le cri des furieux qui apportaient du bois pour alimenter les tortures d'un innocent, dont la mort affreuse fut prolongée pendant plus d'une heure ? *Fanatique ! Fanatique !* C'était l'aboiement de la meute acharnée : *Point de grâces aux fanatiques !*

« LAHARPE. »

47 Les anciens poètes assignaient, dans les enfers, une place pour les suicides.

48 C'est le seul point peut-être sur lequel Robespierre n'ait jamais cédé aux idées du jour. Lorsque le sans-culottisme triomphant mit à la mode le cynisme du costume et de la malpropreté, il poussa jusqu'à l'affectation le soin qu'il avait toujours porté à sa mise ; et cette circonstance fut cause d'une méprise qui aurait pu être fatale à celui qui la commit. Voici le fait : au plus fort du régime de la Terreur, Mossi, imprimeur libraire de Marseille, se trouvant à Paris, assistait un soir à une séance du club des Jacobins. Les propositions les plus furibondes s'y succédaient, et Mossi les écoutait au milieu d'une foule en carmagnoles et en bonnets rouges. Mais tout à coup il se coudoie avec un individu au teint pâle, portant lunettes vertes, habit de soie, cheveux poudrés, frisés avec soin. Mossi baissa sur lui un regard d'étonnement et de surprise, et laissa tomber le nom de *muscadin*. Mais le muscadin fit un pas en arrière, releva ses lunettes sur son front, et fixa entre les deux yeux le Marseillais, qui sans trop savoir pourquoi se sentit saisi de frayeur, se glissa doucement dans la foule, et avant de sortir demanda quel était cet homme-là. C'est Robespierre lui répondit-on. Il n'eut rien de plus pressé que de repartir pour Marseille. Plus d'un mois après son aventure, il ne croyait pas que sa tête fut solidement établie sur ses épaules.

49 Bourdon de l'Oise fut tellement frappé de cette apostrophe, ses organes, son physique, sa santé, en ont été si grandement altérés, que pendant un mois qu'il a gardé le lit ou la chambre, les médecins ont craint pour ses jours, et ont eu beaucoup de peine à le rappeler à la *raison* et à la *vie*, tant était grande la terreur qu'inspirait Robespierre au sein même de la Convention.

50 Journal sans-culotte dévoué à Robespierre.

51 Treize ans plus tard, les opinions monarchiques et royalistes de Robespierre n'avaient fait que s'accroître et prendre un caractère plus chaleureux. *L'Impartial de Boulogne*, cité par la *Gazette de "Flandre et*

d'Artois, dans son numéro du 50 juin 1858, nous fournit sur ce point un document précieux.:

En 1783, Robespierre, qui était alors M. de Robespierre, plaidait devant le conseil d'Artois pour y faire réformer un jugement de l'échevinage de Saint-Omer, par lequel M. de Tissery avait été condamné à supprimer un paratonnerre élevé par lui dans cette ville sur sa propre maison. Tout Saint-Omer s'était ému de l'érection de ce paratonnerre. Chacun se voyait menacé de tous les dangers qu'il devait tout au contraire éloigner ; et, dans l'aveuglement où tous les habitants se trouvaient sur l'application de la découverte de l'illustre Franklin, ce n'avait pas été trop de toutes les grosses têtes de Saint-Omer pour faire descendre de son toit l'agent provocateur des foudres d'en haut.

M. de Vissery, condamné dans son pays, où l'on n'est jamais prophète, comme l'on sait, en appela au conseil de la province. M. de Robespierre le défendit, et prononça à ce sujet deux plaidoyers où il s'égaya beaucoup aux dépens des Audomarois. Il avait un peu de quoi rire de leurs frayeurs ; et M. de Robespierre leur opposa la sérénité dans laquelle vivaient tant d'autres localités qui dormaient fort tranquillement sous leurs paratonnerres, et l'exemple de tant de savants, de princes et *d'illustres souverains*, qui en avaient facilité introduction ou l'emploi au faîte de leur palais, et, qui plus est, sur des magasins à poudre. Le futur agresseur de la monarchie et de toutes les têtes couronnées cita avec admiration tout ce qui occupait un trône en Europe ; et voici comment il s'exprima sur le monarque qui régnait alors en France:

On sait qu'une barre électrique est placée sur le cabinet de physique du château de la Muette, maison royale que le monarque qui nous gouverne honore assez, souvent de sa présence auguste. S'il restait encore quelques doutes sur les effets de ces machines, on n'en aurait point fait l'essai sur une tête SI CHÈRE et SI SACRÉE. Cette preuve est sans réplique : j'en atteste les sentiments de toute la France pour un prince qui fait ses délices et sa gloire. Dix ans plus tard, cette tête si chère et si sacrée, tombait sous le couteau de la guillotine, sur la place de la Révolution. Un homme avait demandé à la Convention qu'elle déclarât Louis XVI traître envers les Français, criminel envers l'humanité, et qu'elle condamnât sur-le-champ à mort, en vertu de l'insurrection. (Cet homme c'était Robespierre.

Les deux plaidoyers de Robespierre, aujourd'hui une rareté Bibliographique, se trouvent dans la bibliothèque publique de Boulogne.

52Extrait du rapport fait par Courtois. *Histoire secrète de la Révolution française*, par Fr. Pages, tome II.



lien vers <http://www.bnf.fr>



lien vers <http://gallica.bnf.fr>

La Vie de Maximilien de Robespierre

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58093653>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans...

Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit

est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont

signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non-respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr